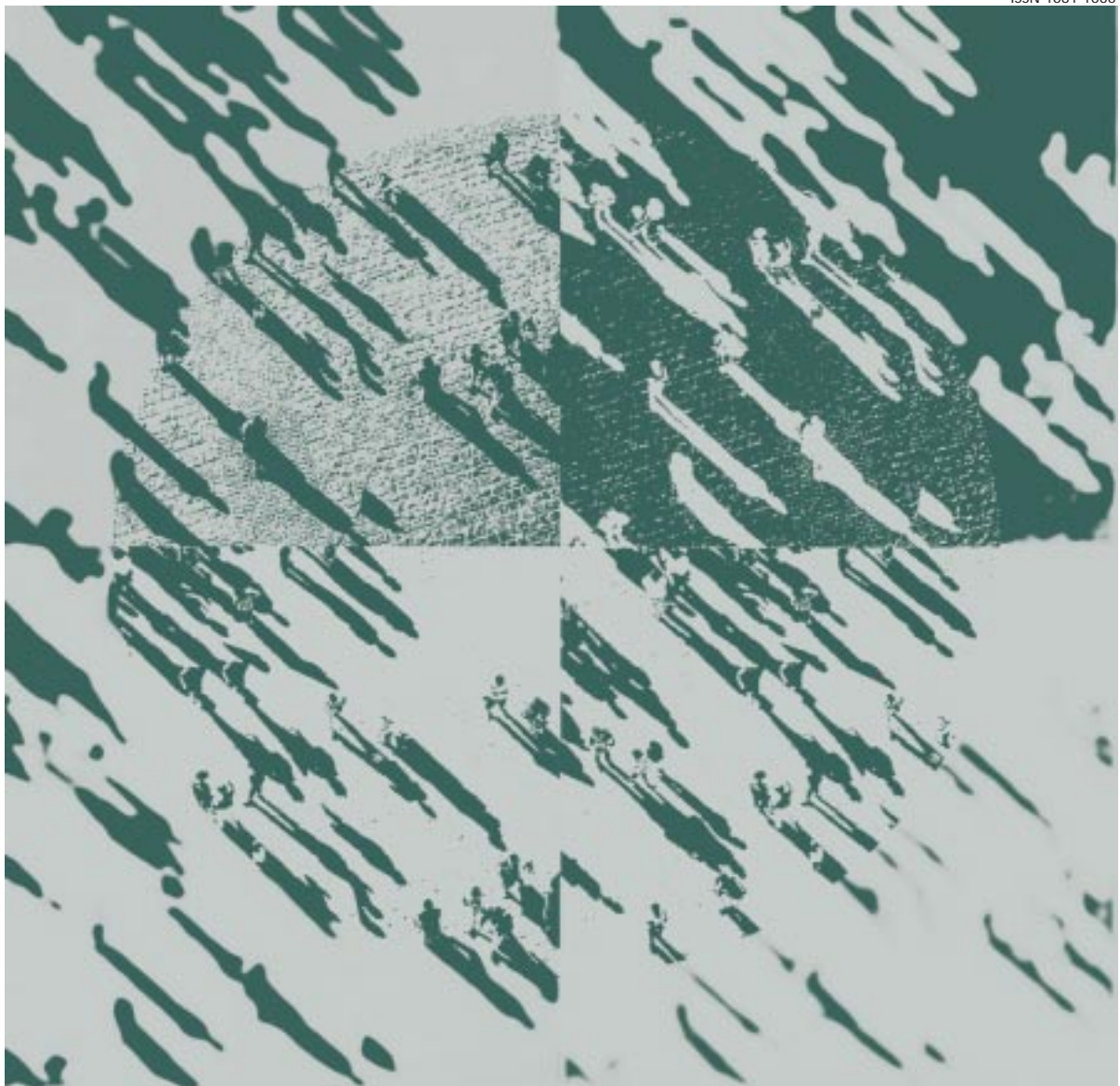


2002

La situation sociale dans l'Union européenne

ISSN 1681-1666



La situation sociale dans l'Union européenne 2002



Commission européenne
Direction générale de l'emploi
et des affaires sociales

Table des matières

Introduction		5
Section I : La situation sociale - Résumé		7
Introduction		9
1.1 Principales évolutions sociales		11
1.2 L'évolution tendancielle des dépenses de protection sociale et de l'aide sociale		14
1.3 Le défi de la mobilité et des migrations		16
Section II : La dimension sociale de la mobilité géographique		21
2.1 Mouvements de population dans l'Union européenne		23
2.2 Conditions de vie		35
2.3 Cohésion sociale et participation sociale		43
Section III : Portraits statistiques		53
1 Situation économique		58
2 Population, ménages et familles		61
3 Le vieillissement de la population		63
4 Immigration et asyle		65
5 Résultats dans le domaine de l'éducation		67
6 Education et formation tout au long de la vie		70
7 Emploi		73
8 Emploi des travailleurs les plus âgés		76
9 Chômage		79
10 Chômage des jeunes		80
11 Chômage de longue durée		82
12 Dépenses de protection sociale		84
13 Prestations de vieillesse		86
14 Répartition des revenus et cohésion régionale		89
15 Ménages à faible revenu		92
16 Ménages sans emplois et bas salaires		95
17 Rôle des femmes dans le processus décisionnel		97
18 Emploi des femmes		99
19 Rémunérations des hommes et des femmes		101
20 Espérance de vie		103
21 Accidents et problèmes de santé liés au travail		106
Annexes:		109
Annexe I: Principaux indicateurs par Etat membre		111
Annexe II: Données statistiques - États membres de l'UE		113
Annexe III: Indicateurs-clés sociaux par pays candidat		133
Annexe IV: Données statistiques - Pays candidats à l'adhésion à l'UE		135
Annex V: Liste des "data shops" d'Eurostat		145

REMERCIEMENTS

La DG Emploi et Affaires sociales et Eurostat désirent remercier le professeur Géry Coomans de l'ISMEA, M. Michiel Ras du Bureau de Planification Sociale et Culturelle des Pays-Bas et le professeur Yannis Yfantopoulos de l'Université d'Athènes pour leurs contributions dans la préparation de ce rapport.

Avant-propos

Voici le troisième rapport annuel sur la situation sociale, qui nous aide à suivre l'évolution de celle-ci dans tous les États membres. Il brosse un tableau global des conditions démographiques et sociales au regard desquelles s'élabore la politique sociale et renvoie à des publications annuelles de la Commission, telles que "L'emploi en Europe", "Les relations du travail en Europe" et "Le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes"

La première partie de ce rapport est un résumé présentant les principales tendances sociales. Elle inclut une analyse de l'évolution tendancielle des dépenses de protection sociale et des effets des transferts sociaux sur la répartition des revenus. Une attention spéciale est également accordée à la mobilité géographique au sein de l'UE et à ses retombées sur les conditions de vie et la cohésion sociale.

La deuxième partie étudie ensuite de façon plus approfondie les évolutions sociales liées à la mobilité géographique. Des travaux d'analyse et de recherche, à la fois quantitatifs et qualitatifs, sont présentés dans trois domaines clés - la population, les conditions de vie et la participation sociale.

La troisième partie montre pour chaque État membre un ensemble harmonisé d'indicateurs sociaux portant sur des thèmes qui vont de la démographie à l'emploi en passant par les revenus. Ces indicateurs fournissent une première vue générale du panorama social. En outre, ils constituent de puissants outils pour le suivi dans le temps de l'évolution sociale.



Mme A. Diamantopoulou
Commissaire chargée de l'emploi
et des affaires sociales



M. P. Solbes Mira
Commissaire chargé des affaires
économiques et monétaires
- responsable pour Eurostat

Section I

La Situation sociale - Résumé

Introduction

Depuis le sommet de Lisbonne, une attention beaucoup plus marquée est accordée, dans le débat politique communautaire, à la politique sociale et à ses interactions avec la politique économique et celle de l'emploi. Au vu de l'Agenda social européen et des nouvelles stratégies sur l'intégration sociale et les retraites, le suivi périodique de la situation sociale en Europe proposé par la présente publication acquiert une nouvelle importance.

Les tendances démographiques et sociales, la mondialisation, les transformations observées dans le domaine de la communication et de l'information ainsi que la nouvelle économie qui en résulte sont des moteurs puissants qui constituent des défis, mais aussi des atouts nouveaux. Ce rapport entend éclairer les évolutions sociales qui en découlent et identifier certaines de leurs implications pour

les principales politiques concernées. En se dotant des moyens de mieux anticiper et gérer le changement, l'économie et la société peuvent relever ces défis.

La présente section présente un résumé du rapport. Elle se divise en trois chapitres. Le premier donne une vision d'ensemble des principales tendances sociales, étayée par les données et les chiffres les plus récents disponibles au niveau européen. Le deuxième présente une brève analyse de l'évolution tendancielle des dépenses de protection sociale au cours de la dernière décennie. Enfin, le troisième étudie de plus près le thème retenu cette année, à savoir la mobilité géographique et, notamment, l'interaction avec le tissu social européen des différentes formes de mobilité - des déplacements entre le domicile et le lieu de travail jusqu'aux migrations.

1.1 Principales évolutions sociales

1.1.1 Dynamique démographique

L'évolution démographique constitue un bon point de départ pour dépeindre la situation sociale.

Les Européens vivent plus longtemps... L'espérance de vie tant à la naissance qu'à l'âge de la retraite devrait continuer de progresser.

Cependant, les niveaux de fécondité restent faibles... Bien que la baisse de la fécondité n'ait plus l'ampleur enregistrée au cours des dernières années, cette dernière demeure à un niveau très bas et rien n'indique qu'elle augmentera dans un avenir proche.

Par conséquent, la population européenne vieillit... À mesure que le nombre d'entrants diminue et que les cohortes les plus fournies atteignent un certain âge, une population active grisonnante apparaît. Lorsque les enfants du baby boom commenceront à partir en retraite vers 2010, la population active diminuera probablement et le taux de dépendance des personnes âgées s'accroîtra brutalement. Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 16% de la population totale, ce qui correspond à 1/4 de la population en âge de travailler (15 - 64 ans). En 2010, ce dernier pourcentage devrait passer à 27%. Parallèlement, le nombre de personnes du "quatrième âge" - 80 ans et plus - augmentera presque de 50% au cours des 15 prochaines années.

La taille globale et la croissance de la population de l'UE changent. Après des siècles d'expansion continue, *la fin de l'augmentation de la population européenne pointe à l'horizon*. La majorité des régions de l'UE verront probablement leur population stagner ou décliner avant 2015. Néanmoins, le moment et l'intensité de ce processus variera considérablement d'un pays à l'autre.

Alors que les moteurs internes de la croissance de la population s'épuisent, *les migrations internationales sont devenues rapidement un facteur majeur de l'essor démographique*. Ces cinq dernières années, elles ont alimenté 70% de la hausse de la population de l'UE. Ce phénomène acquiert une nouvelle signification au vu du vieillissement et de la réduction de la main-d'œuvre.

Pendant ce temps, la taille des ménages diminue... Du point de vue de l'évolution des ménages et des structures familiales, trois tendances méritent d'être mentionnées. La proportion de ménages composés de deux adultes ou plus et d'enfants à charge recule progressivement puisqu'elle est passée de 52% en 1988 à 46% en l'an 2000. Le nombre de personnes vivant seules augmente tandis que la taille moyenne des ménages régresse. Bien que continuant d'être relativement faible, la proportion d'enfants à charge vivant au sein de familles monoparentales (soit essentiellement avec leur mère) a enregistré une hausse significative au cours des 15 dernières années: en 1998, 13% de l'ensemble des enfants à charge vivaient avec l'un de leurs parents, contre juste 8%

en 1983. Le concubinage constitue de plus en plus la première phase de la vie en couple, les jeunes tendant à reporter leur mariage jusqu'au moment où ils désirent des enfants ou se sentent sûrs du caractère durable de leur relation. En 2001, 33% des jeunes (de moins de 30 ans) vivant en couple étaient des concubins. Bien qu'elles puissent être observées dans toute l'Union, ces tendances sont plus ou moins prononcées d'un État membre à l'autre.

1.1.2 Quelques aspects des conditions de vie

Ces dernières années, les conditions de vie de la plupart des citoyens de l'UE ont profité d'une croissance économique forte et durable et de l'amélioration de la situation de l'emploi. En l'an 2000, dans l'Union, près de 166 millions de personnes avaient un emploi, soit une augmentation de près de 10 millions depuis 1995, ce qui équivalait à un taux d'emploi de 63,3%. L'emploi des femmes a été le principal moteur de cette croissance. Le nombre total de chômeurs dans l'Europe des Quinze a diminué, passant à 14 millions environ ou 8,2% de la population active, soit le taux de chômage le plus bas jamais enregistré depuis 1992. En dépit de cette évolution favorable, le niveau de chômage demeure trop élevé: une partie considérable de la population de l'UE est toujours menacée par la pauvreté et l'exclusion sociale. Les évolutions économiques les plus récentes moins favorables suscitent de nouvelles inquiétudes dans ce domaine.

Un examen succinct de trois aspects fondamentaux des conditions de vie, jouant un rôle important pour la qualité globale de la vie quotidienne des citoyens, fait apparaître les points suivants:

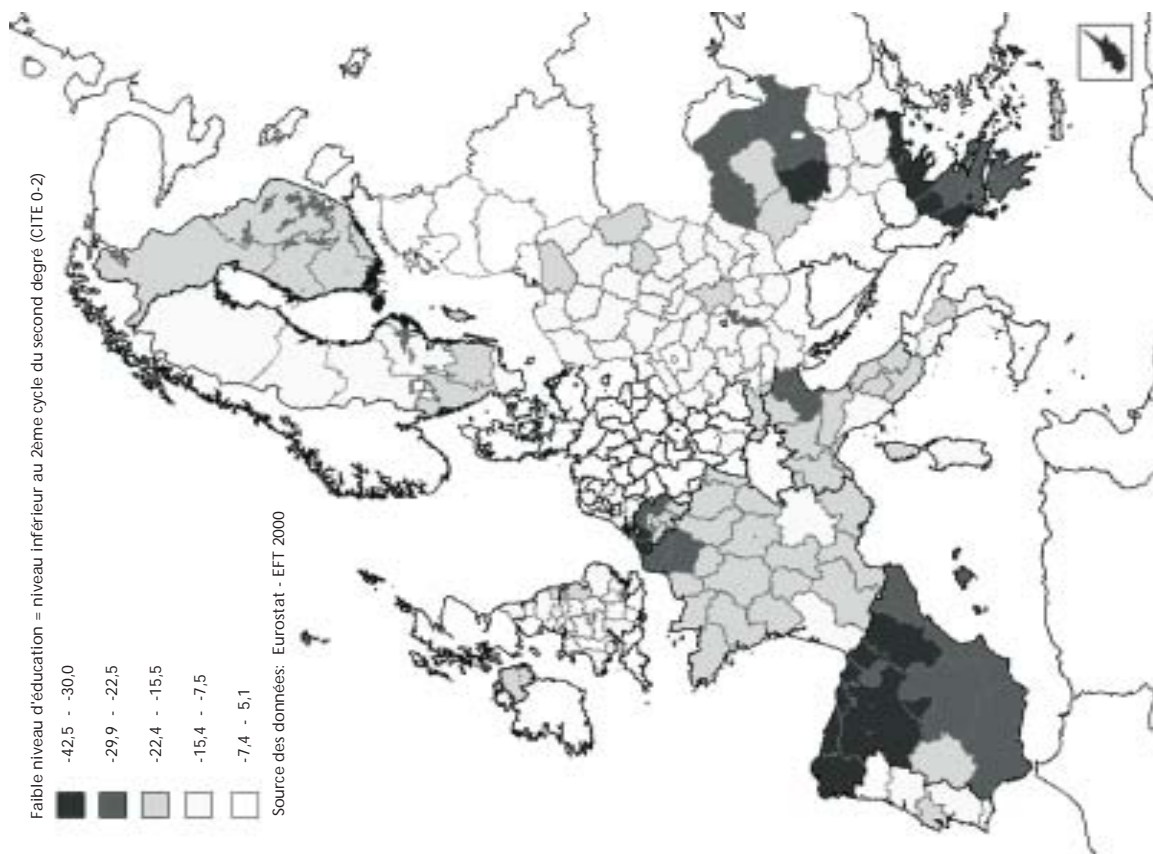
La santé s'améliore, mais l'état de santé reste marqué par des différences sociales majeures.

Les Européens considèrent que leur santé est un élément crucial de leur qualité de vie (voir "La situation sociale dans l'Union européenne, 2001). Des études des déterminants sociaux de la santé prouvent la corrélation positive existant entre l'éducation, le revenu, un emploi de qualité, un logement décent et une bonne santé. Plusieurs études signalent des divergences majeures dans l'état de santé d'une catégorie sociale à l'autre ainsi qu'un écart croissant entre l'espérance de vie des classes les plus riches et les plus pauvres de la société¹.

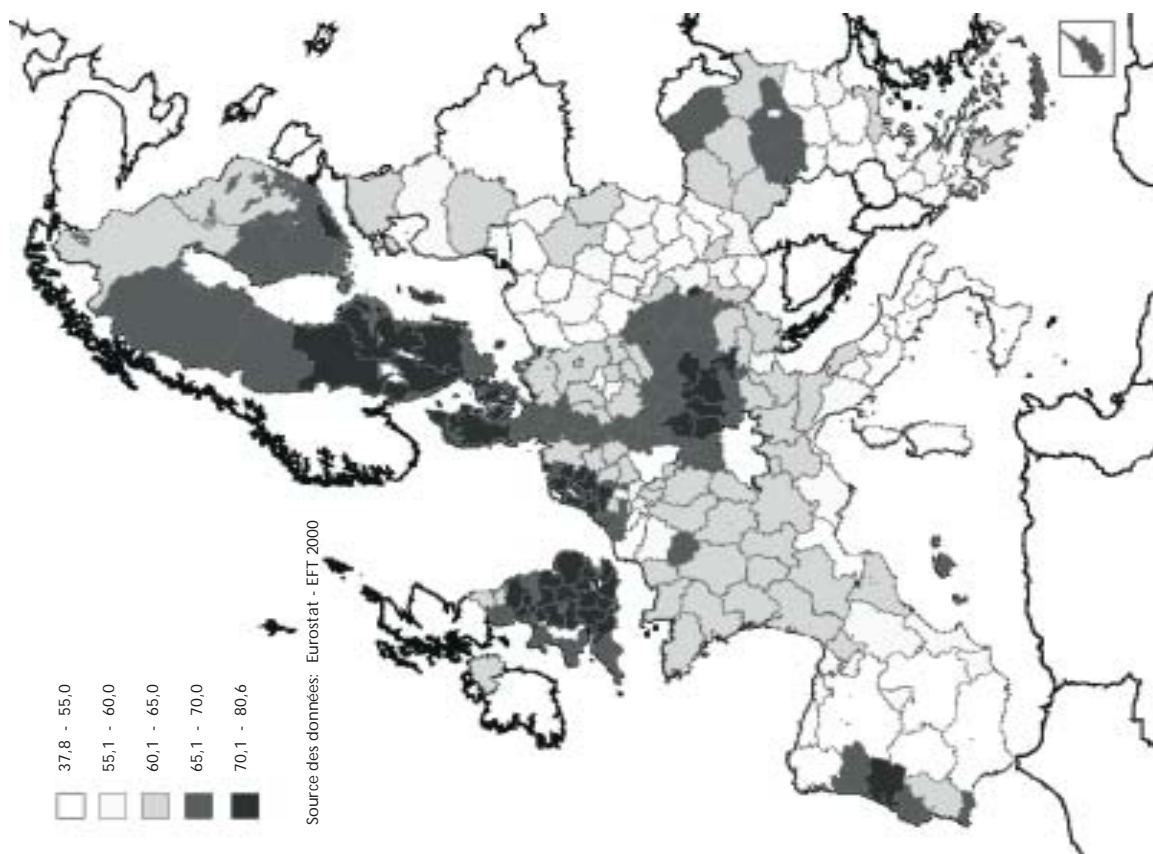
Dans l'Union, 10% environ des adultes (16 ans et plus) considèrent que leur santé est "mauvaise" ou "très mauvaise". 68% la jugent "bonne" ou "très bonne", tandis que les 22% restants estiment avoir un état de santé "correct". La proportion de personnes jugeant leur santé "(très) mauvaise" augmente avec l'âge: près d'une personne âgée sur quatre décrit ainsi son état de santé. Tout âge confondu, les femmes sont plus susceptibles de considérer leur santé comme "(très) mauvaise". Les personnes du quintile cor-

¹ Voir par exemple, OCDE, Regards sur la Santé, 2001. "Preparing for an aging world: the case for cross national research", NAS, 2001. World Health Report, 2000

Carte 2 Amélioration du niveau d'éducation: recul de la proportion de personnes ayant un faible niveau d'éducation (différence entre les proportions de celles ayant un faible niveau d'instruction dans les classes d'âge 25 - 34 et 45 - 54 ans), année 2000



Carte 1 Taux d'emploi (15 - 64 ans) - Année 2000



respondant aux revenus les plus faibles sont également beaucoup plus susceptibles de déclarer un état de santé mauvais ou très mauvais (13%) que celles ayant les revenus les plus élevés (5%).

Les maladies circulatoires constituent dans toute l'Union (sauf en France) la principale cause de décès tant chez les hommes que chez les femmes. Les causes externes de blessures et les empoisonnements prédominent chez les jeunes (15 - 34 ans), mais ne représentent qu'une faible proportion des décès des personnes de 55 ans ou plus. Le cancer est la principale cause de mortalité chez les 45 - 64 ans. Chez les personnes de 75 ans et plus, les maladies circulatoires représentent près de la moitié de l'ensemble des décès.

Éducation: l'accès et les niveaux atteints s'améliorent, mais pas pour tout le monde.

Le niveau d'éducation, des femmes notamment, a considérablement progressé au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui, plus de 76% des personnes de 25 à 29 ans possèdent un diplôme du deuxième cycle du secondaire. Cette amélioration du niveau d'éducation constitue l'une des grandes avancées des dernières décennies. En l'an 2000, une personne sur cinq dans la classe d'âge des 45 - 54 ans et une personne sur quatre dans celle des 25 - 34 ans avait achevé des études supérieures. Entre ces deux mêmes groupes, la proportion de personnes ayant un faible niveau d'instruction a reculé de 41 à 26%. Cependant, 20% des personnes âgées de 18 à 24 ans quittent toujours le système éducatif en ne possédant au mieux qu'une qualification du premier cycle du second degré.

Dans l'Union, plus le niveau d'éducation atteint est élevé et plus les possibilités de formation sont nombreuses. À l'échelle de l'UE, une proportion de 8% de la population âgée de 25 à 64 ans a participé (au cours de la période de quatre semaines précédant l'enquête) à une action de formation en l'an 2000. De telles formations semblent être plus courantes dans les pays nordiques, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les personnes âgées sont nettement moins susceptibles de suivre une formation que les plus jeunes. Les femmes sont beaucoup plus représentées dans les activités de formation des États membres du nord que dans ceux du sud.

Perspectives d'emploi au niveau régional: le rôle clé de l'éducation.

De 1996 à l'an 2000, dans toutes les régions, l'emploi des travailleurs diplômés du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement supérieur a fortement progressé, tandis que celui des personnes moins qualifiées régressait. Les perspectives varient d'une région à l'autre, selon le taux d'emploi et l'amélioration du niveau d'éducation. Les cartes 1 et 2 de la page suivante montrent que certaines régions du nord de l'Espagne par exemple, au taux d'emploi relativement faible, ont fortement progressé en termes de niveau d'éducation. L'Espagne est donc bien placée pour accroître son taux d'em-

ploi global et offrir de meilleurs emplois à des travailleurs plus qualifiés. À l'autre bout de l'échelle, le Danemark enregistre un taux d'emploi extrêmement élevé et connaît déjà un profil d'éducation favorable de sa population, ce qui réduit les perspectives de croissance de l'emploi.

Répartition des revenus: la situation des ménages à bas revenus demeure inchangée.

En 1998, le revenu annuel net équivalent médian avoisinait 11 700 SPA (moyenne arithmétique pondérée pour la population de l'Europe des Quinze). Dans la plupart des États membres, 70% environ des revenus proviennent du travail, entre 25 et 30 % des retraites et d'autres prestations sociales, la dernière petite partie étant apportée par le capital et d'autres sources privées. Bien que les prestations sociales ne représentent pas une portion importante des revenus, 73% des citoyens de l'UE bénéficient de tels transferts, soit directement soit indirectement, par le biais de membres de leur famille.

Dans toute l'Union, en 1998, les 20% les plus pauvres de la population ont reçu 8% du revenu total alors que les 20% les plus riches en percevaient 39%, soit près de 5,4 fois plus. Les inégalités tendent à être plus marquées dans les États membres aux niveaux de revenu moyens plus faibles. C'est au Danemark (2,7), puis en Finlande (3,0) et en Suède (3,4) que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est le moins prononcé et dans les États membres du sud, en Belgique, au Royaume-Uni et en Irlande qu'il est le plus marqué.

En 1998, 18% environ des citoyens de l'UE, soit 68 millions de personnes, étaient menacés par la pauvreté, autrement dit disposaient d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu médian national. Près de la moitié d'entre eux étaient dans une telle situation depuis au moins trois années consécutives. Le risque de pauvreté est plus important pour de nombreux types de ménages: parents élevant seuls leurs enfants, jeunes vivant seuls, personnes âgées ou femmes vivant seules.

L'une des causes majeures de la pauvreté et de l'exclusion sociale est l'absence d'emploi ou un faible niveau de rémunération. En 1998, chez les personnes vivant dans des ménages où aucun adulte en âge de travailler n'avait d'emploi, le risque de pauvreté atteignait presque 51% - soit près de 2,3 fois plus que celui d'une personne ayant un travail.

1.2 L'évolution tendancielle des dépenses de protection sociale et de l'aide sociale

La protection sociale constitue l'un des piliers de l'action de l'UE destinée à lutter contre la pauvreté et à renforcer la cohésion sociale. De plus, de récents sommets européens ont souligné que la protection sociale faisait partie intégrante du développement économique de l'UE. Ce chapitre associe un examen de l'évolution des dépenses de protection sociale et une analyse de l'effet redistributif des transferts sociaux à une étude de la fréquence et de l'ampleur des prestations sociales au sein des ménages².

Les retombées considérables de la protection sociale sur la situation sociale.

Les systèmes de protection sociale en Europe supportent des dépenses considérables. En 1998, les dépenses brutes de protection sociale dans l'UE s'élevaient à 27,7% du PIB.

La protection sociale en Europe combine des caractéristiques des assurances sociales (redistribution entre différentes phases de la vie) à des mécanismes de redistribution (entre différentes catégories de revenus); elle a un impact significatif sur les conditions de vie de la majorité des citoyens européens. Les disparités entre les structures d'imposition/de prestations et les politiques qui s'y rapportent d'un État membre à l'autre déterminent l'ampleur et le caractère de ces retombées.

La majorité de la population de l'UE vit au sein d'un ménage percevant au moins un type de prestation sociale³. En Grèce, en Italie et en Espagne, cette proportion va de 50 à 60 %, mais dans le reste de l'UE, elle s'échelonne entre 80 et 95%.

Les prestations sociales réduisent la proportion de la population menacée par la pauvreté dans tous les États membres, cette diminution allant de 5 à 15% en Grèce et en Italie à plus de 70% en Finlande; dans l'UE, cette réduction est en moyenne de 31%.

Disparités entre les dépenses de protection sociale des États membres.

Les chiffres bruts de la protection sociale dans l'UE pour 1998 équivalent à une dépense d'environ 5600 écus par habitant (l'écu a été transformé en euro en 1999). Si l'on tient compte des écarts de prix d'un pays à l'autre - autrement dit si l'on mesure ces dépenses en standard de pouvoir d'achat (SPA) - celles-ci variaient de 8600 SPA par habitant au Luxembourg à 3100 en Grèce et au Portugal en passant par 7100 au Danemark. La moyenne de l'UE se situait à quelque 5 500 SPA par habitant.

Par conséquent, les dépenses de protection sociale mesurées en SPA par habitant varient encore considérablement d'un État membre à l'autre. Comme le montre le rapport de l'an dernier⁴, il existe une relation assez étroite entre les dépenses de protection sociale et le PIB par habitant. Cependant, il ne faut pas oublier que les disparités dans les

chiffres de la protection sociale n'indiquent pas nécessairement de véritables différences dans la manière de promouvoir le bien-être de la population ou le développement d'une économie efficace. C'est la nature de l'action (par exemple, la priorité donnée respectivement aux mesures actives ou passives) et les retombées des dispositions (leur valeur nette et leur rapport coût-efficacité) qui comptent. De plus, les chiffres bruts peuvent donner une image déformée de la réalité.

Dépenses brutes et nettes

De fait, les dépenses brutes peuvent se révéler une mesure imprécise des quantités effectivement brassées. Elles ne tiennent pas compte des impôts ou charges sociales susceptibles d'être prélevés sur les prestations et excluent les "dépenses fiscales", soit les transferts réalisés non pas directement par le biais de versements en liquide, mais au moyen d'allègements ou d'abattements fiscaux.

Les données sur les dépenses sociales nettes pour l'Europe des Quinze ne sont pas encore disponibles. Cependant, pour 1995, l'OCDE⁵ a effectué une estimation de l'ampleur des impôts et charges sociales prélevés sur les prestations ainsi que des dépenses fiscales de certains pays de l'UE. Les dépenses nettes font ainsi apparaître moins d'écarts d'un État membre à l'autre que les dépenses brutes et le classement des pays établi sur la base du rapport entre leurs dépenses et leur PIB s'en trouve modifié. Il est particulièrement intéressant de constater que les dépenses de la Suède sont quasiment ramenées au niveau de celles de l'Allemagne (près de 28,5% du PIB) et que les dépenses du Danemark et des Pays-Bas reculent en dessous de celles du Royaume-Uni ou de la Belgique.

Si l'on va encore plus loin et que l'on utilise les données du PCM pour calculer les coûts de la protection sociale en termes de prestations nettes par habitant au niveau des ménages exprimées en SPA, le classement des pays en fonction du montant de leurs dépenses varie de nouveau. Ce sont alors la Belgique et la Finlande qui apparaissent comme dépendant le plus pour la protection sociale. Il est clair qu'il faut être prudent dans le classement des États membres en fonction de leur niveau de dépenses de protection sociale et encore plus prudent pour déduire de ces seules données des retombées sur la population et l'économie.

Néanmoins, tant que des données sur les dépenses nettes pour l'Europe des Quinze ne seront pas disponibles, la description de l'évolution des dépenses devra se fonder sur ces chiffres bruts.

Évolution des dépenses sociales brutes, 1990-98

L'évolution des dépenses brutes de protection sociale en tant que part du PIB au cours de la dernière décennie révèle un mouvement cyclique et la volonté de certains États membres de rattraper leur retard.

2 La principale source des données est le système européen ESSPROS de statistiques intégrées sur la protection sociale.

3 Panel communautaire des ménages 1997.

4 La situation sociale dans l'Union européenne, 2001: Section 2, p. 50 à 54.

5 Willem Adema, Net social expenditure, Labour Market and Social Policy Occasional Papers, No.39, OCDE, 1999.

L'augmentation des dépenses brutes de protection sociale dans l'Union a été moins forte que celle du PIB entre 1994, l'année marquant la fin de la période de récession, et 1998, lorsque la reprise économique était déjà bien amorcée.

Le recul des dépenses sociales par rapport au PIB⁶ a touché presque tous les États membres au cours de la période 1994-1998, tout comme l'augmentation observée au cours des quatre années précédentes avait également été largement répandue.

Évolution des dépenses brutes de protection sociale par branche, 1990-1998

De 1990 à 1998, l'une des plus fortes hausses a été enregistrée non pas pour les prestations de vieillesse ou les soins de santé, mais pour les allocations de logement. Avec un taux de croissance annuel de près de 5% au niveau de l'UE en termes de pouvoir d'achat au cours de ces 8 années, les allocations de logement se signalent comme le domaine ayant connu une des plus fortes augmentations. Cette hausse s'est concentrée sur la première partie de la période considérée et pourrait être liée à l'avancée du chômage observée à l'époque.

Les prestations familiales (dont les prestations de maternité) ont également enregistré une forte augmentation de près de 3,5% en termes de pouvoir d'achat. Néanmoins, dans 4 pays (Pays-Bas, Autriche, Finlande et Suède), les dépenses consacrées à ces prestations ont reculé pendant la période 1994 - 1998, alors qu'en Allemagne, en Espagne, en Irlande et au Luxembourg, elles progressaient de plus de 6% par an.

Les dépenses destinées aux prestations d'invalidité ont également subi une hausse d'environ 3,5%. Là aussi, cette augmentation s'est concentrée sur la première partie de la période, sauf en Grèce et en Irlande. Toutefois, aux Pays-Bas, elles ont chuté de 6% par an pendant 4 années à compter de 1994, reflétant un durcissement du système et un transfert de la responsabilité du versement des prestations de l'État vers les employeurs.

Les dépenses en faveur des prestations de vieillesse et des soins de santé/prestations de maladie ont toutes deux augmenté d'environ 2,5% par an en termes de pouvoir d'achat au cours des 8 années considérées. Dans les deux cas, cette hausse s'est ralentie lors de la seconde moitié de la période. Cependant, dans 7 des 15 États membres,

ces dépenses se sont accrues de 3% ou plus par an pendant 4 ans à compter de 1994 et, en Grèce et au Portugal, les prestations de vieillesse ont progressé de plus de 7% par an.

Enfin, la hausse des dépenses liées aux prestations de chômage dans l'Union n'a pas dépassé en moyenne 1,5% par an.

L'effet redistributif des transferts de protection sociale

Tous les États membres utilisent leurs systèmes de sécurité sociale et d'imposition⁷ pour corriger la répartition des revenus créée par le marché. Les résultats d'une étude de l'effet redistributif de la protection sociale et des impôts sont particulièrement intéressants. En dépit de certaines variations, la contribution des transferts sociaux (et des impôts) à la réduction des inégalités de revenus provoquées par le marché, au niveau des ménages, paraît substantielle dans tous les États membres. Ces variations ont trait non seulement au volume des transferts sociaux, mais aussi à leur degré de focalisation. La réduction des inégalités engendrées par le marché s'échelonne entre 40% environ en Suède, en Finlande et en France et plus ou moins 20% au Portugal. De plus, la contribution des prestations sociales à la réduction des inégalités⁸ apparaît nettement plus importante que celle de la fiscalité, et ceci dans tous les États membres.

La protection sociale combine des prestations publiques et privées, formelles et informelles selon des dosages différents d'un État membre à l'autre. L'équilibre entre ces quatre composantes devrait se modifier sous la pression du vieillissement de la société. Les possibilités de prise en charge des familles vont en s'amenuisant à mesure que la taille des ménages diminue et que les femmes comme les hommes exercent une activité professionnelle; une plus large proportion des services d'aide sociale devra être fournie et financée par le secteur formel. De même, puisque les gouvernements s'efforcent de rééquilibrer les régimes de sécurité sociale pour les branches des retraites, de l'invalidité et de la maladie, il est probable que certaines tâches et dépenses passent des régimes publics vers les régimes professionnels ou privés.

À l'avenir, les données sur les dépenses couvriront donc très probablement une part plus étendue des services d'assistance. Parallèlement, il est capital que tous les coûts officiels, qu'ils correspondent aux régimes publics, professionnels ou privés, soient inclus dans les données sur les dépenses.

6 Il est important de ne pas oublier qu'une modification de la part des dépenses de protection sociale dans le PIB ne reflète pas nécessairement un changement de politique. Elle peut en grande partie correspondre uniquement à un bouleversement du cycle économique: lorsque le PIB progresse, la part relative de ces dépenses décroît, même si elles restent au même niveau ou augmentent un peu - et vice-versa.

7 Seules sont examinées les prestations remplaçant ou complétant le revenu ainsi que la fiscalité directe et les cotisations sociales. Les données disponibles étant limitées, les impôts indirects (tels que la TVA et les droits d'accises) et les prestations destinées à rembourser des coûts spécifiques (frais médicaux par exemple) n'ont pas été pris en considération.

8 Fondée sur le calcul du coefficient Gini.

1.3 Le défi de la mobilité et des migrations

Les deux principales formes de mobilité examinées dans cette partie sont les flux migratoires des citoyens de l'UE ainsi que ceux des ressortissants de pays tiers entrant sur le territoire communautaire.

La libre circulation est un droit fondamental prévu par le traité CE. L'accès à l'emploi est garanti aux citoyens européens dans tous les États membres, cet accès s'accompagne d'un droit de résidence pour eux-mêmes et les membres de leur famille; toute discrimination fondée sur la nationalité est prohibée. La libre circulation peut signifier que l'on s'installe dans un autre État membre ou que l'on se rend tous les jours ou toutes les semaines dans un autre État membre pour y travailler.

La mobilité en tant qu'élément fondamental permettant d'accroître la flexibilité et de gérer les déséquilibres du marché du travail est souvent examinée dans le cadre de la politique de l'emploi. La création continue et l'évolution rapide de la demande d'emplois, notamment depuis 1997, ont rendu la mobilité de la main-d'œuvre encore plus nécessaire. Au niveau de l'UE, ce débat a été particulièrement pertinent dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. La mobilité de la main-d'œuvre présente une dimension à la fois professionnelle et géographique. Bien que la mobilité professionnelle et la formation tout au long de la vie soient de loin les facteurs les plus déterminants pour l'adaptation des travailleurs à la nouvelle situation économique, une meilleure mobilité géographique pourrait jouer un rôle majeur en répondant aux déficits de main-d'œuvre et en favorisant le développement économique.

En dehors de l'emploi, la mobilité géographique a également des répercussions sociales et culturelles importantes. Les migrations méritent à cet égard une attention particulière. Les immigrants originaires de pays tiers, dont le nombre va croissant, se trouvent confrontés à un éventail de situations socio-économiques qui sont autant de défis pour leur société d'accueil. Cependant, les immigrants apportent également des environnements culturels différents facilitant un partage des connaissances et un enrichissement mutuel entre plusieurs cultures.

1.3.1 Mobilité des citoyens de l'UE

En dépit des progrès importants réalisés pour supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes au cours des dernières décennies au sein de l'UE, les niveaux actuels de mobilité géographique sont très faibles par rapport à ceux des années 50 et 60. À l'heure actuelle, on estime que la mobilité entre États membres touche entre 0,1 et 0,2% de la population totale par an. De plus, elle n'est que partiellement liée à l'emploi. Selon une enquête Eurobaromètre⁹, les citoyens de l'UE ne changent pas souvent de résidence: 38% d'entre eux en moyenne ont déménagé au cours des 10 dernières années. Cependant, cette moyenne européenne masque des disparités significatives d'un État membre à

l'autre, un clivage nord-sud (plus l'Irlande) étant nettement visible. Déménager dans la même ville ou le même village constitue la forme de mobilité la plus courante, les autres déplacements étant moins courants à mesure que les distances s'accroissent. De toutes les personnes ayant changé de résidence au moins une fois au cours des 10 dernières années, 68% avaient déménagé au sein de la même ville ou du même village. Au cours de cette période, seuls 5% étaient partis s'installer dans un autre pays de l'Union européenne tandis qu'une proportion équivalente avait émigré vers un pays tiers. La principale raison à l'origine d'un déménagement est d'ordre familial/personnel (54%), suivie par le logement (18%) et l'emploi (15%). Les études réalisées aux États-Unis¹⁰ sont parvenues à des conclusions similaires sur les motifs de la mobilité, même si celle-ci y est beaucoup plus élevée qu'en Europe.

De nombreuses raisons expliquent cette baisse de la mobilité intra-européenne au cours des 3 dernières décennies. Les régions du sud, durement touchées par de graves problèmes socio-économiques dans l'immédiat après-guerre, ont depuis réduit de manière spectaculaire le fossé qui les séparait de leurs partenaires européens les plus prospères. Aujourd'hui, elles offrent à leur population un niveau de vie et de protection sociale relativement élevé.

La transition progressive du modèle de production prévalant dans l'immédiat après-guerre, fondé sur une production à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée, vers l'économie de la connaissance d'aujourd'hui née au début des années 70, a peut-être également contribué à ce recul de la mobilité générale et à l'émergence d'une immigration de travailleurs très qualifiés.

Autres facteurs importants influant sur la mobilité au sein de l'UE

La langue reste une des barrières les plus importantes pour l'installation dans un autre pays. 47% des Européens déclarent ne connaître que leur langue maternelle tandis qu'une récente enquête Eurobaromètre révélait que seulement 29% des citoyens européens étaient prêts à vivre dans un autre pays de l'UE dont la langue serait différente de leur langue maternelle. La probabilité qu'un Européen connaisse une langue étrangère diminue avec l'âge et augmente avec le niveau d'instruction.

La rupture potentielle des réseaux sociaux constitue un autre frein à la migration. L'absence de relations familiales, ainsi que les différences sociales et culturelles peuvent considérablement entraver la reconstruction de ces réseaux dans la communauté d'accueil. Habituellement, les personnes aux niveaux d'éducation les plus élevés ont moins de mal à reconstituer leurs liens sociaux.

Le taux d'activité croissant des femmes est également considéré comme un obstacle à la mobilité géographique puisque tout déménagement entraîne la recherche d'un

9 Eurobaromètre 54.2, 2001

10 "An overview of labour mobility in the United States" – F.W. Horvarth (U.S. Bureau of Labour Statistics)

nouvel emploi pour deux personnes aux profils professionnels différents.

La disponibilité à des prix raisonnables de logements de qualité est un autre critère crucial dans la décision de bouger. De manière générale, les conditions de logement se sont améliorées ces dernières décennies. La plupart des gens, même dans les États membres les moins prospères, bénéficient d'un habitat raisonnablement correct. Cependant, les dépenses liées au logement ont augmenté de façon substantielle dans la plupart des États membres, notamment au sein des ménages les moins aisés. De plus, en dépit de la construction massive de nouveaux logements, l'offre a eu tendance à rester en retrait par rapport à la hausse de la demande. Des normes plus élevées combinées à des habitations plus nombreuses mais plus petites, tels sont entre autres les facteurs rendant de plus en plus difficile un équilibre entre l'offre et la demande. La plupart des zones urbaines souffrent d'une importante pénurie de logements, notamment lorsqu'il s'agit d'habitat d'assez bonne qualité, mais au coût non excessif. Les difficultés liées à la recherche d'un logement correct et peu coûteux dans une autre région ou un autre pays peuvent jouer un rôle dissuasif dans la décision de bouger des citoyens. Leur réticence à déménager, qui apparaît clairement dans une enquête Eurobaromètre récente, est nettement liée à certaines incertitudes et pénuries caractérisant le marché du logement dans la majeure partie de l'Europe.

Tendances futures influant sur la mobilité

La structure et le comportement de la population européenne sont en train d'évoluer, ce qui se répercutera sur les futurs niveaux de mobilité géographique. Comme on pouvait s'y attendre la majorité des jeunes ont déjà déménagé au moins une fois au cours des 10 dernières années (45% des jeunes de 15 à 24 ans et près de 60% pour la catégorie des 25 - 39 ans), principalement pour des raisons de famille, d'emploi ou pour leurs études. Les jeunes sont davantage attirés par les grandes villes qui leur offrent plus de choix en termes d'éducation, de travail et de mode de vie. Il existe un net clivage nord-sud concernant le moment et la fréquence des déménagements¹¹, les jeunes du sud de l'Europe quittant plus tardivement le foyer familial. Il est également intéressant de noter que le niveau général de mobilité va probablement pâtir du déclin progressif de la taille de la catégorie la plus jeune de la population (15-29 ans), du fait du recul significatif de la fécondité au cours des 30 dernières années. Cette catégorie représentait 23,2% de la population de l'UE en 1990, 19,6% en l'an 2000 et le scénario de base d'Eurostat indique une poursuite de cette diminution à 17,8% en 2010.

Les personnes les plus mobiles sont celles possédant les niveaux d'éducation les plus élevés. D'ailleurs, dans 11 États membres, les personnes vivant dans un autre pays de l'Union possèdent un niveau d'éducation plus élevé que leurs compatriotes restés dans leur pays d'origine. Un meilleur niveau d'éducation, une intégration économique croissante et une coordination politique plus étroite devraient renforcer progressivement ce potentiel de mobilité.

Mobilité et problèmes régionaux

Les politiques de développement régional sont particulièrement importantes à la fois pour prévenir une polarisation régionale excessive et pour maximiser le potentiel de mobilité géographique. Au cours des dernières décennies, un flux massif de population allant principalement des zones rurales vers les zones urbaines a alimenté ce processus de polarisation régionale.

Au sein de l'UE, on compte 70 régions (soit environ 1 sur 3) où 50% de la population vit dans une "zone densément peuplée"¹². Ces 70 régions représentent 14,7% du territoire total de l'Europe des Quinze et regroupent 45,2% de la population totale. La population des grandes villes a augmenté et rajeuni, tandis que les zones rurales éloignées ont vu s'accroître le vieillissement de leur population et leur déclin économique.

Les projections démographiques actuelles montrent que ces écarts entre régions iront en s'accroissant, notamment au sein de la population en âge de travailler. Selon ces projections, entre 2000 et 2015, au niveau régional (NUTS 2), la population en âge de travailler des 10 régions les plus défavorisées devrait diminuer de 12% tandis que celle des 10 régions les plus aisées devrait augmenter de 15%.

Cette polarisation régionale se répercute non seulement sur l'activité économique, mais aussi sur la qualité de la vie. Ce recul démographique continu rend la prestation de services publics (dans le secteur de l'enseignement ou la santé par exemple) plus coûteux dans les régions faiblement peuplées; parallèlement, les concentrations de population dans les grandes zones urbaines posent des problèmes, certes différents, mais tout aussi ardues: circulation congestionnée, pollution, etc. Il est donc important d'accorder une attention particulière à la dimension régionale dans la mise en place des politiques favorisant la mobilité géographique.

Si l'on considère les tendances à long terme de la mobilité, l'évolution rapide des technologies, notamment les progrès attendus dans le domaine des télécommunications et des transports pourraient progressivement réduire l'importance de la mobilité géographique (par rapport à celle des qualifications) en tant que facteur améliorant l'allocation des ressources humaines.

Migration et élargissement

Le prochain élargissement contribuera peut-être, dans un premier temps, à une plus grande mobilité transfrontalière. L'ampleur des pressions migratoires dépendra essentiellement des écarts des revenus et des différences de situations des marchés du travail entre les États membres actuels et les nouveaux. Il est intéressant de noter que les élargissements précédents à la Grèce, l'Espagne et au Portugal ne se sont nullement traduits par une augmentation des flux migratoires de ces pays vers les autres États membres. En outre, au vu de leurs avancées économiques et sociales, ces pays sont désormais des lieux de destination pour les ressortissants de pays tiers.

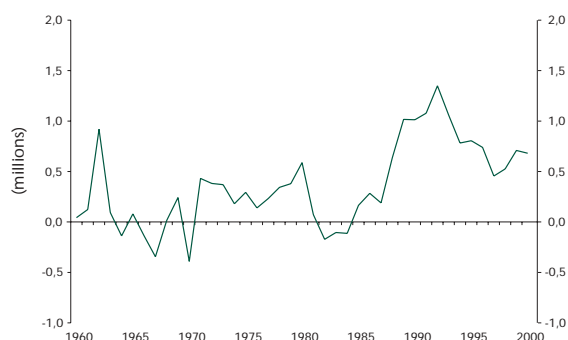
11 Certaines études suggèrent que cette sortie tardive du foyer parental est due au fait que les jeunes, dans le sud, comptent davantage sur le soutien de leur famille que dans les régions du nord - voir G.B. Sgritta - Family and Welfare systems in the transition to adulthood - Observatoire européen de la Situation sociale, de la Démographie et de la Famille.

12 Il s'agit d'un ensemble contigu d'unités locales, dont chacune a une densité supérieure à 500 habitants par km², la population totale de l'ensemble étant d'au moins 50 000 habitants. La densité moyenne de l'UE est de 116 habitants par km².

1.3.2 Immigration en provenance des pays tiers

L'immigration en provenance des pays tiers vers l'UE constitue une autre facette majeure de la mobilité. Au cours des dernières décennies, le solde migratoire a suivi un modèle irrégulier de croissance. L'ampleur et l'origine des flux de migration varient considérablement dans le temps en fonction de la situation politique et économique de différentes régions du monde. Une augmentation particulièrement forte a été enregistrée à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt, avec des flux massifs venant d'Europe de l'Est. Ensuite, la guerre en ex-Yougoslavie et l'instabilité dans les Balkans ont provoqué une vague d'immigration importante, principalement en provenance des anciennes républiques de l'ex-Yougoslavie et d'Albanie. Plusieurs facteurs économiques, politiques et démographiques entraînent également des flux considérables venant d'autres parties du monde, essentiellement de diverses régions d'Asie et d'Afrique du Nord.

Graph 1 Solde migratoire, Union européenne 1960 - 2000



Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrant et sortant de l'Union européenne.
Source: Eurostat - Statistiques sur la migration.

En 1999, 13 millions de personnes¹³, soit 3,4% de la population de l'UE, étaient des ressortissants de pays tiers - ce qui représentait une augmentation de 50% par rapport à 1985. Cette proportion était nettement supérieure dans certains États membres de l'Europe centrale (Autriche 9,3%; Allemagne 6,7%) et bien inférieure en Espagne et en Italie¹⁴. L'immigration croissante en provenance des pays tiers se concentre principalement dans les régions à l'économie florissante. La plupart des grands centres urbains deviennent davantage multiculturels et doivent élaborer des politiques adaptées à l'intégration économique et sociale des nouveaux venus et de leur famille. Contrairement aux citoyens de l'UE, les ressortissants des pays tiers ne jouissent pas du droit à la libre circulation dans l'Union européenne.

La gestion des flux d'immigrants en provenance des pays tiers constitue un défi de plus en plus important pour la politique sociale et la politique de l'emploi des États membres et de l'Union en général. Bien que des flux de person-

nes très qualifiées soient entrés en Europe pour compenser des pénuries spécifiques de main-d'œuvre, une forte proportion de ces migrants se compose de jeunes peu qualifiés. Des facteurs de répulsion dans les pays d'origine s'associent à divers facteurs d'attraction dans les pays d'accueil, tels que le manque de main-d'œuvre au niveau régional ou le vieillissement de la population active. Une analyse des flux enregistrés en 1999 montre que les migrants en provenance de l'ex-Yougoslavie étaient les plus nombreux, suivis par les Polonais, les Nord-africains, les ressortissants de l'ancienne Union soviétique et les Turcs. Néanmoins, les migrants officiellement enregistrés ne constituent qu'une partie de l'iceberg. Nombreux sont ceux qui entrent ou séjournent de manière illégale au sein de l'UE, en travaillant clandestinement, souvent dans des secteurs et des régions où l'économie souterraine est plus répandue. Les immigrants aussi bien légaux qu'illégaux sont plus vulnérables que les travailleurs nationaux; ils sont souvent davantage prêts à accepter des concessions sur leurs rémunérations ou leurs autres droits.

Activité sur le marché du travail

Le taux d'activité sur le marché du travail varie considérablement d'un groupe de migrants à l'autre. Pour les citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre ou les travailleurs originaires des pays candidats de l'Europe centrale et orientale, ce taux est égal ou supérieur à la moyenne de l'UE. Certains autres groupes, notamment les femmes venant d'Afrique du Nord ou de Turquie, enregistrent des taux d'emploi beaucoup plus faibles. Dans la classe d'âge des 15 - 24 ans, le taux de chômage moyen est de 16% parmi les citoyens de l'UE, 15% pour les ressortissants turcs, 14% pour les jeunes originaires des 12 pays candidats et 21% pour les ressortissants d'autres pays.

L'immigration est souvent considérée comme un facteur de flexibilité sur le marché du travail. Cependant, il existe un risque de ségrégation accrue du marché du travail si les ressortissants des pays tiers sont surtout représentés dans les emplois les moins bien rémunérés. La grande majorité des salariés originaires de pays tiers semblent occuper sur le marché du travail le bas de l'échelle, soit les emplois peu qualifiés et peu rémunérés. Au sein de la population migrante, les femmes tendent à travailler dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration ou celui des services domestiques. Cette situation ne s'explique pas uniquement par le faible niveau de qualifications des ressortissants de pays tiers. Les travailleurs en provenance des pays d'Europe centrale et orientale exercent habituellement des métiers requérant des compétences inférieures à leur niveau officiel moyen de qualifications. La vulnérabilité des migrants face à la discrimination, à l'exploitation et aux abus est souvent accentuée par l'obstacle de la langue, mais aussi par une méconnaissance de la culture et des usages locaux et par le faible niveau de développement de leurs réseaux sociaux. Cependant, plusieurs initiatives, telles que les médiateurs interculturels, sont mises sur pied sur les lieux de travail ou dans le cadre des services sociaux ou sanitaires pour améliorer l'accessibilité de ces institutions.

13 Les données les plus récentes d'Eurostat se réfèrent à 1998 (France 1990).

14 Ce chiffre n'inclut pas la population d'origine étrangère ayant adopté la nationalité d'un État membre de l'UE, mais il englobe les enfants des ressortissants de pays tiers nés en Europe lorsqu'ils n'ont pas la citoyenneté européenne.

Conclusions

Pour ce qui est de la mobilité au sein de l'UE, il apparaît qu'en dépit des progrès majeurs réalisés pour supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes au cours des dernières décennies, les niveaux actuels de mobilité géographique sont très faibles par rapport à ceux observés dans les années 50 et 60. Cette situation s'explique en grande partie par la réduction spectaculaire, de la part des régions les moins aisées, de l'écart les séparant de leurs partenaires les plus prospères. Dans les années à venir, un meilleur niveau d'éducation et une intégration économique accrue, combinés à une coordination politique plus étroite, pourraient avoir des répercussions plus visibles sur la mobilité à l'intérieur de l'UE. La Commission européenne, dans sa communication intitulée "De nouveaux marchés européens du travail ouverts et accessibles à tous" a proposé une nouvelle stratégie incluant des initiatives concrètes visant à garantir la libre circulation des personnes et l'ouverture des nouveaux marchés européens du travail. Le lancement de cette dynamique positive requerra la participation active de tous les acteurs intervenant aux niveaux communautaire, national ou local. Il convient également d'accorder une attention spécifique à des obstacles non directement liés au marché du travail, tels que l'apprentissage relativement peu répandu des langues étrangères dans de nombreux États membres, les difficultés croissantes de logement rencontrées dans la plupart des régions prospères ou la tendance à une polarisation observée dans plusieurs régions de l'UE.

Un examen des tendances de la mobilité géographique montre combien les flux de migration en provenance des pays tiers représentent un défi de plus en plus important pour la politique sociale et la politique de l'emploi des États membres et de l'Union en général. La plupart des chercheurs conviennent que les flux d'entrées de migrants constitueront un phénomène certes volatile, mais durable méritant de plus en plus une attention soutenue de la part des responsables politiques. Le nombre croissant de migrants originaires de pays tiers est à la fois un défi et une chance pour la société européenne. L'intégration des groupes de migrants et de leur famille passe avant tout par leur participation à la vie économique et sociale. Une intégration réussie des migrants dans les sociétés d'accueil constitue à son tour pour celles-ci un facteur de progrès économique et de cohésion sociale. La promotion de l'intégration exige des efforts ciblés en direction à la fois des immigrants et des sociétés d'accueil. La lutte contre la discrimination revêt une importance particulière. Les obstacles à la participation sociale - qu'ils apparaissent dans les structures, les aptitudes ou les comportements des communautés d'accueil ou des immigrants - limitent les possibilités d'intégration et affaiblissent la cohésion sociale. Faciliter l'accès à l'éducation des personnes les moins instruites et de leur descendance, promouvoir l'emploi et éliminer les obstacles au logement, telles sont les actions clés à mettre en œuvre en faveur des migrants.

La gestion des flux migratoires, la lutte contre l'immigration illégale et l'élaboration d'un modèle optimal d'intégration compatibles avec le respect de la diversité sont autant de défis majeurs requérant l'engagement de tous les intervenants concernés. À l'échelon de l'UE, depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, le 1er mai 1999, la politique d'asile, la libre circulation des personnes, la politique des visas, les règles régissant le passage des frontières

extérieures de l'UE, la politique de l'immigration, les droits des ressortissants de pays tiers et la lutte contre l'immigration illégale constituent les composantes essentielles de la politique globale commune dont s'est dotée l'Union européenne en matière d'asile et d'immigration. En plus de l'instauration de ce cadre institutionnel et législatif, la politique sociale européenne inclut un large éventail de mesures dans le domaine de l'emploi, de l'insertion sociale, de la lutte contre les discriminations, de la protection sociale et de l'égalité des sexes, qui appuient et renforcent les efforts réalisés au niveau national, régional ou local.

Mesures politiques récentes liées à la mobilité et aux migrations

Plusieurs instruments communautaires conçus dans le cadre de la **Stratégie européenne pour l'emploi**¹⁵ appuient les efforts des États membres en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie. La stratégie visant à promouvoir l'essor de **nouveaux marchés européens du travail**¹⁶ a été adoptée par le Conseil européen de Stockholm en mars 2001; l'accent est tout particulièrement mis sur les qualifications et la mobilité.

De nombreuses initiatives dans le domaine de la **sécurité sociale**¹⁷ ont été proposées pour améliorer concrètement la coordination des régimes et permettre aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi de tirer davantage parti de leur droit à la libre circulation.

Dans le cadre de la **nouvelle Stratégie européenne de promotion de l'intégration sociale**¹⁸, les plans d'action nationaux de plusieurs États membres reconnaissent l'émergence d'une diversité ethnique et culturelle croissante ainsi que le risque accru d'exclusion sociale auquel sont exposés les minorités ethniques et les immigrants.

Des **politiques communes d'immigration et d'asile**¹⁹ sont définies conformément aux conclusions du Conseil européen de Tampere (octobre 1999). Afin de gérer correctement les flux migratoires et de mettre un terme à l'immigration clandestine, la Commission a proposé une approche coordonnée intégrant tous les aspects des migrations et renforçant un partenariat avec les pays d'origine. Cette approche est complétée par une politique ferme d'intégration et de lutte contre les discriminations²⁰ dans les pays d'accueil, sur la base de l'article 13 du traité d'Amsterdam. Il est admis qu'il existe des facteurs à la fois de répulsion et d'attraction expliquant l'immigration de ressortissants de pays tiers dans l'UE et que les deux doivent être pris en considération dans l'élaboration de politiques adéquates visant une gestion efficace des migrations. La demande sur le marché du travail constitue un facteur attractif puissant tandis que les conditions de vie médiocres et les perspectives limitées d'amélioration de la qualité de la vie dans les pays d'origine représentent eux des facteurs majeurs de répulsion. La politique communautaire de développement contribue à long terme à normaliser les flux migratoires en soutenant un développement économique, social et environnemental durable et en combattant la pauvreté et l'inégalité dans les régions d'origine des migrants. Il convient aussi de tenir compte des migrations dans la définition des relations extérieures et la politique commerciale de l'UE, dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les pays d'origine sur la façon de gérer les flux migratoires et d'en maximiser les bénéfices pour tous.

15 Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2002 - COM(2001) 511 Projet de rapport conjoint sur l'emploi - COM(2001)438

16 De nouveaux marchés européens du travail ouverts et accessibles à tous - COM(2001)116

17 COM(1997) 586

18 Rapport conjoint sur l'inclusion du Conseil et de la Commission, adopté par le Conseil le 3/12/2001

19 Voir le tableau de bord du document COM(2001)628

20 Mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (directive 2000/43/CE); Création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (directive 2000/78/CE).

Section II

La dimension sociale de la
mobilité géographique

2.1 Mouvements de population dans l'Union européenne

Ce chapitre présente diverses données qui éclairent quelque peu le degré de mobilité de la population au sein de l'UE et expliquent les principales caractéristiques démographiques des personnes qui se sont déplacées. Les principales sources de données utilisées proviennent d'Eurostat et de l'Eurobaromètre.

En bref

- Ces deux dernières décennies, la migration nette positive a augmenté pour atteindre en l'an 2000 un niveau estimé à près de 700 000 migrants, soit un taux de 0,2% de la population totale de l'UE. Dans la mesure où la croissance annuelle naturelle de la population totale de l'UE n'était que de 0,1% en l'an 2000, l'immigration est actuellement la principale cause d'accroissement de la population dans l'Union.
- L'augmentation récente de la migration nette positive est essentiellement due au flux d'entrée croissant de ressortissants de pays tiers: ils étaient 58% de tous les immigrants en 1999, alors que le flux d'entrée de ressortissants de l'UE semble stable. Devançant l'Irlande, l'Autriche et l'Allemagne, le Luxembourg est l'État membre qui connaît les taux d'immigration (3%) et d'émigration (2%) les plus élevés, nettement supérieurs aux moyennes de l'UE – taux d'immigration d'environ 0,5% et taux d'émigration d'environ 0,3%.
- Actuellement, 19 millions de non-nationaux vivent dans les 15 États membres et représentent 5,1% de la population totale. Mais 30% d'entre eux seulement (quelque 6 millions) sont des ressortissants d'autres États membres, soit 1,6% de la population totale de l'UE. Les 13 autres millions, soit 3,4% de la population totale de l'UE, sont des non-ressortissants de l'UE. La part des citoyens de l'UE vivant dans d'autres États membres n'a guère évolué au cours des deux dernières décennies et reste proche de 1,5%, tandis que celle des non-ressortissants de l'UE est en hausse (de 2,3% en 1985 à 3,4% en 1999). Le Luxembourg est le pays qui compte le plus grand pourcentage d'autres ressortissants de l'UE: près d'un tiers de la population totale du pays. L'Autriche (environ 9%) et l'Allemagne (près de 7%) sont les États membres de l'UE dont la population compte les plus grandes proportions de ressortissants de pays tiers. Pour ce qui est des citoyens des pays candidats à l'adhésion, les Turcs sont de loin la nationalité étrangère la plus nombreuse dans l'UE, avec 2,7 millions de personnes. Mais il y a également quelque 850 000 citoyens des 12 autres pays candidats.
- Si les flux d'immigration de l'extérieur de l'UE sont en hausse, la mobilité géographique des citoyens de l'UE est inférieure à celle des années 50 et 60. Toutefois, 600 000 personnes, soit 0,4% de l'ensemble de la population employée, travaillent dans un pays autre que leur pays de résidence et les déplacements transfrontaliers continuent à augmenter. Des informations complémentaires sont disponibles concernant la fréquence des changements de domicile des citoyens de l'UE: 38% d'entre eux, en moyenne, ont déménagé au cours des dix dernières années. Mais cette moyenne européenne masque de grandes différences entre les États membres, avec un très net clivage Nord-Sud (plus Irlande). Les motivations professionnelles ne sont invoquées que dans 15% des cas et les raisons familiales/personnelles sont le principal motif de changement de domicile. Quelque 5% seulement de ceux qui ont déménagé se sont installés dans un autre pays de l'Union européenne.

Introduction

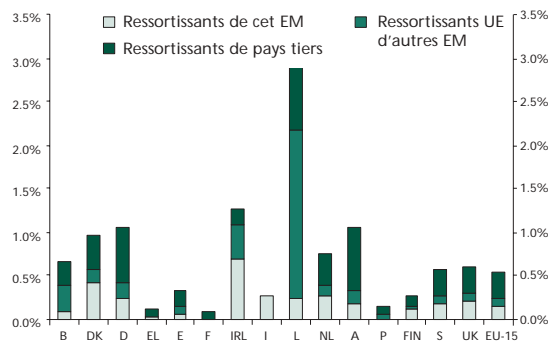
L'étude des mouvements de population est un domaine complexe qui soulève plusieurs questions en matière de disponibilité, de comparabilité et d'harmonisation des sources de données²¹. La fiabilité des données de migration dépend souvent, entre autres, de l'empressement des personnes qui déménagent à enregistrer leur changement de résidence dans le lieu qu'elles quittent ainsi que dans celui où elles s'installent.

2.1.1 Augmentation des flux migratoires d'entrée de ressortissants de pays tiers

Le flux des ressortissants de pays tiers arrivant dans l'Union européenne est en hausse. Les données disponibles collectées par Eurostat auprès des États membres concernant les flux d'entrée sont incomplètes, elles proviennent de sources diverses et ne sont pas entièrement harmonisées. Ces données ne tiennent pas compte non plus des immigrants illégaux, qui ne figurent pas dans les registres administratifs. Toutefois, les données existantes reflètent certaines tendances intéressantes:

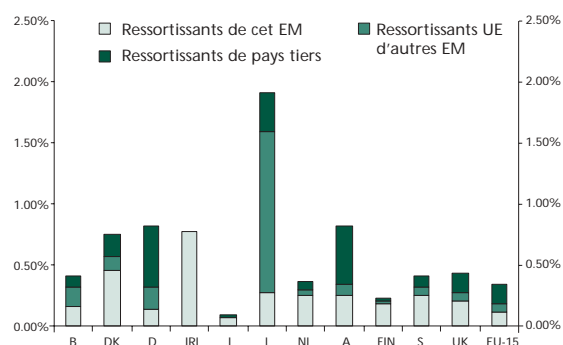
- **La population totale arrivant dans les États membres de l'UE a augmenté ces dernières années, pour atteindre quelque 2 millions de personnes ...** : Les données d'Eurostat sur les flux d'entrée dans les États membres de l'UE montrent que le nombre de personnes venant d'autres pays (citoyens de l'UE et ressortissants de pays tiers) est en hausse. On estime qu'en 1999²², quelque 2 millions de personnes sont arrivées dans les 15 États membres, représentant un peu plus de 0,5% de la population totale, pour près de 1,7 m en 1998 et 1,6 m en 1997²³.
- **... principalement en raison de l'augmentation du nombre d'immigrants de pays tiers...** : D'après l'analyse des données disponibles concernant tous les mouvements vers les États membres de l'UE pendant la période 1997-99, le flux d'entrée de ressortissants de pays tiers est passé d'environ 53% en 1997 à près de 58% en 1999. L'importance de l'immigration est relativement plus grande au Luxembourg (avec un taux d'immigration de 3%), en Irlande, en Autriche et en Allemagne, tandis que les pays du Sud sont au bas de l'échelle.
- **... mais l'immigration de citoyens de l'UE n'a guère évolué** : Le nombre de citoyens de l'Union entrant dans les 15 États membres est relativement stable et leur part dans le flux total d'immigration a tendance à baisser ces dernières années: les flux de ressortissants de l'UE arrivant dans leurs propres États membres sont passés de 27% du flux d'entrée total en 1997 à 24% en 1999 et les flux d'entrée de citoyens de l'Union dans un État membre différent du leur sont passés de 20% en 1997 à 18% en 1999.

Graphe 2 Flux d'entrée: taux d'immigration par nationalité, 1999



Source: Eurostat - Les données italiennes reprennent le total des immigrants, les données de la Grèce et du Danemark datent de 1998. Les données françaises et grecques ne reprennent pas les ressortissants quittant leur propre EM.

Graphe 3 Flux de sortie: taux d'émigration par nationalité, 1999



Source: Eurostat - Les données du Danemark datent de 1998, celles de l'Irlande, de 1997. Les données ne sont pas disponibles pour la Grèce, la France et le Portugal, et ne sont pas complètes pour l'Espagne. Les données irlandaises concernent le total des immigrants.

- **Les flux de sortie des États membres de l'UE diminuent progressivement**: Les données disponibles montrent que le nombre de personnes quittant les États membres²⁴ a baissé, d'environ 1,3 million en 1997 à quelque 1,2 million en 1999 (soit près de 0,3% de la population de l'UE, selon les dernières données disponibles). Près de la moitié se compose de ressortissants de pays tiers, quelque 30% sont des ressortissants de l'UE quittant leur pays d'origine et environ 20% sont des citoyens de l'UE quittant d'autres États membres. Une fois encore, le Luxembourg (près de 2%), l'Autriche, l'Allemagne et l'Irlande enregistrent les plus grands flux relatifs de sortie.
- De ce fait, **les flux totaux nets sont en hausse**: La différence entre le nombre de personnes arrivant dans et

21 Les systèmes d'enregistrement et de comptabilisation des mouvements de population sont très différents entre les États membres.

22 Données de 1996 pour l'Italie, données de 1998 pour la Grèce et le Danemark.

23 Les données concernant les flux d'immigration ne sont pas disponibles (ou ne sont pas complètes) pour les trois ans pour l'Italie; en 1999 pour la Grèce et le Danemark; en 1998 pour la Belgique et l'Irlande. Les données sont partielles pour la Grèce, la France et le Portugal en 1997.

24 Les données concernant les flux d'émigration ne sont pas disponibles pour la France, le Portugal et la Grèce au cours de la période 1997-99, pour le Danemark en 1999, pour la Belgique en 1998 et pour l'Italie et l'Irlande en 1998-1999.

quittant les 15 États membres a augmenté ces quelques dernières années. Sur la base de différentes méthodes²⁵, un nombre d'environ 0,7 million de personnes peut être considéré comme une estimation raisonnable du flux positif net d'entrée dans l'Union européenne en 1999 et 2000 par rapport à 0,5 million en 1997. Cela représente un taux de croissance migratoire annuel positif d'environ 0,2% de l'ensemble de la population, tandis que le taux de croissance annuel naturel était d'environ 0,1% en 1999 et 2000 (estimation Eurostat).

- **La migration nette positive se compose principalement de ressortissants de pays tiers:** Près de $\frac{2}{3}$ des flux positifs sont des ressortissants de pays tiers, 12% seulement sont des ressortissants de l'UE arrivant dans leur État membre d'origine et quelque 15% sont des citoyens de l'UE entrant dans un autre État membre.

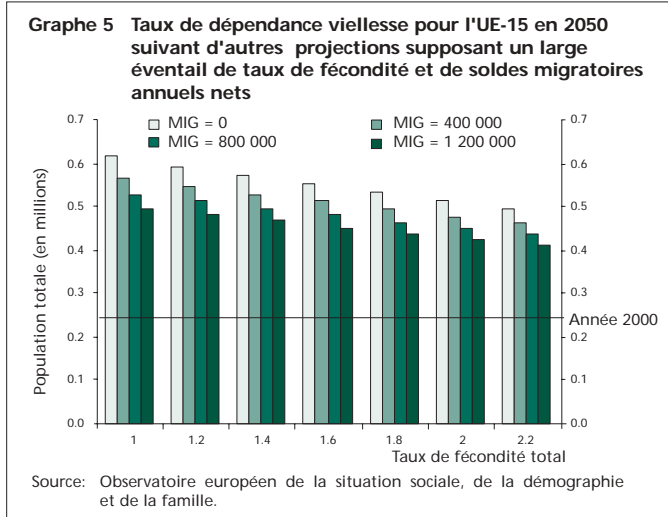
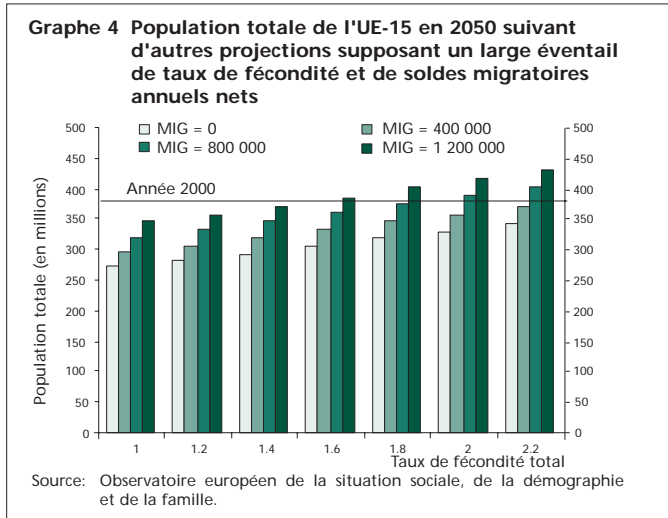
L'immigration peut-elle compenser le vieillissement en Europe?

Une des questions les plus débattues a trait aux possibilités offertes par l'amplification de l'immigration pour résoudre le problème croissant de la dépendance vieillesse en Europe, qui a des conséquences pour le marché du travail et la viabilité des systèmes de pension. Toutefois, l'analyse ci-après montre que même les scénarios d'immigration abondante ne peuvent pas compenser le surcroît de dépendance dû au vieillissement de la population.

Bien que la question "Dans quelle mesure l'immigration de jeunes adultes de l'extérieur de l'UE peut-elle compenser le vieillissement?" ait de nombreuses dimensions politiques, économiques et même culturelles, seule la dimension strictement démographique est abordée ici, sur la base de l'analyse faite par Sergueï Sherbov pour l'Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille.

Le graphique 4 reprend les résultats basés sur d'autres scénarios de population (combinant différentes hypothèses migratoires et de fécondité) pour l'année 2050, par rapport à la dimension actuelle de la population totale des 15 États membres de l'UE. Il indique que la dimension de la population totale est une variable inerte et même les combinaisons d'hypothèses extrêmes ne l'affectent que très lentement. La population n'augmente de façon significative en 2050 qu'avec des taux de fécondité de plus de 1,8 (au lieu de 1,4 aujourd'hui) et un solde migratoire annuel net de 1 200 000 ou plus.

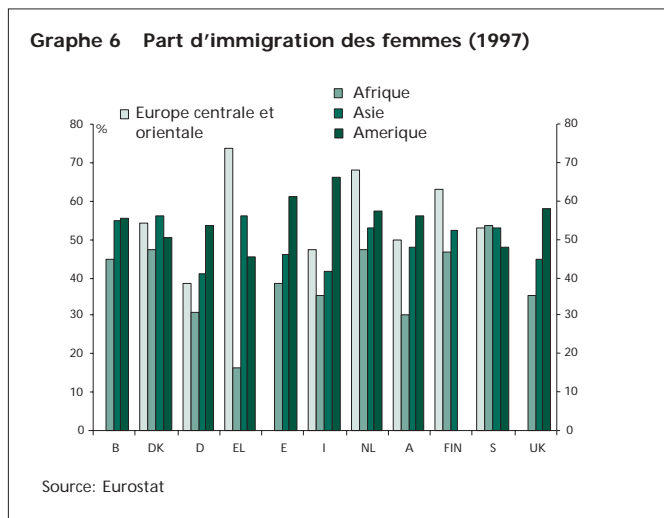
Le graphique 5 montre que l'on prévoit une évolution plus rapide et plus profonde de la structure d'âge que de la dimension de la population. Le graphique reprend le "taux



de dépendance vieillesse", c'est-à-dire la proportion de la population de plus de 65 ans, divisée par la population de 15-64 ans. Au niveau de l'UE-15, ce taux est actuellement de 0,24. En raison de changements inévitables pour la plupart pré-programmés dans la structure d'âge actuelle de la population, ce taux augmentera de façon significative dans tous les scénarios. Il est intéressant de voir que même des soldes migratoires annuels nets d'environ 1 million alliés à des taux de fécondité supérieurs au niveau actuel ne modifient guère le taux de dépendance vieillesse en 2050. En conclusion, l'immigration peut contribuer à combler certaines lacunes spécifiques sur le marché du travail européen, mais ne peut en aucun cas arrêter ou inverser le processus de vieillissement substantiel de la population en Europe.

25 Sur la base des données concernant les flux d'entrée et de sortie enregistrés, on trouve un nombre estimatif de près de 0,8 million d'immigrants en 1999. Dans la mesure où les données d'émigration sont généralement moins fidèlement enregistrées que les données d'immigration, ce nombre n'est pas très différent des estimations d'Eurostat concernant la migration nette suivant une autre méthode: la différence entre l'augmentation de la population totale et l'accroissement naturel (naissances moins décès). Cette méthode donne une migration nette positive de 711,4 mille personnes en 1999 et 680,4 mille personnes en 2000.

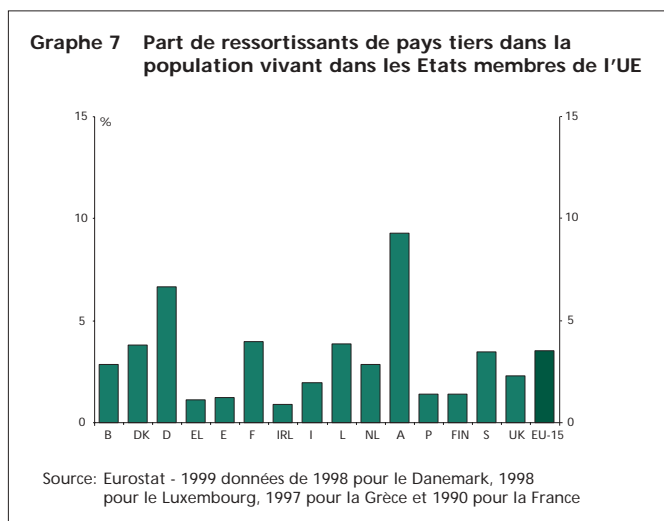
• **La migration provenant de l'extérieur de l'Union n'est pas sexuellement neutre:** Actuellement, les différences entre États membres sont très marquées pour ce qui concerne la part d'hommes et de femmes dans le flux migratoire. Des écarts considérables séparent également les immigrants de différentes origines. Les femmes enregistrent un taux de migration professionnelle plus élevé dans certains États membres, surtout en fonction du renforcement de la demande de travailleurs domestiques et dans les services. Le graphique indique que les femmes constituaient le plus grand pourcentage (plus de 60%) des ressortissants de pays tiers provenant d'Europe centrale en Grèce, aux Pays-Bas et en Finlande en 1997. L'Espagne et l'Italie, elles, ont attiré plus de femmes (que d'hommes) d'Amérique centrale et du Sud. En Allemagne, l'immigration masculine en provenance d'Afrique et d'Europe centrale et orientale domine.



2.1.2 Part croissante des ressortissants de pays tiers vivant dans l'UE

L'utilisation des stocks de population (nombre de personnes par nationalité) par État membre donne une indication de l'amplitude de ces flux dans le passé et du statut socio-économique de ces personnes²⁶, mais ces données ne peuvent être considérées que comme approximatives (et sous-estiment probablement la réalité)²⁷.

Sur la base des données les plus récentes publiées par Eurostat²⁸, plus de 13 millions de personnes, soit 3,4% de la population totale de l'UE, sont des ressortissants de pays tiers, au lieu de 8,4 millions, soit 2,3%, en 1985. Leur part est nettement plus grande en Autriche (9,3%) et en Allemagne (6,7%). Les non-ressortissants de l'UE peuvent être répartis dans les principaux groupes géographiques suivants:



• **de 3,5 millions de citoyens des pays candidats vivent aujourd'hui dans l'Union:** D'après Eurostat, les Turcs sont de loin la nationalité étrangère la plus nombreuse dans l'UE, avec un total de 27 millions de ressortissants. Quelque 77% d'entre eux vivent en Allemagne (2,1 millions), où ils représentent 2,5% de l'ensemble de la population allemande. Il y a également 850 000 citoyens des 12 autres pays candidats, dont près de deux tiers résident en Allemagne. Deux autres nationalités seulement affichent des nombres élevés d'inscription: près de 450 000 Polonais, dont deux tiers en Allemagne, et près de 160 000 Roumains.

• **Les ressortissants de l'ex-Yougoslavie totalisent environ 1,9 million de personnes:** Près de deux tiers d'entre eux vivent en Allemagne et 18 autres pour cent en Autriche. Les citoyens de la nouvelle République fédé-

rale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) sont les plus nombreux, avec environ 1 million de personnes.

• **Les ressortissants d'autres pays européens totalisent plus d'un demi-million de personnes.** Dans ce groupe, deux nationalités prédominent: les Russes et les Albanais. Le premier groupe se concentre principalement en Allemagne, le deuxième est présent surtout en Grèce.

• **Les ressortissants des pays d'Afrique du Nord vivant dans l'Union sont au nombre de près de 2,3 millions,** avec 1,2 million de Marocains, moins de 0,7 million d'Algériens et près de 0,3 million de Tunisiens. Près de 90% des Algériens et 70% des Tunisiens résident en France, tandis que les Marocains sont répartis dans un plus grand nombre d'États membres.

26 Il est important de noter qu'une proportion d'immigrants peut acquérir la citoyenneté de l'État membre d'accueil (les lois de naturalisation varient d'un État membre à l'autre) et que, par ailleurs, les descendants de migrants gardent la nationalité de leurs parents immigrants même s'ils sont nés dans l'État membre d'accueil et ne sont pas des immigrants. Ces deux faits limitent la portée de la nationalité pour déterminer le nombre de migrants entrés dans un État membre.

27 En raison des différentes sources utilisées dans chaque État membre pour estimer le nombre de citoyens étrangers et le fait qu'une part considérable des non-ressortissants dans plusieurs États membres ne sont pas inscrits.

28 Estimations pour l'année 1998, dans EUROSTAT: "Statistiques sociales européennes - Migration", Édition 2000. La base de données EUROSTAT "NewCronos" reprend des données plus récentes sur la population par nationalité. Les données de l'an 2000 y sont disponibles pour tous les pays, à l'exception du Danemark (dernière année dont les données sont disponibles: 1999), la Grèce et le Luxembourg (1998) et la France (1990).

Carte 3 Répartition des ressortissants turcs²⁹ vivant dans les régions NUTS2 de l'UE



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les Etats membres).

Carte 4 Répartition des ressortissants de l'ex-Yougoslavie + Albanie vivant dans les régions NUTS2 de l'UE



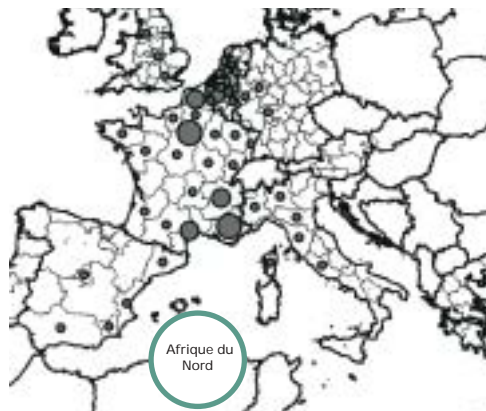
Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les Etats membres).

Carte 5 Répartition des ressortissants des pays candidats d'Europe centrale et orientale vivant dans les régions NUTS2 de l'UE



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les Etats membres).

Carte 6 Répartition des ressortissants des pays nord-africains vivant dans les régions NUTS2 de l'UE



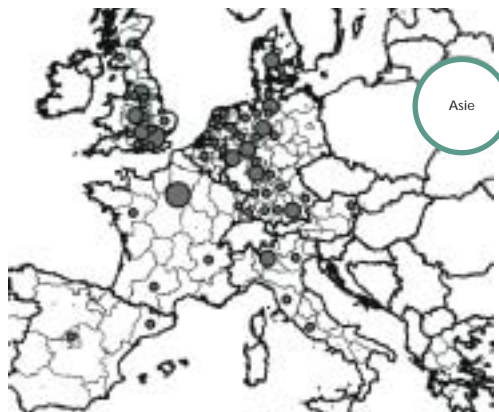
Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les Etats membres).

Carte 7 Répartition des ressortissants des pays d'Afrique sub-saharienne vivant dans les régions NUTS2 de l'UE



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les Etats membres).

Carte 8 Répartition des ressortissants des pays asiatiques vivant dans les régions NUTS2 de l'UE



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les Etats membres).

29 Pour cette série de cartes, la taille relative du "point" représente la part de ressortissants de pays spécifiques vivant dans une région de l'UE-15 par rapport au nombre total des ressortissants du même pays vivant dans l'UE.

- **Le reste de l'Afrique compte à peine plus de 1 million de ressortissants dans l'UE**, principalement concentrés au Royaume-Uni (27%), en France (23%), en Allemagne (15%) et au Portugal (9%).
- **Les ressortissants d'Asie totalisent environ 2,2 millions de personnes**: Ils comprennent un large éventail de nationalités. Les plus nombreux sont les Indiens (près d'un quart de million de personnes), les Pakistanais (près de 185 000) et les Chinois (plus de 170 000). La plupart des Indiens et des Pakistanais sont concentrés au Royaume-Uni, les Chinois sont plus répartis.
- **Les citoyens du reste du monde sont moins d'un million**: Les ressortissants d'Amérique centrale et du Sud totalisent près de 0,4 million de personnes, dont un quart est concentré en Espagne. Les Nord-américains sont près de 420 000, 80% originaires des États-Unis, concentrées surtout au Royaume-Uni et en Allemagne. L'Océanie est représentée par un peu plus de 100 000 ressortissants concentrés essentiellement, à environ 80%, au Royaume-Uni.

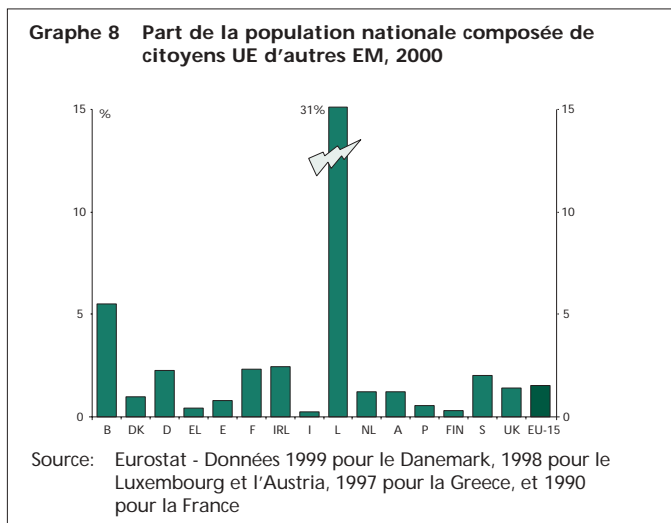
Moins de personnes âgées dans les populations de ressortissants de pays tiers vivant dans l'UE

Le taux de dépendance vieillesse (population âgée de 65 ans et plus/15-64 ans) est nettement moins élevé dans toutes les populations de citoyens de pays tiers que parmi les ressortissants de l'UE. Cela n'a rien de surprenant puisque la majorité des immigrants sont en âge de travailler et une partie d'entre eux retourne dans leur pays d'origine à l'âge de la retraite. Le chiffre le plus bas pour cet indicateur (d'après les données EFT) se rencontre chez les immigrants turcs.

Mais la situation est plus diversifiée par nationalité si on analyse la part des jeunes. Les différences de fécondité et de schémas de regroupement familial en sont les principales causes. Les Turcs ont le taux le plus élevé de jeunes à charge (personnes de moins de 15 ans/15-64 ans), tandis que le même indicateur pour les immigrants originaires des autres pays candidats est inférieur à la moyenne de l'UE.

2.1.3 Près de 6 millions de citoyens de l'UE vivent dans d'autres États membres

Les données d'Eurostat sur les populations par nationalité permettent de quantifier le nombre de citoyens de l'Union vivant dans un État membre autre que le leur. Ce groupe est estimé à environ 6 millions de personnes, soit 1,6% de la population totale de l'UE. Mais il existe des différences prononcées entre les États membres. Le Luxembourg compte la plus grande proportion d'autres citoyens de l'UE: ils représentent près d'un tiers de la population totale du pays. La Belgique compte la deuxième plus grande proportion, suivie de l'Irlande et de l'Allemagne avec 2,3%.

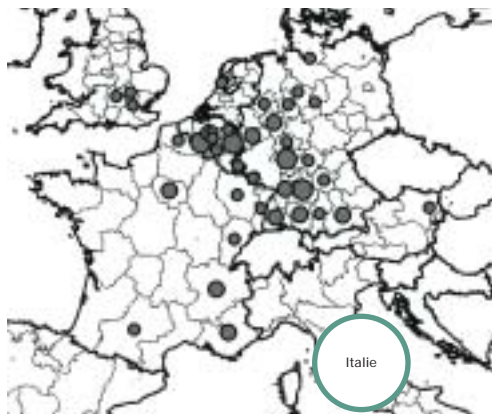


Il convient de remarquer que la part des citoyens de l'UE vivant dans d'autres États membres n'a guère évolué ces deux dernières décennies, restant proche de 1,5%. Cette stagnation s'explique par les faibles taux de mobilité entre les États membres de l'UE, inférieurs aux niveaux élevés des années 50 et 60.

- **L'Allemagne compte parmi ses habitants le plus grand nombre de citoyens d'autres États membres de l'Union...**: Près de 1,9 million, suivie par la France (1,3 million), le Royaume-Uni (0,8) et la Belgique (moins de 0,6).
- **... les Italiens et les Portugais sont les groupes les plus importants de citoyens de l'Union vivant dans d'autres États membres**: Plus de 1,2 million d'Italiens (soit plus de 2% de la population nationale) et près d'un million de Portugais (près de 10% de la population nationale) vivent dans d'autres États membres. Les Italiens résident pour la plupart en Allemagne (la moitié d'entre eux), en France, en Belgique et au Royaume-Uni. Les émigrants portugais, quant à eux, se concentrent essentiellement en France (plus de deux tiers, surtout dans la région de Paris - Île-de-France), en Allemagne et au Luxembourg (où ils constituent 13% de l'ensemble de la population). Ces vastes ensembles d'Italiens et de Portugais vivant dans d'autres États membres résultent principalement des vastes flux migratoires qui ont eu lieu jusque dans les années 70. Actuellement, ces deux pays affichent des soldes migratoires nets positifs et de faibles degrés de mobilité internationale³⁰.
- **Six autres nationalités de l'UE comptent de nombreux ressortissants dans d'autres États membres**: 480 000 Irlandais (soit 13% de la population irlandaise) vivent dans d'autres États membres (dont 92% au Royaume-Uni), suivis par 477 000 Espagnols (45% en France et 27% en Allemagne), 455 000 Britanniques (25% en Allemagne, 17% en Espagne, 15% en Irlande), 436 000 Grecs (près de 85% en Allemagne), 395 000 Français et 360 000 Allemands.

30 Ainsi, le taux d'émigration pour l'année 1997 (dernière année dont les données sont disponibles dans EUROSTAT: "Statistiques sociales européennes - Migration", Édition 2000) était de 0,8 pour 1000 habitants en Italie et de 1 pour 1000 au Portugal, qui a donc le taux d'émigration le plus faible de tous les États membres (données non disponibles pour la Grèce, l'Espagne et la France).

Carte 9 Répartition des ressortissants italiens vivant dans les régions NUTS 2 de l'UE (hormis en Italie)



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les États membres).

Carte 10 Répartition des ressortissants portugais vivant dans les régions NUTS 2 de l'UE (hormis au Portugal)



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les États membres).

Carte 11 Répartition des ressortissants espagnols vivant dans les régions NUTS 2 de l'UE (hormis en Espagne)



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les États membres).

Carte 12 Répartition des ressortissants grecs vivant dans les régions NUTS 2 de l'UE (hormis en Grèce)



Source: Eurostat – EFT 2000 (Cette source a été utilisée car les données régionales à jour par nationalité ne sont pas disponibles pour tous les États membres).

- **Les citoyens des États membres tendent à se concentrer dans le principal État membre voisin:** 186 000 Autrichiens habitent en Allemagne sur un total de 219 000 vivant dans d'autres États membres; 148 000 Belges, dont près de 80% vivent dans les quatre États membres limitrophes; 286 000 Néerlandais, dont les deux tiers vivent en Allemagne ou en Belgique; et 135 000 Finlandais, dont plus de deux tiers vivent en Suède.
- **La majorité des ressortissants de l'UE vivant dans d'autres États membres sont en âge de travailler:** Les données EFT montrent que les taux de jeunes à charge et de dépendance vieillesse sont tous deux moins élevés pour les citoyens de l'Union vivant dans d'autres États membres que parmi ceux qui vivent dans leur pays d'origine. Cette concentration dans la tranche d'âge 15-64 ans reflète le fait que la migration vers d'autres États membres est surtout professionnelle.
- **La composition du ménage des citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre est différente de la moyenne observée dans le pays d'origine:** En moyenne, les citoyens de l'Union résidant dans d'autres États membres vivent dans des ménages plus petits (2,1 personnes par ménage, données EFT 2000) que ceux de leur pays d'origine (2,4). La différence est due essentiellement au nombre inférieur d'enfants à charge dans les ménages vivant à l'étranger.
- **Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes:** Les chiffres indiquent une part de 52% d'hommes parmi les ressortissants de l'UE vivant dans d'autres États membres, contre 48,6% pour ceux qui vivent dans leur pays d'origine.

2.1.4 Mobilité résidentielle des citoyens de l'UE dans les années 90.

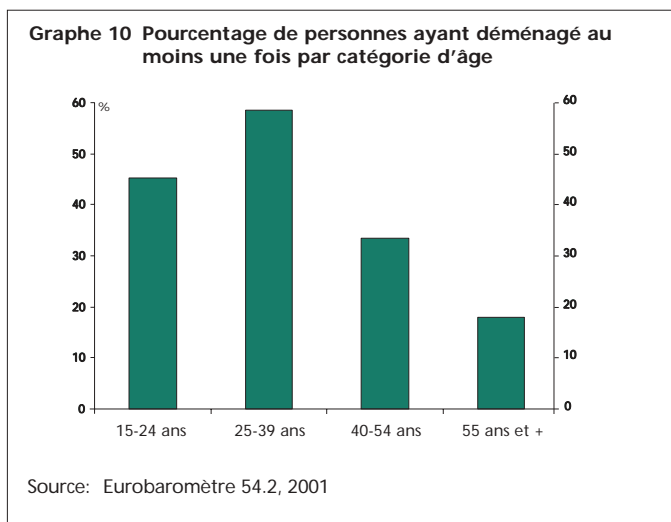
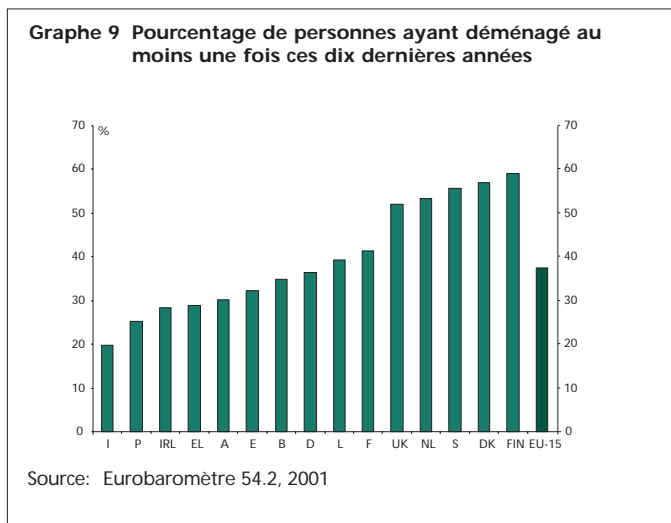
Une analyse des phénomènes de mobilité en Europe se doit aussi d'aborder la question de la mobilité résidentielle. D'après une récente enquête de l'Eurobaromètre³¹, les citoyens européens ne déménagent pas très souvent: en moyenne, 38% ont déménagé au moins une fois au cours des dix dernières années (un taux annuel de mobilité de 7,3%, c.-à-d. la moitié du taux de mobilité américain). Parmi ceux qui ont déménagé, la majorité (58%) ne l'a fait qu'une seule fois, 20% ont déménagé deux fois et 10% trois fois. Mais ces moyennes européennes masquent de grandes différences entre les États membres. De plus, il y a un net clivage Nord-Sud (plus Irlande).

- **Les citoyens de l'Europe du Nord ont changé de résidence plus souvent au cours des dix dernières années...**: La Finlande a le degré de mobilité géographique le plus élevé: 59% des Finlandais ont changé de résidence au moins une fois, suivis des Danois, des Suédois, des Néerlandais et des Britanniques. Ces États membres européens où le plus grand nombre de personnes a déménagé, sont aussi ceux où ces personnes ont déménagé le plus souvent: cette corrélation est particulièrement forte dans les pays nordiques, où les pourcentages de personnes ayant déménagé plusieurs fois en dix ans sont supérieurs à la moyenne européenne. Ainsi, 16% des Finlandais, 14% des Danois et 12% des Suédois ayant déménagé au cours des dix dernières années l'ont fait cinq fois (pour une moyenne de 7% dans l'UE-15).

- **... ceux du Sud sont plus sédentaires**: À l'autre extrémité de l'échelle, la plupart des citoyens d'Europe méridionale (de même que les Irlandais) n'ont pas déménagé ces dix dernières années. C'est le cas surtout des Italiens, qui sont les citoyens les plus sédentaires des quinze États membres. Une autre indication de faible mobilité des citoyens du Sud est que ceux qui ont déménagé l'ont généralement fait une seule fois: 77% au Portugal, suivi de l'Italie et de la Grèce.

- **Il n'y a pas de différences significatives entre hommes et femmes** puisque 38% des hommes ont changé de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années pour 37% de femmes.

- **Le groupe des 25-39 ans déménage le plus...**: Les personnes de 25 à 39 ans présentent le pourcentage le plus élevé de déménagement et près de 60% d'entre eux ont changé de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années. Les personnes de 15 à 24 ans se classent en deuxième position avec près de 45%, suivies des 40 à 54 ans avec environ 34%. Les personnes de plus de 55 ans ont déménagé le moins à raison de 18% environ.



Le nombre de déménagement diminue avec la distance

L'analyse ci-dessus porte sur tous les types de migrations, mais on peut faire une distinction entre plusieurs genres de déplacements en étudiant la proximité de l'ancien lieu de résidence. Le déménagement dans une autre maison de la même ville ou du même village est le type de mobilité le plus courant, les autres déplacements perdent en fréquence à mesure que la distance augmente.

Tableau 1 Au moins un déménagement	UE-15
... dans la même ville ou le même village?	68,2
... dans une autre ville ou un autre village, mais dans la même région?	36,3
... dans une autre région, mais dans le même pays?	21,2
... dans un autre pays, mais au sein de l'UE?	4,4
... dans un autre pays en dehors de l'UE?	4,7

Source: Eurobaromètre 54.2, 2001

31 Eurobaromètre 54.2 (2001)

- **Les Européens déménagent le plus souvent dans leur propre ville ou village:** Parmi les personnes qui ont déménagé, plus de 68% en moyenne ont déménagé au moins une fois dans la même ville ou localité. On observe les pourcentages les plus élevés en Suède (82%), en Finlande et au Royaume-Uni, et les pourcentages les plus faibles au Luxembourg (53%), en France et en Italie.
- **Les déménagements dans la même région sont assez courants aussi, la mobilité interrégionale l'est relativement moins:** En moyenne, plus d'un tiers des personnes ayant déménagé au cours des dix dernières années ont choisi un nouveau lieu de résidence dans une autre localité, ville ou village de la même région, tandis qu'un peu plus de 20% se sont installés dans une autre région du même pays. Les ressortissants des pays méditerranéens (suivis des Irlandais) semblent moins enclins à la mobilité interrégionale. Néanmoins, il faut relativiser les comparaisons entre États membres pour ces types de mobilité, en raison des difficultés d'interprétation de la notion de "région" utilisée dans cette enquête³².

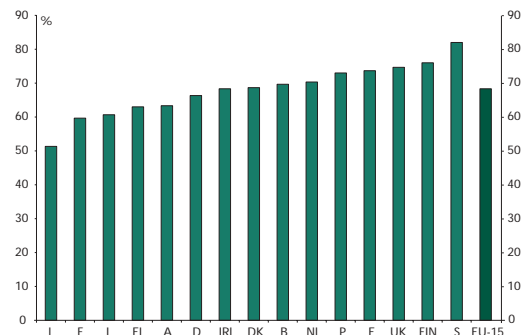
Les jeunes sont plus attirés par les régions urbaines

La mobilité interrégionale se caractérise principalement, premièrement par le flux d'entrée des jeunes dans les régions urbaines, et deuxièmement par le flux de sortie des personnes en fin de carrière professionnelle, qui retournent dans leur région d'origine ou s'établissent dans les régions côtières.

Le graphique illustre ces tendances à l'aide de données Eurostat au niveau régional (NUT-2) pour 9 grandes régions urbaines de l'UE. Le flux d'entrée largement positif pour les groupes d'âge de 15 à 24 ans indique le déménagement pour des raisons d'études ou le début d'une carrière professionnelle. Après 25 ans, les flux deviennent négatifs premièrement à cause du processus de "banlieusardisation" lié à la mobilité familiale (voir flux négatifs pour les jeunes enfants) et, deuxièmement, de la mobilité à un âge plus avancé correspondant à la fin de la vie active. Dès lors, les zones urbaines tendent à avoir une structure démographique plus jeune en comparaison avec la moyenne de l'UE-15.

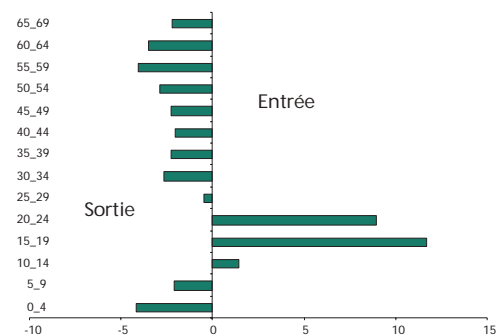
- **La mobilité vers un autre pays de l'UE est nettement moins courante...:** Moins de 5% des personnes ayant déménagé au cours de la dernière décennie ont élu domicile dans un autre pays de l'UE. Les Italiens et les Grecs affichent le plus faible pourcentage – 2% – suivis des autres pays méridionaux. Les seuls écarts substantiels par rapport à la moyenne s'observent au Luxembourg³³ (environ 20%), en Irlande et en Autriche. Ce n'est pas une sim-

Graph 11 Pourcentage de personnes ayant déménagé une ou plusieurs fois dans la même ville ou localité



Source: Eurobaromètre 54.2, 2001

Graph 12 Taux de mobilité résidentielle net sur 5 ans dans les régions urbaines* - 1994-1999** (%)



* Moyenne (non pondérée) de 9 régions urbaines (Nuts2) (Bruxelles, Berlin, Brême, Hambourg, Vienne, Madrid, Île-de-France, Stockholm, Zuid-Holland)

** Tous en 1994-99 sauf Île-de-France 1993-1998

Source: Eurostat

ple coïncidence, puisque ces trois pays, dans le même ordre, ont le taux annuel d'immigration le plus élevé pour l'année 1999: 3%, 1,3% et 1,1% (Voir 2.1.1).

- **... ainsi que le fait d'avoir habité en dehors de l'UE:** Seuls 5% environ de ceux qui ont déménagé ces dix dernières années ont vécu dans un pays extérieur à l'UE. Le clivage Nord-Sud réapparaît, les Européens du Nord (et les personnes vivant en Autriche, en Irlande, au Luxembourg et en Allemagne³⁴) se classent parmi les personnes les plus concernées par ce type de migration, tandis que les Européens du Sud et surtout les Italiens (2% seulement) se trouvent au bas de ce classement.

32 Dans cette enquête, la notion de "région" est indéfinie et son interprétation dépend de la personne interrogée. De plus, l'importance et la densité de population des différentes régions au sein de l'UE varient considérablement.

33 Le Luxembourg est un cas très spécifique, une grande partie de sa population est composée de citoyens d'autres États membres de l'UE. Le cas de l'Irlande aussi est très particulier: les Irlandais figurent parmi les citoyens les plus sédentaires d'Europe mais sont en tête de la mobilité vers un autre pays. Les flux importants entre l'Irlande et le Royaume-Uni (et les États-Unis) pourraient en être la cause.

34 L'Autriche et l'Allemagne sont des pays comptant de nombreux ressortissants de pays tiers.

Plus grande mobilité aux États-Unis que dans l'UE, mais avec des schémas comparables

L'étude "An Overview of Labour Mobility in the United States" (Aperçu de la mobilité professionnelle aux États-Unis) de F. W. Horvarth (U.S. Bureau of Labour Statistics) démontre que si les États-Unis sont un pays à grande mobilité (quelque 15% des Américains changent de résidence chaque année, deux fois plus que la moyenne de l'UE), les principales caractéristiques de ces mouvements ne sont pas très différentes de celles qui ont été décelées dans l'Eurobaromètre pour l'Union.

Comme pour l'Union européenne, les déplacements de courte distance prédominent: l'essentiel de la mobilité géographique aux États-Unis porte sur des déménagements à l'intérieur du comté (près de 60%), les déplacements entre différents comtés du même État totalisent environ 20% de l'ensemble des mouvements annuels et 15% des mouvements ont trait au déménagement entre États différents.

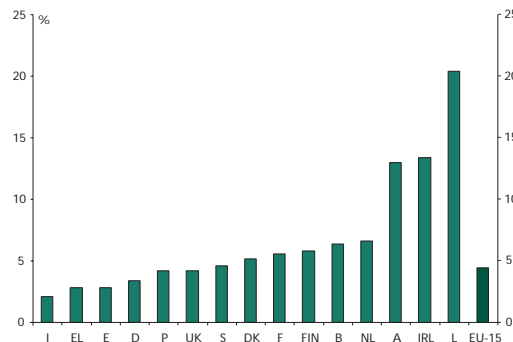
Les motifs de déménagement aux États-Unis ne sont pas très différents de ceux invoqués dans l'UE. La plupart des déplacements de courte distance sont dus principalement à des questions de logement et de cycle de vie et les facteurs professionnels ne justifient que 18% (20% pour les hommes, 16% pour les femmes) de la mobilité totale (légèrement plus que la proportion de 15% observée dans l'UE). Comme c'est le cas en Europe aussi, l'importance des raisons familiale et des questions de logement diminue avec la distance et la proportion des mouvements pour motifs professionnels augmente³⁵. Enfin, le chômage ne semble pas être un facteur majeur dans la majorité des mouvements des Américains – on observe le même schéma dans les réponses des citoyens de l'UE à l'Eurobaromètre.

Les personnes vivant dans l'UE déménagent essentiellement pour des raisons familiales et de logement

Voici les principaux résultats de l'Eurobaromètre pour l'analyse des motivations des personnes qui changent de résidence:

- **Les raisons familiales/personnelles sont les principales causes de déménagement...:** À la question de savoir pourquoi elles avaient changé de résidence ces dix dernières années, 54% des 38% des personnes ayant déménagé ont donné des raisons familiales et personnelles³⁶ en guise de justification et 18% ont invoqué les conditions de logement ("non satisfait de l'endroit où vous habitez").
- **... et les motivations professionnelles ne représentent qu'une faible proportion:** Les facteurs professionnels viennent en troisième position seulement en termes d'importance (15%). Les raisons financières sont citées par

Graphe 13 Pourcentage de personnes ayant déménagé une ou plusieurs fois vers un autre pays de l'UE



Source: Eurobaromètre 54.2

près de 9% des personnes ayant déménagé et, enfin, le fait d'apprécier ou non les habitants des environs est la principale justification pour quelque 3%. Ces résultats correspondent aux conclusions d'une récente étude concernant la mobilité aux États-Unis (voir encadré ci-dessus).

- **Les raisons familiales affectent plus de femmes, les motivations professionnelles affectent plus d'hommes:** La proposition "raisons familiales/personnelles" a été choisie par 57% des femmes et 51% des hommes, tandis que 18% des hommes et 12% des femmes ont répondu "pour des raisons professionnelles". Les autres réponses ne présentent guère de différences selon le sexe.
- **Les moins de 39 ans ont plus déménagé pour motifs professionnels:** Le schéma de réponse est comparable pour tous les groupes d'âge, avec une prédominance des raisons familiales/personnelles, mais le groupe des 25-39 ans compte la plus grande proportion de personnes invoquant des motivations professionnelles (17%), suivi des 15-24 ans (16%), pour 8% seulement des 55 ans et plus.
- **Les citoyens de l'UE sont généralement satisfaits de leur lieu de résidence...:** Quant à la raison pour laquelle 62% des citoyens européens n'ont pas déménagé au cours des dix dernières années, la plupart des personnes interrogées se déclarent satisfaites de l'endroit où elles habitent. Dans 81% des cas, cette satisfaction est la principale justification de leur vie sédentaire. Le degré de satisfaction augmente avec l'âge des personnes interrogées, avec un maximum de 87% pour les 55 ans et plus. Cette attitude "home sweet home" éclipse toutes les autres raisons qui pourraient expliquer pourquoi ces citoyens n'ont pas déménagé. Néanmoins, d'autres facteurs, principalement financiers ou familiaux (environ 8% dans les deux cas) ont été avancés également comme entrave au déménagement.

35 Les déménagements pour raison professionnelles ne représentent que 6% des mouvements à l'intérieur du pays, mais environ un quart des déménagements intra-État entre différents comtés, un tiers des déplacements inter-État (dans la même région statistique) et environ la moitié des mouvements entre les États situés dans des régions statistiques différentes des États-Unis (c.-à-d. différentes parties du pays).

36 Les raisons familiales/personnelles vont très souvent de pair avec les différentes étapes du cycle de vie – ainsi, le changement de résidence peut survenir après un mariage ou la formation d'un nouveau couple, lors d'une naissance, de l'indépendance du ménage des parents, etc.

- **Les motivations professionnelles se révèlent cependant un facteur déterminant pour les futurs mouvements:** À la question de savoir ce qui pourrait les inciter à déménager, les citoyens ayant l'intention de déménager dans les cinq prochaines années (19% du total) ont invoqué les trois principales motivations suivantes: raisons

familiales et personnelles en première position (46%), suivies des motivations professionnelles (27%) et des conditions de vie ("non satisfait de l'endroit où j'habite", pour 17%). Apparemment, l'importance du travail en tant que facteur de mobilité géographique augmente progressivement, en termes de perception des citoyens de l'UE.

Tableau 2 Raisons de déménagerdans les 5 prochaines années	... lors de votre dernier déménagement
Raisons familiales ou personnelles	45,9%	53,9%
Raisons professionnelles	27,4%	15,2%
Vous n'êtes (n'étiez) pas satisfait de l'endroit où vous habitez	16,6%	18,0%
Autres raisons	16,2%	16,2%
Raisons financières	9,9%	8,5%
Vous n'aimez (n'aimiez) pas les personnes habitant dans les environs	5,4%	3,4%

Source: Eurobaromètre 54.2, 2001

2.2 Conditions de vie

Cette année, la section sur les conditions de vie se concentre sur les éléments qui peuvent intervenir pour faciliter ou entraver le mouvement géographique des personnes, notamment l'emploi, l'éducation, la qualité du logement et les évolutions en matière de transport et de navette.

En bref

- **Situation d'emploi des ressortissants de pays tiers.** Le taux d'emploi des ressortissants de pays tiers est nettement inférieur à celui des ressortissants de l'UE: 51% au lieu de 63%. Cet écart est plus grand si l'on tient compte de la situation des femmes des pays tiers et plus petit si l'on considère uniquement les jeunes. La majorité des travailleurs ressortissants de pays tiers tend à se concentrer dans les segments inférieurs du marché du travail.
- **Éducation et migration.** La répartition en matière d'éducation des citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre tend à être plus favorable que dans leur pays d'origine. Les Grecs et les Portugais et, dans une moindre mesure, les Italiens et les Espagnols font exception à cette règle.

Les ressortissants de pays tiers de 25-64 ans vivant dans l'UE présentent un large éventail de niveaux d'études. Les personnes originaires d'Amérique du Nord, de Russie et d'Asie sont nettement plus susceptibles d'avoir un niveau d'études élevé que les Turcs ou les Nord-africains qui vivent dans l'UE-15. De même, ils sont plus susceptibles d'avoir un statut professionnel plus élevé.

La proportion de ressortissants originaires des 12 autres pays candidats ayant un niveau d'éducation élevé est légèrement supérieure à la moyenne de l'UE. Bien que les ressortissants de ces pays comptent également des proportions de personnes à faible degré d'instruction inférieures à celles des nationaux de l'UE, 47% d'entre eux occupent un emploi de bas niveau par rapport à 32% des ressortissants de l'UE.

- **Logement.** La disponibilité de logements de qualité à un prix abordable joue un rôle important dans les décisions de changer de résidence. En 1997, un peu moins de 20% des citoyens de l'UE se sont déclarés insatisfaits de leur logement. Dans la plupart des États membres, le prix moyen des logements a beaucoup grimpé ces dix dernières années (1990 à 2000). Les hausses les plus fortes se rencontrent en Irlande et aux Pays-Bas. La proportion du budget des ménages consacrée au logement (c.-à-d. logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles) varie entre les États membres – d'un peu moins de 20% au Portugal à un peu plus de 30% au Danemark.
- **Transport et navette.** Il faut moins de 20 minutes à pratiquement 60% des Européens pour se rendre à leur travail (ou lieu d'études). En moyenne, il faut plus de temps pour aller à l'hôpital ou au cinéma le plus proche que pour aller travailler, mais cela varie quelque peu d'un État membre à l'autre.

Depuis 1970, la demande de transport de passagers n'a cessé de croître dans l'UE-15. Entre 1970 et 1998, l'usage des voitures a augmenté de 118% (de 4 661 à 10 176 km par personne), celui des bus a progressé de 35% (de 823 à 1 109 km) et l'usage du chemin de fer s'est accru de 21%, de 637 à 773 km/par personne. L'usage du transport aérien affiche une nette progression, de 171%, au cours de la même période - de 460 à 1 247 km parcourus par personne.

2.2.1 La migration et le marché du travail

Les citoyens de l'UE résidant dans un autre État membre ont des taux d'emploi plus élevés et des taux de chômage moins élevés que les nationaux dans leur pays d'origine et que les non-citoyens de l'UE vivant dans l'UE. Ce peut être dû au fait que le déplacement dans un autre État membre était précisément destiné à saisir une possibilité d'emploi.

Les non-ressortissants de l'UE représentent 3,4% de la population totale de l'Union européenne, 3,6% de la population en âge de travailler (15-64 ans), 2,9% des forces de travail et 6,4% de la population au chômage. Le taux d'emploi des ressortissants de pays tiers est nettement plus faible que celui des ressortissants de l'UE: 51% au lieu de 63%. La différence est très peu marquée pour les ressortissants des pays candidats, sauf pour les Turcs d'origine pour qui elle est très prononcée. Cet écart des taux d'emploi est également plus marqué pour les femmes des pays tiers. Si l'on examine les taux de chômage du groupe des 15-24 ans, les différences sont moins nettes: le taux de chômage moyen est de 16% pour les ressortissants de l'UE, de 14% pour les ressortissants des 12 pays candidats, de 15% pour les Turcs d'origine et de 21% pour les ressortissants d'autres pays tiers. Les taux de chômage sont en étroite corrélation avec le niveau d'éducation: plus il est bas, plus le taux de chômage est élevé.

Les travailleurs étrangers tendent à se concentrer dans des secteurs d'activité spécifiques. Dans le cas des travailleurs masculins, les trois secteurs que sont l'industrie manufacturière, la construction, ainsi que l'hôtellerie et la restauration emploient 55% de ressortissants de pays tiers et 40% de citoyens de l'UE. Par contraste, l'administration publique emploie 8% de travailleurs citoyens de l'Union et 1,5% à peine de citoyens de pays tiers.

Les femmes originaires d'un pays tiers tendent à travailler essentiellement dans le secteur hôtelier et de la restauration et dans les services domestiques. Ce dernier secteur n'est que marginal en Europe du Nord (0,1% en Suède et aux Pays-Bas) mais reste important dans le Sud de l'Europe. Sa part estimée de l'emploi global va de 3,5% en Grèce à plus de 6,5% au Portugal et en Espagne. En Grèce, 56% des

personnes actives dans les services domestiques sont des non-ressortissants, originaires d'Albanie ou des pays candidats.

Toutefois, la migration professionnelle ne concerne pas uniquement les travailleurs peu qualifiés. Ces dernières années, les États membres ont été plus sélectifs, favorisant les travailleurs hautement qualifiés, notamment les informaticiens en Allemagne. Au Royaume-Uni, 80% des permis de travail sont accordés à des travailleurs hautement qualifiés³⁷.

2.2.2 Éducation et niveau de qualification

Cette section examine les niveaux d'éducation des étrangers vivant dans l'UE-15. Deux analyses³⁸ sont proposées: les niveaux d'éducation des ressortissants de pays tiers et des citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre.

Niveaux d'éducation des ressortissants de pays tiers vivant dans l'UE-15

Les ressortissants de pays tiers âgés de 25 à 64 ans vivant dans l'UE présentent un large éventail de niveaux d'études. Une comparaison avec le niveau d'éducation moyen de l'UE-15 révèle au sommet de l'échelle une proportion relativement élevée de personnes originaires d'Amérique du Nord, de Russie ou d'Asie de l'Est ayant un niveau d'études du troisième cycle. Parmi les migrants de ces régions, seule une très petite proportion a un faible niveau d'études. À l'autre extrémité de l'échelle, plus de 3 personnes sur 4 originaires de Turquie et d'Afrique du Nord ont un niveau d'éducation inférieur. Près de la moitié des migrants d'ex-Yougoslavie ou d'Albanie ont un faible niveau d'éducation. Parmi les migrants d'autres parties d'Afrique et d'Asie du Sud et du Sud-est, la part de ceux qui ont un faible niveau d'éducation n'est que légèrement supérieure à la moyenne de l'UE et la proportion de personnes ayant un niveau élevé est proche de la moyenne de l'UE.

Personnes hautement qualifiées originaires des autres pays candidats (excepté la Turquie): Parmi les migrants des 12 autres pays candidats, la part de ceux qui ont un niveau

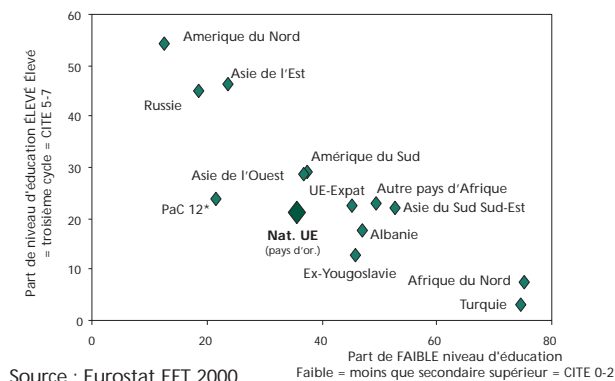
Tableau 3 Secteurs d'activité	% de l'emploi total pour les travailleurs non-ressortissants de l'UE	% de l'emploi total pour les travailleurs ressortissants de l'UE
Construction	10,4	7,8
Hôtellerie et restauration	9,7	3,9
Soins de santé et œuvres sociales	7,9	9,6
Commerce de détail	7,8	9,2
Fabrication de produits métalliques manufacturés	3,5	2,1
Ménages privés avec employés de maison	3,3	?
Enseignement et éducation	3,3	6,8
Préparation de produits alimentaires et de boissons	3,0	2,3
Agriculture et pêche	2	4,1
Administration publique	1,5	7,8

Source : Eurostat – EFT 2000 – Emploi pour 15-99

37 *New directions for migration policy in Europe* (Nouvelles orientations pour la politique de migration en Europe), Frank Laczko, IOM.

38 Sur la base des données de l'enquête européenne sur les forces de travail, 2000.

Graph 14 Niveau d'éducation de la population de l'UE âgée de 25-64 ans suivant le pays de nationalité, 2000



Source : Eurostat EFT 2000
 (Moyen = secondaire supérieur = CITE 3, comme complément de 100 %)
 * PaC 12 = tous les pays candidats excepté la Turquie

d'éducation élevé est légèrement supérieure à la moyenne de l'UE et la proportion de faible niveau d'éducation est nettement inférieure, ce qui implique également une proportion plus grande de niveau moyen. Il est intéressant de noter en outre que ces migrants des pays candidats connaissent une répartition nettement plus favorable du niveau d'éducation que la moyenne dans leur pays d'origine, ce qui donne à penser que la migration de ces pays vers l'UE est dominée par les personnes hautement qualifiées.

Statut professionnel des ressortissants de pays tiers

Beaucoup de migrants viennent dans l'Union européenne pour profiter des possibilités économiques et participer au marché du travail, même si une grande part de certains groupes, principalement les femmes, migre pour des raisons familiales. Ce schéma s'applique assez bien aux jeunes venant de Turquie et du Maroc, comme le montre une étude récente³⁹.

La transformation du marché du travail européen au cours des dernières décennies accroît l'importance de l'éducation et des qualifications reconnues pour participer à l'économie basée sur le savoir.

La répartition la plus favorable du statut professionnel se rencontre dans le groupe des travailleurs provenant d'Amérique du Nord et d'Asie de l'Est. Deux tiers de Nord-américains dans l'UE-15 occupent un poste professionnel élevé⁴⁰ (CITP 1-3) et 15% seulement un poste de niveau inférieur (CITP 7-9). La position professionnelle des migrants d'Asie de l'Est également est nettement supérieure

à la moyenne de l'UE-15. Les ventilations les plus défavorables sont celles des Africains et des ressortissants d'ex-Yougoslavie et de Turquie dont plus de 70% occupent un poste professionnel de niveau inférieur. Ces différences de répartition sont étroitement liées aux différences de niveau d'éducation.

Toutefois, la relation entre le niveau d'éducation et le statut professionnel n'est pas très claire pour les personnes des 12 autres pays candidats. Les ressortissants de ces pays sont moins nombreux que les nationaux de l'UE parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation, mais 47% d'entre eux occupent un poste professionnel de niveau inférieur pour 32% des ressortissants de l'UE. Pour diverses raisons, une proportion importante de ces travailleurs accepte de travailler à des postes dont le statut professionnel est inférieur à leur niveau de qualification. Le sous-emploi pose problème pour les réfugiés et les demandeurs d'asile aussi.

Une étude de la littérature entreprise par le Conseil des réfugiés en 1999 a mis en lumière qu'en dépit des niveaux de qualifications apparemment élevés des réfugiés en Grande-Bretagne, la majorité travaille dans des emplois non officiels, à durée limitée, mal payés et dans des métiers inférieurs sans sécurité d'emploi.

Principales caractéristiques des ressortissants de l'UE vivant dans un autre État membre⁴¹

Les niveaux d'éducation varient entre les États membres du Sud et les autres.

Les Grecs et les Portugais sont sur-représentés parmi les ressortissants de l'UE ayant un niveau d'éducation inférieur ou moyen et vivant dans d'autres États membres. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les Italiens et les Espagnols. Deux-tiers des nationaux de ces quatre pays vivant dans un autre État membre ont un niveau d'éducation inférieur. Les ressortissants des 11 autres États membres vivant dans un État membre différent ont des niveaux d'éducation supérieurs – 35% ont un niveau d'études du troisième cycle et moins d'un quart a un niveau inférieur.

Pour ce qui est du statut professionnel, les ressortissants des États membres du Sud sont moins nombreux à occuper un poste professionnel de haut niveau⁴² que la proportion pourtant faible dans leur État membre. Le Portugal est l'exemple le plus clair⁴³, suivi de la Grèce et de l'Italie, avec des profils d'emploi aussi bas pour les personnes vivant ailleurs dans l'Union. En position "intermédiaire", l'Espagne et la Finlande, où les proportions de statut professionnel élevé et bas sont comparables pour les ressortissants vivant dans leur pays d'origine et ceux qui résident

39 Les résultats sont présentés dans un rapport comparatif "Push and pull factors of international migration" et dans une série de rapports nationaux pour la Turquie, le Maroc, l'Égypte, le Sénégal et le Ghana publiés par Eurostat, 2000.

40 Classification Internationale Type de Professions; CITP-88.

41 L'analyse des données de l'enquête sur les forces de travail donne certaines informations sur les principales caractéristiques des ressortissants de l'UE vivant dans les autres États membres.

42 Les "postes professionnels supérieurs" désignent les trois premiers titres CITP tandis que les "postes professionnels inférieurs" désignent les trois derniers titres CITP.

43 Par exemple, 9% de postes supérieurs pour les expatriés portugais contre 21% parmi ceux qui vivent dans leur pays d'origine. De plus, les expatriés portugais représentent 73% des niveaux inférieurs pour 46% de postes inférieurs dans leur pays d'origine.

dans un autre pays de l'UE. Pour les nationaux des autres États membres, les postes professionnels élevés sont plus courants pour les personnes vivant dans un État membre différent qu'ils ne le sont pour les ressortissants vivant dans leur pays d'origine⁴⁴.

Il faut noter que ces inégalités observées en termes de niveau d'éducation et professionnel des citoyens de l'UE vivant dans d'autres États membres reflètent, dans une certaine mesure, les mouvements migratoires d'après-guerre du Sud vers le Nord qui ont eu lieu à un moment d'excédent de faibles qualifications dans le Sud et de pénurie de main-d'œuvre dans le Nord. De grandes différences de génération apparaissent entre les personnes âgées, généralement peu qualifiées, et les jeunes générations plus qualifiées de migrants des États membres méditerranéens. Cela donne à penser que les flux migratoires entre les États membres (y compris ceux provenant du Sud de l'Union) sont souvent déterminés aujourd'hui par la demande de travailleurs hautement qualifiés.

Migration, élargissement et le marché du travail

Dans le contexte de l'élargissement de l'UE, une grande attention est accordée aux flux potentiels d'entrée de personnes originaires des pays candidats. Depuis le début de la période de transition dans les années 1990, l'intégration économique entre les pays candidats et les États membres de l'UE a progressé et atteint déjà un niveau élevé. Des signes concluants indiquent que la plupart des États membres, en particulier ceux qui sont proches des pays candidats ainsi que certaines régions frontalières ont tiré avantage de cette intégration accrue. Toutefois, on peut craindre que l'élargissement ne donne lieu à des poussées migratoires et des perturbations du marché du travail.

Actuellement, les niveaux de migration des dix pays candidats de l'Europe centrale et de l'est dans l'UE sont relativement bas malgré un écart de revenus considérable. D'après une estimation, il y aurait actuellement près de 850 000 ressortissants de ces pays dans les États membres, dont près de 300 000 sont des travailleurs permanents PEC. Ces 300 000 correspondent à 0,2 de la main-d'œuvre de l'UE et travaillent à 80% en Allemagne et en Autriche.

Afin de fournir une base factuelle pour le débat sur l'élargissement et la libre circulation, la Commission avait commandité une grande étude sur l'impact probable de l'élargissement sur l'emploi dans les États membres actuels et les pays candidats. Cette étude confirme les résultats d'autres recherches, à savoir que l'impact sur le marché du travail de l'UE sera limité (tant pour les aspects négatifs que positifs)⁴⁵.

Toutefois, l'importance de la poussée migratoire dépendra de deux facteurs principaux et de plusieurs autres:

- l'écart entre les revenus;
- la situation du marché du travail dans le pays d'accueil; et,
- la situation du marché du travail dans le pays d'origine;
- la distance entre le pays d'origine et le pays d'accueil;
- l'existence d'un noyau d'immigrants dans le pays "d'accueil";
- les schémas de migration entre les nouveaux États indépendants et les pays candidats;
- les barrières culturelles et linguistiques.

Outre ces facteurs, les espoirs de progrès économique et social dans le pays d'origine joueront un rôle également.

Toutefois, le débat ne devrait pas se limiter à la dimension possible des flux migratoires et aux politiques pour les limiter mais plutôt se concentrer sur la question plus vaste de favoriser la convergence économique entre les pays candidats et l'UE.

2.2.3 Logement

La disponibilité de logements de qualité à un prix abordable est un facteur primordial dans les décisions de changer de lieu de résidence et affecte donc la mobilité géographique. Les conditions de logement se sont généralement améliorées dans toute l'Europe ces dernières décennies et un récent Eurobaromètre a révélé que beaucoup de personnes hésitent à déménager parce qu'elles sont satisfaites de leur logement actuel. Cette section examine le coût⁴⁶ et la qualité⁴⁷ des logements dans toute l'UE.

Dépenses des ménages consacrées au logement

La proportion des dépenses des ménages consacrées au logement⁴⁸ (c.-à-d. logement, eau, électricité et autres combustibles) varie entre les États membres – d'un peu moins de 20% au Portugal à légèrement plus de 30% au Danemark. Ce pourcentage varie largement en fonction de la taille du ménage et du niveau des revenus.

Dans tous les États membres à l'exception de la Suède, le pourcentage des dépenses des ménages consacrées au logement est nettement plus élevé pour les ménages d'une seule personne que pour les ménages plus grands, dans la mesure où les logements plus grands permettent des économies d'échelle.

44 Ainsi, 60% des postes supérieurs parmi les expatriés suédois pour 42% dans leur pays d'origine et 17% et 27% de postes professionnels inférieurs respectivement.

45 L'étude estime la migration initiale dans l'UE-15 au moment de l'élargissement aux dix pays PECO à environ 330 000 personnes (résidents), en présupposant la libre circulation professionnelle pour les dix pays candidats en 2002. Le nombre de travailleurs est évalué à quelque 35%, ce qui correspond à une augmentation de 115 000 personnes. Ces flux d'entrée retomberaient rapidement à la moitié de leur niveau initial après dix ans.

46 Sur la base des dernières données de l'enquête européenne sur le budget des ménages (c.-à-d. 1999 sauf pour la France et le Portugal où les données les plus récentes datent de 1993).

47 Sur la base des dernières données du Panel européen des ménages (c.-à-d. 1997).

48 Pour permettre la comparaison entre les logements loués et achetés, une estimation (appelée valeur locative imputée) est calculée pour les logements occupés par leurs propriétaires.

La relation entre le niveau des revenus et la proportion des dépenses consacrées au logement varie considérablement entre les États membres. Dans la plupart des États membres, le pourcentage des dépenses de logement diminue pour les niveaux de revenus plus élevés. Si l'on examine les ménages par quintile de revenus, les illustrations les plus claires de cette relation se trouvent en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni. La proportion correspondante est relativement stable pour les quintiles de revenus en Belgique, au Danemark, au Luxembourg et en Grèce. Le rapport est inverse en Espagne, en Italie et au Portugal où le pourcentage des dépenses consacrées au logement augmente pour les niveaux de revenus plus élevés.

Si l'on compare ces pourcentages aux enquêtes précédentes sur le budget des ménages (1988 et 1994), on constate une augmentation générale du pourcentage des dépenses des ménages consacrées au logement, particulièrement parmi les groupes de revenus les plus faibles aux Pays-Bas, en Irlande et en Autriche (environ 10 points de pourcentage). Cela peut refléter non seulement les prix en hausse des logements mais aussi l'indisponibilité croissante de logements à bon marché et abordables pour les groupes à faibles revenus dans certains États membres.

Prix et qualité des logements

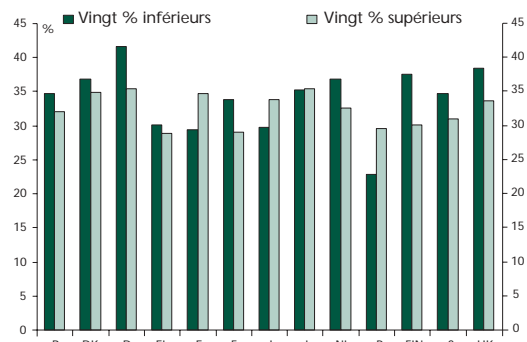
Dans la majorité des États membres, le prix moyen des logements a considérablement augmenté ces dix dernières années (1990 à 2000). On observe les plus fortes majorations en Irlande et aux Pays-Bas. Dans ces pays, le prix moyen était environ 2,5 fois plus élevé en 2000 qu'en 1990. En Finlande et en Autriche, le prix moyen des logements n'a guère augmenté au cours de la même période (les prix des maisons ont même nettement baissé en Finlande vers la moitié des années 90). Il convient de noter que les moyennes nationales masquent des différences notoires des prix des habitations entre différentes régions d'un même pays. Les prix des maisons sont également influencés par les inégalités de réserves et de qualité des logements dans différentes régions géographiques.

En 1997, un peu moins de 20% des citoyens de l'UE se déclaraient insatisfaits de leur logement, mais cette proportion varie fortement entre les États membres. Les proportions les plus faibles se rencontrent aux Pays-Bas, en Autriche, au Danemark et en Belgique (8%, 9%, 11% et 12% respectivement) tandis qu'en Italie, au Portugal et en Grèce, les parts respectives sont de 29%, 31% et 38%.

Détaillant les problèmes rapportés en matière de logement, le PCM donne des informations sur la proportion de ménages rapportant des problèmes spécifiques de logement (dont la criminalité, l'humidité, l'obscurité, le chauffage, le bruit et la pollution).

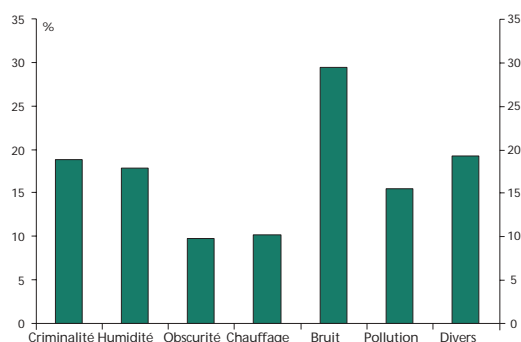
Le problème le plus souvent signalé est le bruit – un peu moins de 30% des ménages ont mentionné ce problème en 1997 pour environ 25% en 1995. Si l'on étudie les différences entre les États membres, le Portugal compte de loin le plus de ménages signalant plusieurs problèmes (c.-à-d. 3 ou plus) – plus de 40% des ménages, soit deux fois plus que la

Graphe 15 Pourcentage du total des dépenses de consommation en logement par quintile de revenus, 1999



Source: Eurostat - Enquête européenne sur le Budget des Ménages, 1999

Graphe 16 Pourcentage de ménages déclarant qu'ils ont des problèmes spécifiques de logement UE-15 1997



Source: Eurostat - PCM européen 1997

moyenne de l'UE-15. Les problèmes de chauffage sont particulièrement fréquents pour les ménages grecs et portugais (28% et 40% respectivement) et les problèmes d'humidité sont les plus souvent mentionnés au Portugal et en Espagne (par 43% et 25% des ménages respectivement).

Accès au logement et intégration des immigrants de pays tiers

L'accès au logement est particulièrement important pour les immigrants des pays tiers. L'étude des conditions de vie des immigrants indique des problèmes de logement en raison des prix exorbitants sur le marché privé, des pratiques discriminatoires de la part des propriétaires et des mauvaises politiques d'accueil qui peuvent déboucher sur la ségrégation et l'émergence de quartiers où les immigrants tendent à se regrouper. Ces questions peuvent aussi donner lieu à d'autres problèmes caractéristiques pour les immigrants. Ainsi, une concentration élevée d'immigrants dans un quartier peut soumettre les écoles locales à des pressions spécifiques pour répondre aux besoins éducationnels particuliers des enfants migrants.

2.2.4 Transports et navette

Parallèlement à la croissance économique, la demande de mobilité associée au travail et aux loisirs augmente en fonction des nouveaux modes de vie. En 1999, les dépenses des ménages pour le transport figuraient dans les trois premières catégories de consommation dans la plupart des États membres, allant de 10,3% des dépenses totales des ménages aux Pays-Bas à 17% en Finlande. Non seulement, la distance parcourue augmente mais la gamme des modes de transport évolue également. Dans la mesure où les voitures particulières et le transport aérien consomment plus d'énergie et produisent plus d'émissions dans l'atmosphère par kilomètre parcouru que les bus et trains (à coefficient élevé de remplissage), la modification de la gamme a également des implications pour les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 1970, la demande de transport de passagers s'est considérablement accrue dans l'UE-15. Entre 1970 et 1998, l'utilisation de la voiture a augmenté de 118% (de 4 661 à 10 176 km par personne), l'usage des bus de 35% (de 823 à 1 109 km) et celui des chemins de fer de 21%, de 637 à 773 km/par personne.

Les voitures, principal moyen de mobilité personnelle en 1970 déjà, ont encore augmenté leur part. La plus forte utilisation des voitures en Europe se rencontre au Luxembourg, en France, au Portugal, en Italie et au Danemark. L'usage le plus faible par personne est enregistré en Grèce et en Autriche. Les augmentations les plus fortes depuis 1970 ont été observées en Grèce (+561%) et au Portugal (+465%).

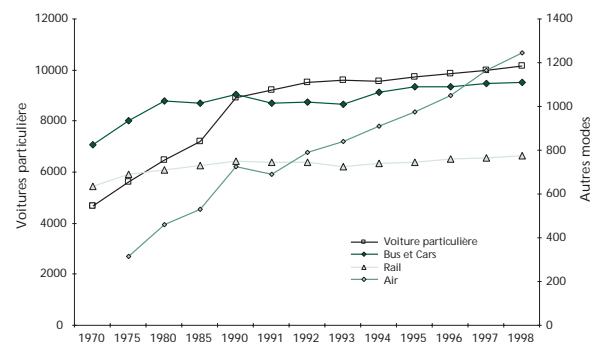
Les déplacements par les services publics de chemins de fer, d'autobus et d'autocar n'ont pas progressé aussi rapidement au cours de la même période, de 21% et 34% respectivement par personne. Une croissance plus importante de l'utilisation des autobus et autocars a été observée en Italie et au Portugal (près de trois fois plus), en Grèce et au Danemark (près de deux fois plus), en Espagne (+88%) et en Suède (56%). Au Royaume-Uni, l'utilisation des autobus a diminué (-23%).

L'usage des chemins de fer a également progressé dans toute l'Europe (+21% en moyenne) mais a diminué en Belgique et en Grèce entre 1970 et 1990. L'usage le plus intensif des chemins de fer s'observe en Autriche, en France et au Danemark et le plus faible en Grèce et en Irlande.

Le transport aérien a connu un accroissement d'utilisation de +171% pendant la période de 18 ans qui s'étend de 1980 à 1998 et est passé de 460 à 1 247 km parcourus par personne.

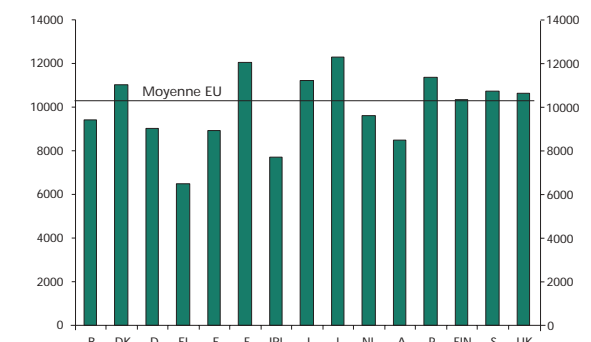
La navette est la forme la plus fréquente de mobilité géographique des citoyens de l'UE. Les navettes ont fortement augmenté avec la concentration régionale des activités économiques et le développement d'infrastructures et moyens de transport, qui ont amélioré l'accès à différentes zones métropolitaines et réduit le temps de déplacement vers le travail.

Graphe 17 Distances parcourues, EU-15 (passager par Km par personne)



Source: Eurostat

Graphe 18 Voiture particulière en 1998



Source: Eurostat⁴⁹ - Volume de transport de passagers: l'unité est le km-passager, c'est-à-dire un passager parcourant une distance de 1 kilomètre. Les données ont été normalisées en fonction de la population de chaque pays. (ECOTEC- Eurostat - Indicateurs de développement durable)

La volonté et la capacité de faire la navette jouent un grand rôle pour résoudre le manque de corrélation entre l'offre et la demande sur les marchés du travail et permettent aux individus d'accéder à un éventail plus large d'emplois adaptés (en termes de revenus et de contenu). Elles donnent également un choix plus vaste pour l'implantation géographique du domicile. À l'évidence, le fait de faire la navette entraîne des coûts. Pour l'individu, il y a la durée du trajet, le coût du mode de transport, ainsi que le stress et la fatigue du déplacement. En termes sociétaux, l'augmentation constante des navettes entraîne des conséquences environnementales indésirables comme le bruit et la pollution.

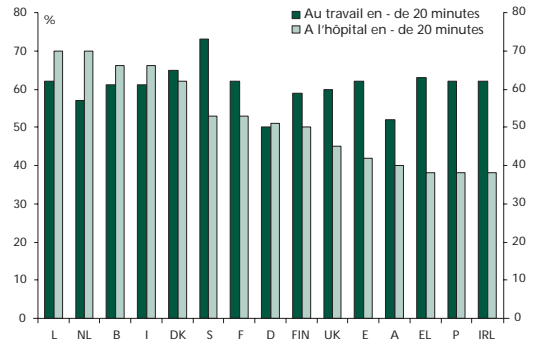
Bien que les trajets vers le lieu de travail puissent durer jusqu'à 1 ou 2 heures, un récent Eurobaromètre a révélé que près de 6 Européens sur 10 mettent moins de 20 minutes pour se rendre au travail.

49 Pour en savoir plus: "Are we moving in the right direction? Indicators on transport and environment integration in the EU" Agence européenne pour l'environnement, Copenhague 2000. "Transport et Environnement", statistiques du TERM pour l'UE - Eurostat, 2000.

En moyenne, il faut plus de temps pour aller à l'hôpital ou au cinéma le plus proche que pour aller travailler, mais cela varie quelque peu entre les États membres.

À plus long terme, les progrès attendus en matière de télécommunications, de travail en réseau et de transports pourraient progressivement réduire l'importance des navettes et autres formes de mobilité géographique pour améliorer l'affectation des ressources humaines sur le marché du travail.

Graphe 19 Durée de navette



Source: Eurobaromètre 54.2, 2001

2.3 Cohésion sociale et participation sociale

Ce chapitre se concentre sur les attitudes envers les groupes de migrants et les minorités ethniques, ainsi que les obstacles à la participation sociale et politique pour les ressortissants des pays tiers. Il aborde également les sujets relatifs au multiculturalisme en Europe.

En bref

- La mobilité est souvent associée à des pertes substantielles en termes de réseaux sociaux pour ceux qui s'installent dans une autre région ou un autre pays. L'absence de réseaux familiaux, les problèmes linguistiques ainsi que les différences sociales et culturelles peuvent être des obstacles substantiels à la reconstruction de ces réseaux dans la société d'accueil. En général, les personnes ayant un niveau d'éducation élevé reconstruisent plus facilement leurs réseaux sociaux.
- Dans les pays où les personnes dépendent essentiellement de réseaux sociaux informels, la perspective de perdre et de devoir reconstruire ces réseaux peut constituer une entrave importante à la mobilité.
- Les barrières linguistiques peuvent mettre un frein considérable à la mobilité transfrontalière. Quelque 47% des Européens affirment ne connaître que leur langue maternelle. La volonté de surmonter les barrières linguistiques est plus forte chez les hommes que les femmes et augmente régulièrement avec le niveau d'éducation mais diminue avec l'âge.
- Dans la plupart des États membres, l'immigration a progressé rapidement au cours de la dernière décennie. L'immigration illégale n'est pas négligeable non plus dans l'Union européenne et beaucoup de clandestins sont employés comme travailleurs non déclarés.
- Depuis les sévères restrictions à l'immigration des années 1970, le regroupement familial est devenu pour les ressortissants de pays tiers une des principales façons légales d'entrer dans les États membres de l'UE.
- Les schémas de demande d'asile changent. L'Allemagne, qui était l'un des principaux pays de destination dans les années 90, n'est plus en tête de liste pour la grande majorité des demandeurs d'asile dans les pays de l'UE. Le schéma est plus diversifié que dans le passé.
- La volonté des citoyens de l'UE d'accueillir les demandeurs d'asile et les migrants dépend du statut et de l'origine des nouveaux arrivants. La plupart estiment qu'il faut appliquer certaines restrictions. Mais une part appréciable pense qu'il faut accueillir ces personnes sans restriction. Pour ce qui concerne les citoyens originaires d'autres États membres, les personnes fuyant des conflits graves ou les demandeurs d'asile, ainsi que les citoyens des pays d'Europe centrale et orientale, les pourcentages de personnes disposées à les accueillir sans restriction sont d'environ 40%, 25% et 20% respectivement.
- La naturalisation est la principale manière de bénéficier de tous les droits sociaux et politiques. Pourtant, le taux de naturalisation diminue parmi les citoyens européens vivant dans un autre État membre, reflétant peut-être l'émergence d'une notion de citoyenneté européenne.
- Les taux de naturalisation pour les ressortissants de pays tiers sont très différents d'un État membre à l'autre: les plus élevés s'observent aux Pays-Bas et les plus faibles au Portugal et en Irlande. La tendance à associer les droits et obligations des ressortissants de pays tiers à la durée de leur séjour va croissant.
- D'après l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, le soutien au multiculturalisme en Europe était de 48% en 2000. Mais nombreux sont ceux qui craignent encore que les immigrants ne menacent les niveaux de bien-être et de cohésion sociale.

2.3.1 Introduction

La capacité des sociétés à intégrer les nouveaux arrivants et la faculté des migrants à devenir des membres à part entière de la société d'accueil augmentent en cas d'offre et d'utilisation d'occasions de participation. Celles-ci aident à surmonter les obstacles dus aux différences d'antécédents sociaux, économiques, éducationnels et culturels des nouveaux arrivants et aux normes, attentes et exigences du pays d'accueil. Toutefois, les attitudes tant des migrants que des populations majoritaires des sociétés d'accueil sont importantes également.

2.3.2 Mobilité et obstacles à la participation sociale

La participation sociale est un ingrédient essentiel pour une vie quotidienne équilibrée. Le déplacement suppose aussi de quitter un réseau de relations sociales, ce qui peut freiner considérablement les personnes qui prévoient de se déplacer.

Les différences de mobilité entre les États membres du Nord et du Sud (chapitre 2.1) doivent être examinées par rapport aux différentes formes de participation sociale les plus encouragées dans ces régions. Les deux dernières éditions du présent rapport (SSR 2000, 2001) ont montré que les pays du Nord enregistrent les taux de participation les plus élevés aux organisations formelles ainsi qu'un engagement plus grand dans les activités bénévoles et associatives, moins développées dans le Sud.

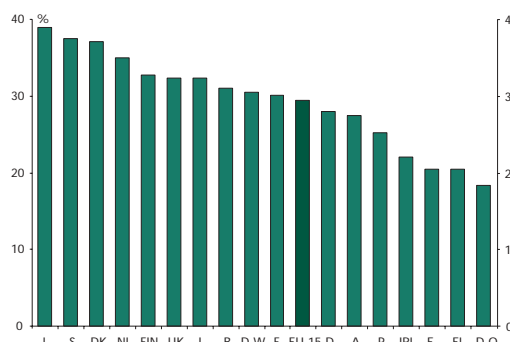
Dans le Sud, la participation sociale tend à être surtout informelle et basée sur les interactions avec le voisinage et la collectivité. Le Portugal, l'Espagne, la Grèce et l'Irlande ont rapporté les niveaux les plus élevés de contacts informels de voisinage et les niveaux les plus bas d'isolement social. Par ailleurs, les États membres du Sud et l'Irlande comptent toujours une grande part de ménages intergénérationnels et l'essentiel des soins aux enfants et aux adultes à charge est fourni par des prestataires informels. Les ressortissants espagnols, portugais, italiens, grecs et irlandais sont dès lors plus susceptibles de souffrir d'une diminution sensible de l'étendue de leurs réseaux sociaux et de perdre une qualité importante de leur vie quotidienne en s'installant dans une autre région ou un autre pays. En outre, ils pourraient être moins enclins que les migrants des États membres du Nord à construire de nouveaux réseaux et à essayer de s'intégrer en participant à des organisations formelles.

Parmi les déterminants de la mobilité des jeunes, il faut prendre en considération l'ensemble des ressources dont ils disposent par le travail rémunéré, le soutien de la famille et de l'État. Pour atteindre un niveau de bien-être comparable à celui de leur enfance, les jeunes des États membres du Sud sont plus tributaires du soutien familial et quittent le domicile parental à un âge plus avancé. Par comparaison, l'aide accordée par l'État au jeune d'Europe centrale et du Nord est souvent supérieure à celle que leur donne la famille⁵⁰.

Les barrières linguistiques entravent la mobilité entre les États membres.

Les chances d'intégration des immigrants qui ne parlent pas la langue de l'endroit où ils vivent sont sérieusement entravées. La volonté et la faculté des migrants à affronter et surmonter cette barrière linguistique sont cruciales pour leur capacité à s'intégrer dans la société d'accueil. 29% des citoyens de l'UE affirment qu'ils accepteraient de vivre dans un autre pays de l'UE dont la langue est différente de leur langue maternelle. Les taux les plus élevés sont exprimés par les Européens du Nord et les plus faibles par les habitants de Grèce et d'Espagne. Cette volonté de surmonter la barrière de la langue est plus forte chez les hommes que les femmes. Elle augmente régulièrement avec le niveau d'éducation et le revenu et diminue avec l'âge. Les niveaux les plus élevés sont observés chez les étudiants et les cadres.

Graph 20 Pourcentage de personnes acceptant de vivre dans un autre pays européen dont la langue n'est pas leur langue maternelle



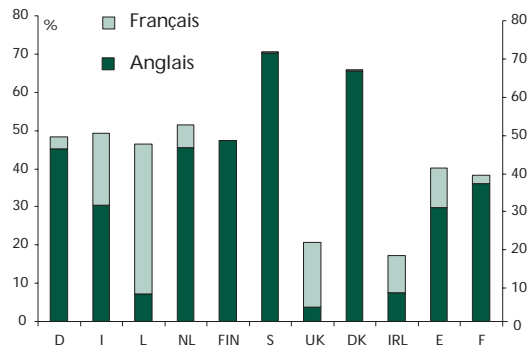
Source: Eurobaromètre 54.2, 2001

À quel point les Européens maîtrisent-ils les langues étrangères?

Une récente enquête de l'Eurobaromètre⁵¹ organisée pour l'année européenne des langues a révélé que 33% des Européens parlent l'anglais comme première langue étrangère, 10% le français, 4% l'allemand et 2% l'espagnol. La Suède et le Danemark affichent une bonne maîtrise de l'anglais, principale langue "véhiculaire" européenne. 47% des Européens affirment ne connaître que leur langue maternelle. En réunissant la 1e, la 2e et la 3e langue étrangère, 81% des Suédois, 80% des Néerlandais et 78% des Danois affirment connaître l'anglais, pour 39% d'Italiens seulement et 36% d'Espagnols et de Portugais. Le français est la langue étrangère la plus connue au Royaume-Uni (22%) et en Irlande (25%). Quant à l'allemand en tant que langue étrangère en Europe, il est mieux connu au Luxembourg (81%), aux Pays-Bas (68%), au Danemark (43%) et en Suède (36%). Néanmoins, dans tous ces pays à l'exception du Luxembourg, la langue étrangère la plus largement répandue est l'anglais. La tendance à connaître une autre langue

50 G. B. Sgritta - Family and Welfare systems in the transition to adulthood (La famille et les systèmes de sécurité sociale au moment de la transition vers l'âge adulte) - Observatoire européen de la situation sociale, de la démographie et de la famille.

51 EB 54 - fév. 2001 - Rapport pour CE-EAC.

Graphe 21 Première langue étrangère connue


Source: Eurobaromètre 54.2, 2001

diminue avec l'âge et augmente avec le niveau d'éducation. Quelque 59% des travailleurs en col blanc, 67% des cadres et 78% des étudiants d'université déclarent une certaine compétence dans une langue étrangère. Quelque 75% des Européens considèrent l'anglais comme la langue étrangère la plus utile, devant le français (40%), l'allemand (23%) et l'espagnol (18%). 66% du groupe des 15-24 ans affirment parler anglais pour 18% dans le groupe d'âge des 55 ans et plus. 74% des parents ayant des enfants de moins de 20 ans considèrent qu'il est essentiel que leurs enfants apprennent une autre langue pour améliorer leurs perspectives d'emploi et 7% seulement considèrent que cela n'a aucune importance. Ces chiffres donnent à penser que les Européens communiqueront plus facilement au cours des prochaines années, ce qui contribuera aux échanges culturels.

Dans les pays candidats⁵², l'anglais est généralement préféré à l'allemand et au français. Mais l'allemand est préféré à l'anglais en République tchèque, en Hongrie et en Slovaquie, et le français occupe la première place en Roumanie.

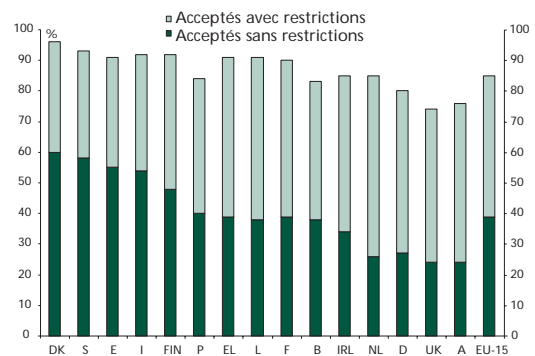
Dans certains États membres (en Allemagne), les ressortissants de pays tiers doivent connaître les rudiments de la langue nationale avant d'obtenir un permis de travail ou de résidence permanent. Certains pays proposent également des cours de langues spécifiques destinés aux migrants adultes, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile pour les aider à s'intégrer dans la société d'accueil. Les demandeurs d'asile adultes ont un droit formel à l'enseignement de la langue au Danemark, en Grèce, en Suède et en Finlande, et il est même obligatoire de suivre des cours de langue dans ces deux derniers pays. Dans beaucoup d'autres États membres, l'enseignement de la langue est assuré principalement par des ONG, et de façon bénévole. La plupart des études montrent que la maîtrise de la langue du pays d'accueil est étroitement liée à la participation au marché du travail ou à l'enseignement.

52 EB – CEEB 8 – mai 1998.

53 Les attitudes à l'égard des groupes minoritaires dans l'Union européenne, Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2001 (données EB 53-2000).

Vivre dans un autre État membre

Tous les citoyens de l'Union et les membres de leurs familles ont le droit de déménager et d'habiter où ils veulent dans l'UE pour autant qu'ils ne deviennent pas un fardeau déraisonnable pour l'État membre d'accueil pendant une période initiale de résidence. Ils doivent exercer une activité lucrative ou avoir des ressources suffisantes et une assurance maladie dans le pays d'accueil pour subsister et prendre en charge les membres de leur famille. Aux termes du traité de Maastricht (1993), la citoyenneté européenne est accordée à tous les citoyens des États membres. Les citoyens européens migrants ont également acquis un droit limité de participation politique dans leur pays de résidence: ils peuvent voter lors des élections au Parlement européen et aux conseils municipaux.

Graphe 22 Acceptation de citoyens d'autres pays de l'UE qui souhaitent s'établir dans mon pays


Source: Eurobaromètre 53, 2000

D'après une enquête récente, 39% des Européens accepteraient sans restriction les citoyens d'autres pays de l'UE souhaitant s'installer dans leur pays⁵³. 8% ne les accepteraient pas. 46% acceptent ces nouveaux arrivants à certaines conditions seulement. Les citoyens européens sont le plus facilement acceptés en tant que résidents dans les États membres scandinaves et dans certains pays méditerranéens (Italie et Espagne). Les plus faibles proportions d'acceptation sans restriction se rencontrent en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. En Allemagne, au Royaume-Uni et en Belgique, un septième des personnes interrogées estimait qu'il était impossible d'accepter des immigrants d'autres pays de l'UE, quelles que soient les conditions.

2.3.3 Migration et participation au travail rémunéré

Après la Deuxième Guerre mondiale, la migration professionnelle en Europe avait pris la forme de flux massifs des pays à faible niveau de vie et forte surpopulation agricole vers le Nord de l'Europe en cours d'industrialisation. L'Italie a été une source importante de main-d'œuvre, suivie de l'Espagne,

du Portugal et de la Grèce. Comme la demande de main-d'œuvre supplémentaire ne faiblissait pas, des pays tiers dont la Turquie, le Maroc et l'ex-Yougoslavie sont devenus de grands fournisseurs des marchés du travail de l'UE. La fin de la période de croissance (début des années 1970) marque également le déclin de la migration liée à la demande de main-d'œuvre et les schémas de migration ont commencé à être plus influencés par la regroupement familial, les flux de réfugiés et de demandeurs d'asile. De surcroît, la dernière décennie a vu une augmentation de la migration illégale, de la contrebande et de la traite des êtres humains, en partie pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre et à la possibilité de travail non déclaré ainsi qu'aux difficultés d'entrer par les canaux légaux à des fins professionnelles⁵⁴.

Travailleurs migrants et esprit d'entreprise

Le chapitre 2.2 analysait en détail les niveaux d'éducation, le statut professionnel et les profils d'emploi des citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre et des ressortissants de pays tiers. Cette section examine plus en profondeur l'activité économique des ressortissants de pays tiers.

Le nombre des entreprises dirigées par des chefs d'entreprise immigrants a triplé aux Pays-Bas entre 1986 et 1997 et le nombre d'indépendants dans les groupes d'immigrants des pays non industrialisés a plus que doublé au cours de la même période. Au Royaume-Uni, le taux d'activité non salariée pour certaines minorités ethniques est nettement supérieur à celui de la population majoritaire, puisque les communautés d'Indiens et de Pakistanais/Bangladais comptent un quart d'indépendants. Manquant souvent de ressources, ces travailleurs quittent une position très défavorisée sur le marché du travail pour adopter le statut d'indépendant et tendent à développer leurs entreprises sur des marchés à seuil d'entrée très bas en termes de capital et de qualifications (restaurants, coiffeurs, détaillants, etc.).

Ces chefs d'entreprise bénéficient d'une "assimilation mixte". Ils sont intégrés dans l'environnement socioéconomique et institutionnel local, surtout par les réseaux des groupes d'immigrants et des membres de leurs communautés ethniques qui leur fournissent une main-d'œuvre à bon marché, des produits peu coûteux et un marché protégé. De surcroît, le travail peut être rémunéré en nature ou par le renforcement des relations sociales et les travailleurs tendent à dépendre d'un système informel de solidarité sociale basé sur la confiance et l'identité commune de leur collectivité ethnique.

La main-d'œuvre migrante et l'économie informelle

L'étendue de l'économie informelle et des activités illégales est difficile à évaluer par définition. Pour ce qui est du nombre de migrants clandestins, il a été estimé que l'UE comptait 3 millions de migrants illégaux en 1998 (pour moins de

2 millions en 1991)⁵⁶. Beaucoup de migrants économiques cherchent à entrer par des procédures d'asile ou entrent illégalement, créant une réponse faussée aux besoins et exigences du marché du travail. Europol estime l'immigration illégale dans l'UE à 500 000 personnes par an, dont beaucoup sont employées comme travailleurs non déclarés⁵⁷. Beaucoup de résidents illégaux dans l'Union européenne sont entrés avec un document valable mais sont restés au-delà de son délai de validité.

Étant donné les grands nombres de migrants clandestins et de résidents sans papiers, plusieurs États membres (pas en Europe du Nord) ont adopté des mesures de régularisation ou d'amnistie et le nombre total de ceux qui ont pu rester légalement est estimé à environ 1,8 million depuis les années 1970⁵⁸.

Certains chercheurs soutiennent la thèse selon laquelle l'amplitude de l'immigration clandestine dépend, dans une certaine mesure, de l'importance de l'économie souterraine dans un pays et non seulement de la qualité des contrôles aux frontières extérieures. Les migrants qui arrivent dans un pays ayant une vaste économie grise trouvent un large éventail d'emplois (dans l'agriculture, les services et la fabrication à faible productivité) sans devoir produire ni documents, ni certificats. La section 2.2 a montré que les non-ressortissants de l'UE sont sur-représentés dans des secteurs d'activités comme l'hôtellerie et la restauration, les services domestiques et la construction, particulièrement difficiles à contrôler. Généralement, il est plus facile pour les migrants à faibles qualifications, indépendamment de leur statut légal, de trouver un emploi au noir qu'un emploi déclaré.

Les migrants sont stigmatisés quand ils travaillent dans l'économie parallèle et les emplois mal payés, même dans les pays où les travailleurs irréguliers locaux sont tolérés. Les médias et le public tendent à penser que les immigrants clandestins sont nettement plus enclins que les ressortissants locaux à franchir la limite entre le travail irrégulier et les activités illégales. Ce sentiment est renforcé par l'accroissement du nombre d'emprisonnements de migrants dans certains pays.

La Communication concernant une politique commune en matière d'immigration clandestine (COM(2001)672), propose une série d'actions intégrant la lutte contre l'immigration clandestine dans une vaste stratégie d'asile et d'immigration. Parmi les autres actions, une plus grande attention est consacrée à la question de l'emploi des résidents illégaux de pays tiers. Plus précisément, des sanctions à l'encontre des employeurs de travailleurs illégaux diminueraient l'attrait de l'embauche illégale. La difficulté de trouver un emploi et de gagner de l'argent avec un statut de résident clandestin remettrait en question l'attrait de l'immigration clandestine⁵⁹.

54 COM(2001)672 communication de la Commission concernant une politique commune en matière d'immigration clandestine.

55 Données de "Migrinf: Migrant insertion in the informal economy, deviant behaviour and the impact on receiving societies" (Migrinf: Insertion des migrants dans l'économie parallèle, comportement déviant et impact sur les sociétés hôtes)- E. Reyneri - financé par la CE - SOE1-CT95-3005.

56 COM(2000) 757: Communication sur une politique communautaire en matière d'immigration.

57 "Regularisations of illegal immigrants in the European Union" (Les régularisations des étrangers illégaux dans l'Union européenne), Réseau académique d'études juridiques sur l'immigration et l'asile en Europe, sous la dir. de Philippe de Bruycker, collection de la faculté de droit, Université libre de Bruxelles, 2000.

58 Voir recommandation du Conseil du 27/09/1996 et Lignes directrices pour l'emploi en 2001, qui soulignent le besoin de politiques de l'emploi pour renforcer la prévention du travail non déclaré.

59 Données collectées par Eurostat - entre 1990 et 1994 - le graphique reprend pour chaque pays de résidence les 10 principaux pays d'origine de la population d'origine étrangère.

Le 4e et le 5e Programme-cadre européen de recherche et de développement technologique a financé un large éventail d'activités de recherche sur des questions en relation avec le thème "Migration et intégration sociale des migrants". Les principales conclusions de cette étude ont été abordées lors d'un atelier de dialogue organisé par la Commission européenne, le 28 janvier 2002. (voir <http://www.cordis.lu/improving/socio-économique/mechanism.htm>)

Une des conclusions-clés était que la déréglementation et l'importance de l'économie parallèle dans la société d'accueil peuvent agir comme un puissant facteur d'attraction pour les migrants illégaux et les travailleurs sans papiers.

Les discussions ont aussi souligné les différentes dimensions d'intégration (économique, sociale, culturelle) et la nécessité d'accorder une grande attention à l'éducation et à la formation pour la société dans son ensemble et pour les groupes de migrants. La plupart de ces questions sont abordées dans d'autres parties du présent rapport.

Débat public sur les migrants et la criminalité

L'opinion publique associe souvent l'immigration avec l'augmentation de la criminalité et du sentiment d'insécurité. Aux termes d'une enquête de l'Eurobaromètre en 2000, 58% des citoyens de l'UE soutenaient la déclaration selon laquelle l'engagement des migrants dans le crime est supérieur à la moyenne. Cette opinion est particulièrement répandue en Grèce (81%) et nettement moins prédominante en Irlande (31%), au Royaume-Uni (31%) et en Espagne (41%). La tendance à affirmer que les minorités peuvent être une cause d'insécurité est passée de 37% en 1997 à 42% en 2000.

Les niveaux plus élevés d'incarcération des étrangers sont liés à la criminalisation. Une étude⁶⁰ a montré qu'en 1997, le taux d'emprisonnement des étrangers par rapport aux autochtones était 16 fois plus élevé en Espagne, 13 en Italie, 8 aux Pays-Bas, 7 au Portugal, 6 en Belgique et 5 en Allemagne et en France. Sans remettre en question les statistiques de criminalité, certains spécialistes en sciences sociales expliquent cette sur-représentation statistique par la sur-représentation des immigrants dans les groupes sociaux défavorisés. Par ailleurs, ils considèrent que les personnes ayant un emploi stable et bien rémunéré sont rarement impliquées dans des activités criminelles. En fait, plusieurs études établissent un lien entre la migration illégale et la criminalité. Les immigrants clandestins ont souvent de grandes difficultés pour obtenir un statut légal et un emploi légal dans le pays de destination. Les jeunes hommes célibataires qui migrent seuls, les personnes des pays qui traversent une grave crise politique et sociale, les personnes qui ne bénéficient pas de l'assistance de la chaîne migratoire en termes d'insertion sont parmi les groupes les plus vulnérables. Les attitudes des médias et des institutions peuvent aussi amplifier ces difficultés en adoptant une approche plus sévère à l'égard des immigrants qu'envers les nationaux. Il convient de noter que la "criminalisation" des immigrants inhibe encore plus leur capacité à s'intégrer dans la société d'accueil.

60 Réf. Palida S. Et al. 1999 "Deviant behaviour and the criminalisation of immigrants", extrait de MIGRINF Projet de Recherche financé par la CE - SOE1-CT95-3005

Contrebande de migrants et traite d'êtres humains

Les activités criminelles en rapport avec la migration clandestine, la contrebande de migrants et la traite d'êtres humains, préoccupent tous les États membres. Malgré les difficultés de faire des estimations fiables de l'étendue des phénomènes, la plupart des acteurs concernés conviennent qu'ils sont en progression. La contrebande de migrants et la traite d'êtres humains sont désormais considérées comme l'une des principales sources de revenus du crime organisé avec le trafic de drogues et d'armes à feu. La traite des êtres humains est une activité criminelle impliquant l'exploitation odieuse de personnes, en particulier de femmes et d'enfants. Il convient de souligner dès lors que la traite des êtres humains est une violation de droits fondamentaux reconnue également dans la Charte européenne des droits fondamentaux. La Commission continue à prendre des mesures pour aider et protéger les victimes (par exemple, les programmes STOP II et DAPHNE, la proposition de directive de la Commission relative à un permis de séjour de courte durée pour les victimes qui coopèrent à la lutte contre leurs exploités).

2.3.4 Réseaux sociaux et schémas de migration

La présence de communautés nationales ou migrantes dans le pays d'accueil favorise souvent les flux de migration. Les théories de "migration en chaîne" ou de "réseau social" affirment que ces réseaux sociaux jouent un rôle essentiel en donnant des informations et en fournissant le soutien social et économique qui facilite l'établissement initial dans le pays d'accueil. L'établissement antérieur d'une tête de pont de migrants est un facteur d'attraction important, surtout pour les migrants clandestins, nettement plus tributaires de réseaux sociaux et autres pour les informations et les besoins essentiels (ex., logement, travail, etc.), que les migrants légaux. Les liens historiques et culturels, ainsi que la proximité géographique des pays d'origine et de destination encouragent aussi la migration de groupes spécifiques vers des destinations données.

Réseaux sociaux pour migrants et minorités ethniques

Certains États membres enregistrent le lieu de naissance des migrants. De telles informations révèlent combien les modèles de migration peuvent avoir été influencés par des facteurs tels que la proximité géographique, les anciens liens coloniaux, la communauté de langue entre le pays d'origine et le pays hôte ou par des stratégies particulières de recrutement. Ainsi, au Portugal, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en France, le lien avec les anciennes colonies a joué un rôle relativement important dans l'immigration mais ces liens n'ont guère joué pour l'immigration en Belgique. La proximité a joué un très grand rôle dans les pays du Nord et en Irlande tandis que l'immigration au Luxembourg et en Belgique a été façonnée fortement par les stratégies de recrutement de travailleurs.

Il est possible d'avoir des identités multiples ...

La perception du vocable "immigrant" n'est pas identique à celle du terme "étranger" ou "d'origine étrangère". Un étranger qui opte pour la naturalisation n'est plus un étranger, mais reste un immigrant. Ses enfants sont parfois appelés "immigrants de la seconde génération", mais qu'en pense ce groupe? Une étude réalisée à Marseille sur les jeunes nés en France de parents d'origine algérienne a montré que les personnes interrogées pensaient avoir plusieurs identités parallèles. 84% estimaient être de Marseille, 68% se sentaient Algériens, 63% se disaient Français, 66% se sentaient Arabes ou musulmans et 22% seulement se considéraient comme immigrants⁶¹.

Après 1989, certains États membres ont favorisé le **regroupement ethnique** et ont utilisé l'**appartenance ethnique** comme critère d'accès pour les citoyens originaires d'Europe orientale et d'ex-Union soviétique.

- L'Allemagne a connu un afflux considérable "d'Allemands de souche" (Aussiedler). Les personnes en mesure de prouver leur origine allemande pouvaient entrer en Allemagne et avaient droit à la citoyenneté à part entière. Entre 1988 et 1994, plus de 1,8 million de personnes sont "retournées" en Allemagne dans ce cadre, équivalant à quelque 50% de l'afflux total d'immigrants.
- En Grèce, une tendance similaire s'est produite pour les "Pontiques", des Grecs de souche venant d'ex-Union soviétique, qui étaient encouragés à adopter la nationalité grecque. Les Grecs de souche d'Albanie n'ont pas eu la même possibilité d'immigrer en Grèce.
- À la fin des années 80, un grand nombre de Finlandais de souche (Ingriens) ont quitté la Suède et l'ex-Union soviétique pour la Finlande et ont été facilement naturalisés. À partir de 1992, une nouvelle loi et des contrôles renforcés ont réduit leur flux.

Regroupement familial en tant que cadre d'immigration en Europe

Le regroupement familial désigne l'entrée et la résidence dans un État membre de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant de pays tiers résidant légalement dans le-dit État membre⁶². Le droit à la protection de la vie de famille est reconnu comme droit fondamental et le regroupement familial est souvent présenté comme un outil nécessaire à la réussite de l'intégration des non-citoyens de l'UE. Il s'applique au conjoint (marié ou non, selon l'État membre), aux enfants mineurs et autres ascendants et descendants à charge éventuels. Depuis les années '70, la majorité des pays européens ont vu augmenter la proportion de l'immigration pour raisons familiales. Cette transformation est en partie liée aux mécanismes de regroupement familial associée aux vagues antérieures de migration économique. Les données

disponibles montrent qu'en 1989, les regroupements familiaux représentaient 90% de l'ensemble des flux d'entrée d'étrangers (à l'exclusion des demandeurs d'asile) en Belgique et en Allemagne, plus de 65% en France et 40% au Royaume-Uni. Le principal schéma de regroupement familial est celui de l'homme qui émigre et s'établit avant d'organiser le regroupement de sa famille. En Italie, plus de 87% des hommes des pays en voie de développement ont obtenu un permis de séjour pour des raisons professionnelles, en 1997, et moins de 6% pour des raisons familiales. Pour les femmes, les parts respectives étaient de 55% pour le travail et 32% pour la famille. Il existe également de grandes chaînes migratoires féminines, particulièrement pour les femmes d'Amérique du Sud ou des Philippines qui tendent à trouver des emplois dans le secteur hôtelier ou dans les services domestiques.

Mariages interethniques:

Les dernières décennies ont également vu une augmentation des mariages et unions libres interethniques. Ainsi, le nombre d'enfants nés d'au moins un parent étranger en Italie est passé de 1,1% du nombre total des naissances en 1986 à 3,7% en 1994. 11% des Allemands du groupe d'âge 18-44 ans vivent avec un partenaire étranger⁶³. Les Autrichiens épousant un conjoint d'origine étrangère totalisaient 14% de l'ensemble des mariages en Autriche en 1998.

L'acquisition de compétences linguistiques et des activités quotidiennes valables sont des éléments vitaux qui contribuent à l'intégration. L'intégration dans le marché du travail est importante à la fois pour des raisons économiques et sociales puisque la plupart des contacts avec la société d'accueil se font par le lieu de travail. Mais beaucoup de politiques de regroupement familial limitent les droits sociaux du conjoint pendant une période déterminée.

Les adultes qui arrivent pour rejoindre un membre de leur famille dans la société d'accueil peuvent se voir refuser l'accès au marché du travail pour une certaine période⁶³. Cette inactivité forcée imposée à la personne migrante peut réduire ses chances de trouver un emploi par la suite. De plus, quand la demande de regroupement est faite par un homme, l'inactivité professionnelle imposée à la femme à son arrivée peut contribuer à renforcer la dépendance de cette dernière par rapport à son conjoint.

L'enseignement est ouvert aux enfants selon leur âge. La participation à l'enseignement accroît la compétence linguistique des enfants (plus rapidement que celle de leurs parents, surtout s'ils ne travaillent pas) et leur donne les aptitudes nécessaires pour vivre et travailler dans la société d'accueil. Mais elle accentue aussi les différences entre les valeurs de la famille et celles de la société d'accueil, ce qui peut donner lieu à de sérieuses tensions et conflits entre les enfants et les parents. Dans beaucoup de pays, des associations locales d'immigrants s'efforcent de soutenir les familles dans le processus d'intégration.

61 Ref: Migrations Etudes, 1999, 90, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - France.

62 Voir COM(2000)624: proposition amendée européenne pour une directive du Conseil sur le droit au regroupement familial.

63 Rapport du groupe de Sienna: "Suivi des sociétés multiculturelles", 1998.

Demandes d'asile

Après la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin, les demandes d'asile ont plus que doublé dans les pays de l'UE⁶⁵, passant de 319 800 en 1989 à un record de 672 400 en 1992. Après 1992, les chiffres ont considérablement baissé et s'élevaient à 227 800 en 1996. Après une nouvelle augmentation en 1997, les demandes ont atteint 352 500 en 1999. Pendant la période 1988-1999, l'Allemagne était en tête de la liste des pays de destination mais des changements notoires se dessinent. Pendant cette période, le Royaume-Uni est devenu le deuxième pays par ordre d'importance et l'Irlande et le Luxembourg sont de nouveaux pays de destination.

Les candidats d'ex-Yougoslavie constituaient le principal groupe ethnique national demandeur d'asile dans la plupart des pays de l'UE. Dans l'ensemble, les demandes d'Europe centrale et orientale ont été présentées surtout en Autriche et en Allemagne. Tous les demandeurs d'asile devraient pouvoir accéder à une procédure dans les États membres responsables et des discussions sont en cours actuellement concernant des normes minimums d'accueil de candidats, particulièrement en termes de conditions matérielles, d'emploi, de soins de santé et d'enseignement⁶⁶.

Attitudes face à l'accueil des immigrants⁶⁷

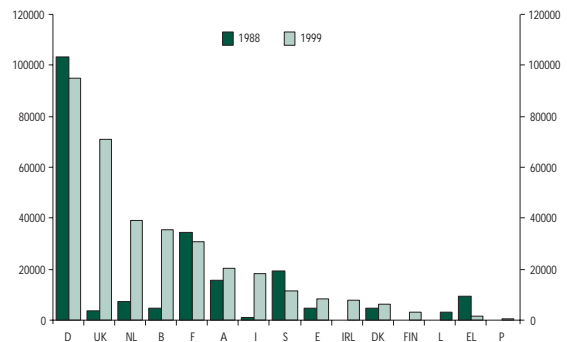
La volonté des citoyens de l'UE d'accueillir les demandeurs d'asile et autres immigrants dépend du statut et de l'origine des nouveaux arrivants. Une majorité est d'avis qu'il faut appliquer certaines restrictions. L'installation des migrants de pays tiers est nettement moins bien acceptée que l'établissement de migrants d'autres États membres de l'UE. Les sondages d'opinion indiquent que les migrants des pays musulmans ou d'Europe orientale désireux de travailler en Europe sont acceptés sans restriction par 17-20% seulement des citoyens de l'UE. Et 14-18% refusent de les accueillir, quelles que soient les conditions.

Le degré d'acceptation exprimé est plus grand pour les personnes fuyant un conflit interne grave ou les victimes de violation des droits de l'homme qui demandent l'asile politique. Près d'un quart des Européens sont prêts à ouvrir leur pays sans restriction aux migrants de ce type.

2.3.5 Migration et cohésion sociale

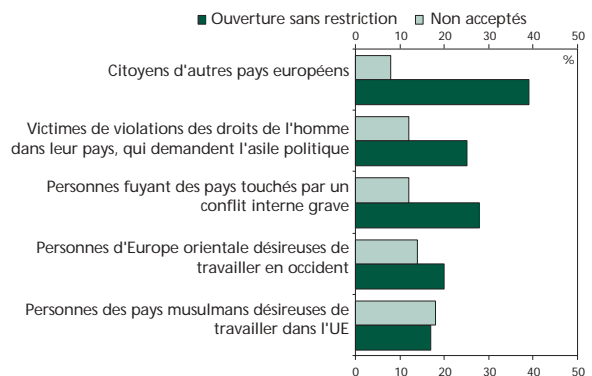
Il convient d'examiner la façon dont se déroulent les processus de prise de décision publique. Comment les différentes tendances et valeurs de la société sont-elles représentées au niveau politique? Si certains groupes estiment que leurs intérêts, leurs besoins, leurs expériences et leurs approches ne sont pas correctement pris en considération, cela peut mener à des problèmes sociaux et à un sentiment d'exclusion.

Graphe 23 Demandes d'asile par pays



Source: Eurostat-Statistique de migration

Graphe 24 Ouverture des frontières



Source: Eurobaromètre 53, 2000

Citoyenneté et naturalisation

La tendance générale est à la hausse des chiffres de naturalisation dans tous les États membres. Dans un nombre croissant de pays, la naturalisation ne présuppose plus de renoncer à sa nationalité antérieure et peut être acquise simplement par l'âge, après une période de résidence ou une période de mariage ou de vie commune avec un ressortissant national.

Les taux annuels de naturalisation, en tant que pourcentage de la population étrangère, varient de moins de 0,1% au Portugal à plus de 11% aux Pays-Bas⁶⁸. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux de naturalisation est resté assez stable au fil du temps, environ 2% en moyenne. Rien n'indique une plus grande tendance des groupes de migrants à se faire naturaliser en Europe, à certaines excep-

64 Réf - "Family Reunification Evaluation Project" (Projet d'évaluation du regroupement familial) - R.Bracalenti - Etude financée par la Commission européenne.

65 Des études spécifiques de comparabilité sont associées aux données sur les demandes d'asile. Voir Section 3.4 pour tout complément d'information.

66 COM (2001)710: Communication sur la politique commune d'asile, introduisant une méthode ouverte de coordination.

67 Eurobaromètre 53, 2000.

68 Pour l'Allemagne: les Allemands de souche demandant la citoyenneté ne sont pas compris. En 1989-92, ils auraient représenté une multiplication par 3-5 des chiffres de naturalisation.

tions près dont l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas: dans ces deux derniers pays, les taux de naturalisation ont fortement augmenté dans le cadre de la politique d'intégration. Les taux de naturalisation sont plus élevés pour les non-citoyens de l'UE que pour les ressortissants de l'UE. Les données de 1993 montrent qu'en Belgique, les citoyens de l'UE enregistrent un taux de naturalisation de 0,5% tandis que celui des non-citoyens de l'UE atteint 3,6%. Au Royaume-Uni, les chiffres sont de 0,7% pour les citoyens de l'UE et 3,3% pour les non-citoyens de l'UE tandis qu'aux Pays-Bas, il s'agit de 0,8% et 7,2% respectivement. En Allemagne aussi, l'écart est grand, avec un taux de 0,2% pour les citoyens de l'UE et 0,8% pour les non-citoyens de l'UE.

Parmi les non-citoyens de l'UE, de nombreux Turcs, Marocains, Indiens, Pakistanais et citoyens d'ex-Yougoslavie ont acquis la nationalité. En Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Suède, les immigrants yougoslaves étaient déjà nombreux et l'insécurité causée par la guerre des Balkans les a incités à acquérir la nationalité de leur pays de résidence.

Beaucoup d'immigrants arrivés comme réfugiés et demandeurs d'asile en provenance d'Iran, d'Iraq, du Liban, du Vietnam et du Laos ont demandé la naturalisation de réfugié.

Par la naturalisation, les étrangers acquièrent une nouvelle citoyenneté et de nouveaux droits sociaux et politiques avec des protections particulières de l'État. Ils restent néanmoins dans le groupe moins formalisé des "minorités ethniques" ou des "personnes d'origine immigrée" avec des schémas spécifiques de réseaux sociaux et des risques particuliers de discrimination et d'exclusion sociale.

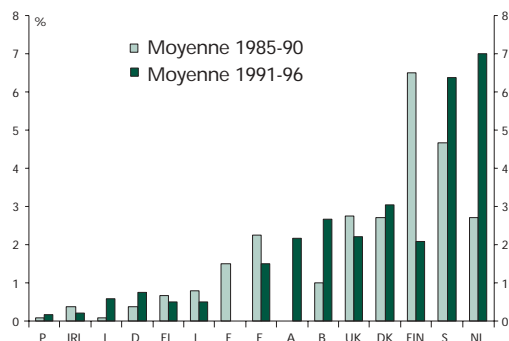
Le défi du multiculturalisme en Europe

L'Union européenne est basée sur les valeurs d'un ordre démocratique ancré dans le soutien de la dignité individuelle et de la liberté, de la solidarité, du respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de la liberté d'expression. Ces principes sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux proclamée à la réunion du Conseil européen de Nice en décembre 2000.

Un citoyen de l'UE sur deux soutient largement le multiculturalisme (48% en 2000)⁶⁹: 74% des Européens ont admis que leur pays se compose depuis toujours de plusieurs groupes culturels et religieux et que cette diversité est positive. 71% ont convenu que "si les écoles font l'effort nécessaire, l'éducation de tous les enfants peut être enrichie par la présence d'enfants issus des groupes minoritaires."

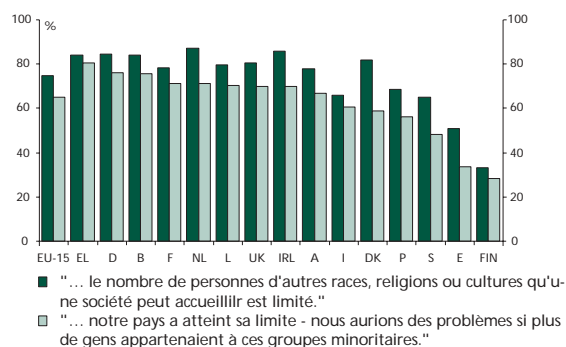
... mais d'aucuns se disent préoccupés de l'immigration durable: Trois quarts (72-75% en 1997) des personnes interrogées étaient d'accord avec l'affirmation 'le nombre de personnes d'autres races, religions ou cultures qu'une société peut accueillir est limité' et 65% allaient plus loin, en disant que leur pays avait déjà atteint cette limite.

Graphe 25 Taux de naturalisation



Source: Eurostat – Données limitées à 1990 pour F; données limitées pour I et AT

Graphe 26 Les gens ont tendance à penser que ...



Source: Eurobaromètre 53, 2000

... craignant que les minorités ne menacent la cohésion sociale: En 2000, certains craignaient encore que les groupes minoritaires ne viennent gonfler le chômage, renforcer la perte de sécurité sociale, la détérioration de l'éducation et l'augmentation de l'insécurité et de la criminalité. Quand une personne craint de perdre son statut économique et son bien-être, il peut lui être difficile de se réjouir de l'enrichissement que constitue la vie culturelle des minorités ethniques et être tentée de chercher un bouc émissaire pour cette crainte

Xénophobie et réflexe ethnique

L'attachement à la tradition et l'insistance sur la "similitude" pour retrouver un sentiment de sécurité et un sens est une réponse courante de la part d'un groupe social en situation de tension et d'incertitude. Les manifestations de xénophobie ne décroissent pas dans l'UE. Elles peuvent être influencées par le sentiment subjectif que le pays d'accueil est incapable de faire face aux défis de l'immigration, comme le confirment des observations dans plusieurs pays européens⁷⁰.

69 Données de l'Eurobaromètre 53 en 2000.

70 Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (1999) Looking Reality in the face: The situation regarding Racism et Xenophobia in the European Community (La réalité en face: la situation en matière de racisme et de xénophobie dans la Communauté européenne).

Le réflexe ethnique des communautés minoritaires est le revers de la médaille. Les victimes de désavantages structurels peuvent s'adapter à la situation en insistant sur les différences entre les cultures de la population d'accueil et des migrants. Cette stratégie renforce le sentiment d'appartenance en valorisant l'identité de la communauté et en appréciant sa tradition de manière plus positive. En fin de compte, elle peut déboucher sur une idée de migration de retour et accroître considérablement la ségrégation. Le réflexe ethnique se manifeste dans les groupes marginaux de jeunes étrangers qui adoptent des attitudes rebelles envers les autorités nationales, privilégient le retour aux normes et aux valeurs ethniques et l'adhésion aux regroupements ethniques fermés⁷¹.

Il n'est pas simple d'analyser la complexité des attitudes et des sentiments des Européens envers les groupes minoritaires et quant à la meilleure stratégie à suivre pour réussir l'intégration des immigrants. Une analyse basée sur des données d'enquête propose de distinguer quatre types ou schémas⁷² d'attitudes:

- **Européens activement tolérants** (21%): ils ne sont pas dérangés par les minorités, encouragent l'hébergement des cultures des minorités par la société d'accueil, soutiennent les politiques en faveur des minorités.
- **Européens passivement tolérants** (39%): ils n'insistent pas sur l'abandon complet des cultures minoritaires mais soutiennent moins les actions positives envers ces groupes.
- **Européens ambivalents** (25%): ils ne sont pas dérangés mais prônent l'assimilation totale dans la culture majoritaire plutôt que la diversité culturelle.
- **Européens intolérants** (14%): ils adoptent des attitudes très négatives, se sentent dérangés par les minorités, préconisent l'assimilation complète dans la culture majoritaire et/ou le rapatriement.

Vers le multiculturalisme en Europe?

En Europe, le soutien aux politiques destinées à améliorer la coexistence de différentes cultures dans les États membres et à promouvoir le respect de la diversité culturelle est de plus en plus prononcé. Un quart des Européens seulement considère que les étrangers ou les groupes ethniques minoritaires doivent renoncer à leur propre culture.

Néanmoins, même les Européens les plus ouverts considèrent que le multiculturalisme ne doit pas compromettre les valeurs fondamentales du modèle de démocratie européen. Ce modèle est ancré dans la liberté de pensée, d'association et de parole, dans l'égalité devant la loi, l'égalité entre homme et femme et la protection des minorités. Une majorité d'Européens considère que les "gens doivent renoncer à la partie de leur culture et de leur religion qui peut être en conflit avec le droit national". Dans certaines régions, l'attachement aux valeurs et principes de la démocratie peut entrer en conflit avec les objectifs de multiculturalisme libéral.

Cette dernière décennie, la plupart des États membres ont essayé de nouvelles stratégies et pratiques pour tenter d'adapter leurs institutions politiques et sociales aux nouveaux schémas de migration. L'objectif ultime est d'arriver à un degré élevé de participation sociale pour toutes les personnes vivant en Europe et de parvenir à une meilleure cohésion sociale.

71 "Integration of the 2d generation foreigners into the society of the Federal Republic of Germany" (Intégration des étrangers de la 2e génération en République fédérale d'Allemagne), U. Mammey, 2000, publié par le Network for Integrated European Population Studies, financé par la CE – HPSE-CT-1999-00005.

72 Analyse par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (2001) sur la base des données de l'Eurobaromètre 53: Attitudes envers les groupes minoritaires dans l'Union européenne.

Section III

Portraits statistiques

Domaines de la politique sociale – portraits statistiques

La section 3 présente une série de portraits statistiques relatifs à différents domaines de la politique sociale de l'Union européenne. Ils couvrent la quasi-totalité des grands enjeux de cette politique: la démographie, l'éducation et la formation, le marché du travail, la protection sociale, les revenus, la pauvreté et la cohésion régionale, l'égalité entre hommes et femmes ainsi que la santé et la sécurité.

Les portraits sont tracés à l'aide de tableaux, de graphiques et de commentaires. Le rapport de cette année contient vingt et un portraits, un de plus que l'an dernier. Le nouveau portrait "Les femmes dans la prise de décision" s'ajoute au domaine 'parité hommes-femmes'. L'égalité entre les sexes est traitée par les trois portraits de ce domaine mais également dans d'autres portraits et dans les annexes statistiques, où plusieurs indicateurs sont ventilés par sexe.

Chaque portrait (sauf les deux premiers qui donnent des informations contextuelles, l'un concernant la situation économique, l'autre sur la démographie, les ménages et les familles) s'articule autour d'un indicateur-clé (voir le tableau ci-après). Ensemble, ils fournissent un aperçu de la situation sociale actuelle, mais ils constituent également un instrument de suivi et de comparaison des progrès réalisés dans le domaine social dans les quinze États membres.

Ces indicateurs ont été sélectionnés, dans la mesure du possible, en fonction des critères suivants: i) leur importance dans la politique sociale communautaire; ii) leur comparabilité entre les quinze États membres; iii) leur disponibilité à partir des sources harmonisées d'Eurostat; iv) la possibilité de les mesurer dans le temps; v) leur compréhensibilité. Cette série d'indicateurs devrait être relativement stable au fil du temps pour garantir la continuité des observations, mais une certaine flexibilité est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des besoins et des améliorations qui seront apportées à l'avenir dans la disponibilité des données. Hormis le changement de nom des indicateurs qui sont également des indicateurs structurels, trois indicateurs de l'an dernier ont fait l'objet d'une révision factuelle (16, 19 et 21 dans les portraits de cette année) et un nouveau a été ajouté (au nouveau portrait 17).

L'annexe I contient la synthèse des indicateurs-clés ainsi que des données pour chaque État membre. Les informations statistiques détaillées pour l'ensemble du rapport figurent dans l'annexe II.

Les annexes III et IV sont nouvelles et reprennent des données statistiques concernant les tendances sociales des pays candidats. Elles correspondent autant que possible aux annexes I et II.

La préparation des portraits s'est achevée en février 2002. Des informations complémentaires ou plus récentes peuvent être obtenues après des Data Shops d'Eurostat (voir la liste en annexe V).

Domaine	Portrait statistique	Indicateur-clé correspondant
Économie	1 Situation économique	-
Démographie	2 Population, ménages et familles	-
	3 Vieillesse de la population	Rapport de dépendance des personnes âgées
	4 Migration et asile	Taux de solde migratoire
Éducation et formation	5 Résultats de l'éducation	Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne poursuivant ni études, ni formation.
	6 Apprentissage tout au long de la vie	Apprentissage tout au long de la vie (participation des adultes à l'éducation et à la formation)
Marché du travail <i>(voir également les portraits n° 18 et 19)</i>	7 Emploi	Taux d'emploi
	8 Emploi des travailleurs âgés	Taux d'emploi des travailleurs âgés
	9 Chômage	Taux de chômage
	10 Chômage des jeunes	Rapport du chômage des jeunes/population
	11 Chômage de longue durée	Taux de chômage de longue durée
Protection sociale	12 Dépenses de protection sociale	Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB
	13 Prestations de vieillesse	Prestations de vieillesse et de survie, en pourcentage du total des prestations sociales
Revenus, pauvreté et cohésion régionale	14 Répartition des revenus et cohésion régionale	Ratio de répartition des revenus (S80/S20)
	15 Ménages à faibles revenus	Taux de pauvreté avant et après les transferts sociaux
	16 Ménages sans emploi et bas salaires	Population des ménages sans emploi
Égalité des sexes	17 Les femmes dans la prise de décision	Proportion de femmes dans les parlements nationaux
	18 Emploi des femmes	Taux d'emploi des femmes
	19 Rémunérations des hommes et des femmes	Écart des rémunérations entre hommes et femmes
Santé et sécurité	20 Espérance de vie et de santé	Espérance de vie (sans incapacité) à la naissance
	21 Accidents et autres problèmes de santé liés au travail	Qualité du travail (accidents du travail graves)

Remarque: aucun indicateur-clé n'a été sélectionné pour les deux portraits statistiques contextuels (numéros 1 et 2).

Symboles, abréviations et groupes de pays

*	données provisoires, estimations ou fiabilité faible en raison du petit nombre d'observations
°	voir note. Le chiffre peut concerner une autre année ou être limité.
:	non disponible
-	néant
.	sans objet ou données non significatives sur le plan statistique
0	moins de la moitié de l'unité utilisée

SPA	Standard de pouvoir d'achat
PIB	Produit intérieur brut

UE-15	Union européenne des Quinze
EUR-11	États membres de la zone euro jusqu'au 31.12.2000: B, D, E, F, IRL, I, L, NL, A, P et FIN.
EUR-12	États membres de la zone euro à partir du 1.1.2001: EUR-11 et Grèce, entrée dans la zone euro le 1 janvier 2001.
B	Belgique
DK	Danemark
D	Allemagne
EL	Grèce
E	Espagne
F	France
IRL	Irlande
I	Italie
L	Luxembourg
NL	Pays-Bas
A	Autriche
P	Portugal
FIN	Finlande
S	Suède
UK	Royaume-Uni

Les États membres 'du Sud' sont la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Les États membres 'du Nord' sont le Danemark, la Finlande et la Suède.

1

Situation économique

Saine croissance économique en 2000, mais ralentissement au premier semestre 2001

En 2000, le produit intérieur brut de l'Union européenne a augmenté de 3,3%, une accélération assez importante par rapport à l'année précédente (2,6% en 1999). En 2000, la croissance a été très semblable dans les quatre plus grands États membres: la France a enregistré le taux de croissance le plus élevé (+ 3,1%), suivie de près par l'Allemagne (+ 3,0%), l'Italie et le Royaume-Uni (+ 2,9% chacun). Malgré leur augmentation par rapport à 1999, les taux de croissance de ces quatre pays sont restés en deçà de la moyenne de l'EU-15. L'Irlande et le Luxembourg ont enregistré des taux de croissance remarquables, nettement supérieurs à ceux des autres États membres: le PIB de l'Irlande a augmenté de 11,5%, celui du Luxembourg de 7,5%. Loin derrière ces deux pays, mais devançant nettement les autres États membres, suit la Finlande (+ 5,7%). Tous les États membres de l'UE, à l'exception des Pays-Bas et de la Suède, ont enregistré des taux de croissance supérieurs ou au moins égaux à ceux de 1999. L'examen de l'évolution au cours des quatre trimestres de 2000 montre cependant que la croissance élevée des deux premiers trimestres a ralenti au troisième et au quatrième trimestre.

Pendant les deux premiers trimestres de 2001, les taux de croissance ont confirmé leur tendance à la baisse entamée au deuxième semestre 2000. Au deuxième trimestre, la croissance du PIB n'atteignait que + 1,7% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent tant dans l'Union européenne que la zone euro.

Augmentation du PIB par habitant et lente diminution des variations entre les États membres

En 2000, le PIB par habitant de l'Union européenne s'élevait à 22 500 SPA. Les chiffres les plus élevés ont été enregistrés au Luxembourg (43 700 SPA) et au Danemark (27 100 SPA), les plus bas en Grèce (15 500 SPA). Pour faciliter la comparaison entre les États membres, les données ont été indicées sur le PIB par tête de l'Union (UE-15 = 100). Le Luxembourg se dégage nettement: son PIB est supérieur de 94% à la moyenne européenne. Il est suivi du Danemark, dont le PIB se situe 20% au-dessus de cette moyenne. Les plus grands écarts sous la moyenne communautaire se trouvent en Grèce (-31% par rapport à la moyenne), au Portugal (-26%) et en Espagne (-20%). Par rapport à la situation de 1995, on peut voir que les positions aux extrêmes restent stables, même si les trois pays du bas du classement se sont quelque peu rapprochés de la moyenne communautaire. L'Irlande a connu l'évolution la plus radicale, enregistrant un PIB par tête inférieur à la moyenne européenne en 1995 et de 19% supérieur à cette moyenne en 2000. L'Irlande se classe ainsi en troisième position parmi les États membres de l'UE.

Inflation modérée

En octobre 2001, l'inflation annuelle de l'UE-15 est tombée à 2,2% au lieu de 2,4% en septembre 2001 et celle de la zone euro est passée de 2,5% à 2,4% au cours de la même période. Un an auparavant, les taux correspondants étaient de 2,4% et 2,7%. En octobre, les taux annuels les plus élevés étaient enregistrés aux Pays-Bas (5,0%), au Portugal (4,2%) et en Irlande (3,8%) tandis que les taux les plus faibles étaient ceux du Royaume-Uni (1,2%), du Luxembourg (1,7%) et de la France (1,8%). Par rapport à septembre 2001, l'inflation annuelle a augmenté dans deux États membres, baissé dans dix et est restée inchangée dans trois. Par rapport à octobre 2000, les augmentations relatives les plus fortes ont été relevées en Suède (1,3% à 2,9%), aux Pays-Bas (3,2% à 5,0%) et au Royaume-Uni (1,0% à 1,2%). Les plus fortes baisses relatives ont été enregistrées au Luxembourg (4,3% à 1,7%), en Belgique (3,7% à 1,9%) et en Irlande (6,0% à 3,8%). Pour les derniers mois, les chiffres affichent une tendance modérée bien que, depuis juin 2000, le taux annuel de variation de la zone euro ait nettement dépassé le seuil de stabilité fixé à 2,0% par la BCE. Le taux moyen de variation des prix à la consommation sur 12 mois, moins sensible aux effets transitoires, était de 2,5% pour l'UE-15 et 2,7% pour la zone euro. Ces deux taux sont également supérieurs au seuil de stabilité de 2,0% des prix à moyen terme.

Convergence des taux d'intérêt

L'évolution à moyen terme du rendement des obligations d'État à 10 ans, que le traité de Maastricht définit comme mesure de stabilité monétaire, a affiché une baisse générale dans tous les États membres et un degré élevé de convergence. Depuis le début 1999, quand la troisième phase de l'union monétaire est entrée en vigueur, les différences de taux d'intérêt sur les obligations à 10 ans entre les membres de la zone euro ont pratiquement disparu. En septembre 2001, l'écart entre le taux de l'Allemagne, l'État membre qui a les taux d'intérêt les plus bas, et celui de la Grèce n'était que de 50 points de base, il était de 39 entre l'Allemagne et l'Italie, et 33 entre l'Allemagne et l'Espagne. Il est intéressant aussi de noter qu'en septembre 2001, l'écart des taux d'intérêt entre les 12 pays de la zone euro et les trois États ne faisant pas partie de l'UEM avait pratiquement disparu.

Poursuite de la réduction générale du déficit et de la dette publics

Le traité de Maastricht définit le déficit public comme le besoin net de financement des administrations publiques selon le Système européen de comptes économiques intégrés. En 2000, neuf États membres ont clôturé l'exercice avec un budget excédentaire (capacité de financement), tandis que tous les autres affichaient un déficit inférieur à

1,5% de leur PIB. Hormis le Danemark, dont le budget est cependant excédentaire depuis plusieurs années, les autres ont réduit leur déficit ou accru leur excédent en 2000. L'amélioration générale se poursuit donc. Les chiffres moyens de l'Union et de la zone euro se sont constamment améliorés ces cinq dernières années et, à la fin de l'an 2000, les moyennes de l'Union et de la zone euro sont positives, pour la première fois depuis l'adoption du traité de Maastricht, avec 1,2% et 0,3% du PIB respectivement.

Contexte politique

Le 19 juin 2000, le Conseil a adopté la décision 2000/427/CE relative à l'adoption par la Grèce de la monnaie unique au 1 janvier 2001, sur la base de la proposition et du rapport de convergence positif rédigés par la Commission. La Grèce est donc entrée dans la zone euro, qui compte 12 États membres depuis le début 2001.

Le 25 avril 2001, la Commission a adopté une recommandation sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) des États membres et de la Communauté, conformément à l'article 99(2) du Traité. La recommandation du Conseil a été adoptée le 15 juin 2001. Les GOPE 2001 confirment la stratégie exposée l'an dernier pour réaliser les objectifs du Conseil européen de Lisbonne et l'élargissent à la lumière des résultats du Conseil européen de Stockholm. En outre, les GOPE sont basées sur le rapport concernant la mise en œuvre des GOPE 2000. (Les GOPE 2001 et le rapport de mise en œuvre des GOPE 2000 sont disponibles sur europa.eu.int/comm/economy_finance/publications_en) Elles exposent une stratégie complète visant à préserver, à court terme, l'expansion économique dans le contexte de conditions mondiales moins favorables, par des politiques macroéconomiques orientées vers la croissance et la stabilité, à renforcer, à moyen terme, le potentiel de croissance des économies de l'UE par la mise en œuvre résolue et accélérée de réformes économiques et la promotion de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et d'une économie basée sur la connaissance qui encouragent l'utilisation intégrale et efficace des ressources productives et accroissent la productivité, et à se préparer, à plus long terme, à l'impact du vieillissement des populations. Les GOPE 2001 se composent de deux parties. La première comprend des lignes directrices horizontales générales qui s'appliquent à tous les États membres. La deuxième partie consiste en recommandations spécifiques qui tiennent compte des circonstances particulières de chaque État membre et du degré d'urgence des mesures. Ensemble, elles servent de référence pour la conduite des politiques économiques dans les États membres.

Notes méthodologiques

Tous les chiffres des comptes nationaux sont conformes au système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté (SEC95). SEC95 fait l'objet du règlement du Conseil n° 2223/96 du 25 juin 1996.

Alors que le produit intérieur brut reflète le volume de l'économie d'un pays en termes absolus, le calcul du PIB par habitant (par rapport à la population) fournit une indication, quoique quelque peu simpliste, de la richesse de ce

La dette publique est définie dans le traité de Maastricht comme le total des dettes brutes à leur valeur nominale en cours à la fin de l'année et consolidées à l'intérieur des secteurs du gouvernement général. Fin 2000, elle était inférieure au seuil de 60% dans neuf pays et trois autres n'étaient pas très loin de ce pourcentage. Elle dépassait encore 100% dans trois États membres (l'Italie, la Belgique et la Grèce), mais était en recul constant depuis 1995. À la clôture de l'exercice 2000, le ratio d'endettement moyen de l'Union était de 64,1% (et 69,6% pour la zone euro).

pays. Afin de faciliter les comparaisons internationales, les données sont exprimées en standards de pouvoir d'achat (SPA), qui offrent l'avantage d'éliminer les écarts dus aux variations des niveaux de prix dans les États membres. Moyennes pondérées des niveaux de prix d'un panier de marchandises et de services homogènes, comparables et représentatifs dans les différents pays, les SPA fonctionnent comme des facteurs de conversion.

Au niveau international la meilleure comparaison de l'inflation des prix à la consommation se fait par les 'indices des prix à la consommation harmonisés' (IPCH). Ils sont calculés dans chaque État membre de l'Union européenne, en Islande et en Norvège. La Banque centrale européenne utilise les IPCH pour surveiller l'inflation dans l'union économique et monétaire et en évaluer la convergence. Comme le requiert le Traité, le maintien de la stabilité des prix est l'objectif premier de la Banque centrale européenne (BCE) qui définit cette stabilité comme 'l'augmentation de moins 2% d'une année à l'autre, de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour la zone euro, à maintenir à moyen terme'. L'écart moyen sur 12 mois, c'est-à-dire l'indice moyen des 12 derniers mois par rapport à l'indice moyen des 12 mois précédents, est une mesure plus stable de l'inflation. Il est moins sensible aux brèves variations mais requiert une série chronologique d'indices plus longue.

Le budget d'un pays est en excédent ou en déficit selon que ses recettes sont supérieures ou inférieures à ses dépenses. Lorsque les recettes sont insuffisantes, le gouvernement est obligé d'emprunter. Exprimés en pourcentage du PIB, les besoins de financement annuels (pour éponger le déficit) et cumulatifs (pour résorber la dette) d'un pays sont des indicateurs significatifs de la charge que font peser les emprunts publics sur l'économie nationale. Ce sont en fait deux des critères utilisés pour évaluer les finances publiques des États membres, mentionnés par le traité de Maastricht dans le cadre de la qualification pour la monnaie unique.

Les rendements des obligations d'État sont un bon indicateur des taux d'intérêt à long terme, dans la mesure où le marché de ces titres attire généralement beaucoup de capital disponible. Ils reflètent aussi la situation financière d'un pays et les attentes en termes de politique économique. Le traité sur l'Union européenne reconnaît l'importance des rendements des obligations d'État en tant que mesure de l'union économique et monétaire et les considère comme un critère pour aborder la troisième étape de l'union monétaire.

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Chômage (3.9), Économie (annexes II et IV).

Pour en savoir plus

- Portrait économique de l'Union européenne, 2000, Eurostat
- L'économie de l'Union européenne: bilan 2000, DG Affaires économiques et financières

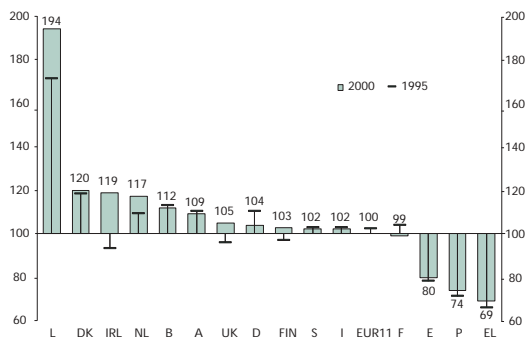
- Les publications sur les comptes nationaux, les prix à la consommation et les taux d'intérêt sont disponibles à la page "Statistiques en bref" sur le site Web d'Eurostat (europa.eu.int/comm/eurostat).

	EU 15	EUR 11	EUR 12 (1)	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de croissance annuel / taux de croissance du PIB d'un trimestre à l'autre aux prix du marché, à prix constants (1995)																		
1999	2,6	2,6	.	3,0	2,1	1,8	3,4	4,1	2,9	10,8	1,6	6,0	3,7	2,8	3,4	4,0	4,5	2,1
2000	3,3	3,4	.	4,0	3,2	3,0	4,3	4,1	3,1	11,5	2,9	7,5	3,5	3,0	3,4	5,7	3,6	2,9
1T 2001	2,5	.	2,4	3,1	1,8	1,8	:	3,4	2,8	:	2,5	:	1,6	2,1	2,2	3,3	2,7	2,7
2T 2001	1,7	.	1,7	1,6	1,3	0,6	:	2,9	2,3	:	2,1	:	1,4	1,2	2,5	0,4	1,9	2,3

Source: Eurostat - Comptes nationaux.

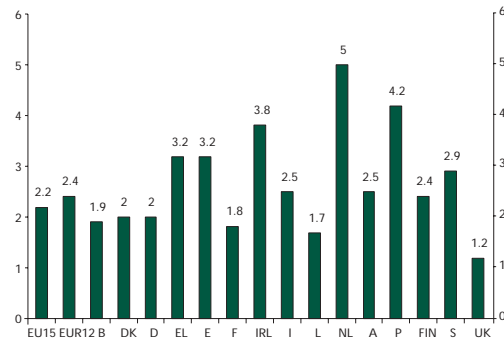
(1) La Grèce est entrée dans la zone euro le 1.1.2001. Les calculs des taux de croissance 1T 2001 et 2T 2001 pour l'EUR-12 incluent la Grèce dans le strimestres de référence correspondants de l'exercice 2000.

Graphe 27 PIB par habitant (Indice UE-15 = 100)



Source: Eurostat - Comptes nationaux

Graphe 28 Taux d'inflation annuel, octobre 2001



Source: Eurostat - Indices des prix à la consommation harmonisés. La Grèce est entrée dans la zone euro le 1.1.2001. Le calcul du taux d'inflation annuel de l'EUR-12 inclut la Grèce pour le mois de référence correspondant de l'exercice 2000.

2 Population, ménages et familles

Une Union de 377 millions d'habitants

Au 1er janvier 2001, l'Union européenne comptait 377 millions d'habitants. Elle était ainsi la troisième entité la plus peuplée de la planète, après la Chine (1 273 millions d'habitants) et l'Inde (1 030 millions) et devant les États-Unis (278 millions) et le Japon (127 millions). L'Allemagne est l'État membre qui totalise la population la plus nombreuse: ses 82 millions d'habitants représentent 22% de la population de l'Union. Les populations du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie constituent chacune 15-16% du total.

Quelque 17% de la population de l'UE-15 sont âgés de moins de 15 ans. L'Irlande a la population la plus jeune (22% du total). Les personnes en âge de travailler (15-64 ans) représentent 67% de la population européenne. Les 16% restants sont des personnes âgées de 65 ans et plus. Leur nombre augmente rapidement depuis plusieurs dizaines d'années et cette tendance est appelée à se poursuivre. Voir Vieillesse de la population (3.3).

Depuis 35 ans, la croissance démographique en Europe ralentit peu à peu. Entre 1995 et 2000, elle était en moyenne de 2,6 pour mille par an, alors qu'elle avoisinait les 8 pour mille dans les années 60. Depuis le milieu des années 80, les migrations internationales sont rapidement devenues un déterminant majeur de l'accroissement de la population. Voir Migration et asile (3.4).

D'après le scénario de base d'Eurostat (révision 1999), la population européenne totale devrait culminer vers l'an 2022. Cependant, sa croissance sera très hétérogène entre les États membres. La population italienne devrait amorcer son déclin au début des années 2000, mais en Irlande, elle ne devrait pas décroître avant 2048.

Les Européens ont moins d'enfants et plus tard

La descendance finale des générations de l'après-guerre n'a cessé de diminuer depuis le milieu des années 1960, mais l'indicateur conjoncturel de fécondité s'accroît à nouveau en raison d'une augmentation des naissances estimée à 1% en 2000. La descendance finale change beaucoup moins brusquement au fil du temps et est actuellement d'environ 1,7, bien en deçà du taux de reproduction (2,1 enfants par femme). Voir Vieillesse de la population (3.3).

Des mariages moins nombreux et plus tardifs et davantage de divorces

En 2000, le taux de nuptialité dans l'Union européenne n'a été que de 5 mariages pour mille habitants, alors qu'il frôlait les 8 pour mille en 1970. L'âge moyen auquel les individus contractent leur premier mariage augmente: de 1980 à aujourd'hui, il est passé de 26 à 30 ans pour les hommes et de 23 à 28 ans pour les femmes. Dans les analyses par cohortes, la proportion des divorces est évaluée à 14% parmi les couples qui se sont mariés en 1960. Pour les

mariages plus récents (1980), ce pourcentage a doublé pour atteindre 28%. Pour ce critère, les variations sont considérables entre les États membres. Au Danemark, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, le taux de divorce pour les mariages conclus en 1980 atteint plus de 40%, alors qu'il est de 15% maximum dans les États membres du Sud.

Une nette augmentation du concubinage ...

Depuis une vingtaine d'années, la proportion de couples non mariés est en augmentation dans de nombreux pays. Dans l'UE, elle est de 33% chez les jeunes couples (moins de 30 ans) par rapport à 8% de l'ensemble des couples. Ici aussi, dans cette génération, on constate de profonds écarts entre les pays. Cette proportion dépasse 70% au Danemark, alors qu'elle oscille entre 9 et 17% seulement en Grèce, en Espagne, en Irlande, en Italie et au Portugal.

... et, en conséquence, une hausse du nombre de naissances hors mariage

Corollaire de la popularité croissante du concubinage, la proportion des naissances en dehors du mariage continue d'augmenter: elle est passée de 6% de l'ensemble des naissances en 1970 à 27% en 2000. Cette même année, elle atteignait 55% en Suède et environ 40% au Danemark, en France, en Finlande et au Royaume-Uni. Par contre elle reste faible, mais en hausse, dans plusieurs pays du Sud de l'Europe: en Grèce, elle est passée de 1,5% à 4% entre 1980 et 2000, en Italie, de 4,3 à 9,2% entre 1980 et 1999 et, en Espagne, de 3,9 à 14,1% entre 1980 et 1997, pour ne citer que ces exemples.

Les ménages sont plus petits...

Le résultat de cette évolution et d'autres tendances (comme le nombre croissant de personnes vivant seules) est la réduction de la taille des ménages et la multiplication des modèles familiaux alternatifs et des ménages d'une seule personne. Cette tendance s'observe dans toute l'Union, mais avec des différences significatives entre les pays.

Si le nombre absolu des ménages a augmenté, leur taille moyenne a diminué. En 2000, l'Europe des Quinze comptait 371 millions de personnes vivant dans 154 millions de ménages. Cela représentait une moyenne de 2,4 personnes par ménage, par rapport à 2,8 en 1981. Pendant cette période, la taille moyenne des ménages a diminué dans tous les États membres. Actuellement, seuls l'Espagne, l'Irlande et le Portugal comptent encore 2,9 à 3 personnes par ménage.

... et les isolés plus nombreux

En 2000, la proportion d'individus vivant seuls approchait les 12%, par rapport à 8% en 1981. Elle est la plus élevée (17-20%) dans les pays du Nord et la plus faible (5%) en Espagne et au Portugal. On constate de grandes différences entre les sexes et entre les générations dans cette caté-

gorie de personnes. Ainsi, plus d'un tiers des ménages d'une personne sont composés de femmes de plus de 65 ans, tandis que les hommes de la même tranche d'âge ne sont que 9% de l'ensemble des isolés.

Hausse sensible du nombre de familles monoparentales...

La proportion de la population vivant dans des familles monoparentales est relativement faible (4%), mais le nombre de ces familles est en nette augmentation depuis vingt ans. En 1998, 13% de l'ensemble des enfants à charge vivaient avec un seul de leurs parents, alors qu'ils n'étaient que 8% en 1983. Au Royaume-Uni, leur proportion a plus que doublé sur cette période. Actuellement, la proportion d'enfants vivant avec un seul parent va de 6% en Grèce et en Espagne à 25% au Royaume-Uni. Dans la grande majorité de ces ménages, l'adulte est une femme.

... et baisse du nombre de couples avec enfants

Parallèlement à ces tendances, la proportion de la population vivant dans des familles composées de plusieurs adul-

tes et enfants à charge diminue progressivement: elle a reculé de 52% en 1988 à 46% en 2000. Les proportions les plus élevées s'observent en Espagne, en Irlande et au Portugal, essentiellement en raison de la part considérable (environ 20%) de la population vivant dans des ménages de trois adultes et enfants à charge, voire davantage. Néanmoins, cette proportion accuse une nette baisse dans la péninsule ibérique, puisqu'elle se situait encore juste au-dessous de 30% en 1988.

Les personnes vivant dans des ménages de deux adultes sans enfants à charge représentent 24% de la population. Ce pourcentage englobe les couples dont les enfants ont déjà quitté le domicile parental ou y sont toujours, mais ne sont plus à charge. Ces derniers font partie des 14% de la population qui habitent dans des ménages de trois adultes ou davantage sans enfants à charge. Dans cette catégorie figurent également le(s) parent(s) vivant au domicile du couple formé par un de leurs enfants. Ce type de ménage se retrouve davantage dans les États membres du Sud. Voir l'annexe II pour la ventilation des statistiques par pays.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques démographiques. Scénarios démographiques et concernant les ménages d'Eurostat basés sur 1999. Panel communautaire des ménages (PCM) UDB, version septembre 2001 et Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Liens vers d'autres parties du rapport

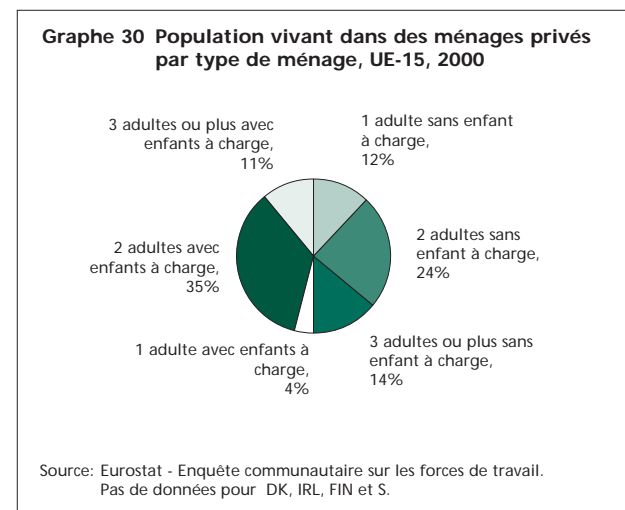
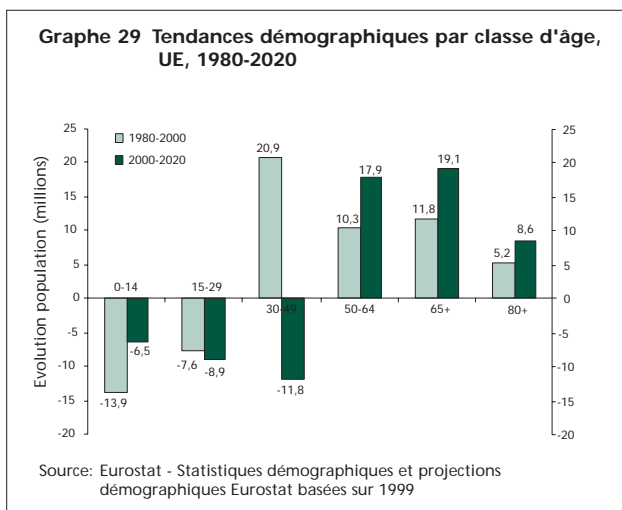
Vieillesse de la population (3.3), Migration et asile (3.4), Population (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2001. Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 2000 en Europe", n° 15/2001. Eurostat.
- "Family Structure, Labour Market Participation and the Dynamics of Social Exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000. "Social Strategies in Risk Societies - SOSTRIS", DG Recherche rapport 1999.

	EU-15	EUR-12	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Population totale, 1.1.2001	377026	302962	10 262	5 349	82 193	10 565	39 490	59 040	3 820	57 844	441	15 983	8 121	10 023	5 181	8 883	59 832
Pourcentage de la population totale	100	80	3	1	22	3	10	16	1	15	0	4	2	3	1	2	16

Source: Eurostat - Statistiques démographiques



3

Vieillesse de la population

En 2000, l'UE comptait 61 millions de personnes âgées d'au moins 65 ans, contre seulement 34 millions en 1960. Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 16 % de la population totale, ou 24 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Cette proportion devrait atteindre 27 % d'ici 2010. Au cours des quinze prochaines années, le nombre de personnes du quatrième âge (80 ans et plus) augmentera de près de 50 %.

Faible fécondité, allongement de la longévité et vieillissement de la génération du baby-boom

Trois facteurs sont à l'origine du vieillissement de la population: la fécondité inférieure au taux de reproduction, la baisse de la mortalité et l'approche de l'âge de la retraite pour la génération du baby-boom. La baisse de fécondité semble avoir pris fin en 2000, qui enregistre le plus grand nombre de naissances depuis six ans. Il y a eu près de 40 mille naissances de plus dans l'UE en 2000 qu'en 1999, qui avait enregistré le chiffre le plus bas depuis la guerre – un peu moins de 4 millions. L'indicateur conjoncturel de fécondité pour l'UE est passé de 1,45 enfant par femme en 1999 à 1,53 en 2000, mais il est toujours bas par rapport aux 2,59 de 1960. Les pays qui affichaient le taux de fécondité le plus élevé au début des années 80 (la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal) sont ceux où ce taux a chuté le plus (de 32 à 46%). À l'heure actuelle, l'indicateur conjoncturel de fécondité est le plus faible en Espagne (1,22) et en Italie (1,25). L'Irlande continue à enregistrer le chiffre le plus élevé (1,89), avec la France où le taux est passé de 1,77 à 1,89 cette année. Seuls les taux du Royaume-Uni (1,64) et de l'Allemagne (1,34) ont continué à baisser en 2000. En même temps, l'espérance de vie a progressé d'environ 10 ans ces 50 dernières années, en raison de la hausse du niveau de prospérité et de l'amélioration des traitements médicaux. Voir Espérance de vie et de santé (3.19).

De 1960 à aujourd'hui, la proportion des personnes âgées (65 ans et plus) dans l'ensemble de la population est passée de 11 à 16%. Tout indique que cette tendance se maintiendra jusque bien après le début de ce nouveau siècle, mais elle se ralentira légèrement dans le courant de cette décennie en raison de la baisse de la fécondité intervenue durant la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, en 2010, le nombre de personnes âgées sera deux fois plus élevé (69 millions) qu'en 1960 (34 millions). Sur ces 69 millions, 40 millions seront des femmes.

Dans les quinze années à venir, la population de plus de 65 ans augmentera de 22%. L'augmentation dépassera les 30% en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Finlande mais restera en deçà des 20% en Belgique, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.

Le "quatrième âge" affiche la croissance la plus rapide

Sur ce même laps de temps, l'accroissement de la population de plus de 80 ans sera plus prononcé encore: le nombre de ces personnes augmentera de près de 50%, de sorte qu'elles seront plus de 20 millions dans l'UE (dont 13 millions de femmes). Cette hausse atteindra même 70% en Grèce. À l'opposé, elle sera négligeable (sous les 10%) au Danemark et en Suède.

La tranche d'âge des 55 à 64 ans augmentera considérablement aussi au cours des quinze prochaines années (près de 20%). Cette croissance dépassera les 40% en France, en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas. L'Allemagne et l'Italie seront les seuls pays où elle sera inférieure à 10%, mais une hausse nettement plus forte interviendra par la suite. Voir aussi Emploi des travailleurs âgés (3.8).

La population âgée s'accroît par rapport aux actifs

En 1990, la population âgée de 65 ans et plus dans l'Europe des Quinze représentait 22% de celle considérée comme étant en âge de travailler (de 15 à 64 ans). En 2000, son taux de dépendance atteignait 24%. Tous les États membres s'attendent à ce que ce taux augmente d'ici à 2010 (jusqu'à une moyenne européenne de 27%), avec de fortes variations entre eux. Ce phénomène frappera surtout la Grèce, l'Allemagne et l'Italie, trois pays où le taux de dépendance évoluera autour des 30%. Parallèlement, l'Irlande conservera la plus faible proportion de personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler (17%).

En moyenne, 45% des personnes 'très âgées' vivront seules en 2010

En 2010, près d'un tiers (32%) des personnes âgées de 65 ans et plus dans l'UE vivront seules. Plus de la moitié (54%) habiteront avec leur partenaire (dans un ménage qui pourra également compter des enfants ou d'autres adultes). Les autres vivront avec leurs enfants (ou avec d'autres parents ou amis) ou dans un établissement d'accueil. Toutefois, il est évident que la demande en matière d'hébergement et de soins évolue considérablement avec l'âge. Par conséquent, il ne faut pas considérer les personnes âgées comme une seule classe d'âge. Quelque 63% de celles âgées de 65 à 79 ans vivront avec un partenaire, mais les personnes "très âgées" (80 ans et plus) ne seront plus que 31% dans cette situation et auront davantage tendance à vivre seules (45%), dans des ménages collectifs (10%) ou avec leurs enfants, d'autres parents ou des amis (14%). On observe des différences marquées entre les pays, surtout en ce qui concerne la proportion de personnes "très âgées" habitant sans conjoint mais avec leurs enfants ou d'autres parents ou amis: au moins 30% de ces personnes bénéficient de cette forme de soutien potentiel en Espagne et au Portugal contre 5% au plus aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède. Dans ces deux derniers pays, plus de 60% de ces personnes habitent seules.

Contexte politique

Dans sa Communication "Vers une Europe de tous les âges – Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations" (COM 1999 221 final), la Commission concluait que "Compte tenu de l'ampleur de la mutation démographique qui se profile à l'aube du XXI^e siècle, l'Union européenne peut et doit modifier les pratiques obsolètes relatives aux personnes âgées. Aussi bien sur le marché du travail qu'après le départ en retraite, il est possible de faciliter et de renforcer le rôle des personnes qui ont entamé la seconde moitié de leur vie. Les compétences des personnes âgées représentent une réserve immense de ressources qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été suffisamment reconnue et mobilisée. Des politiques et des services adéquats de santé et de soins peuvent prévenir, repousser et minimiser la dépendance des personnes âgées; en outre, la demande de ces services créera de nouveaux débouchés en matière d'emploi." La Commission étudiera la possibilité de lancer de nouveaux programmes d'action communautaires horizontaux, fondés sur les articles 13, 129 et 137 du traité CE pour les personnes touchées par la discrimination, le chômage ou l'exclusion sociale telles que les personnes âgées. En outre, en vertu de l'article 166 du Traité, le cinquième programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche communautaire a mobilisé les ressources de recherche de l'Europe afin d'améliorer la qualité de la vie, l'autonomie et l'intégration sociale des personnes âgées. De plus, la Commission est sur le point d'adopter son projet de rapport conjoint sur la façon d'accroître la participation aux forces de travail et de promouvoir le vieillissement actif, demandé par le Conseil européen de Stockholm en mars 2001. Pour relever le défi démographique d'une population vieillissante dont les personnes en âge de travailler constituent une partie plus petite, le Conseil européen de Stockholm a convenu également de fixer un objectif communautaire

pour porter à 50% le taux d'activité moyen des femmes et des hommes plus âgés (55-64 ans) en Europe d'ici à 2010.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat - Statistiques démographiques. Scénarios démographiques basés sur l'année 1999 et concernant les ménages, sur l'année 1995.

Le rapport de dépendance des personnes âgées indique le rapport en pourcentage entre la population âgée de 65 ans et plus et celle en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

Liens vers d'autres parties du rapport

Population, ménages et familles (3.2), Emploi des travailleurs âgés (3.8), Prestations de vieillesse (3.13), Espérance de vie et de santé (3.20), Population (annexes II et IV)

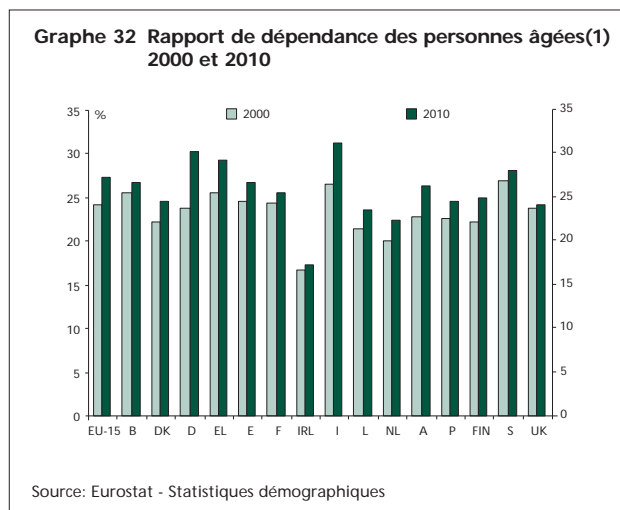
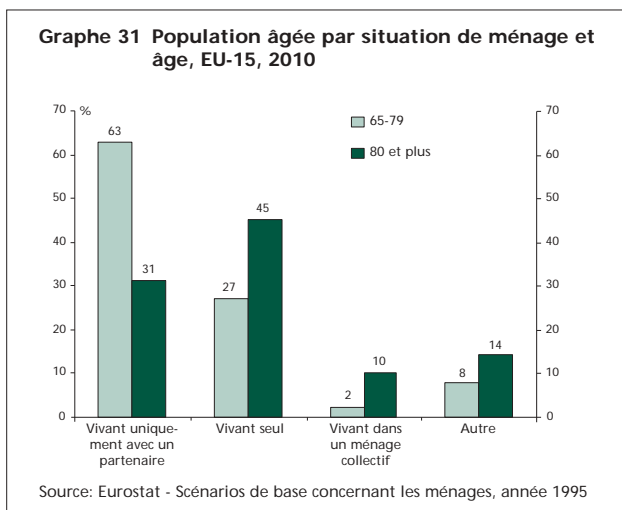
Pour en savoir plus

- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2001, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 2000 en Europe", n° 15/2001. "Premières estimations démographiques pour 2000", n° 16/2000. Eurostat.
- "Vers une Europe pour tous les âges – Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations", COM(99)221 final, 1999.
- "Family Structure, Labour Market Participation and the Dynamics of Social Exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000. "Social Strategies in Risk Societies – SOSTRIS", DG Recherche, rapport 1999.

Indicateur-clé

Rapport de dépendance des personnes âgées (1)	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000	24	26	22	24	26	25	24	17	27	21	20	23	23	22	27	24
2010	27	27	25	30	29	27	25	17	31	24	22	26	24	25	28	24

(1) Population âgée de 65 ans et plus en pourcentage de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)
Source: Eurostat - Statistiques démographiques.



4

Migration et asile

Depuis 1989, le solde migratoire est le facteur principal des variations démographiques annuelles dans l'Union. En 2000, ce taux était de 1,8 par an et par millier d'habitants, soit près de 65 % de la croissance démographique totale. Près de 5 % de la population de l'UE est composée de non nationaux (3,4 % sont des ressortissants de pays tiers et 1,5 % des ressortissants d'autres États membres). En 1999, un peu plus de 400 000 demandes d'asile ont été introduites auprès des quinze États membres.

Le rôle important des migrations internationales dans la croissance démographique

Depuis le milieu des années 1980, les migrations internationales sont devenues un élément de plus en plus déterminant de la croissance de la population: ces cinq dernières années, elles y ont contribué à raison de 70%. Actuellement, elles concernent un peu moins de 700 000 personnes par an. Les populations d'Allemagne, de Grèce, d'Italie et de Suède seraient en déclin sans l'apport positif net de ces migrations.

L'UE accueille 18 millions de non-nationaux, dont 13 millions proviennent de pays tiers

En 1999, le nombre total de non-nationaux dans les quinze États membres s'élevait à environ 18 millions, soit 4,9% de la population totale, contre 4,1% en 1990. Cette proportion est particulièrement forte en Belgique, en Allemagne et en Autriche (près de 9%). Viennent ensuite la France et la Suède, avec quelque 6%. Le Luxembourg est un cas unique, puisque les non-ressortissants constituent un peu plus du tiers de sa population. Ces écarts sont en partie le reflet des différences entre les législations nationales sur l'obtention de la citoyenneté.

Un tiers des non-nationaux dans l'UE (six millions) sont des ressortissants d'autres États membres, les deux tiers restants étant originaires de pays tiers. La Belgique, l'Irlande et le Luxembourg sont les seuls pays où les autres ressortissants de l'UE sont plus nombreux que ceux des pays tiers.

Les deux principaux groupes de ressortissants étrangers vivant dans l'Union sont des citoyens turcs (près de 2,5 millions en 1998, dont 2,1 millions en Allemagne) et des citoyens originaires de l'ancienne république de Yougoslavie (près de 2 millions dont 0,7 million en Allemagne).

En 1999, près d'un million des immigrants étrangers dans l'UE venaient de pays tiers

En 1999, le nombre d'immigrants légaux dans les quinze États membres était estimé à un peu plus de 2,0 millions. Près de 1,1 million d'entre eux étaient originaires de pays tiers. Les flux d'immigration des ressortissants des pays tiers étaient les plus importants en Allemagne (539 000), au Royaume-Uni (177 000) et en Italie (123 000 en 1997).

En 1999, l'UE a enregistré 352 500 demandes d'asile

Après avoir culminé à 672 400 en 1992, le nombre de demandes d'asile introduites dans l'Union européenne est tombé à 227 800 en 1996, avant de repartir à la hausse. Ces dossiers étaient évalués à 352 500 en 1999, soit environ 19% de plus qu'en 1998.

Les augmentations les plus fortes (en termes absolus de 1998 à 1999) ont été observées au Royaume-Uni (+ 25 100) et en Belgique (+ 13 800). En termes relatifs, la Finlande, le Luxembourg, l'Espagne, l'Irlande, la Belgique et le Royaume-Uni ont enregistré un net accroissement des demandes d'asile sur leur territoire (plus de 50%), essentiellement à la suite de l'arrivée d'une proportion relativement grande de personnes originaires de l'ex-Yougoslavie.

En 1999, c'est l'Allemagne qui a enregistré le plus grand nombre de demandes (95 100), suivie par le Royaume-Uni (71 200), les Pays-Bas (39 300), la Belgique (35 700) et la France (30 900). Par rapport à l'ensemble de la population, ce sont la Belgique (3,5 demandeurs d'asile par millier d'habitants), l'Autriche (2,5), les Pays-Bas (2,5) et l'Irlande (2,1) qui affichent les taux les plus élevés de demandes d'asile (exception faite du Luxembourg qui, avec moins de 3 000 dossiers, compte néanmoins 6,8 demandeurs d'asile par millier d'habitants).

Contexte politique

Le traité d'Amsterdam a introduit un nouveau titre IV (visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes) dans le traité CE. Il porte sur les domaines suivants: la libre circulation des personnes, les contrôles aux frontières extérieures, l'asile, l'immigration et la protection des droits des ressortissants des pays tiers, la coopération judiciaire en matière civile et pénale et la coopération administrative.

Le traité d'Amsterdam instaure donc une compétence communautaire dans les domaines de l'immigration et de l'asile. À l'occasion de sa réunion de Tampere, en octobre 1999,

le Conseil européen a demandé l'élaboration d'une politique européenne commune dans ces domaines qui englobe les éléments suivants: le partenariat avec les pays d'origine, un régime d'asile européen commun, le traitement équitable des ressortissants des pays tiers et la gestion des flux migratoires. Le "Tableau de bord pour l'examen des progrès réalisés en vue de la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'Union européenne" (mise à jour semestrielle COM(2001) 628 final) présente un programme d'action détaillé. La Commission a déjà lancé des propositions en vue de créer une procédure d'asile commune et un statut uniforme (COM(2000)755 final et COM(2001)710 final) et en vue d'une politique communautaire de l'immigration (COM(2000)757 et COM(2001)387),

ainsi qu'une première série de directives qui délimitent le cadre juridique indispensable.

En outre, le traité d'Amsterdam transfère définitivement les politiques d'asile et d'immigration du troisième pilier (intergouvernemental) au premier pilier (communautaire) et les décisions en la matière seront désormais façonnées par des instruments communautaires tels que des directives.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat - Statistiques sur l'immigration.

Le taux de croissance de la population indique la croissance relative de la population totale par millier d'habitants pendant l'année ou les années en question. La croissance démographique totale est constituée de l'accroissement naturel (le nombre d'enfants nés vivants moins le nombre des décès) et du solde migratoire, estimé sur la base de la différence entre la variation démographique et l'accroissement naturel (taux de solde migratoire corrigé par millier d'habitants).

Les flux totaux d'immigration comprennent l'immigration de nationaux et de non-nationaux. Les différents États membres appliquent différentes définitions de la migration. Dans la plupart d'entre eux, les statistiques reposent sur l'inscription des individus en tant que résidents ou sur

leur intention déclarée de rester dans un pays au-delà d'une certaine période (en général douze mois au moins).

Certaines personnes à charge sont incluses dans certains pays et exclues dans d'autres. Il en va de même pour les demandes répétées. Les détails sont repris au tableau "Demandes d'asile" dans la partie "2 POPULATION" de l'annexe II.

Liens vers d'autres parties du rapport

Population, ménages et familles (3.2), Population (annexes II et IV), section 2.

Pour en savoir plus

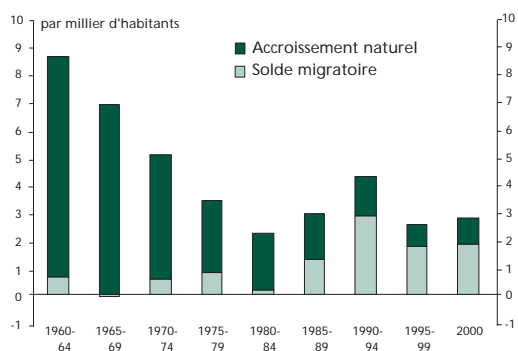
- "Statistiques sociales européennes – Migration", édition 2000, Eurostat.
- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 2000 en Europe", n° 15/2001, Eurostat.
- "Patterns and trends in international migration in Western Europe", 2000, Eurostat.
- "Migrants' insertion in the informal economy, deviant behaviour and the impact of receiving societies", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de solde migratoire (par millier d'habitants)																
2000	2,0	1,6	1,8	2,5	2,1	1,0	0,8	5,3	2,0	10,9	2,8	2,4	1,0	0,7	1,5	2,8
Taux annuel moyen de solde migratoire																
1995-99	1,8	1,1	3,0	2,5	1,9	1,1	0,7	4,3	2,1	10,0	2,0	1,0	1,1	0,8	1,1	2,0
1990-94	2,9	1,9	2,0	7,0	5,7	0,4	1,3	-0,4	1,9	10,5	2,7	7,5	-1,3	1,8	3,7	1,3

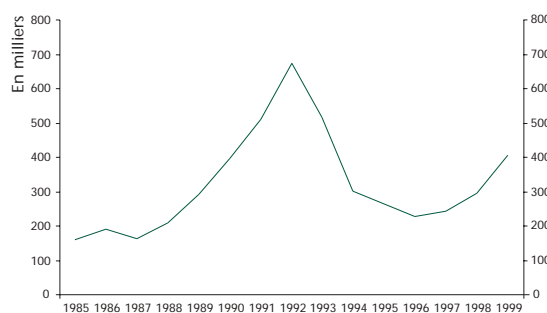
Source: Eurostat - Statistiques démographiques

Graph 33 Taux annuel moyen d'accroissement de la population, EU-15, 1960-2000



Source: Eurostat - Statistiques démographiques

Graph 34 Demandes d'asile, EU-15, 1985-1999



Source: Eurostat - Statistiques sur la migration

5

Résultats de l'éducation

Le niveau d'éducation de la population s'est nettement amélioré ces trente dernières années, notamment pour les femmes. Aujourd'hui, plus de 76 % des jeunes de 25 à 29 ans dans l'Union européenne possèdent un diplôme de deuxième cycle du secondaire. Cependant, 20 % des jeunes de 18 à 24 ans quittent encore le système éducatif en possédant, au mieux, un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire.

La jeune génération est mieux qualifiée

En comparant les jeunes qui quittent actuellement le système éducatif avec les générations précédentes, il est possible de suivre l'évolution sur une longue période (environ trente ans). En 2000, 76% des jeunes de 25 à 29 ans avaient au moins terminé le cycle de l'enseignement secondaire supérieur (GCE 'A' levels, baccalauréat, Abitur ou équivalent), contre 51% seulement des personnes âgées de 50 à 64 ans. D'une manière générale, le niveau d'éducation est plus élevé dans les États membres du Nord: dans les trois pays nordiques plus l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni, de 83 à 90% des jeunes de 25 à 29 ans possèdent une qualification de l'enseignement secondaire supérieur. La Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal affichent toujours les niveaux d'éducation les plus bas, mais ont réalisé les progrès les plus considérables en trente ans. La proportion de jeunes qui y ont achevé au moins l'enseignement secondaire supérieur équivaut à plus du double ou du triple de celle de la génération précédente. Le fossé entre les niveaux d'éducation des États membres est donc en train de se combler.

De même, au cours des quelque trente années écoulées, les écarts entre les sexes en la matière se sont réduits dans toute l'Union (les femmes de la jeune génération ont même légèrement dépassé les hommes): aujourd'hui, 77% des jeunes femmes âgées de 25 à 29 ans ont une qualification de l'enseignement secondaire supérieur, contre 75% des jeunes hommes du même âge. Dans la population âgée de 50 à 64 ans, ces pourcentages sont respectivement de 45 et de 57%. Voir l'annexe II pour la ventilation des statistiques par État membre.

Près d'un jeune sur cinq est peu qualifié lorsqu'il quitte l'école

Bien que les niveaux d'éducation continuent de s'améliorer, 20 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté le système éducatif sans avoir dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (qui correspond à la période de scolarité obligatoire à plein temps dans tous les États membres). Ces jeunes peu qualifiés sont les plus nombreux en Espagne (28%), en Italie (29%) et au Portugal (43%). Dans la quasi-totalité des États membres, cette catégorie comprend moins de filles (moyenne européenne de 17 %) que de garçons (moyenne européenne de 22 %).

Pour interpréter ces chiffres correctement, il est important d'examiner l'activité des 18 à 24 ans. À l'échelle de l'Union

européenne, près de la moitié d'entre eux sont étudiants ou suivent une formation (16 % combinent leurs études avec un emploi) et l'on peut supposer qu'ils ont en majorité obtenu une qualification de l'enseignement secondaire supérieur. La situation est loin d'être uniforme dans l'ensemble de l'Union en raison des différences entre les systèmes éducatifs, la durée des études, la situation du marché de l'emploi, les possibilités offertes aux jeunes sans expérience professionnelle, etc. Voir aussi Chômage des jeunes (3.10).

Un diplôme de l'enseignement supérieur tend à réduire le risque de chômage...

En règle générale, un diplôme de l'enseignement supérieur semble réduire les risques de chômage dans tous les États membres, bien qu'à des degrés différents. Dans l'Europe des Quinze, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur s'établissait à 4% en 2000, contre 7% pour les personnes qui avaient achevé, au mieux, le deuxième cycle d'études secondaires et 11% pour celles qui n'avaient pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur.

... accroît le niveau des rémunérations...

Les statistiques montrent que les travailleurs mieux qualifiés ont plus de chances d'obtenir une rémunération supérieure. En moyenne, le revenu des travailleurs qui n'ont suivi que l'enseignement secondaire supérieur équivaut à 90% de la médiane nationale, alors qu'il est de 147% pour ceux issus de l'enseignement supérieur. Cet écart est le plus large en Irlande (82 contre 185%) et au Portugal (92 contre 287%) et le plus faible au Danemark (88 contre 117%) et en Allemagne (95 contre 124%).

Les chiffres indiquent aussi que la probabilité qu'une personne issue d'un ménage au niveau d'éducation élevé (dont au moins un membre est diplômé de l'enseignement supérieur) vive longtemps dans un ménage à faible revenu n'est que de 3%, par rapport à 12% pour les personnes issues d'un ménage à faible niveau d'éducation (dont tous les membres ont terminé, au mieux, l'enseignement secondaire inférieur).

... et offre plus de possibilités de formation au travail

Dans tous les pays, les possibilités de formation offertes aux travailleurs adultes augmentent avec leur niveau d'éducation. Voir aussi Apprentissage tout au long de la vie (3.6).

Contexte politique

Le traité CE (Titre XI, Chapitre 3, Art. 149(1) dispose: "La Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États

membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action ..." et l'art.150(1): "La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres ...".

Dans les Lignes directrices pour l'emploi en 2001, les États membres sont invités à améliorer la qualité de leurs systèmes d'éducation et de formation ainsi que les programmes correspondants afin: de doter les jeunes des compétences de base utiles sur le marché du travail et nécessaires pour participer à la formation tout au long de la vie; de faire baisser l'illettrisme chez les jeunes et les adultes et de réduire substantiellement le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire (un objectif commun a été fixé, à savoir réduire de moitié d'ici à 2010 le nombre de jeunes de 18-24 ans qui quittent l'école prématurément); de promouvoir les conditions facilitant l'accès des adultes, y compris ceux ayant des contrats atypiques, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, de manière à accroître la proportion de la population adulte en âge de travailler (25-64 ans) participant à l'éducation et à la formation à un moment quelconque donné. Pour faciliter la mobilité et encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie, les États membres doivent améliorer la reconnaissance des qualifications, des connaissances acquises et des compétences. (Ligne directrice n° 4)

Aux termes des Lignes directrices pour l'emploi en 2001, les États membres s'engagent à améliorer la qualité de leurs systèmes d'enseignement et de formation et à promouvoir la formation tout au long de la vie afin: de doter les jeunes des compétences de base, y compris en matière linguistique et en technologie de l'information; d'éradiquer l'illettrisme et de réduire substantiellement le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école (un objectif commun a été fixé, à savoir réduire de moitié d'ici à 2010 le nombre de jeunes de 18-24 ans qui quittent l'école prématurément); de faciliter l'accès des adultes en âge de travailler (24-64 ans) à l'éducation tout au long de la vie, et à faire augmenter la participation à l'éducation et à la formation en fixant également des objectifs à cette fin. Pour faciliter la mobilité et encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie, les États membres doivent améliorer la reconnaissance des qualifications, des connaissances acquises et des compétences. (Ligne directrice n° 4 - "Compétences et formation tout au long de la vie")

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) et Statistiques sur la structure des salaires.

Les niveaux d'éducation sont définis selon la CITE (Classification internationale type de l'éducation, UNESCO, version de 1997). Les niveaux d'éducation inférieurs au deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspondent aux catégories 0 à 2 de la CITE, le deuxième cycle du

secondaire aux niveaux 3 et 4 de la CITE (y compris l'enseignement post-secondaire qui n'est pas supérieur) et l'enseignement supérieur aux catégories 5 et 6. La scolarité obligatoire à plein temps équivaut au niveau 2 de la CITE dans tous les États membres. La Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas imposent une scolarité obligatoire à temps partiel de niveau 3 de la CITE, jusqu'à l'âge de 18 ans. L'indicateur-clé indique la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ont quitté le système éducatif munis de faibles qualifications par rapport au nombre total de jeunes de cette tranche d'âge.

Liens vers d'autres parties du rapport

Apprentissage tout au long de la vie (3.6), Emploi (3.7), Emploi des travailleurs âgés (3.8), Chômage (3.9), Chômage des jeunes (3.10), Éducation et formation (annexes II et IV).

Pour en savoir plus

- "Éducation en Europe – Statistiques et indicateurs 2000", Eurostat.
- "Les chiffres-clés de l'éducation en Europe – 1999/2000", Commission européenne, DG Éducation et culture et Eurostat.
- "Transition entre le système éducatif et la vie active: chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union européenne", 2001, DG Éducation et Culture, Eurostat et Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle).
- "La formation pour les jeunes — Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union européenne", 1999, DG Éducation et Culture, Eurostat et Cedefop.
- "Emploi en Europe 2001". Commission européenne, DG Emploi et Affaires sociales.
- "Education for the twenty-first century: issues and prospects", 1998, Publication de l'UNESCO.
- "Apprendre: une nécessité de notre temps. La politique de formation professionnelle au niveau européen", 2000 Cedefop.
- "Living conditions in Europe, statistical pocketbook", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Pauvreté monétaire persistante et exclusion sociale dans l'Union européenne", n° 13/2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Éducation dans les régions de l'Union européenne", n° 6/2001. Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Les niveaux d'éducation en Europe dans les années 90 - Quelques données clés", n° 7/2001. Eurostat.

Indicateur-clé

Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation (Proportion des jeunes de 18 à 24 ans n'ayant suivi que le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE-0-2) et ne poursuivant pas d'études ni de formation)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000	20*	12	12	15	17	28	13	19	29	17	17	11	43	10	8	:

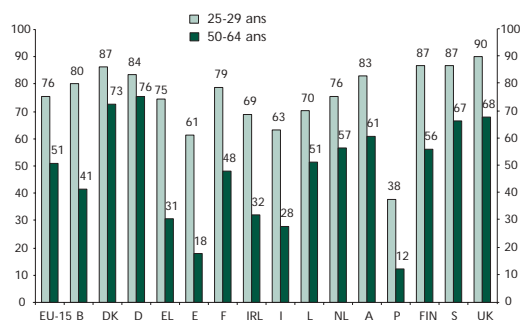
Population âgée de 18 à 24 ans, par activité, 2000 (en %)

Étudiant/en formation avec emploi.	16	6	40	27	2	6	9	11	3	5	44	13	7	24	16	29
Étudiant/en formation sans emploi	35	47	23	29	42	46	48	32	35	49	19	28	37	29	42	19
Avec empl. mais ni étudiant ni en format.	34	36	31	33	34	35	30	42	31	39	32	51	46	33	34	39
Sans emploi et ni étudiant ni en formation	15	11	6	11	22	14	14	14	32	7	5	8	10	13	8	13

Note: IRL et A: données de 1997.

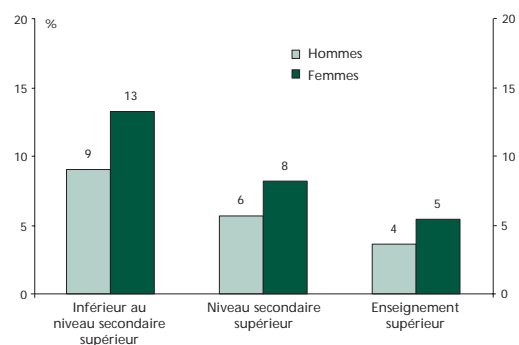
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 35 Pourcentage de la population ayant terminé au moins le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par tranche d'âge, 2000



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail.
 IRL: données de 1997- UK - GCSE "O" levels sont classés comme secondaire supérieur (CITE 3).

Graphe 36 Taux de chômage de la population de 25 à 29 ans, par sexe et par niveau d'éducation, EU-15, 2000



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail
 UK - GCSE "O" levels sont classés comme secondaire supérieur (CITE 3).

6 Apprentissage tout au long de la vie

En 2000, dans toute l'Union européenne, 8 % des personnes âgées de 25 à 64 ans avaient pris part (au cours des 4 semaines précédant l'enquête) à des activités d'éducation ou de formation. Ces activités semblent être plus répandues dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Elles s'adressent moins aux travailleurs âgés qu'aux plus jeunes, et davantage aux personnes très qualifiées qu'à celles qui sont faiblement qualifiées.

L'apprentissage tout au long de la vie est plus courant dans l'Europe du Nord et au Royaume-Uni

Au printemps 2000, 8% des personnes de 25 à 64 ans ont déclaré qu'elles avaient suivi un enseignement ou une formation dans les quatre semaines qui avaient précédé leur interview. Les taux de participation à ces activités sont les plus élevés (de 16 à 22%) dans les pays du Nord, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les États membres du Sud se situent tous sous la moyenne communautaire. Le taux de la France est également faible, mais la période de référence n'est pas la même non plus (voir les notes méthodologiques).

La participation des femmes varie considérablement d'un pays à l'autre

Dans toute l'Union, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes (9% contre 8%) à recevoir une formation. Cet écart se creuse au Danemark (24% contre 18% respectivement) et au Royaume-Uni (24 contre 18%). Le rapport s'inverse en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche.

Les jeunes et les travailleurs qualifiés participent davantage

Partout dans l'UE, le taux de participation aux activités de formation diminue avec l'âge: il est de 14% parmi la population âgée de 25 à 34 ans mais n'est plus que de 3% dans la tranche des 55 à 64 ans. Néanmoins, dans certains pays, la proportion des personnes qui reçoivent une formation dans les catégories plus âgées demeure relativement élevée: elle oscille entre 11 et 14% au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni pour les 55 à 64 ans.

Pour les personnes de 25 à 64 ans, le niveau d'éducation obtenu antérieurement influe également sur les chances de

prendre part à "l'apprentissage tout au long de la vie": en 2000, 16% des diplômés de l'enseignement supérieur ont reçu une formation, contre 2% des personnes au plus faible niveau d'éducation.

L'âge des étudiants dans l'enseignement supérieur varie considérablement

Une autre manière de mesurer "l'apprentissage tout au long de la vie" est de vérifier la proportion des étudiants de 30 ans et plus inscrits dans l'enseignement supérieur. En 1998, ils étaient environ 2,1 millions, soit 17% de l'ensemble des étudiants de ce niveau. Ce pourcentage était nettement plus élevé au Danemark (24%), en Allemagne (23%), en Autriche (22%), en Finlande (27%), en Suède (31%) et au Royaume-Uni (32%).

Les dépenses publiques en faveur de l'enseignement représentent 5,0% du PIB communautaire

Bien que les investissements dans l'éducation soient influencés par des facteurs divers (comme le taux de participation, la durée des études, etc.), le pourcentage de la richesse nationale qui y est consacré reflète l'importance que les gouvernements lui accordent. En 1999, les fonds publics destinés au financement de tous les niveaux d'enseignement (hors les sources privées) s'élevaient à une moyenne de 5,0% du PIB de l'UE. Cela dit, les contributions publiques varient largement d'un pays à l'autre: elles s'échelonnent de 3,7% en Grèce à 7,7% en Suède et 8,0% au Danemark. La répartition des budgets de l'éducation entre les niveaux d'enseignement est plus cohérente: l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur représentent chacun environ 1% du PIB (en moyenne), alors que l'enseignement secondaire en absorbe 2,5%.

Contexte politique

Le traité CE (Titre XI, Chapitre 3, Art.150(2)) stipule: "L'action de la Communauté vise ... à faciliter l'accès à la formation professionnelle ...; stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle et entreprises."

Les Lignes directrices pour l'emploi en 2001 incluent pour la première fois une ligne directrice horizontale (ligne directrice B) demandant "des stratégies globales et cohérentes pour l'éducation et la formation tout au long de la vie". En résumé, la ligne directrice B demande aux États membres de développer des stratégies globales et cohérentes pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, englobant les différents systèmes d'enseignement et de formation, en vue d'améliorer la capacité d'insertion profession-

nelle, la capacité d'adaptation et les compétences ainsi que la participation à une société fondée sur la connaissance. Cela suppose le partage des responsabilités entre tous les acteurs-clés et une action spéciale des partenaires sociaux pour négocier et adopter des mesures destinées à améliorer la formation complémentaire et la formation des adultes en vue d'accroître la capacité d'adaptation des travailleurs et la compétitivité des entreprises. Les États membres sont également invités à fixer des objectifs en vue d'accroître l'investissement dans les ressources humaines ainsi que la participation à l'éducation et à la formation complémentaires et à contrôler les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

La ligne directrice 3 demande aux États membres de développer des politiques destinées à prolonger la vie active en adoptant des mesures pour maintenir la capacité et les qua-

lifications des travailleurs âgés, pour introduire des formules de travail souples et pour sensibiliser les employeurs au potentiel des travailleurs âgés. Ils doivent revoir les systèmes d'imposition et de protection sociale afin d'atténuer les effets dissuasifs et de faire en sorte qu'il soit plus attrayant pour les travailleurs âgés de continuer à participer au marché du travail.

La ligne directrice 15 invite les partenaires sociaux à conclure des accords, à tous les niveaux appropriés, sur l'éducation et la formation tout au long de la vie en vue de faciliter la capacité d'adaptation et l'innovation.

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a identifié quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi. L'un d'eux est "d'accorder plus d'importance à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, composante essentielle du modèle social européen, notamment en encourageant les partenaires sociaux à conclure des accords sur l'innovation et sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, en exploitant, grâce à une gestion souple du temps de travail et à l'alternance formation-emploi, la complémentarité entre cette éducation et cette formation et la capacité d'adaptation et en créant un prix européen pour les firmes pionnières. Il conviendrait d'évaluer les progrès réalisés au regard de ces objectifs." Les conclusions de Lisbonne appellent à un investissement accru dans les ressources humaines.

Enfin, l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), section 4.1.1.1 insiste sur la nécessité de concentrer "les efforts sur l'amélioration de l'employabilité des personnes et la réduction des déficits de qualifications, en particulier par le développement de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'e-learning et de l'éducation scientifique et technologique; développer et améliorer les systèmes d'éducation et de formation dans le sens de la mise en œuvre d'une stratégie pour 'l'éducation tout au long de la vie pour tous'".

Une communication intitulée "Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie" (COM(2001) 678 final du 21.11.2001), adoptée par la Commission, avance des propositions pour améliorer la participation des Européens aux activités de formation tout au long de la vie.

Un rapport du conseil "Éducation" au Conseil européen, concernant "Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation" a été présenté à Stockholm en 2001. Les ministres de l'Éducation ont adopté les objectifs stratégiques concrets suivants: améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne; faciliter et généraliser l'accès à l'éducation et à la formation; ouvrir l'éducation et la formation au reste du monde. Ces objectifs communs constituent la base sur laquelle les États membres pourront travailler ensemble pendant les dix prochaines années pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés à Lisbonne, surtout dans le contexte des processus de Luxembourg et de Cardiff.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) et questionnaires UOE (Unesco, OCDE et

Eurostat) sur les statistiques relatives à l'enseignement (pour les dépenses publiques).

Les statistiques fournies ci-avant sur l'apprentissage tout au long de la vie ne suffisent pas à couvrir la totalité de cette notion très vaste. Son étude nécessite une identification précise des thèmes à explorer en priorité. En outre, certains aspects ne sont tout simplement pas mesurables. Les données statistiques doivent donc être complétées par des informations contextuelles. Une task force, mise sur pied par Eurostat pour étudier, entre autres, les priorités de l'apprentissage tout au long de la vie et pour débattre de leur exploitation en termes de besoins statistiques, a publié son rapport final en février 2001. Ce rapport souligne le besoin de descendre au niveau de l'individu pour améliorer nos connaissances sur l'apprentissage tout au long de la vie et propose une enquête communautaire sur l'éducation des adultes pour 2005. Parallèlement, un module adéquat sur la formation tout au long de la vie est en cours de développement et sera inclus dans l'EFT communautaire en 2003.

Les statistiques relatives à la plupart des États membres concernent les activités d'éducation ou de formation réalisées au cours des quatre semaines qui ont précédé les interviews. Toutefois, en France et au Portugal, la formation devait avoir lieu au moment de l'interview pour être prise en considération.

Les dépenses en matière d'enseignement de la France ne comprennent pas les départements d'outre-mer (DOM).

Liens vers d'autres parties du rapport
Résultats d'éducation (3.5), Emploi (3.7), Emploi des travailleurs âgés (3.8), Chômage (3.9), Éducation et formation (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "Éducation en Europe – Statistiques et indicateurs 2000", Eurostat.
- "Les chiffres-clés de l'éducation en Europe – 1999/2000", Commission européenne, DG Éducation et culture et Eurostat.
- "Transition entre le système éducatif et la vie active: chiffres sur la formation professionnelle dans l'Union européenne", 2001, DG Éducation et Culture, Eurostat et Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle).
- "La formation pour les jeunes — Chiffres-clés sur la formation professionnelle dans l'Union européenne", 1999, DG Éducation et Culture, Eurostat et Cedefop.
- "Education for the twenty-first century: issues and prospects", 1998, Publication de l'UNESCO.
- "Apprendre: une nécessité de notre temps. La politique de formation professionnelle au niveau européen", 2000 Cedefop.
- "Living conditions in Europe, statistical pocketbook", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "L'éducation des jeunes Européens – Similitudes et divergences entre les États membres de l'UE et les pays PHARE", n° 14/2000. "Dépenses publiques en matière d'éducation dans l'UE en 1997", n° 8/2000. Eurostat.

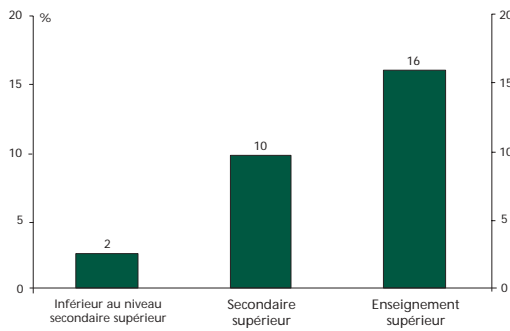
Indicateur-clé

Éducation et formation tout au long de la vie (participation des adultes à l'éducation ou à la formation) Pourcentage des 25-64 ans qui ont pris part à des activités d'éducation ou de formation au cours des quatre dernières semaines, 2000

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Total, 25-64	8	7	21	5	1	5	3*	5*	5	5	16	8*	3*	20	22	21
25-34	14	11	30	13	3	12	7	9	11	8	24	14	8	27	28	25
35-44	8	8	22	5	0	3	2	5	4	5	17	8	3	22	23	23
45-54	6	5	18	3	0	2	1	3	3	4	11	5	1	19	19	19
55-64	3	2	11	1	0	1	0	1	1	1	6	2	0	8	14	13

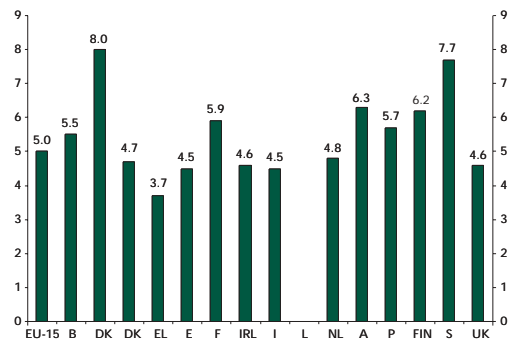
Note: IRL et A: données de 1997. * voir les Notes méthodologiques.
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 37 Éducation et formation tout au long de la vie (pourcentage des 25-64 ans ayant suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre dernières semaines), **par niveau d'éducation, EU-15, 2000**



Note: IRL et A: données de 1997. F et P: voir les Notes méthodologiques
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 38 Total des dépenses publiques consacrées à l'éducation, en % du PIB, 1999



Source: Eurostat - Questionnaires UOE (Unesco, OCDE et Eurostat) sur les statistiques relatives à l'enseignement.

7

Emploi

En 2000, le nombre de personnes ayant un emploi dans l'Union européenne s'élevait à 166 millions, soit une augmentation de plus de 10 millions depuis 1995. Cette hausse représente une croissance annuelle d'environ 1,3 %. En 2000, l'emploi a progressé de 1,7%. Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans était de 63,2 % en 2000.

Croissance significative de l'emploi dans presque tous les États membres

En 2000, le nombre de personnes ayant un emploi dans l'Union européenne s'élevait à 166 millions, soit une augmentation de plus de 10 millions depuis 1995. En termes absolus, les hausses les plus fortes ont été observées en Espagne (+ 2,1 millions de nouveaux emplois) et au Royaume-Uni (+ 1,7 million). Par rapport à l'année précédente, l'emploi a augmenté de 1,7% dans l'Union, la plus forte croissance des dix dernières années. Bien que l'emploi ait progressé dans tous les États membres en 2000, la croissance a souvent été inférieure à celle de l'année précédente. Dans trois grands États membres (l'Allemagne, la France et l'Italie), toutefois, l'augmentation de l'emploi a été supérieure à celle de l'année précédente. L'Irlande a connu la croissance de loin la plus forte (environ 5%). L'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Suède, le Portugal et la Finlande ont également connu une progression de l'emploi supérieure à la moyenne de l'UE.

Pendant la période étudiée (de 1995 à 2000), l'emploi dans le secteur des services s'est considérablement accru dans pratiquement tous les États membres. Par contre, le secteur agricole a enregistré des pertes d'emplois partout dans l'Union, hormis au Royaume-Uni.

Taux d'emploi: l'UE toujours en retard sur les États-Unis et le Japon

En 2000, les taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans s'élevaient de 54% en Italie et 55% en Espagne à 76% au Danemark, pour une moyenne européenne de 63%, un pourcentage nettement plus faible qu'aux États-Unis (74%) et au Japon (69%). En fonction des sexes, l'écart entre les taux d'emploi des Quinze est de 18,6 points (72,5% pour les hommes et 54,0% pour les femmes). Voir Emploi des femmes (3.18).

Le secteur tertiaire fournit 67% des emplois

Dans toute l'Union, l'agriculture, la chasse, l'exploitation forestière et la pêche occupent 4% de la main-d'œuvre, l'industrie 29% et les services 67%. Cette répartition est relativement semblable dans les États membres, à l'exception de la Grèce (17%) et du Portugal (13%), où le secteur primaire a conservé une plus grande importance. Ce constat peut expliquer en partie la plus grande proportion de travailleurs indépendants dans ces deux pays: respectivement 32 et 23% par rapport à une moyenne européenne de 14%. C'est toutefois en Grèce que les travailleurs indépendants sont généralement les plus représentés et ce dans tous les secteurs. On observe des différences entre les hommes et les femmes, puisque 81% des femmes qui ont un emploi travaillent dans le secteur des services et 15% seulement dans l'industrie.

À l'intérieur des États membres, les régions où se situent les capitales ont tendance à concentrer la majorité des emplois du secteur tertiaire. En 2000, 87% du total de ces emplois se situaient dans le centre de Londres au Royaume-Uni, 86% dans la région de Bruxelles-Capitale en Belgique, 85% à Stockholm en Suède, 80% en Île-de-France, 78% dans le Latium en Italie, 78% à Berlin mais aussi à Hambourg en Allemagne, 77% à Vienne en Autriche et 74% dans l'Attique en Grèce.

Le nombre de travailleurs à temps partiel continue d'augmenter

Les emplois salariés à temps plein semblent en recul dans l'Union européenne, où l'emploi à temps partiel, la diminution, voire la polarisation du temps de travail (passage de l'horaire hebdomadaire normal à des horaires tantôt raccourcis tantôt rallongés) et les contrats à durée déterminée constituent aujourd'hui des caractéristiques structurelles communes. La part du travail à temps partiel dans l'emploi total est passée de 14% en 1991 à 18% en 2000. La proportion de travailleurs à temps partiel s'élève à plus de 21% au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni et à plus de 40% aux Pays-Bas. En revanche, cette forme de travail est relativement peu fréquente en Grèce, en Espagne et en Italie (8% au plus).

La semaine de travail est la plus longue au Royaume-Uni

Dans l'Europe des Quinze, la semaine de travail à temps plein était de 40 heures en moyenne en 2000. La situation était relativement uniforme dans tous les États membres, à l'exception du Royaume-Uni (44 heures). À l'échelle de l'Union, près d'un salarié à temps plein sur cinq travaillait davantage que la moyenne hebdomadaire des 40 heures. Environ 8% travaillaient 49 heures, voire plus, par semaine et ce chiffre allait jusqu'à 21% au Royaume-Uni. Dans tous les États membres, les hommes travaillent davantage que les femmes, mais aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède, cette différence est inférieure à une heure. En revanche, elle atteint plus de 4 heures au Royaume-Uni.

Au niveau communautaire, en 2000, 16% des salariés étaient amenés à travailler "habituellement" ou "occasionnellement" la nuit et 25% travaillaient le dimanche. Globalement (y compris le travail du samedi), ce sont 49% des hommes et 42% des femmes qui étaient ainsi occupés en dehors des heures et des jours "normaux".

Enfin, la proportion des salariés européens employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée continue d'augmenter: elle est passée de 11% en 1991 à 13% en 2000. Cette proportion est de loin la plus importante en Espagne (32%). Dans toute l'Union, 61% de ces contrats portent sur une durée allant de un mois à un an.

Contexte politique

Le traité d'Amsterdam franchit un pas important en donnant à l'Union elle-même l'objectif explicite de réaliser un niveau d'emploi élevé: "L'objectif consistant à atteindre un niveau d'emploi élevé est pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des actions de la Communauté." (Art. 127(2)).

Il a été convenu, lors du sommet pour l'emploi qui s'est tenu en novembre 1997 à Luxembourg, de construire une stratégie sur quatre piliers principaux: la capacité d'insertion professionnelle, l'esprit d'entreprise, la capacité d'adaptation et l'égalité des chances. La procédure fixée à l'art. 128 du Traité prévoit que l'Union adopte chaque année pour chacun de ces piliers un ensemble de lignes directrices, qui énoncent une série d'objectifs spécifiques à atteindre par les États membres dans le cadre de leurs politiques pour l'emploi. Chaque État membre transpose alors ces lignes directrices en mesures concrètes et administratives par le biais de plans d'action nationaux pour l'emploi (PAN), soumis à un processus de suivi européen et à une évaluation dont les résultats sont résumés dans un rapport conjoint sur l'emploi. Le cas échéant, des recommandations peuvent être faites aux différents États membres en vue d'attirer l'attention sur des défis spécifiques.

La communication de la Commission du 1er mars 2000 concernant les politiques communautaires en faveur de l'emploi conclut que le fait d'assurer une large diffusion des compétences et des connaissances et de veiller à ce qu'elles soient d'un niveau élevé peut apporter une contribution majeure à la résolution de différents aspects du défi en matière d'emploi, y compris les déséquilibres régionaux, l'emploi de travailleurs âgés, l'écart hommes-femmes, les déficits de compétences et le chômage de longue durée.

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a identifié quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi: (i) améliorer la capacité d'insertion professionnelle et réduire le déficit de qualifications; (ii) accorder plus d'importance à la formation tout au long de la vie, comme composante essentielle du modèle social européen; (iii) accroître l'emploi dans les services; (iv) améliorer l'égalité des chances sous tous ses aspects. Le Conseil estimait que "l'objectif global de ces mesures devrait consister à porter le taux d'emploi, actuellement de 61% en moyenne, à un niveau aussi proche que possible de 70% d'ici à 2010. Compte tenu de leurs situations de départ différentes, les États membres devraient envisager de fixer des objectifs nationaux pour un taux d'emploi accru. La population active sera ainsi plus importante et la viabilité des régimes de protection sociale s'en trouvera renforcée." (Conclusions de la présidence n° 29 et 30). L'objectif d'un taux d'emploi de 70% en 2010 a été confirmé dans la section 4.1.1.1 de l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final). En mars 2001, le Conseil européen de Stockholm a ajouté des objectifs de taux d'emploi intermédiaires (67% pour l'ensemble et 57% pour les femmes en 2005) et un objectif pour la participation des travailleurs âgés en 2010 (50%).

Tous les objectifs de taux d'emploi ont été intégrés en tant qu'objectif horizontal A dans le projet de lignes directrices pour l'emploi en 2002.

Notes méthodologiques

Sources: les données trimestrielles d'Eurostat sur les forces de travail reprennent l'emploi par activité économique et statut, ventilé ensuite par sexe et en fonction de certaines caractéristiques d'activité. Elles sont basées sur l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) et le Système européen des comptes nationaux (SEC 95). Toutes les autres données proviennent de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Le taux d'emploi désigne la proportion de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi par rapport à la population totale du même âge. Les personnes ayant un emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence (de l'enquête sur les forces de travail), ont accompli, pendant au moins une heure, un travail pour une rémunération ou un profit, ou qui ne travaillaient pas mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les aides familiaux sont inclus. La classification en travail à temps partiel ou à temps plein est effectuée sur la base d'une question posée directement dans le cadre de l'EFT, sauf en Autriche et aux Pays-Bas, où le critère est un nombre minimal d'heures habituellement effectuées.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Apprentissage tout au long de la vie (3.6), Emploi des travailleurs âgés (3.8), Chômage (3.9), Emploi des femmes (3.18), Marché du travail (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "Emploi en Europe 2001", 2001 et mise à jour, janvier 2002. Commission européenne, DG Emploi et Affaires sociales.
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2000", 2001. Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2000", n° 10/2001. Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "L'emploi dans les régions de l'UE en 2000: la création d'emploi est poussée par le secteur tertiaire - la formation est essentielle", n° 13/2001. Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Taux d'emplois en Europe – 2000", n° 8/2001. Eurostat.
- "Relations industrielles en Europe", 2000. Commission européenne, DG Emploi et Affaires sociales.
- "Employment precarity, unemployment and social exclusion" et "Inclusion through participation", Commission européenne, DG Recherche, rapports 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi (Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population de 15 à 64 ans)																
2000	63,2	60,5	76,3	:	55,7	54,8	62,0	65,2	53,7	:	72,9	68,2	68,3	67,3	70,8	71,5
1999	62,3	59,3	76,0	64,8	55,3	52,5	60,8	63,3	52,6	61,7	71,3	68,2	67,4	66,4	70,1	71,0

Évolution de l'emploi

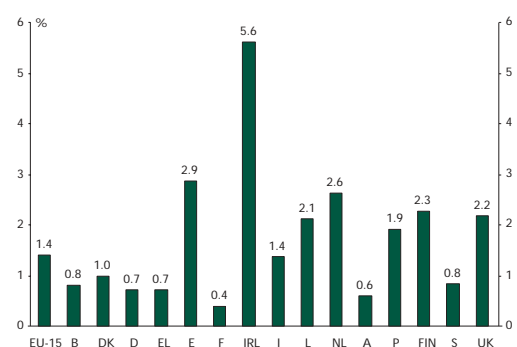
Emploi total en 2000 (millions)	165,9	3,9	2,7	38,7	:	15,6	23,3	1,7	23,1	:	8,1	4,0	4,9	2,3	4,3	29,1
Emploi total en 1999 (millions)	163,2	3,9	2,7	38,1	3,9	15,2	22,8	1,6	22,7	0,2	7,9	4,0	4,8	2,2	4,2	28,9
Emploi total en 1995 (millions)	154,7	3,8	2,6	37,3	3,8	13,6	22,9	1,3	21,5	0,2	7,1	3,9	4,5	2,0	4,1	26,1
2000/1995 (% de crois. ann. moyenne)	1,4	0,8	1,0	0,7	0,7 [*]	2,9	0,4	5,6	1,4	2,1 [*]	2,6	0,6	1,9	2,3	0,8	2,2
2000/1999 (% de crois. ann. moyenne)	1,7	1,8	0,7	1,6	0,2 [*]	3,1	2,4	4,7	1,6	2,2 [*]	2,3	0,9	2,0	1,8	2,2	0,5

Note: les données sur la croissance pour EL et L datent de 1999, et non de 2000: les chiffres font référence aux périodes 1999/1995 et 1999/1998.

Source: Eurostat - Données trimestrielles sur les forces de travail, Enquête communautaire sur les forces de travail et Comptes nationaux (SEC 95)

Graphe 39 Taux d'emploi (15-64 ans), 2000


Source: Eurostat - Données trimestrielles sur les forces de travail

Graphe 40 Croissance annuelle moyenne de l'emploi, 1995-2000


Source: Eurostat - Comptes nationaux (SEC 95)

8

Emploi des travailleurs âgés

Ces dix dernières années, le taux d'emploi de la population masculine âgée de 55 à 64 ans dans l'Union européenne a diminué d'environ 3 points de pourcentage, pour passer à 48 % en 2000. Ce recul peut résulter de l'association d'une pénurie d'emplois, d'une mobilité réduite et de compétences insuffisantes plutôt que du souhait de prendre une retraite anticipée. En revanche, le taux d'emploi des femmes de la même tranche d'âge a augmenté de près de 4 points pour se situer à 28 % en 2000. Globalement, cette même année, 38 % de la population entre 55 et 64 ans exerçaient une activité professionnelle.

Impact du vieillissement de la population sur l'emploi

Le vieillissement de la population aura une incidence majeure sur le marché de l'emploi lorsque les premiers travailleurs issus du "baby-boom" arriveront à l'âge de la retraite. Dans l'ensemble de l'Union et dans la plupart des États membres, la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) cessera de croître aux environs de 2010. Ce recul démographique durera plusieurs décennies. Il touchera pratiquement tous les États membres, mais son évolution sera variable, en intensité et dans le temps, au niveau tant national que régional. En Allemagne, en Grèce et en Italie, par exemple, ce phénomène a déjà commencé, alors qu'en Irlande et au Portugal, la population en âge de travailler continuera d'augmenter jusqu'en 2033 et 2023 respectivement. Au Luxembourg, elle ne devrait pas diminuer.

L'incidence de la diminution de la population d'âge actif sur l'offre de main-d'œuvre et sur l'économie pourrait être compensée, entre autres, par une augmentation du taux d'emploi, y compris parmi les travailleurs âgés.

16,5 millions des travailleurs de l'UE sont âgés de 55 à 64 ans

Dans l'ensemble de l'Union européenne, 38% de la population proche de l'âge de la retraite (de 55 à 64 ans) avaient un emploi en 2000. La stabilité relative de ce taux d'emploi dans les années 90 masque de profondes disparités entre les sexes. Ainsi, le taux d'emploi de la population masculine de cette catégorie d'âge a diminué d'environ 3 points de pourcentage ces dix dernières années, mais cette baisse a été largement compensée par l'augmentation du taux d'emploi des femmes (4 points). Cela dit, le taux d'emploi des hommes reste nettement supérieur à celui des femmes (48 contre 28%).

Le pourcentage d'occupation des travailleurs âgés est de loin le plus élevé en Suède (65%), tandis qu'il dépasse 50%

au Danemark, au Portugal et au Royaume-Uni. À l'autre extrémité de l'échelle, il est inférieur à 30% en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et en Autriche.

Les taux d'emploi restent élevés au Portugal au-delà de 65 ans

Une analyse plus détaillée par catégories d'âge montre que le taux d'emploi de la population de 55 à 59 ans est de 52%, mais qu'il n'est plus que de 23% entre 60 et 64 ans. Il diminue plus nettement encore au-delà de 65 ans (7% seulement entre 65 et 69 ans). Le Portugal fait exception, avec un taux d'emploi de 25% dans cette catégorie.

Le travail à temps partiel est plus répandu chez les travailleurs âgés

Dans l'ensemble de l'Union, 21% des travailleurs âgés de 55 à 64 ans ont un emploi à temps partiel, chiffre légèrement supérieur à celui de la catégorie des 15 à 64 ans (18%). L'écart le plus important entre les générations est enregistré au Royaume-Uni (32% contre 24%). Comme chez les travailleurs plus jeunes, les femmes ont davantage tendance que les hommes à travailler à temps partiel (42 contre 9%).

Les travailleurs âgés ont moins de chances que les plus jeunes de bénéficier d'une formation

Dans toute l'Union, la formation des salariés diminue avec l'âge: la proportion qui en bénéficie passe de 10% chez les 30 à 39 ans à 7% chez les 50 à 59 ans. L'écart entre les générations est le moins important dans les trois pays nordiques et au Royaume-Uni, qui affichent les taux de participation globaux les plus élevés. Dans ces pays, de 17 à 21% des travailleurs âgés de 50 à 59 ans avaient participé à une formation dans les quatre semaines qui ont précédé l'enquête en 2000.

Contexte politique

La ligne directrice pour l'emploi en 2000 n° 4 (Améliorer la capacité d'insertion professionnelle) prévoit que chaque État membre "... mettra au point une politique visant à prolonger la vie active, comprenant des mesures appropriées qui permettent, par exemple, l'entretien de la capacité de travail, l'apprentissage tout au long de la vie et d'autres formules souples de travail, afin que les travailleurs âgés puissent aussi se maintenir dans la vie professionnelle et y participer activement". Cela a été renforcé dans la Ligne directrice pour l'emploi en 2001 n° 3 qui fait référence à "des mesures positives pour maintenir la capacité et les qualifications des travailleurs âgés, surtout sur un

marché du travail fondé sur la connaissance; et pour réviser les systèmes d'imposition et d'allocation afin d'atténuer les effets dissuasifs et de faire en sorte qu'il soit plus attrayant pour les travailleurs âgés de continuer à participer au marché du travail".

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne concluait: "Le marché du travail est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes et des travailleurs plus âgés." (Conclusions de la présidence n° 4).

À Stockholm, le Conseil européen a fixé pour 2010 un objectif de 50% de taux d'activité pour les personnes de 50 à 64 ans (voir Vieillesse de la population (3.3)).

Le 11 octobre 2000, la Commission a adopté une communication (COM(2000) 622 final) sur "L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables". Le chapitre 2.3 est consacré au lien entre la viabilité des pensions, la stratégie de Lisbonne et la promotion de l'emploi: "Les systèmes de pension actuels ont tendance à favoriser la sortie anticipée du marché du travail et servent fréquemment à réduire les effectifs tout en évitant les licenciements. Ils ne tiennent souvent pas compte des différences dans les besoins des individus. Certains régimes de pension offrent une couverture insuffisante aux travailleurs les plus mobiles et les plus souples. Plus généralement, il faut revoir les éléments incitatifs de la structure des régimes de pension pour veiller à ce qu'ils deviennent favorables à l'emploi."

Augmenter la participation à l'emploi sera crucial pour atteindre en 2010 les objectifs définis à Lisbonne et Stockholm en 2010. Afin de promouvoir un vieillissement actif, (COM(2002) 9) il est nécessaire de développer une approche de soutien à la participation sensible au cycle de vie afin d'identifier les tendances et de développer des politiques appropriées.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Données trimestrielles sur les forces de travail et Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Pour les définitions des taux d'activité et taux d'emploi, voir Emploi (3.7).

Liens vers d'autres parties du rapport

Vieillesse de la population (3.3), Apprentissage tout au long de la vie (3.6), Emploi (3.7), Chômage (3.9), Marché du travail (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

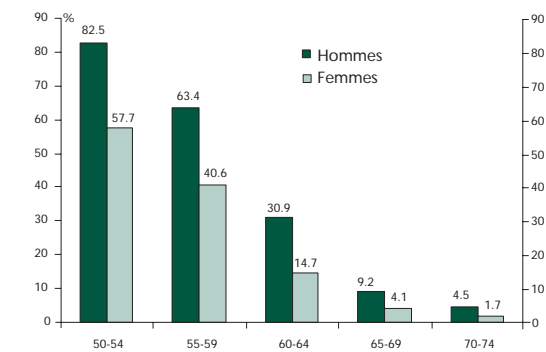
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2000". Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2001". Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales. 2001.
- "Combating Age Barriers in Employment: a European portfolio of good practice", 1998, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- "Employment precariousity, unemployment and social exclusion" et "Inclusion through participation", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.
- Augmenter la participation à l'emploi et promouvoir le vieillissement actif - COM(2002) 9

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi des travailleurs âgés (personnes [de 55 à 64 ans] occupées, par rapport à l'ensemble de la population âgée de 55 à 64 ans), 2000																
Total	37,5	25,0	54,6	37,4	39,0	36,6	29,3	45,1	27,3	27,2	37,9	29,2	51,7	41,2	64,3	50,5
Hommes	47,6	35,1	61,9	46,2	55,3	54,8	32,8	63,0	40,3	37,9	49,9	41,4	62,5	41,8	67,0	59,8
Femmes	27,7	15,4	46,2	28,7	24,4	19,9	26,0	27,1	15,2	16,8	25,8	17,8	42,3	40,7	61,7	41,4
Personnes âgées de 55 à 64 ans ayant un emploi, 2000 (en milliers)	16530	247	322	4515	496	1672	1644	149	2044	17	627	291	552	216	663	3076

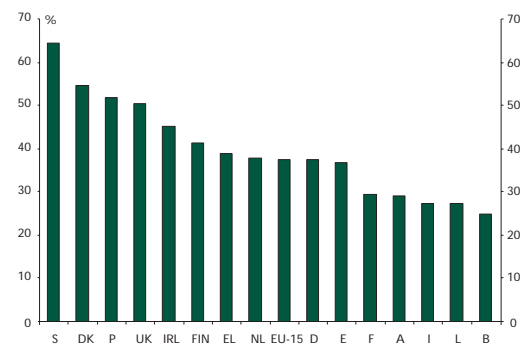
Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 41 Taux d'emploi par groupe d'âge et sexe, EU-15, 2000



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 42 Taux d'emploi des travailleurs âgés (55 à 64 ans), 2000



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

9

Chômage

En 2000, le nombre total de chômeurs recensés dans l'Union européenne est descendu à 14,2 millions. Ce chiffre représente 8,2 % de la force de travail. Il s'agit du taux le plus faible atteint depuis 1992. Entre 1999 et 2000, c'est en Belgique, en Espagne et en France que la baisse du taux de chômage a été la plus marquée, mais l'Espagne reste le pays européen où le taux est le plus élevé (14,1 %). Le chômage a chuté dans tous les États membres, à l'exception du Luxembourg où il s'est maintenu au faible niveau de 2,4 %.

Le chômage en Europe est au plus bas depuis 1992

En 2000, l'UE totalisait 14,2 millions de chômeurs, soit 8,2% de sa main-d'œuvre. C'est le taux le plus bas depuis 1992. Le taux de chômage a baissé dans tous les États membres, sauf au Luxembourg, où il est resté stationnaire à 2,4%. Les améliorations les plus nettes ont été observées en Belgique, en Espagne et en France.

Si l'on retrace l'évolution sur une période plus longue – depuis le taux record de 11,1% en 1994 dans l'Europe des Quinze –, on constate que les taux du Danemark, de l'Espagne, du Portugal, de la Finlande et du Royaume-Uni ont baissé d'environ 40% et qu'ils ont reculé de plus de 50% en Irlande et aux Pays-Bas.

En 2000, le pays le plus fortement touché par le chômage était l'Espagne (14,1%). La situation de ce pays contraste avec celle du Danemark, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Autriche et du Portugal, qui ont enregistré des taux de 5% ou moins. Ces chiffres sont du même ordre que ceux du Japon (4,7%) et des États-Unis (4,0%).

Les femmes sont plus exposées au chômage que les hommes dans douze États membres sur les Quinze

Le taux de chômage de la population féminine de l'Union européenne était près de 3 points supérieur à celui des hommes (9,7% contre 7,0%) en 2000, mais l'écart tend à se réduire. Cette situation en défaveur des femmes se vérifie dans presque tous les États membres et en particulier en

Grèce, en Espagne et en Italie, où le taux de chômage féminin atteignait le double du taux masculin. Les seules exceptions étaient l'Irlande, la Suède et, surtout, le Royaume-Uni, où le taux de chômage était de 6,0% chez les hommes et de 4,9% chez les femmes.

De profondes disparités régionales

Les taux de chômage nationaux masquent souvent des disparités régionales importantes au sein des États membres, surtout en Allemagne (entre l'Ouest et l'Est), en Italie (entre le Nord et le Sud) et au Royaume-Uni (entre le Nord et le Sud également). En Allemagne, le taux de chômage variait entre moins de la moitié de la moyenne nationale – 7,9% – en Haute-Bavière (3,5%) à plus du double en Saxe-Anhalt (20%). De même, alors que de nombreuses régions du Nord de l'Italie étaient à peine touchées par le chômage, de 20 à 25% de la main-d'œuvre étaient sans emploi dans les régions méridionales de la Campanie et de la Calabre, et en Sicile. Parmi les autres régions de l'Union où le taux de chômage était largement supérieur à la moyenne nationale, figurent le Hainaut (Belgique) (13%), l'Andalousie et l'Estrémadure (Espagne) (25%), le Languedoc-Roussillon (France) (16%) et l'Île-de-France (France) (16%) et l'Italie (Finlande) (16%).

Les écarts régionaux sont encore plus prononcés parmi les jeunes de moins de 25 ans. La région de Dyitiki Macédoine en Grèce et plusieurs régions du Sud de l'Italie affichaient, dans cette tranche d'âge, un taux de chômage voisin de 50%, voire au-delà, en 2000.

Contexte politique

Le préambule des lignes directrices pour l'emploi en 2000 pose le principe général suivant: "une action concertée et soutenue doit se poursuivre pour combattre le chômage et relever les niveaux actuels de l'emploi, sur une base durable". La ligne directrice n° 3 dispose que chaque État membre "s'efforcera d'augmenter sensiblement le nombre de personnes bénéficiant de mesures actives propres à faciliter leur insertion professionnelle en vue d'assurer leur intégration effective dans le marché du travail". En outre, chaque État membre "examinera et, le cas échéant, réorientera ses systèmes d'indemnisation et d'imposition de manière à inciter les chômeurs ou les inactifs à chercher et à saisir les possibilités d'emploi ou à renforcer leur capacité d'insertion professionnelle et les employeurs à créer de nouveaux emplois ..." (ligne directrice n° 4). Ces messages ont été renforcés dans les lignes directrices pour l'emploi en 2001.

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a identifié quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi. L'un d'eux consiste à "améliorer la capacité d'insertion pro-

fessionnelle et à réduire le déficit de qualifications, notamment en ... favorisant la mise en œuvre de programmes visant spécifiquement à permettre aux chômeurs de combler leur manque de qualifications".

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Taux de chômage et Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Selon les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT), les chômeurs sont les personnes âgées de 15 ans et plus qui: i) sont sans travail, ii) sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines; iii) ont recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ont trouvé un emploi pour commencer à travailler ultérieurement. Le taux de chômage mesure la proportion de chômeurs par rapport à l'ensemble de la population active du même âge. La population active (ou force de travail) se définit comme la somme des personnes au travail et des chômeurs.

Les taux de chômage régionaux sont fondés sur les estimations du nombre d'actifs occupés et de chômeurs au niveau national tirées de l'enquête sur les forces de travail, dans chaque cas à une date de référence précise au mois d'avril. Ces estimations nationales sont ensuite ventilées par région à partir des structures régionales des chômeurs enregistrés ou des résultats des enquêtes sur les forces de travail qui sont représentatifs au niveau régional. On recourt pour cela à la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) qui, dans sa version actuelle, subdivise l'UE en 78 régions NUTS 1, 211 régions NUTS 2 et 1093 régions NUTS 3. Les régions NUTS 2 ont, pour la plupart, une taille comparable, mais il peut parfois exister de profondes différences.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Chômage des jeunes (3.10), Chômage de longue durée (3.11), Marché du travail (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

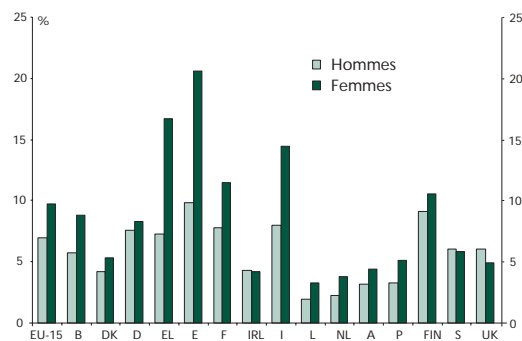
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2000", Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2001", 2001. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2000", n° 10/2001. (Statistiques générales): "Le chômage dans les régions de l'Union européenne en 2000", n° 3/2000, Eurostat.
- "Employment precarity, unemployment and social exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de chômage																
2000	8,2	7,0	4,7	7,9	11,1	14,1	9,5	4,2	10,5	2,4	3,0	3,7	4,1	9,8	5,9	5,5
1999	9,1	8,8	5,2	8,6	11,6	15,9	11,2	5,6	11,3	2,4	3,4	4	4,5	10,2	7,2	6,1
1994	11,1	10,0	8,2	8,4	8,9	24,2	12,3	14,3	11,1	3,2	7,1	3,8	6,9	16,6	9,4	9,6
Chômage (en milliers), 2000	14193,3	311,3	134,6	3132,5	492,6	2379,9	2455,0	73,6	2465,7	4,5	238,6	142,4	210,7	252,9	264,4	1630,4

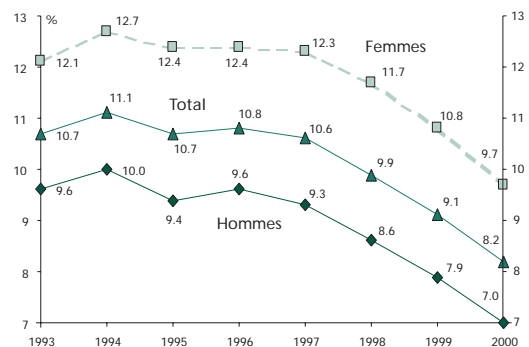
Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 43 Taux de chômage par sexe, 2000



Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

Graph 44 Évolution du taux de chômage par sexe, EU-15, 1992-2000



Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

10

Chômage des jeunes

En 2000, 7,8 % des jeunes de 15 à 24 ans étaient sans emploi dans l'Union. Le taux de chômage de cette population (exprimé en pourcentage de la force de travail) s'élevait à 16,2 %. L'écart entre ces deux chiffres varie fortement d'un pays à l'autre. Alors que le premier chiffre révèle qu'une proportion relativement limitée des jeunes est sans emploi, le second donne une indication de leur situation sur le marché du travail. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des jeunes a diminué entre 1999 et 2000, parallèlement au recul généralisé du chômage.

Les études se prolongent

À la suite de la prolongation des études, les jeunes entrent à présent sur le marché de l'emploi à un âge plus avancé que dans le passé. À l'échelle de l'Union, il faut attendre l'âge de 22 ans pour qu'au moins 50% des jeunes travaillent un minimum de douze heures par semaine. Toutefois, les différences sont considérables entre les États membres. Par exemple, en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni, l'âge médian est de 19 ans.

D'une part, le chômage des jeunes est le résultat de la situation générale sur le marché de l'emploi. De l'autre, il reflète la manière dont les systèmes d'éducation et d'emploi parviennent à se compléter pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Plus particulièrement, il montre dans quelle mesure le système d'éducation et de formation prépare les jeunes au marché de l'emploi. Cependant, lorsqu'on analyse le taux de chômage dans la population de 15 à 24 ans, il importe de garder à l'esprit que ces jeunes sont, pour la plupart, des premiers arrivants sur le marché du travail et qu'ils ne disposent souvent que de faibles qualifications.

Environ un jeune sur treize est sans emploi

En 2000, près de 3,5 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi dans l'Union. Ce chiffre représente 7,8% de la population des jeunes ou, en d'autres termes, 16,2% de la force de travail dans cette classe d'âge. Le taux de chômage des jeunes varie de 5 à 7% au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Autriche à plus de 25% en Grèce, en Espagne et en Italie.

L'évolution récente du taux de chômage des jeunes a été analogue à celle du taux de chômage global (-10%). Il est ainsi tombé de 17,9% à 16,2% de 1999 à 2000. Le taux de chômage des jeunes a augmenté au Luxembourg et est resté stationnaire en Allemagne mais il a baissé dans tous les autres États membres. Sur une plus longue période –

depuis le chiffre record de 22% dans l'Europe de Quinze en 1994 –, le chômage des jeunes a diminué d'un quart au moins dans dix États membres. La Suède et les Pays-Bas ont vu leur taux se réduire de moitié et l'Irlande a enregistré la baisse la plus forte (plus de 70%). Dans cinq États membres, le taux de chômage des jeunes n'a guère changé: il a toujours été relativement faible en Allemagne (9%), au Luxembourg (7%) et en Autriche (5-6%), mais atteignait environ 30% en Grèce et en Italie.

La menace du chômage est deux fois plus forte avant 25 ans qu'après

Dans l'Union et dans la plupart des États membres, les jeunes de moins de 25 ans courent plus de deux fois plus de risques d'être au chômage que les personnes de plus de 25 ans. En Grèce et en Italie, cette proportion est même plus du triple. Cet écart s'explique en partie par la faible participation des jeunes au marché du travail. La seule exception est l'Allemagne, où, notamment en raison du système d'apprentissage, le taux de chômage des jeunes ne dépasse que légèrement celui des plus de 25 ans.

Le chômage des jeunes est proportionnellement plus élevé chez les jeunes femmes

Le risque d'être sans emploi est proportionnellement plus élevé pour les jeunes femmes (17,6%) que pour les jeunes hommes (14,9%), même si l'écart n'est pas aussi important qu'au-delà de 25 ans. Le taux de chômage des jeunes femmes est de plus de 30% en Grèce, en Espagne et en Italie. En Allemagne et au Royaume-Uni, la proportion des jeunes sans emploi est sensiblement plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Enfin, en 2000, le chômage de longue durée chez les moins de 25 ans était de 8,4%. Voir Chômage de longue durée (3.11).

Contexte politique

Les lignes directrices pour l'emploi en 2000 précisent: "Pour infléchir l'évolution du chômage des jeunes ..., les États membres intensifieront leurs efforts pour développer des stratégies préventives et axées sur la capacité d'insertion professionnelle ...". Aux termes de la ligne directrice n° 1, les États membres feront en sorte "d'offrir un nouveau départ à tout jeune chômeur avant qu'il n'atteigne six mois

de chômage, sous forme de formation, de reconversion, d'expérience professionnelle, d'emploi ou de toute autre mesure propre à favoriser son insertion professionnelle, en vue d'assurer son intégration effective dans le marché du travail". Les lignes directrices pour l'emploi en 2001 ajoutent que les mesures propres à favoriser l'insertion professionnelle doivent être accompagnées d'un encadrement individuel d'orientation professionnelle.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Taux de chômage harmonisés

La définition du chômage est celle de l'OIT (voir Chômage – 3.9). Le pourcentage de jeunes au chômage mesure la proportion de chômeurs âgés de 15 à 24 ans dans la population totale du même âge. Le taux de chômage des jeunes représente la proportion de chômeurs âgés de 15 à 24 ans par rapport à la population active (ou force de travail) du même âge. La population active se définit comme la somme des personnes au travail et des chômeurs.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Chômage (3.9), Chômage de longue durée (3.11), Marché du travail (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2000", Eurostat.
- "Les jeunes de l'Union européenne – Transition du monde de l'éducation vers le monde du travail", 1997, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2001", 2001. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "De l'école à la vie active – Faits marquants sur le chômage des jeunes", n° 13/1998, Eurostat.
- "Youth unemployment and the processes of marginalisation on the northern European periphery", Commission européenne, DG Recherche, rapport 1999. "Employment precariousness, unemployment and social exclusion", DG Recherche, rapport 2000.

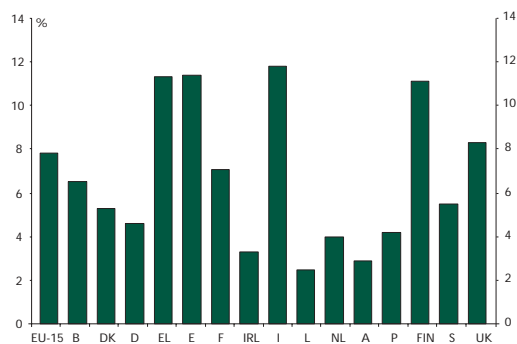
Indicateur-clé

Proportion de jeunes au chômage (dans la population totale du même âge)	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000	7,8	6,5	5,3	4,6	11,3	11,4	7,1	3,3	11,8	2,5	4,0	2,9	4,2	11,1	5,5	8,3
1999	8,6	8,2	7,0	4,7	12,5	12,5	8,6	4,3	12,5	2,4	4,8	3,1	4,3	10,8	6,6	8,7
1994	10,7	8,8	7,8	4,8	10,2	19,4	10,8	10,7	12,6	3,3	7,0	3,5	6,8	15,5	11,7	11,2

Taux de chômage des jeunes	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000, hommes et femmes	16,2	17,7	7,3	9,1	29,6	26,2	20,1	6,5	30,8	7,3	5,6	5,3	8,9	21,4	11,3	12,8
2000, hommes	14,9	15,1	7,0	9,8	22,2	20,6	18,1	6,1	27,2	6,5	4,6	4,8	6,8	21,1	10,7	13,8
2000, femmes	17,6	20,8	7,5	8,2	37,9	33,2	22,3	7,0	35,1	8,3	6,6	5,8	11,6	21,6	11,9	11,5
1999	17,9	23,7	9,6	9,1	31,3	29,5	24,3	8,4	32,7	7,1	7,2	5,3	9,0	21,4	13,6	13,2
1994	22,0	24,2	11,1	8,8	27,7	45,1	29,2	23,0	32,3	7,3	11,5	5,7	15,0	34,0	22,0	17,0

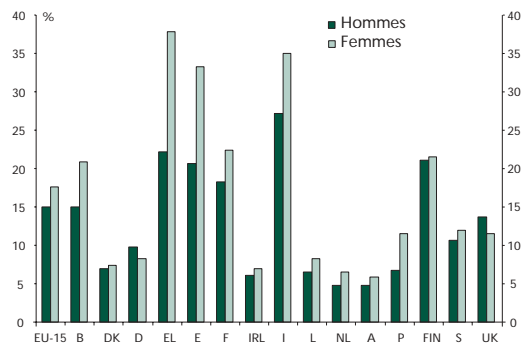
Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Graphe 45 Proportion de jeunes au chômage (15 à 24 ans) (dans la population totale du même âge), 2000



Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 46 Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans), par sexe, 2000



Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

11

Chômage de longue durée

En 2000, 3,6 % de la population active de l'Union des Quinze étaient touchés par le chômage de longue durée. Autrement dit, 44 % des chômeurs étaient sans emploi depuis au moins un an. Bien qu'ayant baissé ces dernières années, le taux de chômage de longue durée avoisine toujours les 6 % en Grèce, en Espagne et en Italie. Dans la catégorie des 15-24 ans, 8,4 % (de la population active) étaient au chômage depuis au moins six mois.

Le chômage de longue durée affecte un peu moins de la moitié des chômeurs

En 2000, 3,6% de la population active de l'Europe des Quinze étaient au chômage depuis au moins un an. Au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni, cette proportion ne dépassait pas 2%, mais elle atteignait 6% en Grèce, en Espagne et en Italie.

Les femmes sont plus touchées que les hommes

Dans toute l'UE, le chômage de longue durée est légèrement plus répandu chez les femmes que chez les hommes. L'écart est le plus grand en Grèce et en Espagne. En revanche, en Suède et au Royaume-Uni, ce sont les hommes qui sont les plus nombreux parmi les chômeurs de plus d'un an.

La proportion de chômeurs de longue durée diminue

Pendant la période 1997-2000, le taux de chômage de longue durée de l'UE a diminué plus que le taux de chômage global, après être resté stable pendant trois ans. En d'autres termes, la proportion de chômeurs sans emploi pen-

dant douze mois au moins a diminué dans l'ensemble de l'Union. Depuis 1997, elle a diminué le plus au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, mais n'a guère changé en France et en Autriche, et a même augmenté en Allemagne et en Grèce.

... y compris parmi les jeunes de moins de 25 ans

Pour la population de moins de 25 ans, le seuil du chômage de longue durée est fixé à six mois. En 2000, 8,4% de cette population se trouvaient dans cette situation, ce qui est nettement moins que le record de 1994 (14,2%) et même que les 11,0% de 1998. Cependant, les jeunes de Grèce, d'Espagne et d'Italie restent durement touchés (16 à 24% de la population active de cette catégorie), à l'instar, d'ailleurs, de la population de plus de 25 ans dans ces trois pays.

Entre 1994 et 2000, la proportion de chômeurs de longue durée parmi les jeunes chômeurs a décru. En 2000, les jeunes au chômage depuis au moins six mois étaient 52% alors qu'ils étaient près de 64% en 1994. Cependant, en Italie et en Espagne, ils étaient encore 79 et 71%. À l'inverse, ils n'étaient que 14% en Finlande et 6% seulement au Danemark.

Contexte politique

Lignes directrices pour l'emploi en 2000 (introduction à la ligne directrice n° 1): "Pour infléchir l'évolution ... du chômage de longue durée, les États membres intensifieront leurs efforts pour développer des stratégies préventives et axées sur la capacité d'insertion professionnelle." Les États membres feront en sorte "d'offrir un nouveau départ à tout jeune chômeur avant qu'il n'atteigne six mois de chômage, sous forme de formation, de reconversion, d'expérience professionnelle, d'emploi ou de toute autre mesure propre à favoriser son insertion professionnelle, en vue d'assurer son intégration effective dans le marché du travail" (ligne directrice n° 1) et "d'offrir également un nouveau départ aux chômeurs adultes avant qu'ils n'atteignent douze mois de chômage, par un des moyens précités (formation, reconversion, expérience professionnelle, emploi ou toute autre mesure favorisant l'insertion professionnelle) ou, plus généralement, par un accompagnement d'orientation professionnelle, en vue d'assurer leur intégration effective dans le marché du travail" (ligne directrice n° 2). Ces mesures de prévention et d'insertion devraient être associées à des mesures destinées à réduire l'effectif des chômeurs de longue durée. Cela a été réaffirmé dans les lignes directrices pour l'emploi en 2001.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Taux de chômage harmonisés et Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

La définition du chômage est celle de l'OIT (voir Chômage – 3.9). Sont considérées comme chômeurs de longue durée les personnes sans emploi depuis au moins douze mois. Le taux de chômage de longue durée se calcule en divisant le nombre de personnes sans emploi depuis au moins douze mois par la population active (ou forces de travail) du même âge et en multipliant le résultat par 100. Les chiffres du chômage de longue durée sont également mis en relation avec le nombre total de chômeurs.

Liens vers d'autres parties du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi (3.7), Chômage (3.9), Chômage des jeunes (3.10), Marché du travail (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2000", Eurostat.
- "L'emploi en Europe 20001", 2001. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Mesures dynamiques de l'activité et du chômage: 1.

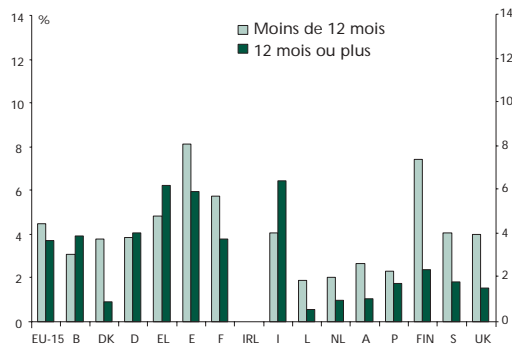
Profils et évolution", n° 17/1999. "Mesures dynamiques de l'activité et du chômage: 2. Influence du facteur temps", n° 18/1999, Eurostat.

- "Employment precarity, unemployment and social exclusion", Commission européenne, DG Recherche, rapport 2000.

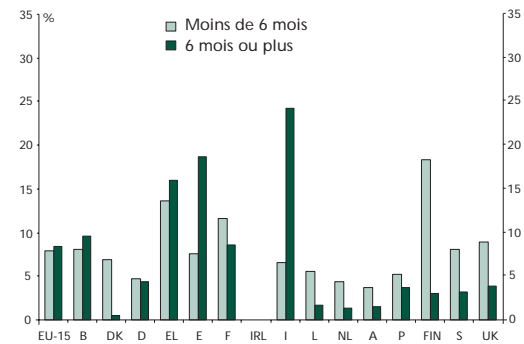
Indicateur-clé

	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus)																
2000	3,6	3,8	1,0	:	6,1	5,9	3,7	1,6	6,3	:	0,8	1,0	1,6	2,8	1,7	1,5
1999	4,2	4,9	1,2	4,4	6,5	7,3	4,4	2,6	6,7	0,7	1,2	1,1	1,7	3,0	2,2	1,7
1994	5,2	5,6	2,9	3,8	4,4	12,9	4,7	9,4	6,5	0,9	3,1	0,9	2,6	6,1	2,5	4,2
Personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus en % du nombre de chômeurs																
2000	44	54	21	:	55	42	39	38	60	:	27	27	39	29	29	27
1999	46	56	23	51	56	46	39	46	59	29	35	28	38	29	31	28
1994	47	56	35	45	49	53	38	66	59	28	44	24	38	37	27	44
Taux de chômage de longue durée des jeunes (6 mois ou plus)																
2000	8,4	9,6	0,4	4,4	15,9	18,6	8,5	:	24,2	1,8	1,3	1,6	3,7	3,1	3,2	3,9
1999	9,5	14,0	1,6	4,8	18,5	21,4	8,8	:	25,6	3,1	5,9	1,7	4,8	2,6	3,7	4,3
1994	14,2	16,5	3,6	4,4	19,8	32,7	14,1	17,3	26,5	3,6	9,4	:	6,6	:	:	9,4
Jeunes sans emploi depuis 6 mois ou plus en % du nombre total de jeunes chômeurs																
2000	51,6	54,2	6,1	48,0	53,9	71,0	42,3	:	78,7	24,2	23,3	29,7	41,9	14,3	27,9	30,2
1999	53,1	59,1	15,9	52,4	72,6	59,2	36,3	:	78,3	:	82,0	31,3	53,7	12,5	27,1	32,3

Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 47 Taux de chômage par durée, 2000


Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 48 Taux de chômage des jeunes par durée, 2000


Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail

12

Dépenses de protection sociale

En 1999, les dépenses de protection sociale de l'Union européenne représentaient 27,6 % du PIB (comme en 1998). Leur tendance à la baisse se maintient donc depuis le pourcentage record de 28,8 % atteint en 1993. Elles restent toutefois supérieures au niveau de 25,5% atteint en 1990. Les différences entre les États membres sont considérables et s'articulent autour d'un clivage Nord-Sud très net. Malgré ces disparités, les dépenses de protection sociale ont tendance à se rapprocher dans l'ensemble des États membres, les augmentations les plus importantes de ces dernières années ayant été observées dans les pays qui dépensaient le moins au départ.

Hausse significative de 1990 à 1993, puis légère régression

En 1990, les dépenses liées à la protection sociale représentaient, au total, 25,5% du PIB de l'Union. Elles ont augmenté considérablement au cours des trois années suivantes, essentiellement à la suite du ralentissement de la croissance du PIB (en période de récession) et de la hausse du chômage, pour culminer à 28,8% en 1993. Perceptible dans toute l'Union, cette augmentation a été particulièrement marquée au Portugal, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni. Ensuite, de 1993 à 1999, ces dépenses ont diminué légèrement par rapport au PIB, entre autres parce que celui-ci avait repris sa croissance, mais aussi parce que leur propre croissance s'est tassée (en particulier à cause de la diminution des prestations liées à l'emploi). Cette diminution a été plus prononcée dans les pays qui avaient dépensé le plus en 1993, notamment en Suède (- 5,7%) en Finlande (- 7,9%) et aux Pays-Bas (- 5,5%). Il convient de noter qu'en Irlande la diminution (- 5,5%) s'explique en grande partie par la croissance significative du PIB ces dernières années.

Ralentissement des dépenses en termes réels de 1993 à 1999

Dans l'Europe des Quinze, les dépenses de protection sociale en termes réels (c'est-à-dire en prix constants par habitant) ont progressé d'environ 4% par an entre 1990 et 1993. Cette augmentation a été particulièrement forte au Portugal (13% par an) et au Royaume-Uni (9% par an). En revanche, le taux d'accroissement enregistré de 1993 à 1999 n'était plus que de 1,5% par an pour les Quinze, sauf en Grèce, en Irlande, au Luxembourg et au Portugal, où il a largement excédé cette moyenne. Dans la quasi-totalité des autres États membres, la hausse des dépenses par habitant en termes réels s'est ralentie. Cependant, en 1999, les dépenses en termes réels ont augmenté plus rapidement.

Exprimées en SPA par habitant, les dépenses traduisent mieux les différences entre les pays

La moyenne européenne des dépenses de protection sociale exprimée en pourcentage du PIB (27,6%) masque des différences profondes entre les États membres. En 1999, les pourcentages les plus élevés étaient enregistrés en Suède (33%), en France et en Allemagne (environ 30%), et

les moins élevés en Irlande et dans les États membres du Sud (de 15 à 25%). Lorsque les coûts de protection sociale sont exprimés en SPA par habitant, les différences entre les pays sont plus prononcées encore: le rapport entre le Luxembourg (qui dépense le plus) et l'Espagne (qui dépense le moins) était de 2,5 pour 1 en 1999. Ce chiffre représente néanmoins une réduction en comparaison de celui de 1990, qui s'élevait à 3,6 pour 1. Les écarts entre les pays reflètent des différences dans les systèmes de protection sociale, l'évolution démographique, le chômage et d'autres facteurs sociaux, institutionnels et économiques.

Deux schémas de financement de la protection sociale

À l'échelle de l'Union, les principales sources de financement des systèmes de protection sociale sont les cotisations sociales (à charge des employeurs et des personnes protégées), qui représentaient 60,6% du total des recettes en 1999, suivies des contributions publiques financées par l'impôt (35,7%). La moyenne européenne cache des différences importantes entre les structures de financement des États membres. Les cotisations sociales prennent une part plus significative (au moins 58% des recettes totales) en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Autriche. En revanche, le Danemark, l'Irlande et, dans une moindre mesure, la Suède et le Royaume-Uni dépendent davantage de l'impôt pour financer leur système de protection sociale.

Hausse significative des contributions publiques entre 1990 et 1999

Au niveau des Quinze, la part des contributions publiques dans le financement total a progressé de 6,9% entre 1990 et 1999. Les augmentations les plus importantes ont été observées en France, en Italie et au Portugal. Au contraire, cette part a nettement reculé au Danemark, en Grèce et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, les contributions publiques ne finançaient que 15,3% des dépenses de protection sociale en 1999. À l'échelle des Quinze, la proportion des cotisations sociales dans le total des recettes a baissé entre 1990 et 1999, de 67,1 à 60,6%.

Pour plus d'informations sur la structure des dépenses de protection sociale, voir Prestations de vieillesse (3.13).

Contexte politique

Aux termes de l'article 2 du traité CE, "la Communauté a pour mission ... de promouvoir dans l'ensemble de la Communauté ... un niveau ... de protection sociale élevé."

Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a témoigné de la grande importance qu'il accordait au rôle des systèmes de protection sociale dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique global qu'il s'est fixé, à savoir que le modèle social européen, en s'appuyant sur des régimes de

protection sociale évolués, devait soutenir la transformation vers l'économie de la connaissance. Le Conseil ajoutait que ces systèmes devaient être adaptés dans le cadre de l'État providence actif pour garantir la rémunération du travail, assurer leur viabilité à long terme face au vieillissement de la population, promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité hommes-femmes, et dispenser des services sanitaires de qualité.

Dans son rapport d'avancement préparatoire au sommet de Feira de juin 2000, le groupe de travail de haut niveau sur la protection sociale soulignait l'importance du rôle de celle-ci en affirmant qu'elle "devait constituer le troisième côté du triangle formé par la politique macroéconomique et la politique de l'emploi. Dans ce contexte, ce rôle doit être renforcé dans sa dimension de facteur de production, dans le cadre de l'affirmation du modèle social européen."

Enfin, un des objectifs de l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final) est de "moderniser et améliorer la protection sociale pour répondre aux transformations de l'économie fondée sur la connaissance, aux changements des structures sociales et familiales et miser sur les rôles de la protection sociale en tant que facteur productif" (section 4.2.1.1).

Notes méthodologiques

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (ESSPROS).

La protection sociale désigne toute intervention d'organismes publics ou privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers, à condition qu'elles

n'aient pas de contrepartie et ne relèvent pas de dispositions personnelles. Par convention, les risques ou besoins susceptibles d'être couverts par la protection sociale sont classés en huit "fonctions de protection sociale" (voir Prestations de vieillesse – 3.13). La protection sociale exclut toute assurance prise sur l'initiative de particuliers ou de ménages dans leur seul intérêt personnel. Les chiffres de 1999 sont provisoires pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) convertissent les monnaies nationales en une monnaie de référence commune, appelée "standard de pouvoir d'achat" (SPA), dont chaque unité permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans les différents États membres au cours d'une année donnée.

Liens vers d'autres parties du rapport

Prestations de vieillesse (3.13), Répartition des revenus et cohésion régionale (3.14), Protection sociale (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

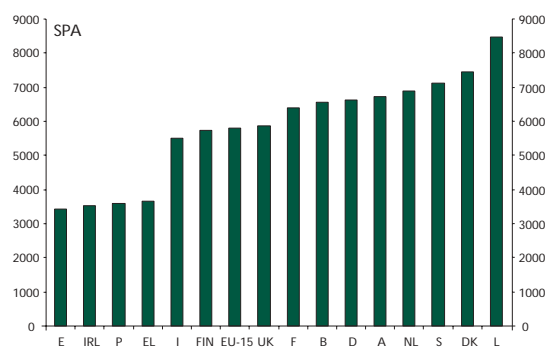
- "Statistiques sociales européennes – Protection sociale. Dépenses et recettes 1980-1999", 2001. Méthodologie: "Manuel SESPROS 1996", Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "La protection sociale en Europe", n° 1/2002, Eurostat.
- "La protection sociale en Europe 1999", 2000. "La protection sociale dans les États membres de l'Union européenne – Situation au 1er janvier 1998 et évolution", 1998. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.

Indicateur-clé

	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB																
1999	27,6	28,2	29,4	29,6	25,5	20,0	30,3	14,7	25,3	21,9	28,1	28,6	22,9	26,7	32,9	26,9
1993	28,8	29,5	31,9	28,4	22,0	24,0	30,7	20,2	26,4	23,9	33,6	28,9	20,7	34,6	38,6	29,1
1990	25,5	26,4	28,7	25,4	22,9	19,9	27,9	18,4	24,7	22,1	32,5	26,7	15,2	25,1	33,1	23,0

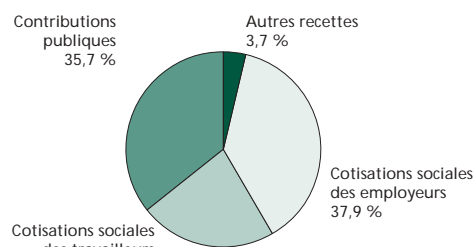
Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 49 Dépenses publiques de protection sociale par habitant, 1999



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 50 Recettes de protection sociale par type, en pourcentage du total des recettes, EU-15, 1999



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

13

Prestations de vieillesse

En 1999, la plupart des États membres consacraient la plus grande part des dépenses de protection sociale aux fonctions "vieillesse" et "survie". Tel était surtout le cas en Italie (64 % du total des prestations, pour une moyenne européenne de 46 %). À l'échelle de l'Union, les prestations versées au titre de ces fonctions ont progressé de 25 % en termes réels par habitant entre 1990 et 1999. La démographie est le premier facteur de cette croissance. Par ailleurs, la politique relative à la retraite (notamment à la retraite anticipée) influence également l'évolution de ces prestations.

Les fonctions "vieillesse" et "survie" représentent la plus grande partie des prestations

Dans la plupart des États membres, les prestations de vieillesse et de survie constituent le poste le plus important des dépenses de protection sociale: en 1999, à l'échelle de l'Union, elles représentaient 46,0% du total des prestations, soit 12,1% du PIB. Tel était particulièrement le cas en Italie, où 64,0% des prestations étaient consacrées à ces deux fonctions. En Irlande, en revanche, celles-ci ne représentaient, ensemble, que 25,2% des prestations. En fait, l'Irlande est le pays le plus "jeune" d'Europe: en 1999, 31,4% de sa population étaient âgés de moins de 20 ans (moyenne de l'Union: 23,1%) et seulement 11,3% de plus de 65 ans (moyenne de l'Union: 16,1%). Il est donc normal que les dépenses liées à la vieillesse et à la survie soient faibles dans ce pays, alors que les prestations servies au titre de la fonction "famille/enfants" figurent parmi les plus élevées de l'Union.

En Irlande, au Portugal et en Finlande, le groupe de fonctions "maladie/soins de santé/invalidité" représente la plus grande part des prestations versées. L'importance relative des allocations de chômage varie également d'une manière importante entre les États membres. En 1999, elles représentaient 13% du total des prestations en Espagne, mais 2% seulement en Italie. La fonction "famille/enfants" représentait 8,5% de l'ensemble des prestations servies dans l'Europe des Quinze. La part de cette fonction dans le total des prestations allait de 13 à 15% au Danemark, en Irlande et au Luxembourg, mais elle était inférieure à 5% en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas.

La structure des dépenses liées aux prestations sociales a évolué entre 1990 et 1999

Entre 1990 et 1999, le volume total des prestations a augmenté de 24% en termes réels (c'est-à-dire en prix constants par habitant). Leur structure a présenté des taux d'accroissement différents selon les fonctions, des variations qui résultent de l'évolution des besoins et des modifications apportées à la législation en matière de protection sociale.

Les prestations servies au titre des fonctions "vieillesse" et "survie" ont progressé très régulièrement (25% en termes

réels). À l'échelle communautaire, leur part dans le total des prestations, après avoir baissé au début de la décennie, avait retrouvé son niveau initial de 1990 en 1999. La baisse a été particulièrement forte en Allemagne (- 3,7% points de pourcentage) et en Irlande (- 5,2 points). En Italie, ces dépenses, qui étaient déjà élevées en 1990, ont augmenté plus rapidement qu'ailleurs; la proportion des deux fonctions dans le total des prestations a progressé de 6 points pendant ces neuf années. Face au vieillissement de leur population, plusieurs pays ont réformé leur système de retraite ou sont en train de le faire. Les effets de ces réformes apparaîtront progressivement. Il faut noter qu'en Europe, les pensions représentent la majeure partie des dépenses au titre des deux fonctions visées ici.

À l'échelle des Quinze, les dépenses consacrées au groupe de fonctions "maladie/soins de santé/invalidité" représentaient, dans le total des prestations, une proportion moins importante en 1999 qu'en 1990. En pratique, la part de ces prestations s'est réduite dans la quasi-totalité des États membres à la suite des efforts déployés pour maîtriser les coûts dans ces domaines.

L'évolution des dépenses liées aux prestations de chômage s'explique largement par les variations du nombre de chômeurs. Entre 1990 et 1999, elles ont augmenté de 19% en termes réels dans l'Europe des Quinze, mais pas de manière régulière. Après une progression très rapide dans les trois premières années de la décennie, où leur part est passée de 7,3 à 9,7% du total des prestations, elles ont diminué dès 1993, en termes réels, pour retomber à 6,8% en 1999, à la suite, d'une part, du redressement graduel de la conjoncture économique et, d'autre part, des réformes des systèmes d'allocation dans certains pays (par exemple en ce qui concerne les conditions d'accès à ces prestations). De plus, les nouveaux types de contrats (à temps partiel, à durée déterminée, etc.) peuvent avoir réduit le nombre de personnes ayant droit aux prestations de chômage.

Pour l'ensemble des Quinze, la part des dépenses consacrées à la famille dans le total des prestations s'est accrue de 7,7% en 1990 à 8,5% en 1999. Cette hausse (+ 35% en termes réels) a été particulièrement marquée en 1996, année où l'Allemagne a mis en œuvre des réformes et étendu le régime des prestations familiales.

Contexte politique

Dans le contexte de ses observations générales soulignant l'importance des systèmes de protection sociale et demandant leur adaptation, le sommet de Lisbonne de mars 2000 a mandaté le groupe de travail de haut niveau sur la protection sociale pour préparer, au titre de première priorité et sur la base d'une communication de la Commission, une

étude sur l'évolution future de ces systèmes dans une perspective à long terme, en s'attachant plus particulièrement à la viabilité des régimes de pension. Comme convenu, la Commission a adopté, le 11 octobre 2000, une communication (COM(2000) 622 final) sur "L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables". Le chapitre 2.6 de ce texte affirme: "Il incombe aux États membres de décider des systèmes

de pension qu'ils souhaitent et du dosage politique nécessaire pour conserver aux personnes âgées des revenus adéquats sans mettre en danger la stabilité des finances publiques, ni saper les incitations à l'emploi ou évincer d'autres dépenses publiques essentielles. Toutefois, ... les États membres se trouvent face à des défis communs ... [et] partagent aussi des objectifs communs en matière de systèmes de pension et sont attachés à un certain nombre de principes, parmi lesquels l'équité et la cohésion sociale La Commission invite donc les États membres à coordonner leurs efforts et à échanger points de vue et informations sur les pratiques et les réformes en cours ou en projet." Dans un rapport préalable au sommet de Nice de décembre 2000, le groupe de travail engageait les États membres à définir, pour le 15 février 2001 au plus tard, leurs stratégies en vue de garantir les objectifs fondamentaux de leurs systèmes de pension ainsi que leur viabilité face au défi démographique.

Le Conseil européen de Göteborg en juin 2001 a souligné la nécessité d'une approche large afin de faire face aux enjeux d'une société vieillissante. Il a approuvé les trois principes généraux permettant d'assurer la viabilité à long terme des systèmes de pension : préserver la capacité des régimes de retraite à atteindre leurs objectifs sociaux qui consistent à assurer des revenus sûrs et convenables aux retraités; maintenir la viabilité financière des régimes de pension; promouvoir la capacité des régimes de retraite à répondre aux besoins en mutation de la société et des personnes.

Le Conseil européen de Laeken a approuvé la proposition faite en termes d'objectifs et de méthodes de travail afin d'appliquer la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la politique des pensions. Le cadre de coopération politique dans ce domaine doit aider les États membres à développer leurs propres stratégies nationales permettant de garantir un système de pensions adéquat et viable à long terme. La première série de rapports sur les stratégies nationales pour les pensions sera présentée en septembre 2002 et un Rapport Conjoint sera établi par la Commission et le Conseil.

Le Conseil européen de Laeken (2001) a demandé de mettre en place une approche similaire dans le domaine des soins et des soins de santé des personnes âgées. Les objectifs à long terme ont été présentés dans une Communication de la Commission (COM (2001) 723) : garantir l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière des systèmes de santé et de soins. Une attention particulière sera donnée à l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes de santé des États Membres.

Voir aussi Dépenses de protection sociale (3.12).

Notes méthodologiques

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (ESSPROS).

Voir Dépenses de protection sociale (3.12). Les prestations sociales sont enregistrées brutes, c'est-à-dire sans déduction des impôts ou autres prélèvements obligatoires dus à ce titre par leurs bénéficiaires. Elles excluent en général les "prestations fiscales" (les réductions d'impôt accordées aux ménages à des fins de protection sociale). Les prestations sociales sont classées en huit fonctions: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale non classée ailleurs (n.c.a.). La fonction "vieillesse" couvre la fourniture d'une protection sociale contre les risques liés à la vieillesse: perte de revenu, revenu insuffisant, manque d'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne, participation réduite à la vie sociale, etc. Les soins médicaux des personnes âgées ne sont pas pris en compte (ils relèvent de la fonction maladie/soins de santé). Il n'est pas toujours facile de classer une prestation sociale donnée dans la fonction adéquate. Les fonctions vieillesse, survie et invalidité sont étroitement liées dans la plupart des États membres. Dans le but d'améliorer la comparabilité à l'échelle de l'Union, les fonctions "vieillesse" et "survie" ont été regroupées. En France, en Irlande et au Portugal, les pensions d'invalidité versées aux personnes à l'âge de la retraite sont enregistrées dans la fonction "invalidité" et non dans la fonction "vieillesse".

Liens vers d'autres parties du rapport

Vieillesse de la population (3.3), Emploi des travailleurs âgés (3.8), Dépenses de protection sociale (3.12), Protection sociale (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

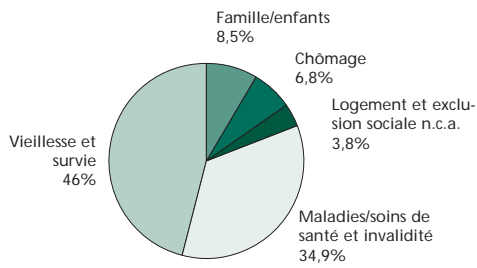
- "Statistiques sociales européennes – Protection sociale. Dépenses et recettes 1980-1999", 2001. Méthodologie: "Manuel SESPROS 1996", 1996, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "La protection sociale en Europe", n° 1/2002. "La protection sociale en Europe: dépenses de pensions", n° 9/2001.
- Communication (COM(2000) 622 final) sur "L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables". Commission européenne.
- "La protection sociale des personnes âgées à charge dans les 15 pays de l'UE et en Norvège", 1998, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Objectifs et méthodes de travail dans le domaine des pensions –Rapport Conjoint du Comité de Protection Sociale et du Comité de Politique Économique - Novembre 2001
- Une approche intégrée au service des stratégies nationales visant à garantir des pensions sûres et viables– COM (2001) 362
- L'avenir des soins de santé et des soins pour les personnes âgées: garantir l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière - COM (2001) 723

Indicateur-clé

	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Prestations de vieillesse et de survie en pourcentage du total des prestations sociales																
1999	46,0	43,0	38,0	42,1	50,7	46,2	44,2	25,2	64,0	41,4	41,5	47,4	43,7	35,1	39,5	46,1
1990	45,9	41,8	36,7	45,8	51,7	42,9	42,7	30,4	57,6	46,7	37,4	50,1	41,9	33,8	:	45,3

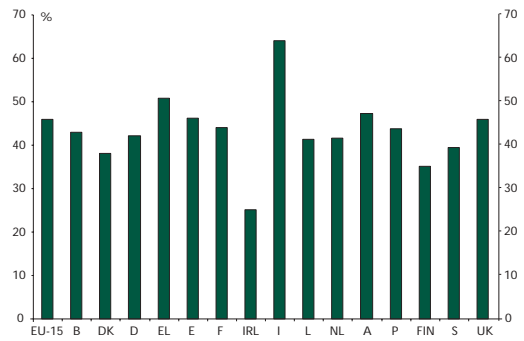
Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 51 Prestations sociales par groupe de fonctions, en pourcentage du total des prestations, EU-15, 1999



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Graphe 52 Prestations de vieillesse et de survie, en pourcentage du total des prestations sociales, 1999



Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

14

Répartition des revenus et cohésion régionale

À l'échelle de l'Union européenne, les 20 % de citoyens les plus pauvres n'ont perçu en 1998 que 8 % du revenu total, contre 39 % pour les 20 % les plus riches, c'est-à-dire 5,4 fois plus, pour ces derniers. Cet écart est le plus faible au Danemark (2,7), en Finlande (3,0, 1997) et en Suède (3,4). Il est le plus marqué dans les États membres du sud, la Belgique, le Royaume Uni et l'Irlande.

Les inégalités sont les plus profondes dans les États membres aux revenus moyens les plus faibles

En 1998, le revenu annuel net équivalent médian⁷³ avoisinait les 11 700 SPA (moyenne arithmétique pondérée de la population de l'Europe des Quinze). Dans près de la moitié des États membres, dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, il était nettement supérieur à 12 000 SPA. Un clivage Nord-Sud se maintient, les niveaux de revenu de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal se situant entre 6 500 et 9 500 SPA. L'Irlande, avec 10 400 SPA, était également au-dessous de la moyenne communautaire. Pour 1998, on ne dispose pas de données pour le Luxembourg et la Finlande: des données antérieures indiquent que la Finlande se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE et que le Luxembourg est un cas à part, ses niveaux de revenu étant exceptionnellement élevés.

La répartition des revenus se mesure en examinant la répartition du revenu total entre différentes strates de la population, constituées en fonction du niveau de revenu. À l'échelle de l'Union, les 20% de citoyens les plus pauvres ont perçu 8% du revenu total en 1998, contre 39% pour les 20% les plus riches. Ces chiffres sont résumés par le ratio de répartition des revenus S80/S20 (c'est-à-dire la part des 20% les plus riches par rapport aux 20% les plus pauvres). Ce ratio est généralement plus élevé dans les États membres du Sud et non continentaux (le Portugal détient le record avec 7,2, mais la Belgique, l'Irlande, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni font également partie de ce groupe supérieur à la moyenne européenne de 5,4). À l'autre extrême se trouvent le Danemark (2,7), la Suède (3,4) et l'Autriche (3,8). On ne dispose pas de données de 1998 pour la Finlande, mais des données antérieures indiquent un ratio similaire à celui des autres pays scandinaves.

Une autre façon d'examiner l'inégalité des revenus est de comparer la courbe de Lorenz de répartition réelle des revenus à la ligne de répartition des revenus parfaitement égalitaire⁷⁴. Au sein de l'Union, le pays le plus proche de l'égalité était le Danemark (coefficient 0,22) et le plus éloigné le Portugal (0,37).

En général, les pays où les inégalités sont les plus fortes sont souvent ceux dont le revenu moyen est le plus bas (mais le Royaume-Uni a à la fois des revenus supérieurs à la moyenne et une inégalité supérieure à la moyenne).

Plus de 70% des individus bénéficient de transferts sociaux, mais ceux-ci ne représentent que 25% du revenu équivalent

Dans la plupart des pays en 1996, environ 70% du revenu équivalent provenaient du travail, de 25 à 30% des pensions et autres transferts sociaux, et la petite proportion restante du capital et d'autres sources privées. Bien que les transferts sociaux ne représentent pas une proportion élevée du revenu équivalent, 73% des citoyens de l'Union en bénéficient soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'autres membres du ménage. Ce pourcentage varie entre 50% seulement en Grèce et en Italie et environ 90% en Belgique⁷⁵, en Irlande et au Portugal. Dans l'Union, 13% de la population vivent dans des ménages dont les prestations sociales constituent la seule source de revenu. Cette proportion va de 4% en France à 19% en Belgique. Le revenu équivalent des personnes qui vivent dans des ménages percevant des pensions est, en moyenne, proche de celui de l'ensemble de la population. Toutefois, il est supérieur à la moyenne en France, en Italie, aux Pays-Bas et, surtout, en Irlande. Dans toute l'Union, mais à des degrés divers, les principaux bénéficiaires des transferts sociaux autres que les pensions sont des ménages à faibles revenus. Voir Ménages à faibles revenus (3.15).

Disparités régionales en termes de bien-être

Pour mesurer les disparités régionales en termes de bien-être, il faut d'abord définir ce que l'on entend par "bien-être" et par "disparité régionale". Le bien-être régional peut se définir comme les possibilités de consommation des ménages résidant dans une région. Un indicateur approprié serait le revenu régional disponible, par exemple. Malheureusement, ces données ne sont pas disponibles pour l'instant. Mais il existe des données relatives au PIB régional, qui donne une indication de la quantité produite dans une région. Dans la mesure où le taux de change ne reflète pas certaines différences de prix entre les pays, Eurostat fait une correction: le PIB n'est pas seulement exprimé en euros, mais aussi en standards de pouvoir d'achat (SPA), ce qui améliore la comparabilité des données. Bien sûr, les régions ne sont pas toutes de même taille et ce n'est donc pas le PIB total qui est pris en considération, mais le PIB par habitant. Le PIB régional par habitant en SPA pourrait donc être une mesure du bien-être, tout en gardant à l'esprit qu'il ne correspond pas au revenu disponible des ménages.

73 Pour la vague 5 (1998) de l'enquête du Panel communautaire des ménages, plusieurs pays (dont la Belgique, la France, le Portugal) ont continué à revoir et améliorer significativement leurs données, pour les années précédentes également (1994, 1995, 1996 et 1997). Certains pays (comme l'Allemagne, le Royaume-Uni) sont passés du panel communautaire des ménages à des panels nationaux reconfigurés pour les besoins du PCM. Pour le Royaume-Uni, les données ainsi converties sont provisoires. On ne dispose pas de données pour la Finlande et le Luxembourg.

74 Cela peut s'exprimer mathématiquement par le coefficient Gini (le rapport de la partie du graphique entre la ligne de répartition parfaitement égale et la courbe de répartition réelle, sur la quantité totale de graphique sous la ligne de répartition parfaitement égale).

75 Pour la Belgique, les données sont provisoires.

Les disparités régionales en termes de richesse peuvent se mesurer à l'aide du coefficient de variation⁷⁶ (CV) du PIB régional par habitant en SPA. Cet indicateur est assez sensible aux valeurs extrêmes et ne doit pas être sur-interprété. Comme la capitale d'un pays affiche souvent un PIB extrêmement élevé par habitant, les résultats sont quelque peu biaisés. Si le calcul ignore les valeurs élevées, par exemple si l'on extrait la région du centre-ouest de Londres, la

valeur élevée du Royaume-Uni (51%) baisse à 21,7%. En faisant cette correction pour la capitale, le pays qui présente la fracture la plus profonde est l'Allemagne, ce qui peut aisément s'expliquer par la différence entre la partie occidentale et la partie orientale. La deuxième plus profonde est située en Italie, où il y a une grande disparité entre le Sud et le Nord. L'écart le plus faible se trouve en Suède.

Contexte politique

Le traité CE (article 2) dispose que "la Communauté a pour mission ... de promouvoir le relèvement du niveau et de la qualité de la vie". L'article 3 poursuit: "L'action de la Communauté comporte ... le renforcement de la cohésion économique et sociale."

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne s'est fixé "un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir: devenir l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Voir aussi la communication adoptée par la Commission en mars 2000 intitulée "Construire une Europe de l'inclusion".

Une liste "d'indicateurs structurels" statistiques a été adoptée au Sommet de Nice en décembre 2000, comprenant 7 indicateurs dans le domaine de la cohésion sociale. Cette liste a été mise à jour pour le rapport de synthèse soumis par la Commission au Conseil de Barcelone en mars 2002. Cette approche a été développée plus avant par le sous-groupe "indicateurs" du Comité de protection sociale, qui a proposé une liste d'"indicateurs de cohésion" qui a été adoptée au sommet de Laeken en décembre 2001.

Quant à l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), il précise que "les transferts sociaux, qui couvrent les pensions et les prestations de sécurité sociale, ne contribuent pas seulement à équilibrer et à redistribuer les revenus au cours de la vie des individus et entre les groupes sociaux, mais également à améliorer la qualité de l'emploi, avec des avantages économiques correspondants".

Enfin, les Fonds structurels s'inscrivent dans le cadre de la politique structurelle de l'Union, destinée à réduire le fossé du développement entre les régions et les États membres et, ce faisant, à promouvoir la cohésion économique et sociale. Entre 1994 et 1999, les mesures structurelles ont reçu près de 35% du budget total de l'UE (208 milliards d'euros).

Le 20.6.2001, la Commission a publié la communication intitulée "Politiques sociales et de l'emploi: un cadre pour investir dans la qualité".

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM), 5e vague, version de décembre 2001. Les données relatives au revenu concernent l'année civile 1997. Celles sur le PIB par habitant au niveau NUTS 3 sont extraites des comptes régionaux d'Eurostat et reposent essentiellement sur le Système européen des comptes nationaux (SEC 95).

Le revenu total des ménages se définit comme l'ensemble des revenus monétaires nets reçus pendant l'année de référence de l'enquête (1997) par les ménages et les individus qui les composaient au moment de l'interview (1998). Ils comprennent les revenus du travail, les recettes privées (produits d'investissements ou d'immeubles, par exemple), les pensions et les autres transferts sociaux reçus directement. Comme les années précédentes, il n'a pas été tenu compte des transferts sociaux indirects, des recettes en nature ni des loyers imputés pour les logements occupés par leurs propriétaires. Les variations du poids de ces éléments entre les pays ne permettent pas une comparaison complète des statistiques en matière de revenus. Des données comparables sur le revenu sont maintenant disponibles pour la plupart des pays, mais ne le sont plus pour le Luxembourg et la Finlande.

Afin de tenir compte des différences de taille et de composition des ménages lors de la comparaison des niveaux de revenu, le revenu total du ménage est divisé par sa "taille équivalente", calculée à l'aide de l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Cette échelle affecte un poids de 1,0 au premier adulte du ménage, de 0,5 au deuxième ainsi qu'à chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans, et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Pour calculer le ratio de répartition, les personnes sont d'abord classées en fonction de leur revenu équivalent, puis réparties en cinq groupes de taille égale, appelés quintiles. Le ratio S80/20 correspond au rapport entre le 5e et le 1er quintile. Pour tout complément d'information sur la NUTS, voir Chômage (3.9).

Les données relatives au PIB par habitant utilisées dans l'analyse sont exprimées en SPA. Elles tiennent donc compte des différences de niveau des prix entre les pays, mais pas entre les régions d'un même pays. Le coefficient de variation du PIB par habitant dans les régions du niveau NUTS 3 permet de mesurer les écarts généraux par rapport à la médiane. La méthode de calcul a été modifiée au cours de cette dernière année.

76 La disparité régionale peut être mesurée à l'aide d'un indicateur d'écart par rapport à la moyenne. Une mesure fréquemment utilisée est l'écart type. Comme l'écart type n'est pas indépendant du niveau et qu'il y a des différences de niveau dans le PIB régional, il doit être standardisé pour assurer la comparabilité des chiffres de différents pays. Cela se fait en divisant l'écart type par la moyenne. Le résultat de cette opération s'appelle coefficient de variation.

Liens vers d'autres parties du rapport

Dépenses de protection sociale (3.12), Ménages à faibles revenus (3.15), Ménages sans emploi et bas salaires (3.16), Revenu, pauvreté et cohésion régionale (annexes II et IV).

Pour en savoir plus

- "European social statistics: Income, Poverty and Social Exclusion in the Member States of the European Union", édition 2000.
- "European Community Household Panel: selected indicators from the 1995 wave", 1999. Eurostat.

- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2000", Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- "Unity, solidarity, diversity for Europe, it's people et territory – Second report on Economic and social cohesion", 2001. Commission européenne.
- Evaluation of income support policies at the local urban level", Commission européenne, DG Recherche, rapport 1999.

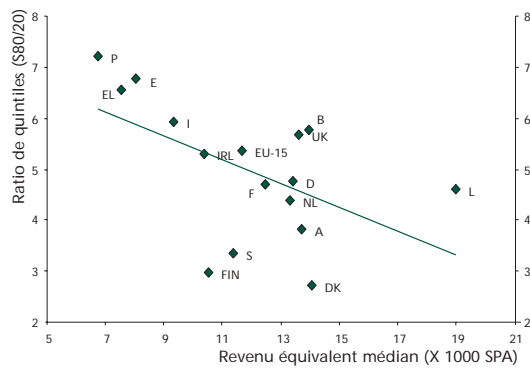
Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Répartition des revenus (ratio S80/S20) (1)																
1998	5,4	5,8	2,7	4,8	6,5	6,8	4,7	5,3	5,9	4,6	4,4	3,8	7,2	3,0	3,4	5,7

(1) Rapport entre la part du revenu national perçue par le 5ème et le 1er quintile (20 % les plus riches vs 20 % les plus pauvres). EU-15 ne comprend pas L. Pour L: données de 1996.

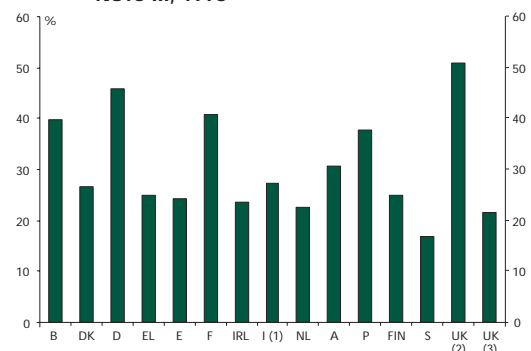
Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages - BDU, version de septembre 2001

Graphe 53 Niveau de revenu et inégalité des revenus, 1998



Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages - BDU, version de décembre 2001

Graphe 54 Cohésion régionale, coefficient de variation du PIB par habitant en SPA dans les régions NUTS III, 1998



Source: Eurostat - Comptes régionaux. (1) NUTS II uniquement. (2) Tout le Royaume-Uni. (3) Tout le Royaume-Uni, sauf le centre de Londres/l'Ouest (nouvelle région, avec un PIB par habitant très élevé)

15

Ménages à faible revenu

En 1997, environ 18 % de la population de l'Union européenne avaient un revenu équivalent inférieur à 60 % de la valeur médiane nationale. Ce chiffre représente près de 60 millions de personnes. En prenant 60 % de la médiane nationale comme seuil, la proportion des personnes exposées à la pauvreté était relativement plus élevée en Grèce et au Royaume-Uni (plus de 20 %), tandis qu'elle était plus faible en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg (1996), aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède (entre 10 et 16 %). Elle était particulièrement basse au Danemark (9 %) et en Finlande (8 %, 1997). Les prestations sociales réduisent les pourcentages de personnes exposées à la pauvreté dans tous les États membres, mais à des degrés très divers: la réduction est de 5 à 15 % en Grèce et en Italie, mais de plus de 70 % en Finlande, la moyenne communautaire étant de 31 %.

Plus d'un tiers des parents isolés ont un revenu faible

En 1998, plusieurs types de ménage se distinguent par des niveaux de risque de pauvreté supérieurs à la moyenne: les parents isolés ayant des enfants à charge (35%), les jeunes de moins de 25 ans vivant seuls (32%), les personnes âgées vivant seules (28%) et les femmes vivant seules (27%). Les couples avec trois enfants à charge ou plus étaient également très exposés au risque de pauvreté (41%). En 1998, près de 50% des parents isolés d'Allemagne, d'Irlande et du Royaume-Uni peuvent être classés parmi les personnes à 'faibles revenus'. Ces niveaux étaient élevés aussi (environ 40%) en Espagne, aux Pays-Bas et au Portugal. En 1998, plus de 50% ménages ayant plus de 3 enfants avaient de 'faibles revenus' en Allemagne, en Italie et au Portugal. La même année, près de 50% des jeunes de moins de 30 ans vivant seuls avaient de 'faible revenus' au Danemark. En Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, les pourcentages étaient aussi supérieurs à la moyenne de l'UE (32%). Les données de 1997 pour la Finlande indiquent un niveau similaire. Plus de 60% des personnes âgées (plus de 65 ans) vivant seules avaient de 'faibles revenus' en Irlande. Les pourcentages étaient élevés aussi (plus de 50%) au Portugal et au Royaume-Uni par rapport à une moyenne européenne de 28%.

Les femmes (par rapport aux hommes) et les enfants (par rapport aux adultes) sont plus exposés à la pauvreté

Dans l'ensemble de l'Union, la pauvreté touche un peu plus les femmes que les hommes (moyenne européenne: 18% contre 17%). L'écart hommes/femmes est encore plus important dans le cas des personnes âgées (plus de 65 ans) – particulièrement en Allemagne, en Irlande, en Autriche et au Royaume-Uni. Toutefois, il convient d'interpréter ces chiffres avec prudence en raison des hypothèses faites quant à l'allocation des ressources au sein des familles.

En 1998, la proportion d'enfants (de moins de 16 ans) vivant dans un ménage à faibles revenus (24%) est plus élevée de près d'un tiers que celle enregistrée pour la population dans son ensemble (18%). Les enfants d'Allemagne (60% de plus) semblent particulièrement mal lotis. En revanche, en Belgique, au Danemark, en Grèce et en Suède (ainsi qu'en Finlande, selon les données de 1997), les enfants sont nettement moins susceptibles de vivre dans un ménage pauvre que les adultes.

Les chômeurs sont les plus vulnérables

En moyenne, un peu moins de 40% des personnes au chômage ont un revenu faible en 1998. Cette proportion est la plus élevée en Italie (près de 50%) et les taux sont supérieurs à la moyenne en France et en Irlande. Le niveau est le plus bas au Danemark (5%), suivi des Pays-Bas (21%) et,

selon les données de 1997, de la Finlande (17%). En Belgique, les chômeurs sont environ seize fois plus susceptibles d'avoir de faibles revenus que les personnes ayant un emploi. En Irlande, ce rapport est de dix. Au Danemark, en Grèce, aux Pays-Bas et au Portugal, en revanche, il est inférieur à trois.

À l'échelle de l'Union, 7% des travailleurs (non indépendants) relèvent de la catégorie faibles revenus. Voir aussi Ménages sans emploi et bas salaires (3.16).

Les prestations sociales ont un impact significatif sur la proportion de pauvres

Une comparaison du nombre de personnes à faibles revenus avant et après les transferts sociaux autres que les pensions (qui sont incluses dans le revenu 'avant' et 'après') illustre l'une des principales raisons d'être de ces prestations: leur effet redistributif et, en particulier, leur capacité à réduire le pourcentage de la population à bas revenus.

Avant la prise en compte des transferts sociaux, l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni affichent un pourcentage élevé (plus de 30%) de personnes démunies. Dans les autres États membres, cette proportion varie entre 23% (Grèce et Italie) et 30%, pour une moyenne européenne de 26%. Les prestations sociales réduisent le pourcentage des personnes exposées au risque de pauvreté dans tous les pays, mais à des degrés très divers. Cette réduction est la plus faible (moins de 30%) en Grèce, en Espagne, en Italie et au Portugal. Dans d'autres États membres, elle est généralement comprise entre 30 et 50%; au Danemark et en Suède, la réduction est supérieure à 70% (les données de 1997 pour la Finlande indiquent un niveau similaire).

Il faut remarquer que le Danemark et la Suède ont des "taux de risque de pauvreté" parmi les plus faibles après paiement des pensions et autres prestations. En revanche, la Grèce et le Portugal affichent parmi les pourcentages les plus élevés de personnes démunies après prestations (et l'Italie qui avait l'un des taux de risque de pauvreté les plus bas avant transferts se rapproche de la moyenne après transferts).

L'Irlande et le Royaume-Uni ont certains des taux de risque de pauvreté les plus élevés de l'Union avant prestations et les inégalités y restent supérieures à la moyenne communautaire après prestations (qui ont toutefois un certain effet de redistribution)

Un écart de pauvreté de 30%

L'examen des revenus sous le seuil de pauvreté permet d'identifier les personnes exposées au risque de pauvreté monétaire, mais n'indique pas la gravité du phénomène. Pour la connaître, il faut mesurer l'écart entre le niveau de

revenu des pauvres et le seuil de risque de pauvreté, c'est à dire l'écart de pauvreté. En 1998, dans l'UE, la moitié des personnes vivant dans des ménages à bas revenu avaient un revenu équivalent inférieur de plus de 23% au seuil de pauvreté moyen de l'UE. Le seuil de risque de pauvreté moyen étant de 7 010 SPA⁷⁶ dans l'Union, ceci correspond à un écart de pauvreté relative d'environ 1 600 SPA en revenu équivalent.

Contexte politique

L'article 136 du traité CE cite la "lutte contre les exclusions" parmi les six objectifs de la politique sociale européenne. L'article 137, paragraphe 1, mentionne l'intégration des personnes exclues du marché du travail parmi les domaines dans lesquels la Communauté devra soutenir et compléter l'action des États membres. L'article 137, paragraphe 2, permet une action au niveau communautaire en encourageant "la coopération entre États membres par le biais d'initiatives visant à améliorer les connaissances, à développer les échanges d'informations et de meilleures pratiques, à promouvoir des approches novatrices et à évaluer les expériences afin de lutter contre l'exclusion sociale".

Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a estimé "inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchées par l'exclusion sociale" et que "la nouvelle société de la connaissance offre de formidables possibilités pour réduire l'exclusion sociale" (conclusion de la présidence n° 32). Cette conclusion a été réaffirmée aux sommets de Nice et Stockholm en décembre 2000 et au printemps 2001.

La pauvreté et l'exclusion sociale n'ont pas été oubliées dans l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), dont un objectif consiste à "prévenir et éradiquer la pauvreté et l'exclusion et à promouvoir l'intégration et la participation de tous à la vie économique et sociale" (section 4.2.2.1).

Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a décidé d'adopter une méthode ouverte de coordination entre les États Membres, combinant des objectifs communs, des Plans Nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et un programme d'action communautaire présenté par la Commission afin d'encourager la coopération. Le Conseil européen de Nice en décembre 2000 a adopté les objectifs communs pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et services; prévenir les risques d'exclusion; agir pour les plus vulnérables; mobiliser l'ensemble des acteurs.

Quelque 35 millions de personnes sont menacées de pauvreté persistante

En 1998, 11% de la population de l'Union européenne vivaient dans un ménage à faibles revenus et étaient dans cette situation au moins deux ans parmi les trois dernières années. Avec une définition plus stricte de la pauvreté permanente, portant sur les trois années consécutives précédentes, ce taux est légèrement inférieur, soit 9%. Ces chiffres indiquent que plus de la moitié de toutes les personnes vivant dans des ménages à faible revenu en 1998 sont en état de risque de pauvreté permanente. Le taux de risque de pauvreté permanente va d'environ 3% au Danemark et 5% aux Pays-Bas à 14% en Grèce et 16% au Portugal.

Les premiers plans couvrant une période de deux ans ont été adoptés par les États membres en juin 2001 et le premier rapport conjoint qui les synthétise et les analyse a été adopté par le Conseil de l'Emploi et des Affaires Sociales le 3 décembre 2001.

Une première série de dix indicateurs primaires et de huit indicateurs secondaires ont été adoptés et présentés par le Comité de Protection Sociale : ces indicateurs permettront de suivre les avancées vers les objectifs communs adoptés à Nice.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Panel communautaire des ménages (PCM) UDB, 5e vague, version décembre 2001.

Le risque ou l'ampleur des faibles revenus (ou pauvreté monétaire relative) se mesure à la proportion de la population dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu équivalent médian de chaque pays. Le revenu médian est préféré au revenu moyen car il est moins sujet à l'influence des valeurs extrêmes de la répartition des revenus.

L'écart de pauvreté relative est défini comme le revenu supplémentaire indispensable pour aligner le revenu équivalent d'un individu vivant sous le seuil de risque de pauvreté sur le revenu correspondant au seuil de risque de pauvreté. Voir Répartition des revenus (3.14) pour la définition des concepts de revenu et les remarques sur les statistiques.

Faute de données comparables concernant les revenus de la Finlande et de la Suède pour les années précédentes, il est impossible de déterminer les taux de risques de pauvreté permanente. La pauvreté persistante de 4 ans n'a pas pu être calculée pour l'Autriche en 1997 (le taux de pauvreté de 3 ans est inférieur à la moyenne de l'UE). Aucune donnée n'est disponible pour le Luxembourg.

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Dépenses de protection sociale (3.12), Répartition des revenus (3.14), Ménages sans emploi et bas salaires (3.16), Revenu, pauvreté, cohésion sociale et consommation (annexes II et IV)

⁷⁶ Pour tout complément d'information sur les Standards de pouvoir d'achat, consultez "Purchasing power parities et related economic indicators: Results for 1998" (Eurostat, 2000)

Pour en savoir plus

- "European social statistics: Income, Poverty and Social Exclusion in the Member States of the European Union", édition 2000, Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Pauvreté monétaire persistante et exclusion sociale dans l'Union européenne", n° 13/2000. "La pauvreté monétaire dans l'Union européenne: la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pau-

- reté", n° 12/2000. "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000. "L'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne", n° 2000. "Faibles rémunérations et faibles revenus: une analyse UE-12 au niveau des ménages", n° 6/1998, Eurostat.
- "Evaluation of income support policies at the local urban level", Commission européenne, DG Recherche, rapport 1999.
- Rapport Conjoint sur l'Inclusion sociale - COM (2001) 565

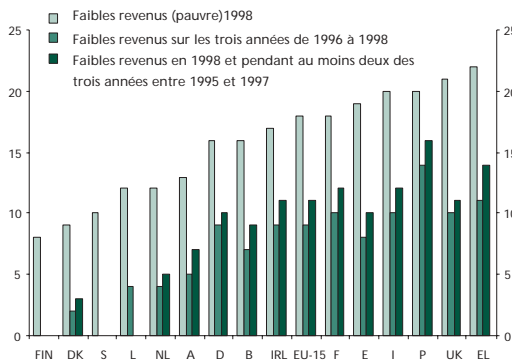
Indicateur-clé

Risque de pauvreté avant et après transferts sociaux (pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté avant et après versement des transferts sociaux. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la valeur médiane équivalente nationale (1)), 1998

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Avant transferts	26	28	26	24	23	25	28	33	23	26	21	25	27	27	30	33
Après transferts	18	16	9	16	22	19	18	17	20	12	12	13	20	8	10	21
Monnaies nationales		BEF	DKK	DEM	GRD	ESP	FRF	IEP	ITL	LUF	NLG	ATS	PTE	FMK	SEK	GBP
60 % du revenu annuel médian (mn)		336484	79620	16820	1159200	654128	52290	4526	9627 (2)	463848	17064	120150	581876	43250	74220	5883
60 % du revenu annuel médian (SPA)	7 010	8 381	8 443	8 040	4 526	4 838	7 495	6 242	5 591	11 409	8 004	8 224	4 035	6 324	6 834	8 170

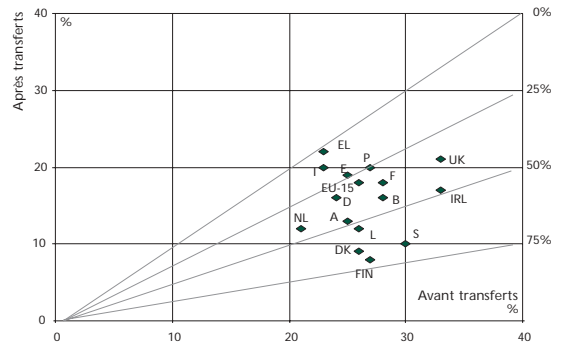
EU-15 ne comprend pas L. (1) Les pensions sont incluses "avant" et "après". (2) I: données en milliers. Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages BDU, version de septembre 2001. L: données de 1996 au lieu de 1998. FIN 1997 au lieu de 1998.

Graphe 55 Pourcentage de la population vivant en état de pauvreté ou de pauvreté persistante, 1998



L Données 1996 au lieu de 1998. FIN données 1997 au lieu de 1998. Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages.

Graphe 56 Risque de pauvreté avant et après transferts sociaux, 1998



Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages. L données de 1996. FIN données de 1997.

16

Ménages sans-emploi et bas salaires

Le chômage et les bas salaires sont deux facteurs importants de pauvreté et d'exclusion sociale. En 1998, le taux de risque de pauvreté pour les personnes habitant dans des ménages sans emploi atteignait 51 % - pratiquement 2,3 fois plus que le taux concernant les ménages dont un membre au moins travaille.

Les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi risquent 2,3 fois plus d'être victimes de la pauvreté que les membres des ménages dont au moins une personne travaille

En 2000, 79% des personnes vivant dans des ménages privés vivaient dans un ménage privé qui comptaient au moins un membre économiquement actif (effectivement au travail ou demandeur d'emploi). Environ 4,5 % de ces ménages 'actifs' peuvent être considérés comme des ménages sans emploi, c'est-à-dire dont aucun membre ne travaille. Cette proportion était la plus basse au Luxembourg (0,9 %), aux Pays-Bas (1,1 %) et au Portugal (1,2 %) (pas de données pour les pays nordiques). En revanche, l'Irlande (6,6 %) et la France (5,5 %) enregistrent les chiffres les plus élevés.

Dans l'ensemble de l'UE, le taux de risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage sans emploi était de 51 % contre 22 % pour les ménages dont au moins un membre travaille et 5 % parmi les ménages dont toutes les personnes en âge de travailler ont un emploi. En d'autres termes, les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi risquent environ 2,3 fois plus de vivre sous le seuil de pauvreté que dans un ménage qui travaille. Cet écart varie considérablement d'un État à l'autre. En Belgique, en Irlande ou en Finlande, le rapport est d'au moins cinq pour un alors qu'il est inférieur à deux pour un en Grèce, en Italie ou au Portugal.

En 1998, en Allemagne, en Espagne, en France et en Irlande, plus de 50 % des membres d'un ménage sans emploi vivaient sous le seuil de pauvreté. Cette proportion était nettement moindre au Danemark (25 %) et en Finlande (28 %, 1997). La Belgique, la Grèce, l'Italie, l'Autriche, le Portugal et le Royaume-Uni avaient des taux de 41 % à 50 %. Les chiffres ne sont pas disponibles pour les Pays-Bas, le Luxembourg ni la Suède.

Travailleurs pauvres: un tableau complexe

Bien que les personnes qui occupent un emploi aient une moindre probabilité de vivre dans un ménage à faibles

revenus, c.-à-d. d'être des "travailleurs pauvres", elles ne sont pas pour autant à l'abri du risque de pauvreté. Le niveau de vie d'un salarié (mesuré suivant le revenu) n'est que partiellement déterminé par le salaire. Dans de nombreux cas, les faibles rémunérations perçues par un membre du ménage sont en quelque sorte "compensées" par les traitements plus élevés d'un ou de plusieurs autres membres du même ménage ou par des revenus du ménage autres que salariaux (revenus issus d'un travail indépendant, prestations sociales, produits immobiliers, etc.). Enfin, le niveau de vie ne dépend pas uniquement des ressources disponibles mais aussi de la taille du ménage ainsi que de ses caractéristiques économiques (nombre de personnes occupées, etc.) et démographiques (nombre d'enfants et d'autres personnes à charge, etc.). Cela explique que tous les salariés aux rémunérations faibles ne vivent pas forcément dans des ménages à bas revenu. Inversement, ce peut être le cas de ceux dont le salaire est supérieur au seuil de bas salaire, mais qui, par exemple, ont de nombreuses personnes à charge.

7 % des travailleurs européens sont pauvres

En 1998, dans l'ensemble de l'Union, le risque de pauvreté de la population salariée avoisine les 7 %. Il est toutefois nettement plus élevé en Grèce et au Portugal (9-10 %), mais il est inférieur en Belgique, au Danemark et en Finlande (1997, 2 à 3 %). Dans tous les pays analysés – et ce n'est pas une surprise –, le risque de pauvreté des travailleurs est inférieur à celui de la population dans son ensemble. Ce ne sont pas nécessairement les pays où le risque de pauvreté est le plus élevé qui comptent les plus grosses proportions de salariés menacés de pauvreté, mais cela semble généralement le cas. Le Danemark a un des taux de risque de pauvreté les plus bas tant pour l'ensemble de sa population que pour celle de ses salariés, tandis que le Portugal connaît un des taux de risque de pauvreté les plus élevés à la fois pour l'ensemble de sa population et pour les salariés.

Dans toute l'Union et dans la plupart des pays, le risque de pauvreté des salariés est inférieur à la moitié de celui de la population totale.

Contexte politique

Le 20.6.2001 la Commission a présenté la communication intitulée "Politiques sociales et de l'emploi: un cadre pour investir dans la qualité".

Voir également Ménages à faibles revenus (3.15)

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (statistiques sur la population vivant dans des ménages 'actifs' et 'sans emploi'). Panel communautaire des ménages (PCM), UDB, version décembre 2001 1998, 5e vague. Les données relatives au revenu concernent l'année calendrier 1997.

Voir Répartition des revenus (3.10) pour la définition des concepts du revenu et du revenu équivalent. Pour la définition des ménages à faibles revenus (ou pauvres), voir Ménages à faibles revenus (3.15).

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Dépenses de protection sociale (3.12), Répartition des revenus (3.14), Ménages à faibles revenus (3.15), Revenu, pauvreté et cohésion régionale (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "European social statistics: Income, Poverty and Social Exclusion in the Member States of the European Union",

- édition 2000, "European Community Household Panel: selected indicators from the 1995 wave", 1999, Eurostat.
- Chapitre IV sur la qualité au travail et l'inclusion sociale "Emploi en Europe 2001", 2001. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "La pauvreté monétaire dans l'Union européenne: la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté", n° 12/2000. "Les bas salaires dans les pays de l'UE", n° 11/2000. "Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE", n° 9/2000. "L'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne", n° 1/2000, Eurostat.
- "Low pay and earning mobility in Europe", programme TSER, Edward Elgar Publishing, Royaume-Uni, 1999.

Indicateur-clé

	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Personnes vivant dans des ménages sans emploi (pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont aucun membre ne travaille par rapport à l'ensemble des personnes vivant dans un ménage dont au moins un membre est actif)																
2000	4,5	4,5	:	4,7	4,2	5,1	5,5	6,6	5,0	0,9	1,1	2,4	1,2	:	:	3,9

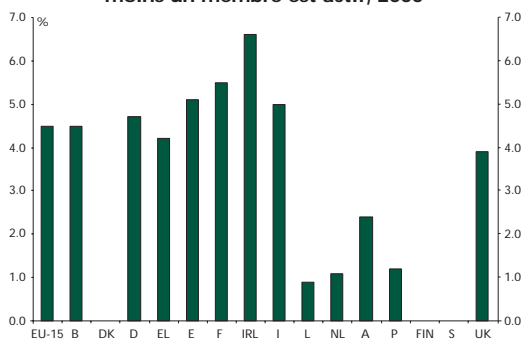
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail, 2000. IRL: données de 1997.

Risque de pauvreté (%) pour les personnes vivant dans des ménages où ... personnes actives ont/n'a un emploi, 1998

... aucune des...	51	50	25	56	41	52	55	63	45	:	:	45	49	28	:	49
... certaines mais pas toutes les...	22	9	6	23	23	18	26	9	26	:	:	14	23	5	:	21
... toutes les...	5	2	2	3	12	6	5	3	4	:	:	6	13	3	:	7

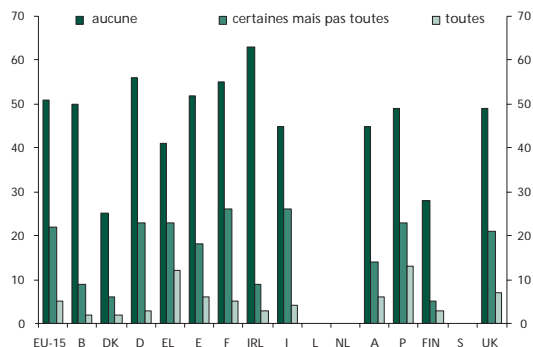
Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2001. FIN: 1997.

Graphe 57 Pourcentage des personnes vivant dans un ménage dont aucun membre ne travaille par rapport à l'ensemble des ménages dont au moins un membre est actif, 2000



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

Graphe 58 Risque de pauvreté pour les personnes vivant dans des ménages où ... personnes actives ont/n'a un emploi, 1998



Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2001
Note: FIN, données de 1997

17

Les femmes dans la prise de décision

Au niveau de l'Union européenne, la représentation des femmes au sein du Parlement européen augmente régulièrement au fil des élections depuis 1984 et atteint aujourd'hui 30 %. Les femmes sont encore sous-représentées dans les parlements nationaux de tous les États membres, le nombre de sièges qu'elles occupent y variant entre 9 % en Grèce et 44 % en Suède.

La participation équilibrée des femmes et des hommes au processus décisionnel est de plus en plus considérée comme une condition de démocratie et a un effet positif sur la société. Différentes idées et valeurs alimentent le processus de décision, menant à des résultats qui tiennent compte des intérêts et des besoins de l'ensemble de la population.

L'Europe connaît un déséquilibre continu de la participation des femmes au processus décisionnel en politique, dans le management, les syndicats, les universités, la société civile et le pouvoir judiciaire. L'accès à ces institutions est désormais ouvert à tous les citoyens, mais les femmes n'y participent toujours pas à parts égales.

Prise de décision politique

Au printemps 2001, les femmes occupaient seulement 23 % des sièges des parlements nationaux. Les différences entre pays étaient énormes, d'un minimum de 9 % en Grèce à un maximum de 44 % en Suède.

Il est plus difficile de comparer les assemblées régionales, dans la mesure où ces organes n'existent pas dans tous les États membres. Sur les 9 842 élus aux parlements régionaux, 2 896 sont des femmes, soit un taux de participation de 29 % (données communiquées en 2000).

Pour les conseils locaux des pays de l'Union européenne, les données sont incomplètes et pas toujours comparables, en raison des énormes différences en matière de prise de décision politique au niveau local. Les données disponibles pour 1997 indiquent un taux de participation des femmes proche de 20 %.

Certains États membres et partis politiques nationaux adoptent des mesures pour surmonter les obstacles empêchant les femmes de participer aux organes politiques et imposent un quota minimum (maximum) de candidats des deux sexes sur les listes électorales.

Ces dernières années, le Parlement européen a connu une lente progression en termes d'équilibre entre les hommes et les femmes: il y a 30 % de femmes aujourd'hui, alors qu'elles n'étaient que 19 % en 1991.

Participation aux organes exécutifs

Dans 12 États membres, le taux de participation des femmes est plus élevé au gouvernement national qu'au parlement national (ou Chambre basse). La différence est particulièrement frappante en France, où l'Assemblée nationale compte 10 % de femmes et le gouvernement national 29 %.

La tendance est différente au niveau régional, avec une plus grande participation des femmes dans les assemblées régionales (29 %) que dans les organes exécutifs: sur 940 membres de structures exécutives régionales, 206 sont des femmes, soit 22 %. Dans un État fédéral comme l'Allemagne, par exemple, les taux de participation des femmes aux assemblées nationales et régionales sont très comparables, 32 % et 31 % respectivement. Mais les chiffres sont différents pour les organes exécutifs: 39 % et 24 % respectivement au niveau national et régional.

La Commission européenne et certains États membres ont adopté des réglementations sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les groupes d'experts et les commissions.

La présence des femmes aux postes les plus élevés des administrations publiques varie de 40 % en Suède à 10 % en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Irlande, en Italie et au Luxembourg. Pour ce qui est des fonctionnaires de la Commission européenne, il y avait 7,4 % et 11,3 % de femmes aux deux niveaux les plus élevés (grades A1 et A2) en 2001. Le rapport du Comité de l'emploi sur les indicateurs de qualité au travail propose de développer un indicateur pour mesurer la part des femmes ayant un rôle de supervision professionnelle par rapport à celle des hommes.

Participation équilibrée

Chaque État membre définit ce qu'il considère comme une participation équilibrée. Certains, dont les pays nordiques et le Royaume-Uni, ont fixé un objectif de 50 % de participation, mais la plupart des pays considèrent qu'un taux de participation de 30 % au moins constitue la masse critique à partir de laquelle les femmes ou les hommes peuvent exercer une réelle influence.

Contexte politique

La déclaration et la plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 4-15/9/95) insistent sur la "nécessité de partager équitablement les responsabilités, les pouvoirs et les droits".

La recommandation du Conseil (2-12/1996) concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision (96/694/CE) recommandait aux États membres "d'adopter une stratégie intégrée d'ensemble visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision et de développer ou d'instaurer, pour y parvenir, les mesures appropriées; ...

de promouvoir et d'améliorer la collecte et la publication de données statistiques permettant de mieux connaître la participation relative des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de décisions dans les domaines politique, économique, social et culturel; ... de promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes et commissions gouvernementaux à tous les niveaux;" (voir le rapport de la Commission COM(2000)120 final du 07/03/2000).

La décision de la Commission concernant l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein des comités et des groupes d'experts qu'elle établit (2000/407/CE du 19/06/00) fixe un objectif d'au moins 40 % de chaque sexe dans tous les comités et panels à moyen terme.

Le 20.6.2001, la Commission a présenté la communication intitulée "Politiques sociales et de l'emploi: un cadre pour investir dans la qualité", qui mentionne l'égalité entre les sexes comme une dimension de la qualité de l'emploi.

Notes méthodologiques

Des données sont disponibles sur le nombre de femmes au parlement et dans la plupart des gouvernements nationaux. La source utilisée ici est la base de données européenne – Women in Decision-making (Femmes dans la prise de décision) – (<http://www.db-decision.de>).

Tous les pays ne disposent pas de statistiques concluantes sur la participation des femmes dans d'autres organes de décision. Voir le rapport de la présidence finlandaise sur les neuf indicateurs pour mesurer les progrès en matière de prise de décision (SI(1999)873).

La question des femmes dans le processus de décision doit également être étudiée avec soin dans d'autres domaines comme la vie économique et les entreprises, les organisations sociales, les instituts scientifiques, les administrations publiques, les médias. Il faut plus de recherche dans ces domaines.

Pour en savoir plus

Femmes et prise de décision en science:

- Rapport ETAN sur les femmes et la science: Intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence, 2000.

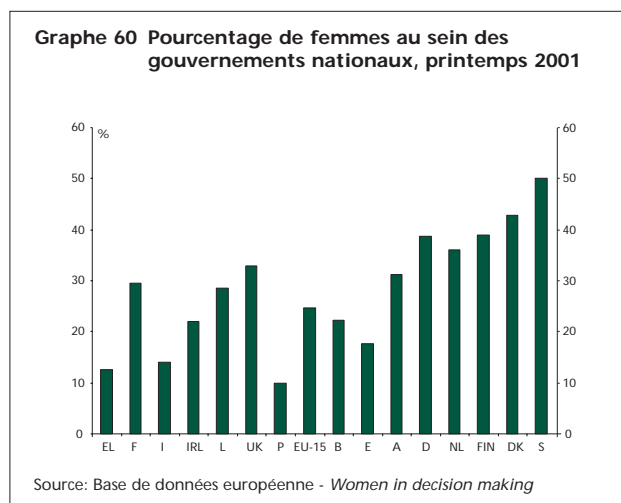
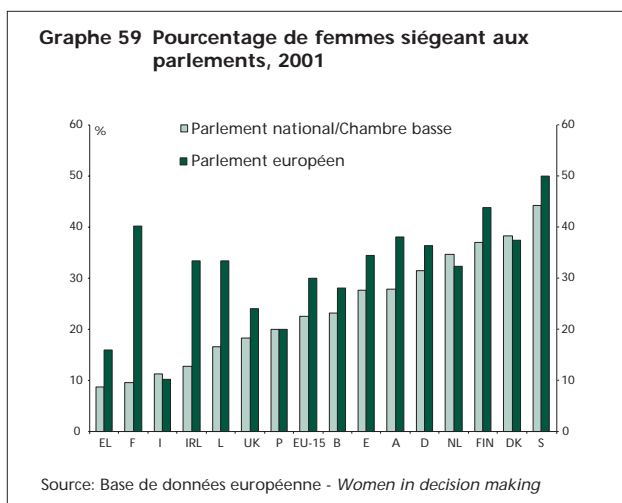
Liens vers d'autres chapitres du rapport

Résultats de l'éducation (3.5), Emploi des femmes (3.18), Rémunérations des hommes et des femmes (3.19), Égalité entre les hommes et les femmes (annexes II et IV).

Indicateur-clé

	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Proportion de femmes dans les parlements nationaux (Pourcentage de femmes siégeant dans les parlements nationaux (ou les chambres basses)), printemps 2001	23	23	38	32	9	28	10	13	11	17	35	28	20	37	44	18
Pourcentage de femmes siégeant au Parlement européen.	30	28	38	36	16	34	40	33	10	33	32	38	20	44	50	24
Pourcentage de femmes au sein des gouvernements nationaux, printemps 2001	25	22	43	39	13	18	29	22	14	29	36	31	10	39	50	33

Source: Base de données européenne - *Women in decision making*.



18

Emploi des femmes

De 1995 à 2000, le taux d'emploi de la population masculine de l'Union européenne a augmenté de plus de 2 points de pourcentage, tandis que celui de la population féminine augmentait de 4 points. Le fossé entre les hommes et les femmes s'est donc quelque peu comblé. Néanmoins, à 72,5 %, le taux d'emploi masculin reste de loin supérieur au taux féminin (54 %). Les trois pays scandinaves, le Royaume-Uni et les Pays-Bas affichent les taux d'emploi des femmes les plus élevés.

Les femmes restent défavorisées sur le marché du travail

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, les femmes éprouvent toujours des difficultés spécifiques en matière d'accès au marché de l'emploi – et particulièrement aux postes décisionnels (voir Femmes dans la prise de décision 3.17) –, de rémunération et de conciliation de la vie professionnelle et familiale. Bien que les emplois nets créés ces dix dernières années soient surtout revenus à des femmes, cette croissance de l'emploi est restée inférieure à l'accroissement du nombre de femmes souhaitant travailler. En conséquence, le chômage touche nettement plus les femmes que les hommes. Un peu plus de la moitié des sans-emploi sont des femmes (51 %), alors qu'elles représentent environ 43 % de la main-d'œuvre de l'Union. Les taux d'emploi des femmes demeurent systématiquement inférieurs à ceux des hommes. En outre, nombre de femmes travaillent à temps partiel.

L'écart hommes/femmes se rétrécit mais demeure important

À la suite du relèvement du niveau d'éducation et de l'évolution des attitudes, le taux d'emploi des femmes se rapproche de celui des hommes. Entre 1995 et 2000, il est passé à 54 % (+ 4 points de pourcentage), tandis que le taux des hommes passait à 72,5 % (+ 2 points). L'écart hommes/femmes, même s'il se réduit, reste important dans la grande majorité des pays. En Finlande et en Suède, le taux d'emploi des femmes se maintient aux alentours de 90 % de celui des hommes, malgré le recul relatif du nombre de femmes actives enregistré ces dernières années dans ces pays. Dans la quasi-totalité des États membres, le fossé entre les sexes est moins large dans la jeune génération que chez les personnes plus âgées.

À l'échelle de l'Union, les femmes travaillent surtout dans le secteur des services, qui est en expansion (82,5 % de l'ensemble des femmes occupées, contre 58,3 % des hommes); elles risquent donc moins de perdre leur emploi que les hommes, dont un nombre disproportionné travaille dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, qui sont en cours de restructuration. La ségrégation professionnelle peut limiter le choix des femmes qui entrent ou souhaitent entrer sur le marché

du travail. Elles restent par ailleurs sous-représentées dans les emplois de haut niveau: 6 % seulement occupent des postes de direction, contre 11 % des hommes.

D'une manière générale, les mères âgées de 25 à 49 ans ayant au moins un enfant en bas âge (de 0 à 5 ans) ont moins de chances (56 %) de travailler que les femmes du même âge sans jeunes enfants (70 %). L'écart entre ces deux groupes de femmes est particulièrement important en Allemagne et au Royaume-Uni. En Belgique et au Portugal, en revanche, les deux taux sont presque identiques. Les différences entre les pays s'expliquent par les variations dans l'ampleur de la discrimination, l'offre de services de garde d'enfants, la possibilité de travailler à temps partiel, la fiscalité, l'aide sociale, les attitudes à l'égard des femmes, etc.

Un tiers des femmes occupées travaillent à temps partiel

Dans l'ensemble de l'Union, 33 % des femmes exerçant une activité professionnelle travaillent à temps partiel, contre 6 % des hommes seulement. La proportion de femmes dans cette situation est particulièrement élevée aux Pays-Bas (70,5 %) et au Royaume-Uni (44,6 %). Parmi les travailleurs à plein temps, les femmes effectuent moins d'heures de travail que les hommes dans tous les États membres, la différence étant cependant de moins d'une heure aux Pays-Bas, en Autriche et en Suède. À l'opposé, l'écart hommes/femmes est supérieur à 4 heures au Royaume-Uni.

Partout dans l'UE, les femmes salariées sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un contrat à durée déterminée (14 % contre 13 %). La différence est de 4 points ou plus en Belgique, en Espagne (où cette proportion est la plus élevée de l'Union, puisque 34 % des femmes actives sont employées dans le cadre d'un contrat de ce type), aux Pays-Bas, en Finlande et en Suède.

Les femmes sans-emploi sont relativement plus nombreuses que les hommes

En 2000, le taux de chômage des femmes était supérieur à celui des hommes presque partout dans l'Union, la moyenne s'élevant à 9,7 % pour les premières contre 7 % pour les seconds. Voir Chômage (3.9).

Contexte politique

Le traité CE (article 137) dispose que "la Communauté soutient et complète l'action des États membres dans les domaines suivants: ... l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement dans le travail".

Les lignes directrices pour l'emploi en 2000 ajoutent (n° 19): "Les États membres s'efforceront de réduire l'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes en soutenant activement une augmentation de l'emploi des femmes et ils prendront des mesures pour parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les secteurs d'activité et toutes les professions." Afin de renforcer l'égalité des chances, les États membres et les partenaires sociaux "élaboreront, appliqueront et encoura-

geront des politiques favorables à la famille, y compris la mise en place de services d'accueil abordables, accessibles et de bonne qualité pour les enfants et les autres personnes à charge, ainsi que de régimes de congé parental et d'autres types de congé" (Ligne directrice n° 20). Les Lignes directrices pour l'emploi en 2001 ont encore renforcé le quatrième pilier, entre autres en encourageant les États membres à fixer des objectifs nationaux d'augmentation de l'emploi et de disponibilité de services d'accueil des enfants et autres personnes à charge.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Conseil économique et social et au Comité des régions concernant un programme-cadre communautaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005).

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Conseil économique et social et au Comité des régions intitulée "Politiques sociales et de l'emploi: un cadre pour investir dans la qualité" qui établit un ensemble d'indicateurs sur la qualité au travail et considère que "l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe horizontal de base" (COM(2001) 313).

Examen de la mise en œuvre par les États membres et les institutions européennes de la plate-forme d'action de Pékin: les femmes dans le processus de décision, Conseil de l'Union européenne, 11829/1/99.

Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 concluait que "le marché du travail est caractérisé par un taux d'emploi trop faible et par une participation insuffisante des femmes" (conclusion de la présidence n° 4) et a fixé un objectif de taux d'emploi des femmes de plus de 60 % d'ici à 2010. Il identifiait également quatre domaines-clés pour une politique active de l'emploi. L'un d'eux consiste à "améliorer l'égalité des chances sous tous ses aspects, y compris en réduisant la ségrégation professionnelle et en permettant de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale, notamment en fixant un nouveau critère d'évaluation des performances relatif à l'amélioration des structures de garde des enfants". Le sommet de Stockholm

en mars 2001 a fixé un objectif intermédiaire pour l'emploi des femmes, de 57 % d'ici à 2005, et a invité le Conseil et la Commission à développer des indicateurs sur la prestation de service de garde d'enfants et autres personnes à charge.

Enfin, un des principaux objectifs de l'Agenda pour la politique sociale (COM(2000) 379 final), section 4.1.1.1, est de "réaliser le potentiel de plein emploi de l'Europe en cherchant à ... augmenter le nombre de femmes au travail au-delà de 60 % en 2010, compte tenu des différents points de départ des États membres". Le texte souligne aussi la nécessité de donner une plus grande priorité à l'égalité des chances.

Notes méthodologiques

Source: Eurostat – Données trimestrielles sur les forces de travail et Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Pour une définition des taux d'activité, d'emploi et de chômage et du travail à temps plein et à temps partiel, voir Emploi (3.7) et Chômage (3.9).

Liens vers d'autres parties du rapport

Emploi (3.7), Rémunérations des hommes et des femmes (3.19), Marché du travail et Égalité des sexes (annexes II et IV).

Pour en savoir plus

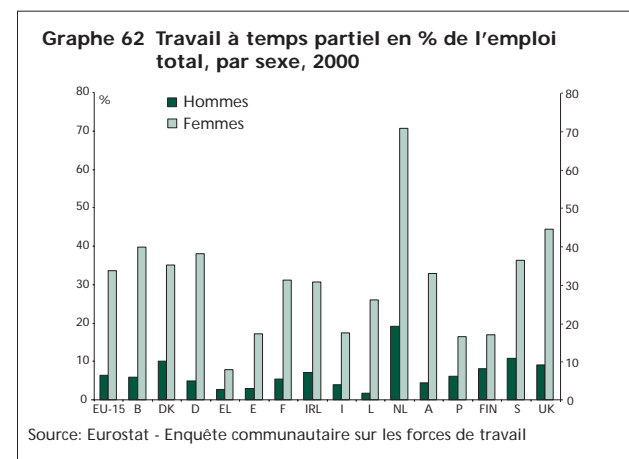
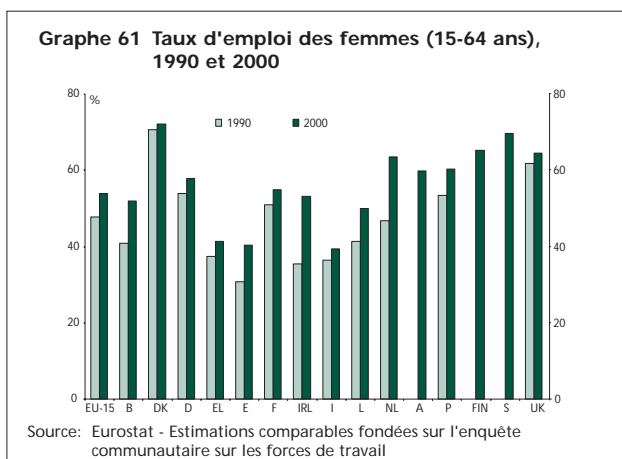
- "Statistiques sociales européennes – Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2000", 2001, Eurostat.
- "L'emploi en Europe 2001". "L'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne – Rapport annuel 1999". "Magazine Égalité entre les femmes et les hommes", trimestriel, Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Le travail à temps partiel dans l'Union européenne", n° 13/1997. "Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2000", n° 10/2001, Eurostat.

Indicateur-clé

	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux d'emploi, 15-64 ans, 2000																
Femmes	54,0	51,5	71,6	57,1*	41,2	40,3	55,1	54,1	39,6	48,6*	63,6	59,5	60,3	64,3	69,3	64,8
Hommes	72,5	69,5	80,8	72,4*	71,1	69,7	69,1	76,2	67,9	74,5*	82,1	76,9	76,5	70,2	72,3	78,1

D et L: données de 1999

Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail



19

Rémunérations des hommes et des femmes

À l'échelle de l'Union européenne, le salaire horaire moyen des femmes était estimé en 1998 à 16 % de moins que celui des hommes. Les écarts étaient les plus minces au Portugal, en Belgique, en Italie et au Danemark. Le fossé a tendance à se combler, mais lentement. L'écart s'explique en partie - en matière de rémunération, il subsiste sans doute une "pure" discrimination entre les hommes et les femmes.

La rémunération moyenne brut des femmes est d'environ 84 % de celle des hommes - variation de 76 % à 94 % entre les États membres

Depuis 1994, le salaire horaire brut moyen des femmes a gagné du terrain sur celui des hommes dans la majorité des États membres de l'Union, mais la hausse est faible et en moyenne, la rémunération des femmes reste inférieure à celle des hommes dans tous les pays de l'UE.

D'après le Panel communautaire des ménages (PCM), le salaire horaire brut moyen des femmes équivalait à 84 % de celui des hommes en 1998. La population se compose de tous les travailleurs rémunérés de 16 à 64 ans travaillant au moins 15 heures par semaine. (La limite est de 12 heures au lieu de 15 aux Pays-Bas et de 10 heures au Luxembourg.)

Il y a des variations entre les États membres: en pourcentage de celui des hommes, le salaire moyen des femmes varie de 76 % au Royaume-Uni et 79 % en Autriche et aux Pays-Bas à 93 % en Belgique et 94 % au Portugal.

Il y a des variations également entre différents secteurs d'activité. Le dernier graphique de la page suivante montre l'évolution de la rémunération mensuelle moyenne des femmes dans trois sous-secteurs de services.

L'écart s'explique en partie - en matière de rémunération, il subsiste sans doute une "pure" discrimination entre les hommes et les femmes

En 1995, d'après l'ESES (European Structure of Earnings Survey), le salaire horaire brut (sans primes) des femmes travaillant à plein temps équivalait en moyenne à 76,3 % de celui des hommes dans les catégories C à K de la NACE Rév.1, dans l'ensemble de l'Union. (Les statistiques excluent les personnes qui exercent un travail d'indépendant ou employées dans des entités locales de moins de dix personnes, ainsi que les travailleurs des secteurs agricole et de la pêche, les employés de l'administration publique et de la défense, de

l'enseignement, des soins de santé et du travail social, d'autres activités de services aux collectivités, de services sociaux et aux particuliers, des ménages privés ou des organisations extra-territoriales. La couverture de l'enquête n'est pas idéale pour observer les salaires des femmes, car certains secteurs très féminisés (la santé, l'éducation et les services aux personnes) ne sont pas couverts. Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont sans doute légèrement moins importants dans ces catégories mais les salaires moyens sont plus faibles, diminuant les moyennes globales des femmes.) Si l'on recalcule les rémunérations des femmes dans ces catégories pour éliminer les trois principaux effets structurels (l'âge, l'occupation et l'activité économique de l'employeur), il subsiste des écarts de quelque 15 % entre le salaire horaire brut moyen des femmes et des hommes (en moyenne 23,7 % au départ). Cela signifie soit qu'à travail égal, les femmes sont moins payées, soit que les différences structurelles ne sont pas entièrement corrigées ou les deux, ce qui est probablement le cas en réalité. Si les chiffres permettaient d'approfondir l'analyse, les principales différences structurelles qu'il faudrait examiner seraient-elles liées à l'ancienneté et aux réelles responsabilités en matière de gestion financière ou de personnel allant de pair avec les différentes occupations. Dans ces statistiques, l'âge ne donne qu'une vague approximation de l'ancienneté, surtout pour les femmes qui ont connu des interruptions de carrière. Les catégories professionnelles ne tiennent pas compte du niveau de responsabilités de gestion. Il est clair que ces deux aspects doivent être soigneusement étudiés.

Autre exemple également basé sur l'enquête ESES: l'écart du salaire horaire brut des travailleurs était de 25,4 % en Belgique en 1995. Près de la moitié de cet écart, 12,2 points de pourcentage, peut s'expliquer à l'aide de onze variables: secteur d'activité (3,8 points), capital humain (3,5 points, trois variables), activité professionnelle (1,9 point) et les six variables restantes (3,0 points). Le capital humain se compose des trois variables suivantes: années de service [2,0 points], expérience professionnelle [1,0 point] et niveau d'études [0,5 point]. Compte tenu de ces onze variables, l'écart est encore de 13,2 %.

Contexte politique

Le traité CE (article 141) stipule: "Chaque État membre assure l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. Aux fins du présent article, on entend par rémunération, le salaire ou traitement ordinaire de base ou minimum et tous autres avantages payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier. L'égalité de rémunération, sans discrimination fondée sur le sexe, implique:

- (a) que la rémunération accordée pour un même travail payé à la tâche soit établie sur la base d'une même unité de mesure;
- (b) que la rémunération accordée pour un travail payé au temps soit la même pour un même poste de travail."

Lignes directrices pour l'emploi en 2000 (n° 19): "[les États membres] prendront des mesures positives pour promouvoir l'égalité de rémunération pour un même travail ou des tâches équivalentes, et pour réduire les écarts de revenu entre les femmes et les hommes." Les Lignes directrices pour l'emploi en 2001 précisent en outre que des mesures

positives sont nécessaires pour réduire les écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé et qu'il convient de déterminer et de remédier à l'impact des politiques sur les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Conseil économique et social et au Comité des régions intitulée "Politiques sociales et de l'emploi: un cadre pour investir dans la qualité".

Le rapport du Comité de l'emploi sur les indicateurs de qualité au travail contient des indicateurs sur les rémunérations sous forme de tableaux de transition.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Panel communautaire des ménages (PCM), base de données utilisateurs version de décembre 2001 (sauf France et Suède); France: Eurostat – Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), Suède: Structure of Earnings Survey.

Le chiffre pour l'UE-15 est une moyenne pondérée de valeurs nationales estimées sans les pays manquants.

Les données du PCM ne sont pas adaptées en fonction de l'âge, de l'occupation et de la NACE (Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes). En 2002, le groupe de travail PCM étudiera la possibilité de calculer un écart hommes-femmes adapté du salaire horaire brut.

En 2003, le PCM sera remplacé par un nouvel instrument, EU-SILC (Statistics on Income and Living Conditions - statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie).

Le rapport de synthèse pour le sommet de Barcelone au printemps 2002 et le rapport du Comité de l'emploi sur les indicateurs de qualité au travail doivent utiliser le même indicateur d'écart hommes-femmes des rémunérations qu'ici.

Liens vers d'autres chapitres du rapport

Emploi des femmes (3.18), Marché du travail et Égalité des sexes (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- "Earnings in industry and services - Hours of work in industry, 1996-1998", édition 2000. Eurostat.
- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Gains des hommes et des femmes dans l'UE: l'écart se resserre mais lentement", n° 5/2001 et "Dans l'UE, les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes", n° 6/1999, Eurostat.
- "Les relations industrielles en Europe", 2000. Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales.
- Indicateurs sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Rapport de la présidence belge, 2001.

Indicateur-clé

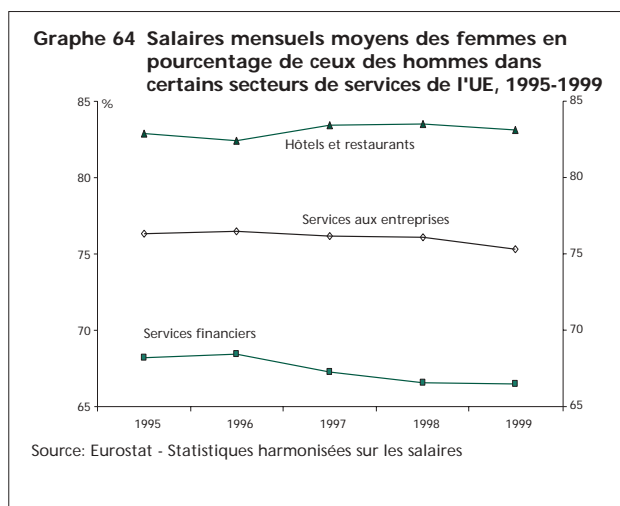
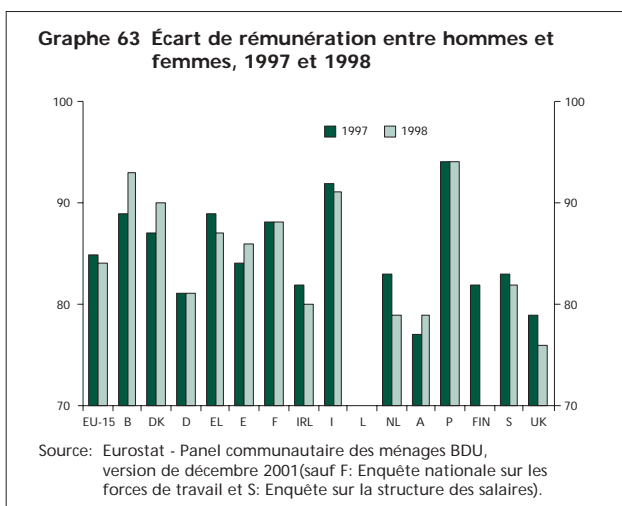
	EU 15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Écart de rémunération entre hommes et femmes (salaires horaires moyens brut des femmes en pourcentage de ceux des hommes. La population étudiée regroupe tous les salariés de 16 à 64 ans travaillant plus de 15 heures par semaine)																
1998	84	93	90	81	87	86	88	80	91	:	79	79	94	:	82	76
1997	85	89	87	81	89	84	88	82	92	:	83	77	94	82	83	79
1996	84	89	85	79	85	87	87	81	91	83	81	80	94	83	83	75
1995	83	88	85	79	83	86	87	81	92	82	79	78	95	:	85	74
1994	83	87	89	79	87	90	87	81	92	83	77	:	90	:	84	72

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2001 (sauf F: Enquête nationale sur les forces de travail et S: Enquête sur la structure des salaires).

Salaires mensuels moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes dans certains secteurs de services de l'UE

	1995	1996	1997	1998	1999
Services financiers	68,2	68,4	67,3	66,6	66,5
Hôtels et restaurants	82,9	82,4	83,4	83,5	83,1
Industrie	75,4	76,2	75,1	75,6	75,5

Sources: Eurostat - 1) Statistiques harmonisées sur les salaires, 1999; 2) Statistiques sur la structure des salaires, 1995. La couverture des données au sein des services varie d'un pays à l'autre.



20

Espérance de vie et de bonne santé

L'espérance de vie continue d'augmenter. Elle est aujourd'hui de 81 ans pour les femmes et de 75 ans pour les hommes. Dans tous les États membres, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Dans l'UE, les femmes peuvent s'attendre à vivre jusqu'à l'âge de 66 ans sans aucune incapacité et les hommes jusqu'à 63 ans.

L'espérance de vie moyenne continue d'augmenter

Ces 50 dernières années, l'espérance de vie des hommes et des femmes a connu une augmentation constante aboutissant à un gain total d'environ 10 années pour chaque sexe. Dans toute l'Union, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En 1999, l'espérance de vie des femmes y était de 81 ans et celle des hommes de 75 ans. D'après les estimations d'Eurostat, ces chiffres pourraient atteindre 84 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes d'ici à 2020.

Espérance de vie sans incapacité de 66 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes

L'espérance de vie en bonne santé englobe un groupe d'indicateurs de santé associant les données sur la mortalité, l'incapacité et la morbidité. Le présent rapport s'appuie sur l'espérance de vie sans incapacité (grave). À l'échelle de l'Union, les femmes peuvent espérer vivre jusqu'à 66 ans sans aucune incapacité et les hommes jusqu'à 63 ans. Les personnes souffrant d'une incapacité grave ont de faibles espérances de vie. Ainsi, les femmes de 16 ans souffrant d'une incapacité grave peuvent espérer vivre 5 ans. Le chiffre correspondant pour les hommes est de 4 ans.

Forte baisse de la mortalité infantile

Les progrès de la recherche médicale et des soins de santé ont également entraîné une amélioration spectaculaire du taux de mortalité infantile dans l'Europe des Quinze, le nombre de décès par millier de naissances vivantes tombant de 23 en 1970 à 5 en 1999. Les différences entre États membres ont pratiquement disparu.

8 % du PIB de l'UE pour la santé

En 1999, le total des dépenses de santé représentait 8,0 % du PIB communautaire. L'Allemagne (10,3 %) et la France (9,4 %) dépensaient le plus, même si elles restent très loin derrière les États-Unis (12,9 %). Ces dix dernières années, ces dépenses ont augmenté, en pourcentage du PIB, dans la majorité des pays. Les hausses les plus significatives ont été observées en Belgique, en Allemagne et au Portugal. Le seul pays en baisse est la Suède.

Près d'une personne âgée sur quatre qualifie sa santé de 'mauvaise'

À l'échelle de l'Union, environ 10 % des adultes (âgés de 16 et plus) jugent leur santé 'mauvaise' ou 'très mauvaise'. 68 % estiment qu'elle est 'bonne' ou 'très bonne', tandis que les 22 % restants la qualifient de 'moyenne'. La proportion de personnes s'estimant en '(très) mauvaise' santé

augmente avec l'âge: près d'une personne âgée sur quatre décrit son état de santé en ces termes. À tous les âges, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de juger leur santé '(très) mauvaise'. Ce schéma se retrouve dans tous les États membres à une ou deux exceptions près.

Les personnes ayant un niveau d'éducation élevé déclarent une meilleure santé que celles dont le niveau d'éducation est faible. En moyenne, 6 % seulement des diplômés de l'enseignement supérieur ont une '(très) mauvaise' opinion de leur santé, par rapport à 15 % des personnes qui ont, au mieux, terminé leur scolarité obligatoire.

47 % de la population européenne âgée de 65 ans et plus déclarent souffrir d'un problème de santé chronique, physique ou mental, d'une maladie ou d'un handicap qui entrave leurs activités quotidiennes ("gravement" pour 22 %, "dans une certaine mesure" pour 25 %).

Les maladies circulatoires et le cancer restent les principales causes de mortalité

La mortalité varie nettement en fonction de l'âge et du sexe. En règle générale, elle est la plus élevée dans la population masculine dans toutes les catégories d'âge. Pour les deux sexes, les maladies circulatoires sont la principale cause de mortalité dans l'UE (à la seule exception de la France, où elles sont détrônées par le cancer pour les hommes): en 1998, elles ont fait 700 000 victimes chez les hommes et 850 000 chez les femmes, ce qui représentait 349 et 210 décès pour 100 000 habitants. Dans la catégorie des jeunes de 15 à 34 ans, les premières causes de décès sont les blessures et les empoisonnements. Comparativement, elles n'interviennent que pour une petite proportion de victimes au-delà de 55 ans. Dans la tranche d'âge des 45 à 64 ans, le cancer est la principale cause de décès. Dans la population des plus de 75 ans, les maladies circulatoires sont responsables d'environ la moitié de l'ensemble des décès.

10 % d'Européens sont hospitalisés chaque année

Quelque 10 % de la population adulte de l'Union ont passé au moins une nuit à l'hôpital en 1999. Leur proportion dépasse les 20 % parmi les personnes 'très âgées'. Les hommes âgés sont plus susceptibles d'être hospitalisés que les femmes. En termes de fréquence (sorties des hôpitaux), d'après la CIM (Classification internationale des maladies) de l'OMS, les maladies du système circulatoire (2 420 pour 100 000) requièrent les hospitalisations les plus fréquentes, suivies du cancer (1 367), des traumatismes et empoisonnements (1 646) et des maladies respiratoires (1 427). L'incidence n'est pas aussi grande pour les troubles mentaux (655) et les maladies infectieuses (394).

Contexte politique

Le traité CE (titre XIII Santé publique, article 152) stipule: "L'action de la Communauté, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine. Cette action comprend également la lutte contre les grands fléaux, en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention ainsi que l'information et l'éducation en matière de santé."

La décision n° 1400/97/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 juin 1997, qui institue le programme d'action communautaire en matière de surveillance de la santé, précise, dans son article premier: "Le présent programme a pour objectif de contribuer à l'établissement d'un système communautaire de surveillance de la santé qui permette de a) mesurer l'état de santé, les tendances et les déterminants de santé dans l'ensemble de la Communauté ...".

Le Conseil européen de Laeken (2001) a demandé de mettre en place dans le domaine des soins et des soins de santé des personnes âgées une approche similaire à celle développée dans le domaine des pensions. Les objectifs à long terme ont été présentés dans une Communication de la Commission (COM (2001) 723) : garantir l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière des systèmes de santé et de soins. Une attention particulière sera donnée à l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes de santé des États Membres.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat – Statistiques démographiques et Panel communautaire des ménages (PCM) BDU version septembre 2001. Éco-santé OCDE 1998.

Le taux de mortalité infantile se définit comme le nombre de nouveau-nés qui meurent au cours de leur première

année de vie, divisé par le nombre de naissances vivantes (en milliers). L'espérance de vie à la naissance correspond à l'âge moyen qu'un individu atteindrait si les taux de mortalité de chaque classe d'âge unitaire observés pour une année civile ou une période donnée devaient se maintenir. L'espérance de vie sans incapacité se calcule par la méthode Sullivan; elle s'appuie sur les statistiques de mortalité et sur les chiffres de prévalence extraits du PCM. Pour présenter des calculs à la naissance, Eurostat a appliqué un taux d'incapacité constant (de 1 %) entre 0 et 16 ans, pour tous les pays et les deux sexes. Les chiffres d'espérance de vie sans incapacité pour l'année 1994, publiés dans ce rapport l'an dernier, ne sont pas directement comparables à ceux du présent rapport (concernant l'année 1996). Les données relatives à la santé perçue sont fondées sur une question subjective adressée aux ménages privés dans le cadre du PCM. Pour l'ensemble de la population (surtout les personnes âgées de 65 ans et plus), la proportion de personnes en (très) mauvaise santé pourrait être légèrement plus élevée, étant donné qu'un nombre significatif de personnes vit dans des institutions ou des établissements de soins de longue durée.

Liens vers d'autres parties du rapport

Vieillesse de la population (3.3), Santé et sécurité (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

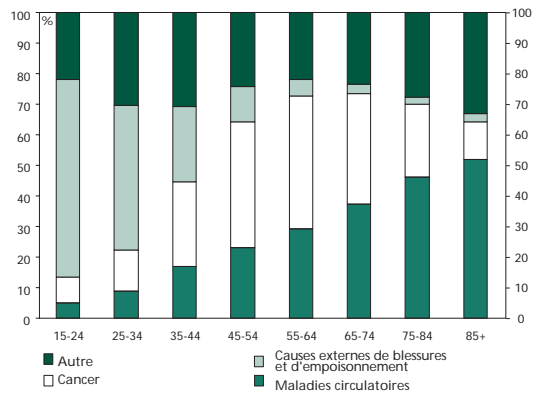
- "Chiffres-clés sur la santé 2000", édition 2000, Eurostat.
- "Statistiques sociales européennes – Démographie", édition 2001, Eurostat.
- L'avenir des soins de santé et des soins pour les personnes âgées: garantir l'accessibilité, la qualité et la viabilité financière - COM (2001) 723
- S'adapter aux changements du travail et de la société : une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002–2006 – COM(2002) 118

Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Espérance de vie à la naissance, 1999																
Hommes	74,6	74,3	74,0	74,5	75,5	75,3	74,9	73,5	75,5	73,7	75,2	74,4	71,7	73,7	77,1	74,8
Femmes	80,9	80,5	78,8	80,6	80,6	82,5	82,3	79,1	81,8	80,5	80,5	80,9	78,9	81,0	81,9	79,7
Espérance de vie sans incapacité (à la naissance), 1996																
Hommes	63	65	62	63	67	65	60	64	67	61	63	62	59	56	:	61
Femmes	66	69	62	69	70	68	63	67	70	64	63	66	61	59	:	62

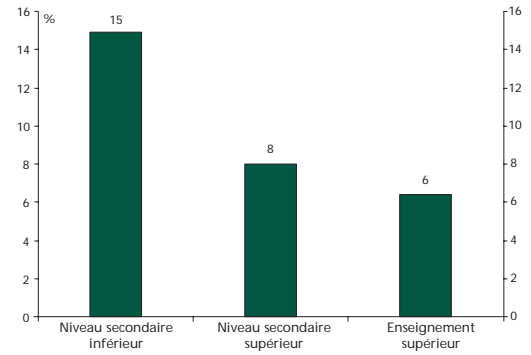
Source: Eurostat - Statistiques de mortalité et Panel communautaire des ménages

Graphe 65 Principales causes de décès par groupe d'âge, EU-15, 1998



Source: Eurostat - Statistiques de mortalité

Graphe 66 Proportion de la population qui perçoit sa santé comme mauvaise ou très mauvaise, par niveau d'éducation, EU-15, 1997



Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2001. UK - GCSE "O" levels sont classés sous la CITE 3.

21

Accidents et maladies professionnels

En 1998, environ 4,1 % des travailleurs de l'Union européenne ont été victimes d'un accident du travail entraînant un arrêt de travail de plus de trois jours, 6,4 % en incluant les accidents n'ayant pas occasionné d'arrêt, ou seulement un arrêt d'au plus trois jours. Depuis 1994, le nombre d'accidents sur le lieu de travail entraînant un arrêt de travail supérieur à trois jours a diminué de 10 % (la valeur de l'indice 1994 = 100 était de 90 en 1998). En 1998 et 1999, 5,4 % des travailleurs ont souffert chaque année de problèmes de santé liés au travail. Au total, près de 500 millions de journées de travail sont perdues chaque année en raison des accidents du travail (150 millions de jours perdus) et des problèmes de santé liés au travail (350 millions de jours perdus). Bien qu'en baisse de 44 % depuis 1970, le nombre de décès dus à des accidents de la route dans l'UE était encore supérieur à 40 000 en 2000.

Les accidents sont plus fréquents chez les jeunes et les travailleurs ayant peu d'ancienneté

En 1998, environ 4,7 millions d'accidents du travail – entraînant chacun un arrêt de travail de plus de trois jours – ont été enregistrés dans l'Union. Si l'on comptabilise les accidents sans arrêt de travail ou avec arrêt de trois jours maximums, le nombre total d'accidents du travail dans l'UE est estimé à 7,4 millions en 1998. Ces chiffres correspondent respectivement à 4 089 et 6 380 accidents pour 100 000 personnes exerçant une activité professionnelle; en d'autres termes, 6,4 % de l'ensemble des travailleurs ont été victimes d'un accident du travail durant l'année (4,1 % pour les accidents avec arrêt de plus de 3 jours). Le taux d'accidents avec absence de plus de trois jours a considérablement diminué, de 9,9 % entre 1994 et 1998 (indice 90 en 1998 et 100 en 1994) mais les premières estimations indiquent une augmentation pour 1999 (environ 4 200 pour 100 000 personnes ayant un emploi, Indice = 93). En outre, 5 476 accidents du travail mortels ont été recensés en 1998 dans l'Europe des Quinze, dont 36 % étaient des accidents de la route ou de transport pendant le travail.

Bien entendu, ces proportions varient selon l'activité économique et la taille de l'entreprise, ainsi que selon l'âge et le sexe des travailleurs, et leurs conditions de travail. L'incidence des accidents est la plus élevée dans le secteur de la construction: elle est de 8 008 accidents entraînant plus de trois jours d'arrêt et d'environ 13 accidents mortels pour 100 000 travailleurs. Si l'on inclut les accidents avec incapacité de trois jours maximums, le pourcentage d'accidents est particulièrement élevé dans la branche de la pêche (où le risque est 2,4 fois supérieur à la moyenne de toutes les branches dans l'UE), l'agriculture, la construction, la santé et action sociale (1,3 à 1,4 fois). Dans les unités locales de l'industrie manufacturière, de la construction et des transports qui emploient de 10 à 49 personnes, le risque est 1,2 à 1,4 fois supérieur à la moyenne de ces branches (arrêt de plus de trois jours). Le risque est élevé aussi dans les entreprises locales de 1 à 9 salariés de l'industrie manufacturière (1,3 fois la moyenne du secteur) et de transport (1,2 fois). L'incidence des accidents diminue avec l'âge dans tous les États membres sauf en Grèce, en Irlande et au Portugal. En revanche, l'incidence des accidents mortels tend à augmenter considérablement avec l'âge. La probabilité d'avoir un accident entraînant un arrêt de plus de trois jours est près de trois fois plus élevée pour les hommes que pour les femmes et celle d'avoir un accident mortel près de neuf fois plus élevée. Ce résultat s'explique par les emplois et secteurs d'activité des hommes, qui entraînent habituellement plus de risques que ceux des femmes. En outre, celles-ci sont comparativement plus nombreuses à travailler à temps partiel, ce qui peut réduire leur exposition au risque. Enfin, les personnes qui travaillent dans une entreprise depuis moins de 2 ans, les travailleurs postés, les

travailleurs de nuit ou les personnes travaillant moins de 20 heures par semaine sont également 20 % à 50 % plus susceptibles d'avoir un accident que la moyenne.

Accidents du travail: 148 millions de journées de travail perdues

Outre leurs graves conséquences en termes humains, les accidents du travail ont également un coût socio-économique élevé. Dans 37 % des cas, ils n'ont pas entraîné d'arrêt de travail où l'arrêt a duré trois jours au plus. Dans 30 % des cas, ils ont entraîné un arrêt de travail compris entre trois jours et deux semaines et dans 29 % des cas, entre deux semaines et trois mois. Dans les 4 % de cas restants, ils ont entraîné un arrêt de plus de trois mois ou une incapacité permanente partielle ou totale. En 1998, 148 millions de journées de travail ont été perdues dans l'UE à la suite d'accidents du travail, soit une moyenne de 20 jours par accident (31 jours par accident avec arrêt de plus de trois jours) et l'équivalent d'une journée de travail perdue par an pour chaque personne occupée. En outre, 5 % des victimes ont dû changer de travail ou d'emploi, ou réduire leurs heures de travail. Enfin, quelque 14 % sont victimes de plus d'un accident du travail par an.

350 millions de journées de travail perdues pour cause de maladies professionnelles d'autres problèmes de santé liés au travail

D'après les résultats de l'Enquête communautaire sur les forces de travail disponibles pour 11 États membres (auto-évaluation par les personnes interrogées de leur état de santé lié au travail), on estime près de huit millions de personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle dans l'UE auraient souffert, chaque année en 1998 et 1999, de problèmes de santé, autres que les blessures accidentelles causées ou aggravées par leur emploi actuel ou passé. La prévalence relative chez les salariés est de 5 372 cas pour 100 000 personnes par an (7 150 pour les 55 à 64 ans) en raison de leur emploi actuel. 53 % concernent des affections musculo-squelettiques, plus fréquentes dans les secteurs de la construction, des transports, la santé et action sociale (la prévalence y est de 1,2 à 1,6 fois supérieure à la moyenne). Le stress, la dépression et l'anxiété représentent 18 % des problèmes et 26 % de ceux qui entraînent deux semaines ou plus d'arrêt de travail (cette proportion double dans l'enseignement, la santé et action sociale). Enfin, les affections pulmonaires touchent chaque année 0,6 million de personnes (le risque double dans les industries extractives). De 1998 à 1999, quelque 350 millions de journées de travail ont été perdues chaque année dans l'Union en raison de problèmes de santé dus au travail.

Les premiers résultats de la troisième enquête européenne sur les conditions de travail, réalisée par la Fondation euro-

péenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en 2000 révèle que les problèmes liés à la santé, au rythme de travail et au temps de travail continuent à augmenter en Europe. Le pourcentage de travailleurs exposés au bruit intense, aux postures douloureuses/fatigantes et à la manutention de matériaux lourds continue d'augmenter et le rythme de travail s'accélère. De nombreux travailleurs se plaignent de stress et d'épuisement.

Près de 600 000 accidents sur le chemin du travail

Dans l'Union européenne, le nombre d'accidents du trajet (sur le chemin du travail) qui ont résulté en une incapacité de plus de trois jours était estimé à environ 580 000 en 1998 (en plus des accidents du travail). Leur incidence était de 410 pour 100 000. Le nombre d'accidents du trajet mortels, essentiellement des accidents de la route ou occasionnés par d'autres moyens de transport, était d'environ 3 100 pour l'ensemble de l'UE.

41 000 morts sur les routes européennes en 2000

Les victimes d'accidents mortels de la circulation continuent à diminuer dans toute l'Union, affichant une baisse de 44 % par rapport à 1970, bien que le transport routier ait plus que doublé pendant la même période. Les meilleures améliorations (réductions de 60 % ou plus) ont été enregistrées au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Finlande et en Suède. Par contre, les progrès ont été peu perceptibles en Grèce, en Espagne et au Portugal où le parc

automobile s'est développé très rapidement et où les victimes d'accidents mortels restent très nombreuses. De 1991 à 2000, les accidents mortels ont diminué dans tous les États membres, une baisse de 27 % au total. Les diminutions les plus spectaculaires ont été enregistrées en Finlande et en Autriche (37 % chacun), les plus minimes en Grèce (2 %) et en Irlande (7%).

Dans l'Europe des Quinze, malgré l'amélioration généralisée de la sécurité routière, les accidents de la circulation ont fait près de 41 000 morts en 2000. Quel que soit l'indicateur utilisé (le nombre de décès par rapport à la population ou au nombre total de véhicules), la Grèce et le Portugal enregistrent les plus mauvais résultats en la matière. Dans ces deux pays, la route a tué respectivement 196 et 185 personnes par million d'habitants, contre une moyenne de 108 dans l'UE. Le Royaume-Uni et la Suède ont enregistré le plus faible taux de décès (60 et 65 respectivement), suivis par les Pays-Bas (73) et la Finlande (77). Le transport ferroviaire a fait relativement peu de victimes mortelles et présente un net avantage sur la route du point de vue de la sécurité.

Les accidents domestiques et de loisirs

En 1995, l'UE a enregistré quelque 430 000 accidents domestiques et de loisirs (240 000 victimes dans la population masculine, 190 000 chez les femmes). Les accidents domestiques sont les plus fréquents (32 % du total chez les hommes et 46 % chez les femmes), suivis par les accidents sportifs (18 % chez les hommes, 10 % chez les femmes).

Contexte politique

Le traité CE (article 137) dispose ce qui suit: "la Communauté soutient et complète l'action des États membres dans ... l'amélioration, en particulier, du milieu de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs". L'article 140 ajoute: "la Commission encourage la coopération entre les États membres et facilite la coordination de leur action dans tous les domaines de la politique sociale relevant du présent chapitre, et notamment dans les matières relatives ... à la protection contre les accidents et les maladies professionnels."

Le 29 avril 1999, le Comité économique et social a rendu un avis sur "La santé et la sécurité sur le lieu de travail – Application des mesures communautaires et nouveaux risques" (JO C 51 du 23.02.2000, p. 33). Il analyse les changements apportés aux systèmes d'organisation du travail et les risques professionnels associés, comme l'augmentation des plaintes d'ordre psychosocial et d'épuisement.

Le 17 mars 2000, la Commission a adopté une communication (COM(2000) 125 final) sur "Les priorités de la sécurité routière dans l'Union européenne – Rapport d'avancement et hiérarchisation des actions". Elle y encourage les États membres, les autorités régionales et locales à "prendre l'habitude de chiffrer les coûts et les répercussions des mesures de sécurité routière et, le cas échéant, de comparer les sommes obtenues avec les coûts des accidents qui ont pu être évités". Elle les invite également à "accroître les investissements réalisés dans les projets de sécurité routière...".

Le 20.6.2001, la Commission a présenté la communication intitulée "Politiques sociales et de l'emploi: un cadre pour investir dans la qualité". Elle poursuit l'engagement de l'Agenda de politique sociale et la stratégie de Lisbonne, renforcée par Nice et Stockholm, pour promouvoir la qualité de l'emploi. En particulier, elle définit l'approche qui consiste à améliorer la qualité du travail et assure son intégration dans les politiques sociales et pour l'emploi. À cette fin, elle instaure un ensemble d'indicateurs de la qualité au travail pouvant être utilisés dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi.

Les listes des indicateurs du rapport de synthèse et du rapport du Comité de l'emploi sur les indicateurs de qualité de l'emploi comprennent l'évolution du taux d'incidence des accidents du travail, défini par le nombre d'accidents du travail pour 100 000 personnes exerçant une activité professionnelle. À l'avenir, la Commission développera un indicateur composite couvrant les accidents et maladies professionnels y compris résultant du stress.

Notes méthodologiques

Sources: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT), module ad hoc sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'Enquête communautaire sur les forces de travail 1999 et Statistiques sur le transport. Commission européenne DG Transport – Base de données communautaire sur les accidents de la circulation routière (CARE). Système européen de surveillance des accidents domestiques et de loisirs (EHLASS).

Pour les accidents de la route, les décès englobent les personnes qui ont trouvé la mort dans les 30 jours après l'accident. Des facteurs de correction ont été appliqués aux statistiques des États membres qui n'appliquent pas cette définition.

Les données relatives aux accidents du travail concernent près de 90 % des personnes exerçant une activité professionnelle dans l'Union. Seuls les accidents entraînant un arrêt de travail supérieure à trois jours sont repris dans la source des données annuelles (SEAT) mais les accidents sans arrêt ou avec arrêt d'un à trois jours sont repris dans le module ad hoc sur les accidents du travail et les maladies professionnelles de l'Enquête communautaire sur les forces de travail 1999. Les taux d'incidence n'ont été calculés que pour neuf grandes branches d'activité économique (sections de la NACE Rév. 1).

La troisième enquête européenne sur les conditions de travail, a été réalisée en 2000 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les enquêtes précédentes avaient été menées en 1990 et 1996.

Le Système européen de surveillance des accidents domestiques et de loisirs (EHLASS) a été mis en place par la décision 93/683/CEE du Conseil, du 29 octobre 1993. Depuis 1999, ce système est intégré au programme communautaire de prévention des blessures.

Liens vers d'autres parties du rapport

Santé et sécurité (annexes II et IV)

Pour en savoir plus

- Statistiques en bref (Population et conditions sociales): "Les accidents du travail dans l'UE en 1998-1999", n° 16/2001 et "Problèmes de santé liés au travail dans l'UE 1998-99"; Eurostat. Statistiques en bref (Transport): "La sécurité dans les transports", n° 3/2000, Eurostat. Statistiques en bref (Statistiques générales): "Décès sur les routes en Europe – Quelques données régionales", n° 5/2001; Eurostat.
- "Statistiques européennes sur les accidents du travail – Méthodologie", édition 2001. Eurostat et DG Emploi et affaires sociales, série "Santé et sécurité au travail".
- "Chiffres-clés sur la santé", édition 2000. Eurostat.
- "Troisième enquête européenne sur les conditions de travail", 2000. "Precarious Employment and Health-Related Outcomes in the European Union", 1999. "For a better quality of work", septembre 2001. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- "Manuel d'orientation sur le stress lié au travail – Piment de la vie... ou coup fatal?", Commission européenne, 2000-12-16.
- S'adapter aux changements du travail et de la société : une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002-2006 – COM(2002) 118

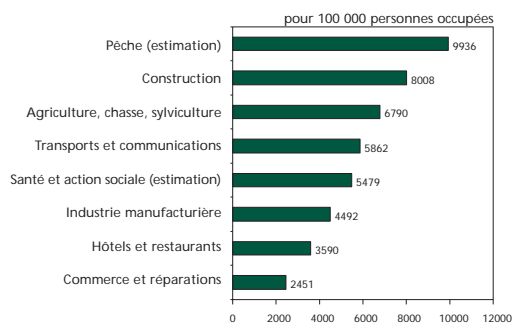
Indicateur-clé

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Qualité de l'emploi (accidents graves sur le lieu de travail) Indice sur la base du taux d'incidence (nombre pour 100 000 personnes occupées) des accidents de travail entraînant une absence de plus de trois jours, 1998 - Indice 1994 = 100 (1)																
Total	90	116	121	89	79	115	89	96	88	105	91	93	93	88	118	79
Classe d'âge des 18-24 ans	74	137	111	97	64	118	97	100	94	110	96	115	:	94	111	74
Classe d'âge des 45-54 ans	97	132	130	98	78	111	88	90	82	107	92	92	:	95	108	73

(1) Sauf IRL et A: 1996 = 100.

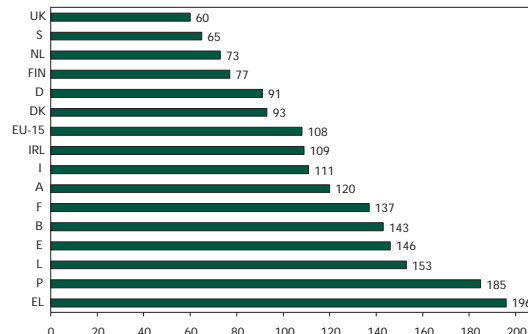
Source: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT)

Graphe 67 Accidents du travail par type d'activité, EU-15, 1998



Source: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT)

Graphe 68 Nombre de tués dans des accidents de la route, par million d'habitants, 2000



Source: Eurostat - Statistiques sur le transport. EL, IRL, I et L: estimations fondées sur des sources nationales.

Annexes

Annexe I: Principaux indicateurs par Etat membre

Annexe II: Données statistiques - États membres de l'Union européenne

- 1 Économie
- 2 Population
- 3 Éducation et formation
- 4 Marché de l'emploi
- 5 Protection sociale
- 6 Revenus, pauvreté et cohésion régionale
- 7 Égalité des sexes
- 8 Santé et sécurité
- 9 Consommation

Annexe III: Indicateurs-clés sociaux par pays candidat

Annexe IV: Données statistiques - Pays candidats à l'adhésion à l'UE

- 1 Économie
- 2 Population
- 3 Éducation et formation
- 4 Marché de l'emploi
- 5 Protection sociale
- 6 Revenus, pauvreté et cohésion régionale
- 7 Égalité des sexes
- 8 Santé et sécurité
- 9 Consommation

Annex V: Liste des "data shops" d'Eurostat

Annexe I: Principaux indicateurs sociaux par État membre

N°	Indicateur	Unité	Année	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
3	Taux de dépendance des personnes âgées	%	2000	24	26	22	24	26	25	24	17	27	21	20	23	23	22	27	24
4	Taux de solde migratoire	Pour 1000 hab.	2000	2,0	1,6	1,8	2,5	2,1	1,0	0,8	5,3	2,0	10,9	2,8	2,4	1,0	0,7	1,5	2,8
5	Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation	%	2000	20*	12	12	15	17	28	13	19*	29	17	17	11*	43	10	8	:
6	Apprentissage tout au long de la vie (participation des adultes à l'éducation et à la formation)	%	2000	8	7	21	5	1	5	3*	5*	5	5	16	8*	3*	20	22	21
7	Taux d'emploi	%	2000	63,2	60,5	76,3	64,8*	55,7	54,8	62,0	65,2	53,7	61,7*	72,9	68,2	68,3	67,3	70,8	71,5
8	Taux d'emploi des travailleurs âgés	%	2000	37,5	25,0	54,6	37,4	39,0	36,6	29,3	45,1	27,3	27,2	37,9	29,2	51,7	41,2	64,3	50,5
9	Taux de chômage	%	2000	8,2	7,0	4,7	7,9	11,1	14,1	9,5	4,2	10,5	2,4	3,0	3,7	4,1	9,8	5,9	5,5
10	Taux de chômage des jeunes (par rapport à la population de la même classe d'âge)	%	2000	7,8	6,5	5,3	4,6	11,3	11,4	7,1	3,3	11,8	2,5	4,0	2,9	4,2	11,1	5,5	8,3
11	Taux de chômage de longue durée	%	2000	3,6	3,8	1,0	4,4	6,1	5,9	3,7	1,6	6,3	0,7	0,8	1,0	1,6	2,8	1,7	1,5
12	Dépenses de protection sociale en % du PIB	%	1999	27,6	28,2	29,4	29,6	25,5	20,0	30,3	14,7	25,3	21,9	28,1	28,6	22,9	26,7	32,9	26,9
13	Prestations "vieillesse" et "survie" en % du total des prestations sociales	%	1999	46,0	43,0	38,0	42,1	50,7	46,2	44,2	25,2	64,0	41,4	41,5	47,4	43,7	35,1	39,5	46,1
14	Ratio de répartition des revenus (S80/S20)	Ratio	1998	5,4	5,8	2,7	4,8	6,5	6,8	4,7	5,3	5,9	4,6	4,4	3,8	7,2	3,0	3,4	5,7
15a	Risque de pauvreté avant versement des transferts sociaux	%	1998	26	28	26	24	23	25	28	33	23	26	21	25	27	37	30	33
15b	Risque de pauvreté après versement des transferts sociaux	%	1998	18	16	9	16	22	19	18	17	20	12	12	13	20	8	10	21
16	Population dans les ménages sans emploi	%	2000	4,5	4,5	:	4,7	4,2	5,1	5,5	6,6	5,0	0,9	1,1	2,4	1,2	:	:	3,9
17	Représentation des femmes au sein des parlements nationaux	%	2001	23	23	38	32	9	28	10	13	11	17	35	28	20	37	44	18
18	Taux d'emploi des femmes	%	2000	54,0	51,5	71,6	57,1*	41,2	40,3	55,1	54,1	39,6	48,6*	63,6	59,5	60,3	64,3	69,3	64,8
19	Écart de rémunération entre hommes et femmes	%	1998	84	93	90	81	87	86	88	80	91	83*	79	79	94	82*	82	76
20a	Espérance de vie à la naissance -Hommes	Années	1999	74,6	74,3	74,0	74,5	75,5	75,3	74,9	73,5	75,5	73,7	75,2	74,4	71,7	73,7	77,1	74,8
20b	Espérance de vie à la naissance -Femmes	Années	1999	80,9	80,5	78,8	80,6	80,6	82,5	82,3	79,1	81,8	80,5	80,5	80,9	78,9	81,0	81,9	79,7
20c	Espérance de vie sans incapacité à la naissance - Hommes	Années	1996	63	65	62	63	67	65	60	64	67	61	63	62	59	56	:	61
20d	Espérance de vie sans incapacité à la naissance - Femmes	Années	1996	66	69	62	69	70	68	63	67	70	64	63	66	61	59	:	62
21	Qualité de l'emploi (accidents graves sur le lieu de travail)	Points d'indice (1994 = 100)	1998	90	116	121	89	79	115	89	96*	88	105	91	93*	93	88	118	79

* = Voir le commentaire dans le chapitre correspondant. Le chiffre peut faire référence à une autre année ou être limité par un autre facteur

Note explicative sur chaque indicateur

- 3 En 2000 dans l'UE, les personnes de 65 ans et plus représentaient 24 % de "la population en âge de travailler" (15-64 ans).
- 4 Le taux de solde migratoire pour l'Union en 2000 était de 2,0 pour mille habitants.
- 5 En 2000 dans l'UE, 20 % des jeunes de 18 à 24 ans sont sortis du système éducatif sans avoir obtenu de qualifications supérieures à celles du 1er cycle de l'enseignement secondaire.
- 6 A l'échelle de l'UE, en 2000, 8 % de la population âgée de 25 à 64 ans avaient suivi un enseignement/une formation (au cours des 4 dernières semaines).
- 7 63,2 % de la population de l'UE âgée de 15 à 64 ans avaient un emploi en 2000.
- 8 37,6 % de la population de l'UE âgée de 55 à 64 ans avaient un emploi en 2000.
- 9 8,2 % de la population active de l'UE (personnes ayant ou cherchant un emploi) étaient au chômage en 2000.
- 10 7,8 % de la population de l'UE âgée de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2000.
- 11 3,6 % de la population active de l'UE (personnes ayant ou cherchant un emploi) avaient été au chômage pendant au moins un an en 2000.
- 12 En 1999, dans l'UE, les dépenses de protection sociale représentaient 27,6 % du produit intérieur brut (PIB).
- 13 Dans toute l'Union, les pensions de vieillesse et de survie représentent le plus gros poste des dépenses de protection sociale (46 % du total des prestations en 1999).
- 14 Au niveau de l'UE, les 20 % les plus pauvres de la population n'ont reçu que 8 % du revenu total en 1998, alors que les 20 % les plus riches percevaient 39 % de celui-ci, soit 5,4 fois plus.
- 15a Dans l'UE, avant les transferts sociaux, 26 % de la population auraient vécu en dessous du seuil de pauvreté en 1998.
- 15b Dans l'UE, après les transferts sociaux, 18 % de la population vivaient effectivement en dessous du seuil de pauvreté en 1998.
- 16 À l'échelle de l'Union, 45 % des personnes faisant partie d'un ménage actif (c.-à-d. dont une personne au moins appartient à la population active) vivaient dans un ménage sans emploi en 2000, c.-à-d. qu'aucun membre du ménage n'occupait un emploi.
- 17 Au niveau de l'UE, 23 % des sièges dans les parlements nationaux (ou chambres basses) étaient occupés par des femmes en 2001.
- 18 54 % de la population féminine de l'UE âgée de 15 à 64 ans avaient un emploi en 2000.
- 19 Dans l'Union, en 1998, la rémunération horaire moyenne brut des femmes équivalait à 84 % de celle des hommes. La population de référence regroupe tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent "15 heures au moins par semaine".
- 20a L'espérance de vie moyenne à la naissance d'un citoyen de l'UE était de 74,6 ans en 1999.
- 20b L'espérance de vie moyenne à la naissance d'une citoyenne de l'UE était de 80,9 ans en 1999.
- 20c En moyenne, les citoyens de l'UE vivent 63 ans sans incapacité (données de 1996).
- 20d En moyenne, les citoyennes de l'UE vivent 66 ans sans incapacité (données de 1996).
- 21 À l'échelle de l'Union, on a constaté en 1998 une diminution de 10 % (100 - 10 = 90) des accidents du travail (occasionnant plus de trois jours d'arrêt de travail) pour 100 000 personnes par rapport à 1994.

Annexe II: Données statistiques - États membres de l'Union européenne

1 ECONOMIE

EU-15 EUR* B DK D EL E F IRL I L NL A P FIN S UK

*EUR désigne la zone euro dans sa composition historique. Par conséquent, les chiffres annuels se rapportent à EUR11. Les chiffres mensuels et trimestriels concernent EUR11 s'ils portent sur 2000 et EUR12 s'ils portent sur 2001. Les taux d'accroissement sont corrigés pour correspondre au nombre de base correct.

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Produit intérieur brut aux prix du marché 2000, en milliards d'euros	8 526	6 430	248	176	2 026	123	609	1 405	103	1 166	21	401	205	115	132	248	1 548
Taux de croissance du PIB à prix constants (1995)																	
Taux de croissance annuelle en 1999	2,6	2,6	3,0	2,1	1,8	3,4	4,1	2,9	10,8	1,6	6,0	3,7	2,8	3,4	4,0	4,5	2,1
Taux de croissance annuelle en 2000	3,3	3,4	4,0	3,2	3,0	4,3	4,1	3,1	11,5	2,9	7,5	3,5	3,0	3,4	5,7	3,6	2,9
Par rapport au même trimestre de l'année précédente, 2001T1	2,5	2,4	3,1	1,8	1,8	:	3,4	2,8	:	2,5	:	1,6	2,1	2,2	3,3	2,7	2,7
Par rapport au même trimestre de l'année précédente, 2001T2	1,7	1,7	1,6	1,3	0,6	:	2,9	2,3	:	2,1	:	1,4	1,2	2,5	0,4	1,9	2,3
PIB par habitant (Indice EU-15=100, en SPA)																	
1995	100	102	113	118	110	66	78	104	93	103	171	109	110	71	97	103	96
2000	100	100	112	120	104	69	80	99	119	102	194	117	109	74	103	102	105
PIB par habitant (SPA) 2000	22 500	22 500	25 100	27 100	23 500	15 500	18 100	22 200	26 800	22 900	43 700	26 300	24 600	16 800	23 200	23 000	23 600

Source: Eurostat - comptes nationaux.

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Dette des administrations publiques (en % du PIB)																	
1998	68,9	73,5	119,7	55,6	60,9	105,0	64,7	59,5	54,8	116,4	6,4	66,8	63,9	54,7	48,8	70,5	48,1
1999	68,0	72,1	115,9	52,0	61,3	103,9	63,4	58,5	49,3	114,6	6,0	63,1	64,7	54,5	47,3	65,3	45,7
2000	64,1	69,6	110,3	46,1	60,3	102,7	60,7	57,6	38,6	110,5	5,3	56,1	63,1	53,7	44,0	55,7	42,8
Déficit des administrations publiques (en % du PIB)																	
1998	-1,6	-2,2	-0,8	1,1	-2,2	-2,4	-2,6	-2,7	2,3	-2,8	3,5	-0,8	-2,4	-2,4	1,3	1,9	0,4
1999	-0,7	-1,3	-0,6	3,1	-1,6	-1,8	-1,1	-1,6	2,3	-1,8	3,7	0,4	-2,2	-2,1	1,9	1,8	1,3
2000	1,2	0,3	0,1	2,8	1,2	-1,1	-0,3	-1,3	4,5	-0,3	6,1	2,2	-1,1	-1,5	6,9	4,1	4,3

Source: Eurostat - comptes nationaux et financiers.

Taux d'inflation annuel par rapport au même mois de l'année précédente

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
octobre 2000	2,4	2,7	3,7	2,8	2,4	3,8	4,0	2,1	6,0	2,7	4,3	3,2	2,2	3,7	3,4	1,3	1,0
août 2001	2,6	2,7	2,5	2,5	2,6	4,0	3,8	2,0	3,7	2,8	2,5	5,2	2,5	4,0	2,7	3,0	1,8
septembre 2001	2,4	2,5	1,9	2,1	2,1	4,0	3,4	1,6	3,8	2,6	1,9	5,3	2,5	4,1	2,6	3,3	1,3
octobre 2001	2,2	2,4	1,9	2,0	2,0	3,2	3,2	1,8	3,8	2,5	1,7	5,0	2,5	4,2	2,4	2,9	1,2

Taux d'inflation annuel moyen sur 12 mois

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
octobre 2001	2,5	2,7	2,7	2,4	2,6	3,8	3,9	1,9	4,2	2,7	2,9	4,8	2,4	4,4	2,8	2,4	1,2

Le taux annuel d'inflation mesure l'évolution des prix entre le mois en cours et le même mois un an plus tôt. Cette mesure est sensible aux fluctuations récentes des prix, mais peut être influencée par des effets ponctuels enregistrés au cours d'un mois quelconque. Le taux moyen sur une période d'un an ignore cette volatilité en comparant les indices des prix à la consommation harmonisés (ICPH) des 12 derniers mois à la moyenne des 12 mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

Source: Eurostat - statistiques des prix.

Rendement des obligations d'État à 10 ans (taux d'intérêt à long terme de Maastricht), rendement mensuel moyen

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
septembre 2000	5,5	5,5	5,6	5,7	5,3	6,1	5,6	5,4	5,5	5,6	5,6	5,4	5,6	5,6	5,5	5,3	5,4
juillet 2001	5,2	5,3	5,4	5,3	5,0	5,5	5,4	5,2	5,2	5,4	5,1	5,2	5,3	5,4	5,3	5,4	5,3
août 2001	5,0	5,1	5,2	5,1	4,8	5,3	5,2	5,0	5,0	5,2	4,8	5,0	5,1	5,2	5,1	5,2	5,1
septembre 2001	5,0	5,0	5,1	5,1	4,8	5,3	5,1	4,9	5,0	5,2	4,7	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,0

Rendement des obligations d'État à 10 ans (taux d'intérêt à long terme de Maastricht), rendement annuel moyen

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1995	8,8	8,7	7,5	8,3	6,9	17,3	11,3	7,5	8,3	12,2	7,2	6,9	7,1	11,5	8,8	10,2	8,3
1998	4,9	4,7	4,8	4,9	4,6	8,5	4,8	4,6	4,8	4,9	4,7	4,6	4,7	4,9	4,8	5,0	5,6
1999	4,7	4,7	4,8	4,9	4,5	6,3	4,7	4,6	4,7	4,7	4,7	4,6	4,7	4,8	4,7	5,0	5,0
2000	5,4	5,4	5,6	5,6	5,3	6,1	5,5	5,4	5,5	5,6	5,5	5,4	5,6	5,6	5,5	5,4	5,3

Source: Eurostat - indicateurs financiers.

Revenu national net par habitant

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000, EU-15 = 100	100,0	96,4	107,5	137,6	107,4	57,5	67,6	103,9	107,3	90,3	:	111,1	110,1	51,1	108,5	120,7	118,7

Consommation des ménages par habitant

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000, EU-15 = 100	100,0	94,8	99,7	120,2	109,6	61,9	68,7	96,9	99,4	92,9	139,2	95,6	109,7	54,2	95,9	106,8	129,3

Elle comprend les dépenses de consommation individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages

Épargne nette par habitant

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000, EU-15 = 100	100,0	104,6	147,8	150,1	95,2	82,8	80,1	110,7	237,6	92,5	:	187,4	113,2	23,7	180,8	112,6	73,8

Rémunération brute par salarié

	EU-15	EUR*	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
2000, EU-15 = 100	100,0	97,0	125,4	116,7	101,5	57,3	75,2	109,3	95,5	92,0	193,9	95,5	105,2	:	98,9	115,5	112,9

La rémunération brute des salariés inclut les traitements et salaires ainsi que les cotisations patronales. La rémunération brute des salariés est mesurée sur la base du concept domestique, tandis que leur nombre est déduit du concept national. Cette méthode a une incidence considérable pour le ratio de pays tels que le Luxembourg, dont une proportion relativement élevée de travailleurs résident dans les pays voisins.

Source: Eurostat - comptes nationaux.

2 POPULATION	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Population totale (1000)																
1.1.1960	314 826	9 129	4 565	72 543	8 300	30 327	45 465	2 836	50 026	313	11 417	7 030	8 826	4 413	7 471	52 164
1.1.1980	354 572	9 855	5 122	78 180	9 588	37 242	53 731	3 393	56 388	363	14 091	7 546	9 714	4 771	8 303	56 285
1.1.2000	375 974	10 239	5 330	82 163	10 543	39 442	58 744	3 777	57 680	436	15 864	8 103	9 998	5 171	8 861	59 623
1.1.2001, estimation révisée	377 988	10 263	5 349	82 260	10 565	40 122	59 040	3 826	57 844	441	15 987	8 121	10 243	5 181	8 883	59 863
1.1.2002, première estimation	379 449	10 292	5 367	82 360	10 596	40 428	59 344	3 874	58 018	447	16 101	8 140	10 303	5 195	8 910	60 075
2010, scénario de réf., révision de 1999	383 397	10 352	5 476	83 435	10 768	39 857	61 369	4 141	57 277	471	16 690	8 149	10 309	5 267	8 951	60 885
2015, scénario de réf., révision de 1999	385 186	10 419	5 514	83 477	10 817	39 824	62 192	4 295	56 761	485	16 993	8 163	10 437	5 295	9 017	61 495
2020, scénario de réf., révision de 1999	385 984	10 483	5 554	83 295	10 806	39 528	62 840	4 427	55 985	500	17 270	8 170	10 526	5 314	9 115	62 173
2050, scénario de réf., révision de 1999	364 485	10 104	5 555	76 006	10 231	35 145	62 153	4 757	48 072	559	17 679	7 612	10 669	4 951	9 197	61 793

Les nouvelles estimations relatives au 1.1.2001 et au 1.1.2002 n'ont pu être intégrées dans le portrait "2. Démographie, ménages et familles" de la section 3.

Taux de croissance de la population (par millier d'habitants), 2000

Accroissement total	2,8	2,3	3,6	0,4	2,1	1,2	5,0	11,4	2,8	12,8	7,5	2,3	2,5	1,9	2,4	3,5
Accroissement naturel	1,0	1,1	1,7	-0,9	-0,2	0,7	4,1	6,1	-0,3	4,5	4,1	0,2	1,4	1,4	-0,3	1,2
Solde migratoire	1,8	1,2	1,9	1,3	2,3	0,5	0,9	5,3	3,1	8,3	3,3	2,1	1,1	0,5	2,7	2,3

L'accroissement total de la population se compose de l'accroissement naturel (naissances vivantes moins les décès) et du solde migratoire. Le solde migratoire est estimé à partir de la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel (solde migratoire corrigé).

Structure de la population (% du total), 2000

Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
0-19 ans	23,0	23,6	23,7	21,3	21,8	21,7	25,6	30,8	19,8	24,4	22,8	23,5	24,7	24,2	25,3	25,3
20-59 ans	55,4	54,5	56,6	55,7	55,1	56,7	53,9	54,1	56,3	56,5	57,5	56,8	55,9	55,5	53,6	54,3
60-79 ans	18,0	18,4	15,8	19,4	19,6	17,9	16,9	12,6	20,0	16,0	15,0	16,9	17,8	16,5	17,2	16,5
80 ans et plus	3,7	3,5	3,9	3,6	3,5	3,7	3,6	2,5	3,9	3,1	3,2	3,5	2,8	3,3	4,9	4,0

Source: Eurostat - statistiques démographiques

Population âgée de 0 à 14 ans

2000 (milliers)	63533	1795	983	12915	1603	5940	11145	826	8290	82	2946	1360	1677	943	1638	11390
Évolution en pourcentage, 2000/2015	-8	-11	-6	-11	-1	-4	-4	6	-10	-3	-2	-18	7	-12	-18	-11

Population âgée de 15 à 24 ans

2000 (milliers)	46736	1240	620	9123	1476	5778	7722	658	6823	49	1877	954	1484	662	1025	7244
Évolution en pourcentage, 2000/2015	-7	-1	15	-2	-26	-31	-4	-17	-17	30	11	-1	-21	-3	10	7

Population âgée de 25 à 54 ans

2000 (milliers)	163365	4434	2344	35831	4446	17158	25441	1549	25324	197	7299	3611	4245	2258	3678	25549
Évolution en pourcentage, 2000/2015	-3	-6	-7	-3	3	2	-3	19	-6	0	-6	-3	4	-10	-3	-1

Population âgée de 55 à 64 ans

2000 (milliers)	41549	1042	595	10955	1199	3960	5473	319	6808	44	1583	912	1060	543	987	6070
Évolution en pourcentage, 2000/2015	19	36	16	3	13	25	46	49	9	41	41	16	18	37	14	23

Population âgée de 65 ans et plus

2000 (milliers)	60988	1712	790	13313	1819	6596	9419	424	10343	62	2154	1253	1535	766	1533	9268
Évolution en pourcentage, 2000/2015	22	17	28	28	20	15	23	32	22	32	36	23	16	36	21	18

Population âgée de 80 ans et plus

2000 (milliers)	13752	353	208	2897	373	1453	2117	95	2240	13	501	278	285	171	436	2332
Évolution en pourcentage, 2000/2015	48	61	7	49	71	59	66	26	63	67	36	38	51	44	6	18

Source: Eurostat - statistiques démographiques; scénario démographique de référence, projection de 1995, révision de 1999.

Pourcentage de personnes ayant déménagé au cours des dix années précédentes

A déménagé	37,5	34,8	57,1	36,4	28,9	32,2	41,5	28,3	19,9	39,2	53,4	30,1	25,3	59,2	55,7	52,1
N'a pas déménagé	62,0	64,2	42,9	62,5	70,8	67,5	58,4	70,9	79,9	60,3	46,3	68,4	74,7	40,6	44,3	47,6
A refusé de répondre	0,5	1,0	0,0	1,1	0,3	0,3	0,1	0,9	0,2	0,4	0,3	1,5	0,0	0,2	0,0	0,3

Pourcentage du nombre de déménagements effectués par les personnes ayant déménagé au cours des dix années précédentes

Un	57,6	58,3	43,9	61,7	68,1	64,2	46,3	63,8	71,3	60,7	48,8	50,9	77,0	42,5	39,4	59,8
Deux	19,8	20,0	20,0	21,4	16,8	16,7	24,0	14,7	19,5	18,8	24,1	24,5	8,4	19,7	21,5	15,7
Trois	9,5	11,1	12,3	8,3	9,7	7,6	12,7	6,4	3,1	11,1	10,5	11,1	6,3	13,3	16,7	9,4
Quatre	4,6	4,2	9,8	1,9	3,2	3,1	6,1	6,1	3,9	3,7	7,1	5,3	1,8	8,6	9,3	5,1
Cinq ou plus	7,3	3,9	13,7	4,8	2,2	5,9	10,4	7,1	1,6	4,0	9,4	4,4	1,7	15,9	12,4	9,1
Ne sait pas	1,3	2,4	0,4	1,9	0,0	2,6	0,5	2,0	0,6	1,7	0,2	3,7	4,8	0,0	0,6	1,0

2 POPULATION (suite)	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Nombre moyen de déménagements effectués par les personnes ayant déménagé au cours des dix années précédentes																
	1,9	1,8	2,5	1,7	1,6	1,7	2,2	1,8	1,5	1,7	2,1	1,9	1,4	2,6	2,5	2,0
Pourcentage de personnes ayant déménagé au moins une fois au sein du / de la même ville ou village parmi celles ayant déménagé au cours des dix années précédentes																
A déménagé au sein de la même ville ...	68,2	69,6	68,8	66,3	63,1	73,6	59,6	68,5	60,8	51,2	70,3	63,2	73,1	76,1	81,9	74,6
N'a pas déménagé au sein de la même ville ...	30,7	28,8	30,3	31,3	36,9	25,5	39,8	27,7	39,2	45,9	28,6	35,3	26,9	21,9	17,8	24,5
Ne sait pas	1,1	1,6	0,9	2,4	0,0	0,9	0,6	3,7	0,0	2,9	1,1	1,5	0,0	2,0	0,3	1,0
Pourcentage de personnes ayant déménagé au moins dix fois dans un(e) autre ville ou village de la région parmi celles ayant déménagé au cours des dix années précédentes																
Dans une autre ville... de la région	36,3	42,3	40,1	38,4	13,8	32,5	48,9	28,2	29,8	53,7	36,5	38,4	24,9	36,6	37,6	30,1
Pas dans une autre ville... de la région	61,2	53,0	58,8	56,3	86,2	66,3	50,5	65,9	70,2	43,7	61,8	60,0	74,6	57,1	61,8	66,7
Ne sait pas	2,5	4,6	1,1	5,3	0,0	1,2	0,6	5,9	0,0	2,7	1,7	1,6	0,5	6,3	0,6	3,2
Pourcentage de personnes ayant déménagé au moins une fois dans une autre région du même pays parmi celles ayant déménagé au cours des dix années précédentes																
Dans une autre région... du pays	21,2	19,2	29,8	18,2	26,8	11,7	29,2	19,1	17,6	39,4	26,9	37,9	10,6	23,5	25,8	18,9
Pas dans une autre région... du pays	75,4	74,8	68,9	74,2	73,2	87,0	68,9	75,2	82,4	57,3	71,5	60,5	89,1	68,7	73,7	77,6
Ne sait pas	3,4	6,0	1,3	7,6	0,0	1,2	1,9	5,8	0,0	3,3	1,6	1,6	0,2	7,9	0,5	3,5
Pourcentage de personnes ayant déménagé au moins une fois dans un autre État membre de l'UE parmi celles ayant déménagé au cours des dix années précédentes																
Dans un autre État membre... de l'UE	4,4	6,4	5,2	3,4	2,4	2,8	5,6	13,4	2,1	20,4	6,6	13,0	4,2	5,8	4,6	4,2
Pas dans un autre État membre... de l'UE	91,9	86,4	93,3	89,7	97,6	95,7	91,7	80,4	97,9	73,4	91,3	86,6	95,6	85,5	94,8	91,1
Ne sait pas	3,7	7,2	1,5	6,8	0,0	1,5	2,7	6,3	0,0	6,2	2,1	0,4	0,2	8,7	0,6	4,6
Pourcentage de personnes ayant résidé dans un pays hors Union européenne parmi celles ayant déménagé au cours des dix années précédentes																
A résidé hors de l'UE	4,6	3,5	7,5	5,0	4,7	4,5	4,4	6,9	2,1	6,7	4,3	8,7	3,6	5,1	9,3	4,0
N'a pas résidé hors de l'UE	92,6	93,2	91,0	88,4	95,0	94,0	92,3	86,0	97,9	86,6	93,2	91,1	95,6	90,9	90,1	95,0
Ne sait pas	2,8	3,3	1,5	6,6	0,3	1,5	3,3	7,1	0,0	6,7	2,5	0,2	0,8	4,1	0,6	1,0

Source: Commission européenne - Eurobaromètre 54.2, hiver 2000, questions 35, 36 et 37a)-e).

Immigration par grands groupes de nationalités, 1999

Total	2 062 982	68 466	51 372	874 023	12 630	127 365	57 846	47 522	171 967	12 794	119 151	86 710	14 476	14 744	49 839	354 077
Ressortissants nationaux	510 137	10 682	22 542	200 150	:	28 243	:	25 922	28 816	1 018	40 786	14 331	:	6 807	15 266	115 574
Ressortissants d'autres EM de l'UE	354 588	28 022	7 983	135 268	2 888	32 104	5 551	14 695	9 240	8 204	20 439	13 326	4 568	1 521	8 836	61 943
Ressortissants de pays hors UE	1 198 257	29 762	20 847	538 605	9 742	67 018	52 295	6 905	133 911	3 572	57 926	59 053	9 908	6 416	25 737	176 560

DK et EL: 1998, I: 1996.

Émigration par grands groupes de nationalités, 1999

Total	1 256 000	41 307	40 340	672 048	:	:	:	29 000	46 273	8 075	59 023	66 923	:	11 966	35 705	245 340
Ressortissants nationaux	403 139	16 927	24 693	116 410	:	:	:	:	38 984	1 172	38 358	19 644	:	9 966	22 123	114 862
Ressortissants d'autres EM de l'UE	244 527	15 997	5 807	141 205	:	:	:	:	2 173	5 560	10 127	7 653	:	947	6 365	48 693
Ressortissants de pays hors UE	579 334	8 383	9 840	414 433	:	:	:	:	5 116	1 343	10 538	39 626	:	1 053	7 217	81 785

DK: 1998, IRL et I: 1997.

Solde migratoire par grands groupes de nationalités, 1999

Total	:	27 159	11 032	201 975	:	:	:	:	4 719	60 128	19 787	:	2 778	14 134	108 737
Ressortissants nationaux	:	- 6 245	- 2 151	83 740	:	:	:	:	- 154	2 428	- 5 313	:	- 3 159	- 6 857	712
Ressortissants d'autres EM de l'UE	:	12 025	2 176	- 5 937	:	:	:	:	2 644	10 312	5 673	:	574	2 471	13 250
Ressortissants de pays hors UE	:	21 379	11 007	124 172	:	:	:	:	2 229	47 388	19 427	:	5 363	18 520	94 775

DK: 1998.

Population par grands groupes de nationalités, en milliers, 2000 (ou dernières données disponibles)

Total	374 667	10 239	5 314	82 163	10 487	39 442	58 521	3 787	57 680	424	15 864	8 103	9 998	5 171	8 861	58 614
Ressortissants nationaux	355 974	9 386	5 057	74 820	10 325	38 640	55 258	3 660	56 409	276	15 212	7 349	9 807	5 084	8 374	56 317
Étrangers	18 692	853	256	7 344	161	801	3 263	127	1 271	148	652	754	191	88	487	2 298
Ress. d'autres EM de l'UE	5 801	564	53	1 859	45	312	1 195	92	149	131	196	99	52	16	177	859
Ress. de pays hors UE	12 892	290	203	5 485	116	489	2 068	34	1 122	16	456	654	138	71	310	1 439

DK: 1999, EL: 1997, F: 1999, L: 1998, UK: 1999. A: La ventilation des étrangers a été calculée sur la base du ratio de 1998 des ressortissants d'autres EM de l'UE par rapport aux ressortissants hors UE. Les chiffres EU-15 sont simplement le résultat de l'addition des autres chiffres de la rangée. Les données de cinq pays étant antérieures à 2000, la population totale de l'EU-15 est supérieure au nombre indiqué. Elle est actuellement estimée à 375 974 000. Elle sera révisée au printemps 2002 sur la base des nouveaux chiffres communiqués par la France et l'Espagne, voire d'autres pays également.

2 POPULATION (suite)	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Population par grands groupes de nationalités, en pour cent, 2000 (ou dernières données disponibles)																
Total																
Ressortissants nationaux	95,0	91,7	95,2	91,1	98,5	98,0	94,4	96,7	97,8	65,1	95,9	90,7	98,1	98,3	94,5	96,1
Étrangers	5,0	8,3	4,8	8,9	1,5	2,0	5,6	3,3	2,2	34,9	4,1	9,3	1,9	1,7	5,5	3,9
Ressortissants d'autres EM de l'UE	1,5	5,5	1,0	2,3	0,4	0,8	2,0	2,4	0,3	31,0	1,2	1,2	0,5	0,3	2,0	1,5
Ressortissants de pays hors UE	3,4	2,8	3,8	6,7	1,1	1,2	3,5	0,9	1,9	3,8	2,9	7,9	1,4	1,4	3,5	2,5

DK: 1999, EL: 1997, F: 1999, L: 1998, UK: 1999. A: ventilation des étrangers: 1998.

Demandes d'asile (par milliers)

1990	397,0	12,9	5,3	193,1	4,1	8,6	54,8	0,1	3,6	0,1	21,2	22,8	0,1	2,7	29,4	38,2
1991	511,2	15,4	4,6	256,1	2,7	8,1	47,4	0,0	24,5	0,2	21,6	27,3	0,2	2,1	27,4	73,4
1992	672,4	17,7	13,9	438,2	2,1	11,7	28,9	0,0	2,6	0,1	20,3	16,2	0,7	3,6	84,0	32,3
1993	516,7	26,7	14,3	322,6	0,9	12,6	27,6	0,1	1,3	0,2	35,4	4,7	2,1	2,0	37,6	28,5
1994	300,3	14,3	6,7	127,2	1,1	12,0	26,0	0,4	1,8	0,3	52,6	5,1	0,6	0,8	18,6	32,8
1995	263,7	11,4	5,1	127,9	1,3	5,7	20,4	0,4	1,8	0,3	29,3	5,9	0,3	0,8	9,0	44,0
1996	227,8	12,4	5,9	117,3	1,6	4,7	17,4	1,2	0,7	0,3	22,9	7,0	0,3	0,7	5,8	29,6
1997	242,8	11,8	5,1	104,4	4,4	5,0	21,4	3,9	1,9	0,4	34,4	6,7	0,3	1,0	9,7	32,5
1998	295,5	22,0	5,7	98,6	3,0	4,9	22,4	4,6	13,1	1,7	45,2	13,8	0,4	1,3	12,8	46,0
1999	352,5	35,7	6,5	95,1	1,5	8,4	30,9	7,7	18,5	2,9	39,3	20,1	0,3	3,1	11,2	71,2

Taux par millier d'habitants, 1999

	0,9	3,5	1,2	1,2	0,1	0,2	0,5	2,1	0,3	6,8	2,5	2,5	0,0	0,6	1,3	1,2
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

B - exclut les enfants à charge. Le chiffre de 1999 est la somme des données mensuelles fournies à Eurostat. I: exclut les enfants à charge. DK - exclut les demandes faites en dehors du DK et les demandes rejetées à la frontière. D: exclut les demandes répétées. Comprend les enfants à charge si les parents ont demandé l'asile pour eux. EL: les chiffres de 1989 à 1992 sont la somme des demandes enregistrées par les autorités grecques et par le HCR (Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés). E: jusqu'en 1998 - exclut les personnes à charge; depuis 1999 - inclut les personnes à charge. F: exclut les enfants et certains adultes les accompagnant. NL, A: exclut les personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie qui ont reçu l'autorisation de rester à titre exceptionnel. S: exclut les demandes répétées. UK: exclut les personnes à charge. Source: Eurostat - statistiques sur la migration.

Nombre de ménages (milliers), 2000

	154 332	4 314	2 434	37 478	3 886	12 982	24 411	1 192	21 660	164	6 822	3 264	3 389	2 373	4 369	25 597
--	---------	-------	-------	--------	-------	--------	--------	-------	--------	-----	-------	-------	-------	-------	-------	--------

Nombre moyen de personnes par ménage

1981/82	2,8	2,7	2,4	2,5	3,1	3,6	2,7	3,6	3,0	2,8	2,8	2,7	3,3	2,6	2,3	2,7
2000	2,4	2,4	2,2	2,2	2,7	3,0	2,4	3,0	2,6	2,6	2,3	2,4	2,9	2,2	2,0	2,3

IRL: 1997. DK, FIN, S: données provenant de sources nationales. Source: Eurostat - Recensements de la population (1981/82). Enquête européenne sur les forces de travail (2000).

Ventilation par type de ménage de la population vivant au sein de ménages privés, 2000

Population totale	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1 adulte sans enfant à charge	12	12	17	16	8	5	13	7	9	10	14	12	5	17	20	13
... de moins de 30 ans	2	1	4	3	1	0	2	1	0	2	3	2	0	4	5	2
... Âgé de 30 à 64 ans	5	5	7	7	3	2	5	3	3	5	6	6	1	8	9	6
... Âgé de 65 ans et plus	5	6	6	6	4	3	5	3	5	4	5	5	3	6	6	6
... Homme	5	5	8	7	3	2	5	4	3	4	6	5	1	7	10	6
... de moins de 30 ans	1	1	2	1	0	1	0	0	1	2	1	0	2	3	1	1
... ... âgé de 30 à 64 ans	3	3	4	4	1	1	3	2	2	3	4	3	1	4	5	3
... ... âgé de 65 ans et plus	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
... Femme	7	8	9	9	5	3	8	4	6	5	8	8	3	10	10	7
... de moins de 30 ans	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	1	0	2	2	1	1
... ... âgée de 30 à 64 ans	2	2	2	3	1	1	3	1	2	2	3	3	1	4	3	3
... ... âgée de 65 ans et plus	4	5	5	5	3	2	4	2	4	3	4	4	2	4	5	4
2 adultes sans enfant à charge	24	25	28	29	22	17	25	14	18	19	29	23	16	26	25	27
... Tous deux de moins de 65 ans	14	14	19	18	9	7	15	8	8	12	20	14	8	16	15	17
... Dont au moins l'un des deux de 65 ans ou plus	10	11	9	11	13	10	10	6	10	7	9	9	9	9	10	10
3 adultes ou plus sans enfant à charge	14	11	8	10	21	23	8	13	21	12	10	15	18	5	1	11
1 adulte avec enfant à charge	4	5	3	4	2	2	5	3	2	3	3	3	3	5	7	8
2 adultes avec enfant à charge	35	40	35	33	34	34	42	39	36	44	35	33	38	41	45	32
... 1 enfant	11	12	11	12	10	11	12	8	13	14	9	11	16	13	12	9
... 2 enfants	17	17	15	15	18	18	18	15	18	19	17	16	17	17	20	15
... 3 enfants ou plus	8	11	9	6	5	5	12	17	5	11	8	6	5	11	13	9
3 adultes ou plus avec enfants à charge	11	7	10	7	13	20	8	24	13	12	9	14	20	6	1	8

Note: les enfants à charge incluent tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et toutes les personnes de 15 à 24 ans qui sont économiquement inactives (principalement des élèves/étudiants) et vivent avec au moins l'un de leurs deux parents.

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail 2000. DK, IRL, FIN, S: 1997, Panel communautaire des ménages, UDB septembre 2001.

Ventilation par type de ménage de la population vivant au sein de ménages privés, 1988

Population totale	100	100	:	100	100	100	100	100	100	100	:	100	:	:	:	100
1 adulte sans enfant à charge	10	11	:	15	6	3	11	6	8	9	11	:	4	:	:	10
2 adultes sans enfant à charge	21	21	:	25	18	13	22	13	18	21	23	:	15	:	:	25
3 adultes ou plus sans enfant à charge	14	10	:	14	15	17	9	12	18	16	11	:	15	:	:	16
1 adulte avec enfants à charge	3	3	:	3	2	1	3	3	2	2	3	:	2	:	:	4
2 adultes avec enfants à charge	38	46	:	33	42	37	46	46	40	38	41	:	34	:	:	35
3 adultes ou plus avec enfants à charge	14	8	:	10	18	29	9	21	14	15	10	:	29	:	:	11

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail 1988.

2 POPULATION (suite.)	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Ventilation de la population âgée en fonction de la position dans le ménage et de la classe d'âge, 2010																
Population âgée de 65 ans et plus																
Personnes vivant seules	32	35	42	35	27	22	34	32	27	28	33	31	23	38	42	35
Personnes vivant avec un partenaire	54	48	52	56	57	58	54	42	52	52	55	52	57	48	54	52
Autres positions dans le ménage	9	13	2	5	10	18	6	17	14	16	3	13	18	9	2	8
Ménages institutionnalisés	4	4	5	3	6	2	5	9	7	4	9	4	2	5	2	4
Population âgée de 65 à 79 ans																
Personnes vivant seules	27	29	36	30	23	18	29	30	23	24	30	26	20	34	33	30
Personnes vivant avec un partenaire	63	56	60	64	65	67	64	49	61	61	65	60	64	56	64	61
Autres positions dans le ménage	8	13	2	4	8	13	5	15	12	12	2	12	15	8	2	7
Ménages institutionnalisés	2	2	3	1	4	1	2	6	4	3	3	2	1	2	1	2
Population âgée de 80 ans et plus																
Personnes vivant seules	45	51	62	52	36	30	46	39	39	38	44	43	32	49	62	50
Personnes vivant avec un partenaire	31	28	26	29	35	34	34	19	30	28	27	29	35	23	30	31
Autres positions dans le ménage	14	14	2	9	16	32	10	23	17	25	5	17	30	14	3	11
Ménages institutionnalisés	10	8	10	10	12	4	10	19	13	9	24	11	4	14	4	8

La catégorie "Personnes vivant avec un partenaire" inclut les personnes âgées vivant avec leur partenaire et d'autres adultes ou enfants.

Source: Eurostat - Scénarios (de base) des ménages (Base: 1995)

Enfants (jusqu'à 14 ans) vivant dans des familles composées d'un seul adulte (c.-à-d. une personne âgée de 15 ans au minimum) par rapport au pourcentage total des enfants (jusqu'à 14 ans) vivant dans des familles.

1990	6,0	5,6	:	6,7	2,4	1,6	6,5	4,1	3,3	4,0	5,3	:	4,4	:	:	11,9
2000	9,7	10,9	:	10,3	3,0	2,8	8,7	8,6	4,1	5,4	8,1	8,3	4,7	:	:	19,8

Âge le plus jeune auquel au moins 50% des enfants ne vivent plus avec leurs parents, par sexe

Garçons																
1992	:	24	:	24	29	28	23	26	28	25	23	:	26	:	:	23
2000	:	24	:	24	31	30	24	:	31	24	24	26	28	:	:	23
Filles																
1992	:	22	:	22	24	26	21	24	25	23	21	:	25	:	:	21
2000	:	23	:	22	27	29	22	:	28	21	21	24	26	:	:	20

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail

Taux brut de nuptialité (par millier d'habitants)

1960	8,0	7,2	7,8	9,5	7,0	7,7	7,0	5,5	7,7	7,1	7,8	8,3	7,8	7,4	6,7	7,5
1970	7,7	7,6	7,4	7,4	7,7	7,3	7,8	7,0	7,3	6,4	9,5	7,1	9,4	8,8	5,4	8,5
1980	6,3	6,7	5,2	6,3	6,5	5,9	6,2	6,4	5,7	5,9	6,4	6,2	7,4	6,1	4,5	7,4
1990	6,0	6,5	6,1	6,5	5,8	5,7	5,1	5,1	5,6	6,1	6,4	5,8	7,2	5,0	4,7	6,5
1999	5,1	4,3	6,7	5,2	5,9	5,2	4,8	4,9	4,8	4,8	5,7	4,9	6,9	4,7	4,0	5,1
2000	:	4,4	:	5,1	5,9	:	5,1	5,0	:	4,9	5,5	4,8	6,4	5,1	4,5	:

Le taux brut de nuptialité est le rapport des mariages à la population moyenne d'une année donnée.

Indicateur conjoncturel de fécondité

1960	2,59	2,56	2,57	2,37	2,28	2,86	2,73	3,76	2,41	2,28	3,12	2,69	3,1	2,72	2,2	2,72
1970	2,38	2,25	1,95	2,03	2,39	2,90	2,47	3,93	2,42	1,98	2,57	2,29	2,83	1,82	1,92	2,43
1980	1,82	1,68	1,55	1,56	2,21	2,20	1,95	3,23	1,64	1,49	1,60	1,65	2,18	1,63	1,68	1,90
1990	1,57	1,62	1,67	1,45	1,39	1,36	1,78	2,11	1,33	1,61	1,62	1,45	1,57	1,78	2,13	1,83
2000	1,53	1,65	1,76	1,34	1,30	1,22	1,89	1,89	1,25	1,78	1,72	1,32	1,54	1,73	1,54	1,64

L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme si les taux actuels de fécondité se maintenaient.

Pourcentage de naissances vivantes hors mariage

1960	5,1	2,1	7,8	7,6	1,2	2,3	6,1	1,6	2,4	3,2	1,4	13,0	9,5	4,0	11,3	5,2
1970	5,6	2,8	11,0	7,2	1,1	1,4	6,9	2,7	2,2	4,0	2,1	12,8	7,3	5,8	18,6	8,0
1980	9,6	4,1	33,2	11,9	1,5	3,9	11,4	5,0	4,3	6,0	4,1	17,8	9,2	13,1	39,7	11,5
1990	19,6	11,6	46,4	15,3	2,2	9,6	30,1	14,6	6,5	12,8	11,4	23,6	14,7	25,2	47,0	27,9
1999	27,2	20,1	44,9	21,6	4,0	14,1	40,7	30,9	9,2	18,6	22,8	30,5	20,8	38,7	55,3	38,8
2000	:	:	:	23,0	4,0	:	:	31,8	:	21,9	25,1	31,3	22,2	39,2	55,3	39,5

Taux brut de divorcialité (par millier d'habitants)

1960	0,5	0,5	1,5	1,0	0,3	-	0,7	-	-	0,5	0,5	1,1	0,1	0,8	1,2	0,5
1970	0,8	0,7	1,9	1,3	0,4	-	0,8	-	-	0,6	0,8	1,4	0,1	1,3	1,6	1,1
1980	1,4	1,5	2,7	1,8	0,7	-	1,5	-	0,2	1,6	1,8	1,8	0,6	2,0	2,4	2,8
1990	1,7	2,0	2,7	2,0	0,6	0,6	1,9	-	0,5	2,0	1,9	2,1	0,9	2,6	2,3	2,9
1999	1,8	2,6	2,5	2,3	0,9	0,9	2,0	:	0,6	2,4	2,1	2,3	1,8	2,7	2,4	2,7
2000	:	2,6	:	:	0,9	:	:	:	0,6	2,3	2,1	2,4	1,9	2,7	2,4	:

Le taux brut de divorcialité sont les rapports des divorces à la population moyenne d'une année donnée.

Proportion de mariages rompus par un divorce, par promotion (%)

1950	:	:	:	:	:	:	:	-	2	:	10	:	:	:	:	:
1960	15	15	29	18	6	5	17	-	3	14	17	18	4	22	32	23
1970	22	26	40	28	8	8	28	:	5	26	25	27	9	33	38	34
1980	28	35	44	36	12	12	35	:	8	40	33	34	16	41	46	42
1983	29	37	43	36	13	14	35	:	9	40	33	36	17	45	47	43

2 POPULATION (suite) EU-15 B DK D EL E F IRL I L NL A P FIN S UK

En cumulant les séries de taux de divortialité par durée de mariage calculés pour une suite de n années calendaires pour la même promotion de mariage, on obtient la proportion de mariages rompus par divorce pour cette promotion au bout de n années. En pratique les taux de divortialité pour les durées élevées peuvent être estimés à partir des taux observés sur des promotions antérieures sans attendre que la cohorte ait complètement terminé sa vie matrimoniale. Dans ce cas on a une estimation de la proportion définitive de mariages qui seront rompus par divorce pour cette promotion.

EU-15: Royaume-Uni: Écosse et Irlande du Nord non comprises.

Durée médiane du mariage au divorce par promotion, en années

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1950	:	:	:	:	:	:	:	-	21,4	:	16,9	:	:	:	:	:
1960	14,4	17,5	14,4	12,5	14,6	19,0	15,5	-	21,0	17,5	17,2	11,2	22,7	15,5	14,9	16,3
1970	14,0	16,6	11,9	12,0	14,3	19,8	15,5	:	20,5	15,6	14,8	11,9	19,0	14,6	13,3	13,3
1980	12,7	15,0	10,7	11,5	12,3	16,6	14,2	:	17,4	13,6	12,7	11,4	16,1	14,2	12,1	12,0
1983	12,5	14,9	10,8	11,8	12,1	15,6	14,0	:	17,1	13,2	12,7	11,3	15,7	13,7	12,1	11,6

EU-15: Royaume-Uni: Écosse et Irlande du Nord non comprises.

Source: Eurostat - statistiques démographiques

Pourcentage de couples vivant en union consensuelle, 1998

Classe d'âge 16 à 29 ans	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Population totale	33	35	57	35	8	12	41	29	11	27	56	30	15	61	70	53
	9	9	17	9	1	3	10	4	2	7	15	9	5	21	23	13

L: 1996, FIN: 1997. S: 1997 données de l'enquête suédoise sur la répartition des revenus. Source: base de données "Utilisateurs" du PCM, version de décembre 2001.

Pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus qui s'occupe gratuitement d'enfants ou d'autres personnes (1) lors de ses activités quotidiennes, par sexe, 1998

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Hommes	18	23	26	19	11	12	13	16	20	21	32	14	7	22	:	20
Femmes	33	41	34	28	35	32	24	40	43	36	43	36	31	31	:	31

Pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus qui s'occupe gratuitement d'enfants lors de ses activités quotidiennes, par sexe, 1998

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Hommes	14	19	23	17	10	10	11	14	18	19	28	12	6	18	:	8
Femmes	27	36	28	26	32	26	21	36	39	32	39	32	26	26	:	18

Pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus qui s'occupe gratuitement de personnes autres que des enfants (1) lors de ses activités quotidiennes, par sexe, 1998

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Hommes		5	5	3	2	3	3	3	4	4	5	2	1	4	:	13
Femmes		8	8	2	6	7	5	6	8	7	9	7	8	6	:	16

(1) Soins aux personnes malades, handicapées ou de constitution fragile.

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM), UDB, version de décembre 2001. L: 1996, FIN: 1997.

3 EDUCATION ET FORMATION

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Ventilation de la population âgée de 25 à 64 ans par classe d'âge, par sexe et par niveau d'études (%), 2000																
25 à 64 ans																
<i>..Hommes et femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	36,4	41,7	20,2	18,7	48,8	62,9	37,7	50,7	54,8	39,1	33,9	23,8	78,4	26,8	22,8	19,3
....2ème cyle du secondaire	42,4	31,2	54,0	57,4	34,3	15,3	40,7	27,1	35,6	42,6	42,0	61,9	11,7	40,5	47,5	52,5
....Enseignement supérieur	21,2	27,1	25,8	23,8	16,9	21,8	21,6	22,2	9,6	18,3	24,1	14,2	9,8	32,6	29,7	28,1
<i>..Hommes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	33,7	42,3	18,5	14,2	46,7	61,4	34,8	54,3	54,1	34,8	30,2	17,0	80,1	28,4	24,3	16,3
....2ème cyle du secondaire	43,5	31,1	57,1	56,8	34,4	15,8	44,0	23,2	36,0	44,4	43,1	65,9	11,7	42,2	48,3	54,0
....Enseignement supérieur	22,8	26,6	24,4	28,9	18,8	22,8	21,1	22,5	9,9	20,8	26,7	17,1	8,2	29,4	27,4	29,6
<i>..Femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	39,1	41,1	22,0	23,3	50,8	64,2	40,6	47,1	55,5	43,5	37,8	30,6	76,7	25,3	21,2	22,6
....2ème cyle du secondaire	41,3	31,2	50,8	58,0	34,1	14,9	37,4	30,9	35,1	40,8	40,8	58,0	11,8	38,8	46,7	50,9
....Enseignement supérieur	19,6	27,7	27,2	18,6	15,1	20,9	22,0	22,0	9,4	15,7	21,4	11,4	11,5	35,9	32,1	26,5
25 à 29 ans																
<i>..Hommes et femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	24,3	19,8	13,5	16,3	25,3	38,6	21,1	:	36,7	29,9	24,2	16,1	62,4	13,2	13,2	9,9
....2ème cyle du secondaire	50,0	42,5	61,2	65,7	53,8	22,0	43,4	:	54,0	45,3	48,0	70,7	23,3	50,5	52,3	57,5
....Enseignement supérieur	25,7	37,7	25,3	18,0	20,9	39,5	35,5	:	9,2	24,8	27,8	13,3	14,3	36,3	34,5	32,6
<i>..Hommes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	25,4	22,4	15,6	14,7	29,4	43,1	21,3	:	39,8	32,4	26,1	12,0	65,7	15,7	12,8	9,6
....2ème cyle du secondaire	50,8	43,6	63,4	67,8	52,6	23,0	46,5	:	52,4	45,1	48,0	73,7	22,8	55,8	56,7	56,2
....Enseignement supérieur	23,8	34,1	21,0	17,5	18,0	33,9	32,2	:	7,8	22,6	25,9	14,3	11,6	28,5	30,5	34,2
<i>..Femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	23,3	17,2	11,5	17,9	21,1	34,0	20,8	:	33,7	27,3	22,3	20,0	59,2	10,5	13,6	10,3
....2ème cyle du secondaire	49,2	41,3	59,0	63,6	55,0	20,9	40,4	:	55,6	45,5	47,9	67,8	23,8	44,9	47,7	58,9
....Enseignement supérieur	27,6	41,5	29,5	18,5	23,9	45,0	38,8	:	10,7	27,2	29,8	12,3	16,9	44,7	38,7	30,8
30 à 49 ans																
<i>..Hommes et femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	31,9	37,2	17,3	15,7	40,7	57,7	33,9	:	49,1	36,3	30,7	19,8	78,9	18,6	18,0	15,4
....2ème cyle du secondaire	45,1	33,2	53,4	58,0	38,7	18,7	44,0	:	39,7	45,3	44,0	64,4	11,2	45,0	50,2	55,3
....Enseignement supérieur	22,9	29,6	29,3	26,3	20,7	23,6	22,1	:	11,2	18,4	25,3	15,9	9,9	36,3	31,8	29,2
<i>..Hommes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	30,4	39,7	16,6	13,1	39,4	56,9	31,9	:	49,4	32,3	28,9	14,5	80,6	21,2	19,8	12,9
....2ème cyle du secondaire	45,5	31,9	57,1	56,3	38,1	18,6	46,8	:	39,3	46,6	43,5	67,8	11,1	47,7	51,0	56,4
....Enseignement supérieur	24,1	28,4	26,4	30,6	22,5	24,5	21,3	:	11,3	21,0	27,7	17,7	8,3	31,2	29,3	30,8
<i>..Femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	33,5	34,7	18,2	18,5	41,8	58,4	35,9	:	48,8	40,4	32,6	25,1	77,2	16,0	16,1	18,0
....2ème cyle du secondaire	44,7	34,5	49,4	59,7	39,2	18,8	41,3	:	40,1	43,8	44,5	60,8	11,3	42,3	49,5	54,3
....Enseignement supérieur	21,8	30,8	32,4	21,8	18,9	22,8	22,8	:	11,1	15,7	22,9	14,0	11,5	41,7	34,4	27,7
50 à 64 ans																
<i>..Hommes et femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	48,9	58,6	27,2	24,3	69,2	82,0	51,9	:	72,4	48,6	43,8	34,4	87,5	44,0	33,3	31,8
....2ème cyle du secondaire	34,6	23,0	52,3	54,0	20,8	6,9	33,5	:	20,4	36,3	35,9	53,9	5,6	30,4	41,8	44,4
....Enseignement supérieur	16,4	18,4	20,5	21,7	10,0	11,1	14,7	:	7,2	15,1	20,3	11,7	6,9	25,6	24,9	23,7
<i>..Hommes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	42,8	55,3	22,5	15,9	63,9	77,3	46,1	:	68,4	40,6	34,2	23,8	87,6	44,2	35,3	25,6
....2ème cyle du secondaire	37,2	24,5	54,9	54,3	22,2	7,9	37,9	:	23,2	39,8	40,4	59,1	6,3	29,0	41,3	48,8
....Enseignement supérieur	20,1	20,2	22,6	29,8	13,8	14,9	16,0	:	8,4	19,6	25,4	17,1	6,1	26,8	23,4	25,6
<i>..Femmes</i>																
....< 2ème cycle du secondaire	55,2	61,8	32,2	32,8	74,0	86,4	57,4	:	76,3	56,7	53,6	44,6	87,4	43,8	31,3	39,6
....2ème cyle du secondaire	32,0	21,5	49,6	53,7	19,5	6,0	29,2	:	17,7	32,7	31,3	48,9	4,7	31,8	42,3	39,0
....Enseignement supérieur	12,7	16,7	18,2	13,5	6,4	7,5	13,4	:	6,0	10,6	15,1	6,5	7,9	24,5	26,4	21,4

Les niveaux d'études sont définis en fonction de la CITE (Classification internationale type de l'éducation). Les niveaux inférieurs à ceux du 2ème cycle du secondaire correspondent aux catégories 0 à 2 de la CITE, le 2ème cycle du secondaire aux catégories 3 et 4 (comprenant donc l'enseignement postsecondaire non supérieur) et l'enseignement supérieur aux catégories 5 à 6. IRL: données de 1997. UK - Les "O' Levels" du GCSE sont classés au niveau 3.

Taux de chômage de la population âgée de 25 à 59 ans par sexe et par niveau d'études, 2000

<i>Hommes et femmes</i>																
...< 2ème cycle du secondaire	11	9	7	14	9	14	14	:	10	3	3	8	4	12	8	9
...2ème cyle du secondaire	7	5	4	8	11	11	8	:	7	2	2	2	4	9	5	4
...Enseignement supérieur	4	2	3	4	7	9	5	:	6	1	2	2	2	5	3	2
<i>Hommes</i>																
...< 2ème cycle du secondaire	9	7	5	15	6	10	12	:	8	3	3	10	3	11	8	12
...2ème cyle du secondaire	6	4	3	8	7	7	6	:	5	1	1	2	2	8	5	5
...Enseignement supérieur	4	2	3	4	5	6	5	:	4	1	1	2	2	4	4	2
<i>Femmes</i>																
...< 2ème cycle du secondaire	14	13	8	13	14	22	16	:	15	4	4	7	4	13	8	6
...2ème cyle du secondaire	8	7	5	9	17	18	11	:	11	3	2	2	5	10	5	4
...Enseignement supérieur	5	3	3	5	10	13	6	:	8	1	2	2	3	6	2	2

3 EDUCATION ET FORMATION (SUITE)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Participation (%) à des activités d'éducation ou de formation au cours des quatre dernières semaines parmi la population âgée de 25 à 64 ans par sexe et par niveau d'études, 2000																
<i>..Hommes et femmes</i>	8	7	21	5	1	5	3	5	5	5	16	8	3	20	22	21
....< 2ème cycle du secondaire	2	2	11	2	0	1	1	2	2	1	9	4	1	9	14	7
....2ème cycle du secondaire	10	7	20	6	2	9	2	5	10	6	18	9	14	19	19	20
....Enseignement supérieur	16	14	31	7	2	13	7	12	10	11	21	15	11	30	31	35
<i>..Hommes</i>	8	8	18	6	1	4	3	5	5	6	16	9	3	18	19	18
....< 2ème cycle du secondaire	2	3	9	2	0	1	1	:	2	1	11	:	1	8	12	6
....2ème cycle du secondaire	9	8	16	6	2	9	2	:	10	7	19	:	16	17	17	16
....Enseignement supérieur	14	15	29	6	2	11	7	:	9	12	19	:	11	28	28	29
<i>..Femmes</i>	9	6	24	5	1	5	3	5	5	4	15	7	3	22	24	24
....< 2ème cycle du secondaire	3	2	13	1	0	1	1	:	2	1	8	:	1	9	17	8
....2ème cycle du secondaire	10	6	24	5	2	9	3	:	10	4	16	:	13	21	20	24
....Enseignement supérieur	18	12	33	9	2	15	7	:	11	11	23	:	10	32	34	41

F, NL, P - L'information sur la formation n'est recueillie que si celle-ci se déroule au moment de l'enquête. Par conséquent, l'ampleur des formations peut être sous-estimée. IRL et A: données de 1997. UK - Les "O' Levels" du GCSE sont classés au niveau 3. Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail

Taux de participation par sexe, (16-18 ans), 1998/99

Hommes	81	91	82	92	80	75	89	76	71	75	94	84	72	91	93	68
Femmes	84	95	84	91	70	80	90	90	77	81	94	80	85	93	100	73

D: niveau 6 de la CITE non disponible, L: ne possède pas de système universitaire complet, niveau 6 non disponible.

Nombre de femmes pour 100 hommes dans l'enseignement supérieur

1981/82	80	76	98	72	74	83	105	67	77	:	70	76	102	89	108	59
1997	107	102	120	84	92	112	122	107	117	:	93	95	134	112	126	107
1998/99	111	109	129	90	101	113	119	115	123	107	97	100	127	117	136	114

D: niveau 6 de la CITE non disponible, L: ne possède pas de système universitaire complet, niveau 6 non disponible.

Age médian des étudiants de l'enseignement supérieur, 1998/99

Hommes et femmes	23	21	26	26	20	22	22	21	23	23	23	25	23	25	26	24
Hommes	24	22	26	27	20	23	22	21	24	:	23	26	23	25	25	24
Femmes	23	21	26	25	20	22	22	21	23	:	22	25	23	25	26	24

D: niveau 6 de la CITE non disponible, L: 1997.

Dépenses publiques totales consacrées à l'éducation en tant que % du PIB (en SPA)

1998	5,0	5,2	8,2	4,7	3,5	4,5	5,9	5,3	4,6	:	4,9	6,3	5,6	6,2	8,0	4,6
1999	5,0	5,5	8,0	4,7	3,7	4,5	5,9	5,0	4,5	:	4,8	6,3	5,7	6,2	7,7	4,6
2000	5,1	:	:	:	3,5	4,5	5,8	4,8	4,6	:	4,9	:	:	6,0	8,4	4,9
2001	:	:	:	:	3,5	4,4	5,7	:	4,5	:	4,9	:	:	:	8,3	:

Source: Eurostat - UOE (Questionnaires Unesco, OCDE et Eurostat sur les statistiques de l'éducation).

4 MARCHE DE L'EMPLOI	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Personnes occupant un emploi par secteur (% du total), 2000																
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture	:	2,0	3,6	2,5	16,7	6,6	4,4	7,5	4,8	:	3,5	13,4	10,8	6,2	2,7	1,5
Industrie	:	23,4	22,9	29,2	24,1	29,7	23,6	28,9	29,7	:	20,1	25,0	31,2	28,1	23,8	25,3
Services	:	74,6	73,5	68,4	59,1	63,7	72,0	63,6	65,5	:	76,4	61,5	58,0	65,7	73,5	73,2
Pourcentage de travailleurs indépendants parmi les personnes occupant un emploi, 2000																
Total	14,7	17,5	7,1	10,3	44,3	16,5	7,4	18,1	26,2	6,4	14,1	18,9	27,4	11,6	5,3	11,8
Travail à temps partiel en % de l'emploi total, par sexe, 2000																
Total	17,7	20,8	21,3	19,4	4,5	8,0	16,7	16,4	8,4	10,4	41,0	14,3	10,8	12,3	22,6	25,0
Hommes	6,2	5,8	10,2	5,0	2,5	2,8	5,3	6,9	3,7	1,9	19,3	3,9	6,2	8,0	10,6	9,1
Femmes	33,2	40,5	34,1	37,9	7,8	16,9	30,8	30,1	16,5	24,9	70,4	28,3	16,3	17,0	36,0	44,6
Taux d'emploi par classe d'âge, 2000																
50-54 ans	70,0	61,0	80,8	74,3	61,8	58,4	74,9	64,4	58,1	66,4	71,4	72,1	71,9	80,1	83,8	76,1
55-59 ans	51,9	37,9	72,6	56,4	48,2	46,0	48,1	53,1	36,5	38,9	54,1	42,4	58,3	58,5	78,6	63,2
60-64 ans	22,6	12,4	30,9	19,6	31,3	26,4	10,2	35,8	18,0	14,5	18,5	12,1	45,2	22,8	46,0	36,1
65-69 ans	6,5	2,3	8,1	4,9	11,2	3,9	2,1	14,7	6,0	3,4*	5,1	5,5	27,1	5,0	14,2	11,3
70-74 ans	2,9	1,8	:	2,3	3,7	1,0	0,9	7,7	2,7	:	2,9	2,8	18,8	2,9	5,6	4,8
Pourcentage de salariés possédant un contrat à durée déterminée																
1990	10,2	5,3	10,8	10,3	16,5	29,8	10,4	8,5	5,2	3,4	7,6	:	18,3	:	:	5,2
2000	13,6	9,1	9,7	12,8	12,8	32,0	14,9	4,6	10,1	5,3	13,8	8,1	20,4	16,3	13,9	7,0
Pourcentage de salariés possédant un contrat à durée déterminée, par sexe, 2000																
Hommes	12,7	6,7	8,5	12,5	11,1	30,6	14,1	3,6	8,7	4,5	11,4	7,4	18,8	12,8	11,5	6,2
Femmes	14,7	12,3	11,1	13,1	15,5	34,2	16,0	5,9	12,2	6,6	16,9	9,0	22,3	19,7	16,2	8,0
Nombre d'heures moyen habituellement prestées par semaine, salariés à temps plein, par sexe, 2000																
Total	40,3	38,5	39,3	40,1	40,9	40,6	38,9	39,9	38,6	39,8	39,0	40,1	40,3	39,3	40,0	43,6
Hommes	41,1	39,2	40,2	40,5	41,7	41,1	39,5	41,1	39,8	40,7	39,2	40,2	41,1	40,1	40,2	45,2
Femmes	38,9	37,1	37,9	39,3	39,5	39,6	38,0	38,1	36,5	38,0	38,2	39,8	39,3	38,4	39,7	40,6
Taux de chômage, hommes																
2000	7,0	5,7	4,2	7,6	7,3	9,8	7,8	4,3	8,0	1,9	2,3	3,2	3,3	9,0	6,0	6,0
1999	7,9	7,5	4,5	8,2	7,5	11,2	9,4	5,7	8,7	1,8	2,4	3,4	3,9	9,7	7,2	6,7
1994	9,9	7,9	7,3	7,2	6,0	19,8	10,5	14,2	8,6	2,7	6,3	3,0	6,1	18,1	10,7	11,2
Nombre de chômeurs, hommes (1000), 2000																
2000	6894,8	143	64,4	1686,1	193,8	984,7	1097,2	43,9	1161,4	2,1	106,5	68,3	92,1	122,1	142,2	982,1
Taux de chômage, femmes																
2000	9,7	8,8	5,3	8,3	16,7	20,6	11,5	4,2	14,4	3,3	3,8	4,4	5,1	10,6	5,8	4,9
1999	10,8	10,5	6,0	9,1	17,6	23,0	13,2	5,5	15,6	3,4	4,6	4,7	5,2	10,7	7,1	5,3
1994	12,7	12,9	9,3	10,1	13,7	31,4	14,5	14,6	15,6	4,1	8,3	4,9	8,0	14,9	7,8	7,5
Nombre de chômeurs, femmes (1000), 2000																
2000	7298,5	168,3	70,3	1446,4	298,9	1395,2	1357,9	29,7	1304,3	2,4	132,2	74,1	118,6	130,8	122,2	648,2
Proportion des jeunes au chômage dans la population totale âgée de 15 à 24 ans, hommes																
2000	7,7	5,9	5,0	5,3		9,8	7,0	3,4	11,5	2,4	3,5	2,8	3,5	10,9	5,4	9,4
1999	8,5	8,7	6,7	5,3		10,8	8,7	4,5	12,4	2,4	3,5	2,6	3,7	10,9	6,5	10,2
1994	11,1	8,7	7,8	5,0		19,3	10,2	12,3	12,7	3,5	7,6	2,9	6,5	17,7	13,3	13,8
Proportion des jeunes au chômage dans la population totale âgée de 15 à 24 ans, femmes																
2000	7,9	7,0	5,5	3,9		13,1	7,3	3,3	12,0	2,6	4,6	3,0	4,8	11,4	5,7	7,2
1999	8,6	7,8	7,2	4,0		14,2	8,5	4,0	12,6	2,5	6,2	3,5	4,9	10,8	6,6	7,1
1994	10,3	8,9	7,8	4,5		19,4	11,4	9,0	12,4	3,2	6,4	4,2	7,0	13,3	10,0	8,4
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans), hommes																
2000	14,9	15,1	7,0	9,8	22,2	20,6	18,1	6,1	27,2	6,5	4,6	4,8	6,8	21,1	10,7	13,8
1999	16,6	23,1	9,1	9,8	22,8	23,2	22,1	8,2	29,1	6,5	5,4	4,3	7,2	20,8	13,1	14,7
1994	21,4	22,6	10,6	8,9	19,7	41,0	26,4	24,8	29,0	7,5	12,1	4,6	13,4	37,2	24,9	19,6
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans), femmes																
2000	17,6	20,8	7,5	8,2	37,9	33,2	22,3	7,0	35,1	8,3	6,6	5,8	11,6	21,6	11,9	11,5
1999	19,3	24,4	10,1	8,4	40,4	37,2	26,2	8,6	37,1	7,9	8,9	6,6	11,1	22,1	14,1	11,5
1994	22,8	26,1	11,6	8,7	37,0	50,0	32,3	20,7	36,6	7,1	10,7	7,0	17,0	30,5	19,0	13,8

4 MARCHÉ DE L'EMPLOI (SUITE)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus), hommes																
2000	3,1	3,2	0,8	3,8	3,6	3,6	3,0	:	4,9	0,5	0,7	0,9	1,5	2,4	2,0	2,0
1999	3,5	4,5	0,9	4,1	3,6	4,5	3,5	:	5,4	0,7	1,1	0,9	1,5	2,3	2,4	2,3
1994	4,6	4,2	2,3	3,0	2,5	9,2	3,9	9,7	5,1	0,9	3,2	:	2,6	:	:	5,7
Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus), femmes																
2000	4,5	5,0	1,1	4,4	10,2	9,6	4,7	:	8,8	0,6	1,3	1,2	2,0	2,4	1,6	0,9
1999	5,1	6,4	1,2	4,9	10,5	11,7	5,2	:	9,5	0,9	1,9	1,7	2,2	2,3	1,7	1,1
1994	6,3	8,1	3,0	4,8	7,8	18,7	5,5	8,4	9,9	1,0	4,0	:	3,5	:	:	2,5
Personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus en % du nombre de chômeurs, 2000																
Hommes	44	56	20	50	49,4	37	38	:	61	26	32	29	47	27	33	34
Femmes	46	57	20	53	61,0	47	41	:	61	19	34	27	40	22	28	19
Taux de chômage de longue durée (6 mois ou plus) des jeunes âgés de 15 à 24 ans, hommes																
2000	7,4	8,1	0,3	4,6	14,2	10,3	7,4	:	21,1	2,0	0,9	1,1	2,0	3,6	3,2	4,5
1999	8,8	14,2	1,1	4,9	15,0	12,3	7,6	:	22,7	3,6	4,0	0,9	4,2	3,1	4,2	5,2
1994	13,8	15,5	3,5	3,9	12,9	27,3	12,1	19,3	23,2	3,9	9,8	:	5,4	:	:	11,7
Taux de chômage de longue durée (6 mois ou plus) des jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes																
2000	9,5	11,4	0,6	4,1	28,7	18,8	9,7	:	28,0	1,5	1,8	2,3	5,7	2,5	3,1	3,1
1999	10,3	13,7	2,1	4,7	31,0	23,7	10,1	:	29,2	2,5	8,1	2,8	5,5	2,2	3,0	3,1
1994	14,7	17,7	3,7	4,9	28,5	38,2	16,4	14,9	30,8	3,4	8,8	:	8,1	:	:	6,4
Jeunes sans emploi depuis 6 mois ou plus en % du nombre total de chômeurs âgés de 15 à 24 ans, 2000																
Hommes	49	53	4	47	64	50	41	:	78	30,0	19	23	29	17	30	32
Femmes	54	55	8	50	76	57	44	:	80	18,5	27	39	49	12	26	27

Les taux d'emploi correspondent aux personnes de 15 à 64 ans occupant un emploi en tant que pourcentage de la population de la même classe d'âge. Les personnes occupant un emploi sont celles qui, durant la semaine de référence (de l'enquête sur les forces de travail) ont effectué un travail en contrepartie d'une rémunération ou de gains pendant au moins une heure ou ne travaillaient pas, mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les chômeurs - selon les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT) - sont les personnes de 15 ans ou plus qui i) sont sans travail, ii) sont disponibles pour commencer à travailler au cours des 2 semaines suivantes, iii) ont activement recherché un travail à un moment donné. Les taux de chômage correspondent aux proportions de chômeurs dans la population active de la même classe d'âge. La population active est définie comme la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Source: Eurostat - Estimations comparables fondées sur l'enquête communautaire sur les forces de travail.

5 PROTECTION SOCIALE	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Dépenses de protection sociale en % du PIB																
1990	25,5	26,4	28,7	25,4	22,9	19,9	27,9	18,4	24,7	22,1	32,5	26,7	15,2	25,1	33,1	23,0
1993	28,8	29,5	31,9	28,4	22,0	24,0	30,7	20,2	26,4	23,9	33,6	28,9	20,7	34,6	38,6	29,1
1998	27,6	28,2	29,9	29,3	24,3	20,6	30,5	15,5	25,0	22,4	28,5	28,3	22,4	27,3	33,2	27,2
1999	27,6	28,2	29,4	29,6	25,5	20,0	30,3	14,7	25,3	21,9	28,1	28,6	22,9	26,7	32,9	26,9
Dépenses de protection sociale en SPA, par habitant, 1999																
Total	5 793	6 573	7 440	6 633	3 648	3 416	6 385	3 512	5 507	8 479	6 902	6 716	3 588	5 722	7 116	5 872
Dépenses de protection sociale par habitant en prix constants (index 1990=100)																
1990	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1991	104	104	105	95	96	110	102	106	104	109	101	104	112	108	100	111
1992	110	107	108	103	94	117	106	112	109	112	103	107	129	115	105	121
1993	113	115	113	104	96	124	110	119	108	120	104	110	144	116	108	129
1994	114	115	122	106	97	119	111	121	108	125	101	115	149	119	108	132
1995	116	115	122	110	101	120	113	128	105	130	103	117	153	119	106	132
1996	118	117	122	114	104	122	114	130	108	135	102	118	163	122	106	136
1997	119	118	121	112	111	123	115	137	113	138	103	118	174	120	106	136
1998	121	122	122	114	120	125	118	142	113	141	103	120	189	120	110	136
1999	124	125	123	117	130	127	120	150	116	149	105	125	201	120	113	139
Prestations sociales par groupe de fonctions (en % du total des prestations sociales)																
Prestations de vieillesse et de survivant																
1990	45,9	41,8	36,7	45,8	51,7	42,9	42,7	30,4	57,6	46,7	37,4	50,1	41,9	33,8	:	45,3
1999	46,0	43,0	38,0	42,1	50,7	46,2	44,2	25,2	64,0	41,4	41,5	47,4	43,7	35,1	39,5	46,1
Maladie, soins et invalidité																
1990	36,1	33,6	30,1	38,0	33,2	36,6	34,6	38,4	35,2	38,4	44,7	33,1	47,4	44,0	:	33,2
1999	34,9	33,6	31,7	36,0	31,0	37,0	34,0	45,3	30,0	39,5	40,7	35,4	45,6	37,2	36,9	34,8
Chômage																
1990	7,3	13,4	15,4	6,0	4,1	18,0	8,7	14,8	2,7	2,8	8,3	4,6	3,4	6,1	:	5,9
1999	6,8	12,1	11,2	8,8	5,7	12,9	7,4	11,1	2,2	2,5	6,2	5,4	3,7	11,3	8,1	3,2
Famille et enfants																
1990	7,7	9,2	11,9	7,6	7,5	1,7	10,2	11,3	4,4	10,8	5,6	10,5	7,0	13,5	:	9,0
1999	8,5	9,1	13,0	10,5	7,6	2,1	9,8	13,0	3,7	15,5	4,3	10,3	5,2	12,8	10,5	8,8
Logement et exclusion sociale n.c.a.																
1990	3,0	2,0	6,0	2,7	3,4	0,9	3,7	5,1	0,1	1,3	3,9	1,8	0,4	2,6	:	6,7
1999	3,8	2,2	6,1	2,6	5,0	1,9	4,6	5,4	0,2	1,1	7,4	1,6	1,8	3,7	4,9	7,0
Prestations sociales par groupe de fonctions par habitant, à prix constants (indice 1990 = 100)																
Prestations totales																
1993	113	113	114	104	98	123	109	119	107	121	103	110	143	117	:	129
1996	119	116	122	114	107	122	114	130	108	135	102	118	167	122	:	136
1999	124	122	123	117	134	127	120	150	117	150	103	126	200	121	:	139
Prestations de vieillesse et de survivant																
1993	109	116	107	95	97	116	109	109	114	118	103	107	137	112	:	121
1996	118	119	129	103	107	128	116	110	119	126	107	115	173	122	:	132
1999	125	126	127	105	125	134	121	120	127	133	115	119	209	126	:	141
Maladie, soins et invalidité																
1993	111	112	110	101	97	102	107	121	99	120	104	109	145	97	:	134
1996	115	116	116	110	101	122	112	136	94	136	90	119	158	100	:	141
1999	120	123	130	111	125	128	118	176	100	154	94	134	193	102	:	146
Chômage																
1993	148	113	133	185	89	150	116	135	132	124	115	136	230	309	:	155
1996	130	112	110	175	109	99	104	137	113	163	122	149	285	281	:	112
1999	119	111	89	173	187	91	101	113	95	135	76	147	222	224	:	76
Famille et enfants																
1993	111	107	113	111	102	119	106	118	77	137	90	119	122	105	:	125
1996	126	109	128	143	123	137	110	150	87	163	80	124	125	113	:	135
1999	135	120	135	162	136	156	116	171	98	215	78	124	148	115	:	137
Logement et exclusion sociale n.c.a.																
1993	121	117	126	103	130	126	122	113	115	116	92	111	193	144	:	142
1996	144	150	132	122	128	264	136	138	100	126	164	101	270	168	:	156
1999	146	135	125	115	198	255	150	159	139	134	196	114	896	168	:	146
Recettes de la protection sociale par type (en % du total des recettes)																
Contributions publiques																
1990	28,8	23,8	80,1	25,2	33,0	26,2	17,0	58,9	27,2	41,5	25,0	35,9	33,8	40,6	:	42,6
1999	35,7	25,7	65,2	32,8	28,6	26,8	30,4	59,8	38,9	46,9	15,3	35,0	40,9	43,4	48,9	47,3
Cotisations sociales à la charge de l'employeur																
1990	42,5	41,5	7,8	43,7	39,4	54,4	51,0	24,5	54,9	29,5	20,0	38,1	36,9	44,1	:	28,1
1999	37,9	49,4	9,2	36,9	37,7	52,2	46,5	24,2	43,6	24,7	28,4	37,4	27,6	37,2	36,3	27,7
Cotisations sociales à la charge de la personne protégée																
1990	24,6	25,5	5,3	28,4	19,6	16,9	28,5	15,6	15,5	21,0	39,1	25,1	20,1	8,0	:	26,9
1999	22,7	22,4	19,2	28,1	23,4	17,0	20,3	14,8	14,4	24,4	37,4	26,9	16,8	12,8	9,6	24,0
Autres recettes																
1990	4,1	9,2	6,8	2,7	8,0	2,5	3,5	1,0	2,5	8,1	15,9	0,9	9,2	7,3	:	2,4
1999	3,7	2,5	6,4	2,3	10,3	4,0	2,8	1,2	3,1	4,0	18,9	0,7	14,7	6,6	5,2	0,9

5 PROTECTION SOCIALE (SUITE)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Recettes de protection sociale par type par habitant à prix constants (Index 1990 = 100)																
Recettes totales																
1993	113	115	113	104	96	124	110	119	108	120	104	110	144	116	108	129
1996	119	117	122	114	104	122	114	130	108	135	102	118	163	122	106	136
1999	124	125	123	117	130	127	120	150	116	149	105	125	201	120	113	139
Contributions publiques																
1993	124	99	114	117	89	148	124	124	120	115	89	110	152	123	:	145
1996	130	125	103	130	93	131	144	143	120	143	69	118	199	128	:	146
1999	149	133	101	147	115	137	215	162	172	158	68	122	234	123	:	139
Cotisations sociales à la charge de l'employeur																
1993	103	115	98	92	96	117	101	116	101	112	106	107	111	86	:	109
1996	106	139	159	94	107	114	102	121	103	111	109	117	119	92	:	115
1999	111	146	146	96	127	128	110	158	96	117	157	124	145	97	:	124
Cotisations sociales à la charge de la personne protégée																
1993	107	120	101	100	107	122	103	115	120	118	111	112	112	168	:	89
1996	118	102	356	110	127	125	110	122	124	126	112	125	134	196	:	112
1999	114	108	452	112	158	135	86	151	112	163	106	135	162	184	:	112
Autres recettes																
1993	103	102	115	93	136	126	111	148	112	96	102	114	174	114	:	54
1996	107	35	115	113	128	138	101	118	115	73	125	73	247	115	:	45
1999	110	33	117	95	170	211	95	179	152	69	131	98	310	104	:	49

Données provisoires de 1999 pour B, D, EL, E, F, I, NL, P, FIN, S et UK. Pas de données sur les prestations et les recettes pour S pour la période 1990-1992. Les données EU-15 de 1990 sont donc une estimation. n.c.a.= non classés ailleurs.

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage qui bénéficie de..., 1998

transferts sociaux	73	87	84	81	49	55	78	88	54	:	77	85	85	93	85	80
prestations liées au chômage	12	22	21	17	5	14	18	30	5	:	6	16	5	37	22	5
pensions de vieillesse/survivant	31	30	19	28	38	33	27	22	41	:	18	37	34	32	29	28
prestations liées à la famille	35	53	47	49	12	4	36	63	7	:	48	59	55	49	46	49
prestations de maladie/invalidité	10	13	11	4	5	13	11	12	10	:	10	8	13	26	16	12
prestations liées à l'éducation	4	12	14	2	0	1	6	5	1	:	6	3	3	17	16	5
autres prestations	3	3	2	0	1	3	3	12	0	:	0	3	1	3	0	11
l'assistance sociale	2	1	7	3	4	1	2	22	0	:	4	1	2	14	7	0
prestation liée au logement	8	2	15	8	0	1	25	1	0	:	4	6	0	25	27	6

Montant moyen reçu par les bénéficiaires (en SPA), 1998

transferts sociaux	6870	8610	6509	7332	4991	6478	6684	4437	7873	:	8149	6797	3236	5759	5488	6330
prestations liées au chômage	464	925	877	701	28	594	575	966	200	:	411	366	171	1217	572	173
pensions de vieillesse/survivant	4939	5641	2972	5315	4510	4798	4784	2065	6964	:	4834	4572	2431	2110	3084	3616
prestations liées à la famille	568	1205	700	800	155	50	629	771	104	:	1351	1134	195	739	543	732
prestations de maladie/invalidité	601	671	897	316	188	962	312	450	559	:	981	587	361	1160	261	1152
prestations liées à l'éducation	58	43	317	44	23	2	51	72	21	:	159	43	41	147	308	92
autres prestations	72	58	68	0	30	43	11	39	6	:	0	14	17	23	9	394
l'assistance sociale	55	53	339	70	49	6	63	42	7	:	331	8	19	131	206	0
prestation liée au logement	113	14	339	87	8	25	260	31	12	:	81	74	1	232	506	170

FIN: 1997. Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages, UDB, version de décembre 2001.

6 REVENUS ET PAUVRETÉ

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Revenu annuel net équivalent moyen, 1998																
Moyen - SPA	13420*	17235	15197	15150	9238	9822	14092	13025	10688	22084	15235	14865	8529	11656	12324	15701
Part du revenu par quintile, 1998																
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Quintile inférieur	8	8	12	8	6	6	8	8	7	9	9	10	6	11	10	7
2ème quintile	13	12	14	14	12	12	13	11	13	13	13	14	11	15	15	12
3ème quintile	17	16	19	18	16	17	18	15	18	17	17	18	16	17	18	17
4ème quintile	23	21	22	22	23	23	23	22	24	23	22	22	22	22	23	23
Quintile supérieur	39	43	33	39	42	41	38	43	39	38	39	36	45	34	35	41
Revenu équivalent médian par sexe, (indexé, total = 100), 1998																
Hommes	102*	102	103	102	102	101	102	103	102	101	101	104	103	103	102	104
Femmes	98*	99	97	98	98	99	99	97	98	99	98	97	99	97	99	96
Revenu équivalent médian par âge (indexé, total = 100), 1998																
Enfants de moins de 16 ans	88*	95	95	83	100	91	94	91	86	86	87	88	88	95	92	85
16-24 ans	90*	85	86	89	97	92	79	96	90	91	84	103	100	91	90	98
25-49 ans	109*	111	110	107	116	110	108	114	108	110	107	106	114	107	101	114
50-64 ans	114*	108	116	111	102	107	113	116	111	104	119	110	113	111	129	127
65 et plus	90*	84	74	97	76	96	94	77	100	97	92	87	76	89	91	69
Revenu équivalent médian par type de ménage (indexé, total = 100), 1998																
1 adulte vivant seul	88*	86	80	93	89	83	93	64	100	111	91	90	66	77	83	70
... 1 homme adulte	106*	98	91	101	116	119	98	83	127	129	107	115	91	82	89	95
... 1 femme adulte	80*	77	71	88	75	76	87	57	90	96	83	79	64	77	77	62
Parent seul avec enfants à charge	73*	68	89	61	110	77	77	64	89	79	66	74	77	87	78	62
2 adultes âgés de 15 à 64 ans sans enfant à charge	132*	122	123	127	119	131	124	162	135	120	135	129	132	118	137	145
2 adultes, dont l'un au moins de 65 ans ou plus, sans enfant à charge	96*	86	78	104	81	98	101	85	102	98	99	94	73	97	109	80
2 adultes avec un enfant à charge	112*	117	122	105	120	112	114	128	115	104	109	103	120	116	117	116
2 adultes avec deux enfants à charge	100*	104	108	93	113	98	112	112	95	100	90	90	106	108	104	99
2 adultes avec trois enfants à charge ou plus	70*	74	86	55	86	106	69	82	52	87	79	74	53	90	87	75
Revenu équivalent médian de toutes les personnes de 16 ans ou plus par niveau d'études (indexé, total = 100), 1998																
< 2ème cycle du secondaire	89*	80	84	88	82	90	90	84	93	90	102	85	93	92	91*	83
2ème cycle du secondaire	108*	102	108	106	121	116	91	123	125	120	96	108	134	100	103	100
Enseignement supérieur	140*	132	123	127	182	163	115	164	162	163	127	143	260	131	120	125
Taux de risque de pauvreté (60% du revenu équivalent médian), par sexe, 1998																
Total	18*	16	9	16	22	19	18	17	20	12	12	13	20	8	10	21
Hommes	17*	14	7	15	21	19	18	16	19	12	11	11	19	8	10	19
Femmes	19*	17	10	16	22	19	17	19	20	12	12	15	22	8	10	24
Taux de risque de pauvreté (60% du revenu équivalent médian), par âge, 1998																
Enfant de moins de 16 ans	24*	18	3	26	21	25	22	23	28	17	17	16	27	6	11	26
16 - 24 ans	23*	22	15	23	21	24	28	16	25	18	24	12	16	19	25	22
25 - 49 ans	14*	11	5	11	16	17	13	14	18	9	10	10	15	7	10	14
50 - 64 ans	14*	16	4	13	22	17	15	12	17	10	6	10	17	6	4	13
65 et plus	20*	20	27	13	36	14	18	24	16	9	6	21	34	8	7	40
Taux de risque de pauvreté (60% du revenu équivalent médian) pour les personnes de 16 ans et plus, en fonction de leur situation au regard de l'emploi, 1998																
Exerçant un emploi, sauf indépendants	7*	2	3	6	10	7	8	4	7	5	6	5	9	2	:	7
Travailleurs indépendants	16*	10	7	6	23	28	20	8	18	12	17	22	31	13	:	13
Chômeurs	38*	34	5	38	36	38	40	41	48	:	21	32	31	17	:	38
Retraités	18*	17	23	14	36	12	16	20	13	11	3	14	28	7	:	38
Autres personnes économiquement inactives	27*	29	20	27	24	22	31	25	25	15	14	22	22	17	:	33

6 REVENUS ET PAUVRETÉ (Suite)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Risque de pauvreté (60% du revenu équivalent médian), par type de ménage, 1998																
1 adulte sans enfant à charge	25*	20	27	23	30	11	22	45	21	12	15	24	44	20	20	40
... Homme	20*	13	18	22	19	10	22	33	15	5	16	12	36	20	19	27
... Femme	27*	24	36	24	36	12	22	57	24	17	14	30	48	19	20	48
2 adultes sans enfant à charge																
... Tous deux de moins de 65 ans	9*	9	5	8	15	13	11	10	11	10	5	7	17	8	4	7
... Dont l'un au moins de 65 ans ou plus	16*	21	18	8	34	17	13	8	13	9	6	17	35	3	3	29
3 adultes ou plus sans enfant à charge	9*	6	3	8	16	11	9	4	13	2	7	6	10	6	:	8
Parent seul avec enfant à charge	35*	25	15	47	13	38	31	48	18	27*	43	32	40	9	19	45
2 adultes avec enfant à charge																
... 1 enfant	11*	7	6	8	10	16	11	15	12	8	9	11	11	5	5	15
... 2 enfants	13*	12	3	12	13	22	8	11	15	9	9	11	13	4	6	14
... 3 enfants ou plus	41*	34	0	56	20	29	40	32	54	22	23	32	53	8	14	34
3 adultes ou plus vivant avec enfants à charge	22*	13	0	11	37	25	33	13	36	17	15	10	21	4	:	17
Pourcentage de personnes ayant des difficultés à joindre les deux bouts, 1998																
	82*	77	87	:	87	85	78	82	86	70	75	88	89	89	:	78

Voir notes méthodologiques sous Répartition des revenus et cohésion régionale (3.14).

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM), UDB, version de décembre 2001. L: 1996, FIN: 1997,

7 ÉGALITÉ DES SEXES	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Présence des femmes dans les parlements régionaux en 2000																
Nombre de régions	143	5	14	16	.	19	22	.	20	.	10	9	2	.	23	3
Nombre de membres	9840	393	374	1970	.	1180	1693	.	933	.	761	448	111	.	1717	260
Nombre de membres féminins	2896	85	113	605	.	359	437	.	78	.	208	117	13	.	810	71
Pourcentage de membres féminins	29,4	21,6	30,2	30,7	.	30,4	25,8	.	8,4	.	27,3	26,1	11,7	.	47,2	27,3

EL, IRL, L, FIN: pas de parlement régional élu. F: données de 1999, comprenant l'"Assemblée territoriale de Corse". I: les données de certaines régions ne sont pas disponibles. P: Seules les régions autonomes des Açores et de Madère possèdent un parlement régional.

Présence des femmes dans les gouvernements régionaux (y compris les secrétaires d'État), 2000

Nombre de régions	97	5	.	16	.	19	.	.	20	.	.	9	2	.	23	3
Nombre de membres	940	37	.	183	.	177	.	.	194	.	.	76	16	.	224	33
Nombre de membres féminins	206	8	.	44	.	31	.	.	15	.	.	17	0	.	81	10
Pourcentage de membres féminins	21,9	21,6	.	24,0	.	17,5	.	.	7,7	.	.	22,4	0,0	.	36,2	30,3

DK, EL, F, IRL, L, FIN: il n'existe pas de gouvernement régional. D: dans certaines régions, les secrétaires d'État ne font pas partie du gouvernement et ne sont pas inclus dans les statistiques. F: données de 1999. I: les données de certaines régions ne sont pas disponibles. NL: les gouvernements régionaux ne sont pas élus, mais désignés. P: Seules les régions autonomes des Açores et de Madère possèdent un gouvernement régional. S: Certaines régions ne possèdent pas de gouvernement.

Présence des femmes dans les conseils municipaux, 1997

Nombre de sièges	364 367	12 912	4 658	177 193	.	.	.	883	94 886	1 105	11 072	7 508	7 337	12 482	11 006	23 325
Nombre de sièges occupés par des femmes	72 343	2 565	1 261	30 973	.	.	.	103	18 237	114	2 475	929	1 057	3 932	4 533	6 164
Pourcentage de sièges occupés par des femmes	19,9	19,9	27,1	17,5	.	.	.	11,7	19,2	10,3	22,4	12,4	14,4	31,5	41,2	26,4

Les données sont incomplètes pour l'échelon local. Étant donné les importantes différences entre les processus de prise de décision politique au niveau local, les données ne sont pas toujours comparables. D: les données de Saxe-Anhalt et Mecklembourg-Poméranie occidentale ne sont pas disponibles. A: seules les données de la Styrie sont disponibles.

Source: Base de données européenne - les femmes dans la prise de décision (www.db-decision.de).

8 SANTÉ ET SÉCURITÉ	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes																
1970	23,4	21,1	14,2	22,5	29,6	28,1	18,2	19,5	29,6	24,9	12,7	25,9	55,5	13,2	11,0	18,5
2000	4,9*	5,2*	4,2	4,4*	6,1	4,6*	4,6*	5,9	5,1*	5,1	4,8*	4,8	5,5*	3,8	3,0	5,6*
Espérance de vie à la naissance, hommes																
1980	70,5	70,0	71,2	69,6	72,2	72,5	70,2	70,1	70,6	69,1	72,7	69,0	67,7	69,2	72,8	70,2
1999	74,6	74,3	74,0	74,5	75,5	75,3	74,9	73,5	75,5	73,7	75,2	74,4	71,7	73,7	77,1	74,8
Espérance de vie à la naissance, femmes																
1980	77,2	76,8	77,3	76,1	76,8	78,6	78,4	75,6	77,4	75,9	79,3	76,1	75,2	77,6	78,8	76,2
1999	80,9	80,5	78,8	80,6	80,6	82,5	82,3	79,1	81,8	80,5	80,5	80,9	78,9	81,0	81,9	79,7

Source: Eurostat - Statistiques démographiques.

Espérance de vie avec incapacité grave à 16 ans, par sexe, 1996

Hommes	4	4	3	3	4	4	6	2	3	4	4	6	4	7	:	5
Femmes	5	5	5	3	5	5	8	3	5	5	6	7	5	9	:	6

Espérance de vie sans incapacité grave, par sexe, 1996

Hommes	63	65	62	63	67	65	60	64	67	61	63	62	59	56	:	61
Femmes	66	69	62	69	70	68	63	67	70	64	63	66	61	59	:	62

Pourcentage de personnes âgées de 16 ans ou plus se déclarant entravées dans leurs activités quotidiennes par une maladie physique ou mentale ou une infirmité, par sexe, 1997

Total	22	15	24	39	16	16	23	16	12	:	22	18	24	29	:	15
Hommes	20	13	20	36	15	14	21	15	11	:	19	17	21	28	:	13
Femmes	24	17	27	42	17	18	25	17	14	:	25	19	27	31	:	16

Pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus se déclarant entravées dans leurs activités quotidiennes par une maladie physique ou mentale ou une infirmité, par sexe, 1997

Total	47	32	48	72	42	38	54	37	33	:	41	44	51	62	:	30
Hommes	44	29	42	69	41	33	51	32	31	:	38	41	45	61	:	26
Femmes	49	35	53	73	42	42	55	41	34	:	43	46	56	62	:	32

Pourcentage de personnes âgées de 16 ans ou plus ayant l'un des problèmes ci-dessus et se déclarant entravées dans leurs activités quotidiennes, 1997

Oui, gravement	9	6	7	9	7	6	10	4	5	:	8	6	11	9	:	15
Oui, dans une certaine mesure	14	9	17	30	9	10	13	12	7	:	14	12	14	20	:	:
Non	78	85	77	61	84	84	77	84	88	:	78	82	76	71	:	85

Pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant l'un des problèmes ci-dessus et se déclarant entravées dans leurs activités quotidiennes, 1997

Oui, gravement	22	15	21	22	18	15	28	11	16	:	17	19	25	28	:	30
Oui, dans une certaine mesure	25	18	28	49	24	23	26	26	17	:	24	25	26	34	:	:
Non	53	68	52	29	58	62	47	63	67	:	59	56	49	38	:	70

Pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus pensant être en mauvaise ou très mauvaise santé, par niveau d'études, 1997

Précolaire, primaire et sec. inf.	15	9	12	21	14	16	13	6	13	:	7	12	27	:	:	13
Secondaire supérieur	8	4	4	19	4	2	6	2	4	:	4	5	7	7	:	7
Total enseignement supérieur	6	3	4	15	1	3	4	:	:	:	2	4	3	3	:	7

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM), UDB, version de septembre 2001.

Pourcentage de la population âgée de 16 ans ou plus pensant être en mauvaise ou très mauvaise santé, par sexe, 1997

Total	12	5	7	18	9	11	8	4	12	:	5	7	23	8	:	10
Hommes	10	4	5	15	8	9	7	3	10	:	4	6	19	7	:	9
Femmes	13	6	8	20	10	13	9	5	14	:	6	8	28	10	:	10

Pourcentage de la population âgée de 65 ans ou plus pensant être en mauvaise ou très mauvaise santé, par sexe, 1997

Total	27	13	18	35	28	32	19	12	36	:	10	21	59	24	:	16
Hommes	24	10	14	30	26	26	18	6	34	:	8	19	50	19	:	14
Femmes	29	15	21	39	30	35	20	16	37	:	11	22	64	27	:	17

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM), BDU, version de décembre 2001.

Taux de mortalité standardisés (TMS) pour 100 000 habitants, par sexe, 1998

Hommes																
Maladies circulatoires	349	328	374	401	368	277	234	430	318	348	324	435	403	419	358	367
Cancer	258	301	268	250	217	259	279	251	258	271	270	238	243	212	193	244
Affections respiratoires	87	114	90	62	44	103	66	153	61	91	102	45	113	92	51	134
Causes externes de blessures et d'empoisonnement	61	82	72	53	60	58	87	62	54	78	37	71	76	116	56	40
Femmes																
Maladies circulatoires	210	207	220	258	285	188	136	257	206	222	188	284	284	226	207	223
Cancer	141	155	201	151	115	113	126	174	132	143	159	140	123	126	138	167
Affections respiratoires	40	40	65	26	29	39	32	94	22	35	47	20	51	38	30	88
Causes externes de blessures et d'empoisonnement	23	34	34	20	18	18	38	21	22	28	19	23	23	36	23	16

Données de 1998, sauf B (1995), DK (1996), EL et I (1997).

Source: Eurostat - statistiques de santé et sécurité.

8 SANTÉ ET SÉCURITÉ (SUITE)

	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Nombre de personnes par 100 000 habitants sortant de l'hôpital par diagnostic CIM, 1999																
Maladies infectieuses et parasitaires	394	389	490	365	374	186	428	538	310	347	118	673	200	741	458	290
Cancer	1367	976	1613	1815	1229	624	1169	1150	1042	1485	791	2671	507	1838	1441	2147
Affections respiratoires	1427	1440	1625	1266	1073	1034	1447	1629	1237	2135	673	2010	718	2430	1193	1500
Maladies circulatoires	2420	2351	2594	3369	1952	1291	2268	1798	2589	2447	1474	4010	1046	3983	2983	2138
Troubles mentaux et du comportement	655	:	256	1037	330	262	482	207	463	1102	138	1484	112	1778	1051	467
Causes externes de blessures et d'empoisonnement	1646	1678	1874	1995	1273	849	2134	1706	1622	1752	762	3040	696	2139	1631	1534

Données de 1999, sauf pour B, EL, E, F, L, A, FIN (1997). UK: uniquement l'Angleterre.

Source: Eurostat - statistiques de santé et sécurité.

Dépenses totales de santé (% du produit intérieur brut)

1990	7,5	7,4	8,5	8,7	7,5	6,6	8,6	6,7	8,1	6,1	8,5	7,1	6,2	7,9	8,5	6,0
1999	8,0	8,8	8,4	10,3	8,4	7,0	9,4	6,8	8,2	6,1	8,7	8,2	7,7	6,8	7,9	6,9

Données de 1999, sauf D, EL, IRL, P et S (1998).

Source: Données sur la santé de l'OCDE 2001.

Accidents du travail, pour 100 000 personnes ayant un emploi, par branche d'activité, 1998, Indice (1994 = 100)

Total	90	116	121	89	79	115	89	96	88	105	91	93	93	88	118	79
Construction	89	96	104	78	77	126	106	118	95	112	92	82	111	94	164	84
Agriculture, chasse, sylviculture	105	119	47	100	128	149	50	113	125	91	93	141	53	103	75	69
Transport, entreposage et comm.	95	188	128	111	88	111	95	55	67	113	96	99	154	74	72	81
Industrie manufacturière	89	108	143	94	75	103	99	93	86	105	98	90	62	89	141	86
Hôtels et restaurants	87	105	65	77	70	122	76	192	121	138	93	71	:	79	106	74
Commerce de gros et de détails; réparations	96	117	84	92	85	118	85	115	98	101	90	82	172	86	129	82

Accidents du travail, pour 100 000 personnes ayant un emploi, par branche d'activité, 1998

Total	4 089	5 112	3 203	4 958	2 936	7 073	4 920	1 433	4 105	4 719	3 909	3 321	5 505	3 435	1 329	1 512
Construction	8 008	8 658	3 902	9 810	6 803	15 486	12 205	1 901	6 445	10 027	2 499	6 439	10 093	7 538	2 247	2 439
Agriculture, chasse, sylviculture	6 790	6 867	1 203	11 852	3 094	3 466	4 839	5 816	9 381	7 666	7 079	11 856	5 682	774	1 451	2 114
Transport, entreposage et communication	5 862	5 728	3 399	11 691	2 016	6 688	6 128	1 923	5 482	3 648	3 055	2 761	4 221	3 646	1 549	1 746
Industrie manufacturière	4 492	4 733	5 910	4 761	3 831	8 383	4 458	1 638	5 006	5 174	5 628	3 770	5 909	4 600	1 676	1 678
Hôtels et restaurants	3 590	4 044	1 388	5 516	1 077	6 220	5 306	435	3 249	3 891	1 615	1 194	3 372	2 577	1 009	1 556
Commerce de gros et de détails; réparations	2 451	4 076	1 189	2 380	2 144	4 918	3 692	380	1 961	3 219	2 222	1 473	4 784	2 230	969	1 298

Accidents du travail, pour 100 000 personnes ayant un emploi, par sexe, 1998, Indice (1994=100)

Hommes	88	115	119	88	81	114	90	100	87	102	:	96	91	83	116	77
Femmes	98	128	128	98	73	130	90	89	94	126	:	81	108	92	126	77

F et UK: l'indice total de 1998 ne se situe pas entre l'indice des hommes et celui des femmes. Cela s'explique par le fait que, pour certains accidents - peu nombreux -, le sexe de la victime est inconnu. Ces cas sont comptabilisés dans l'évolution totale, mais pas dans l'évolution par sexe.

Accidents du travail, pour 100 000 salariés, par sexe, 1998

Hommes	5 268	6 455	3 956	6 578	3 826	8 609	6 532	1 961	4 987	5 969	:	4 408	7 343	4 418	1 543	1 867
Femmes	1 890	2 201	1 745	2 123	1 110	3 476	2 146	594	2 047	1 967	:	1 512	2 477	1 586	882	873

Seuls sont inclus les accidents occasionnant au moins 3 jours d'arrêt de travail.

Source: Eurostat - statistiques de santé et sécurité.

Nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation

1970	73 229	2 950	1 208	21 332	931	4 197	15 034	540	10 208	132	3 181	2 238	1 417	1 055	1 307	7 499
1980	59 600	2 396	690	15 050	1 225	5 017	12 384	564	8 537	98	1 997	1 742	2 262	551	848	6 239
1990	51 711	1 976	634	11 046	1 737	6 948	10 289	478	6 621	71	1 376	1 391	2 321	649	772	5 402
1998	42 416	1 500	499	7 792	2 226	5 957	8 918	458	6 342	57	1 066	963	2 126	400	531	3 581
1999	42 122	1 397	514	7 772	2 131	5 738	8 487	417*	6 633	58*	1 090	1 079	1 955	431	580	3 564
2000	40 803	1 470	494	7 487	2067*	5 776	8 079	415*	6047*	67*	1 160	976	1 855	396	573	3 580

Nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation, par millier d'habitants

2000	108	143	93	93	196	146	137	109	111	153	73	120	185	77	65	60
------	-----	-----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	-----	----	----	----

Pour les accidents de la route, les "personnes tuées" sont celles ayant succombé dans les 30 jours suivant l'accident. Des facteurs de correction ont été appliqués pour les Etats membres n'utilisant pas cette définition.

Source: Eurostat - Statistiques sur les transports

9 CONSOMMATION EU-15 B DK D EL E F IRL I L NL A P FIN S UK

Pour plus de données statistiques sur la consommation, voir "Les consommateurs en Europe - faits et chiffres 1996-2000", Eurostat, 2001, ISBN 92-894-1400-6.

Dépense de consommation finale des ménages, 2000, prix courants

milliards d'euros	4561	131	83	1144	83	356	760	47	699	8	197	113	69	62	121	976
euros par habitant	12 090	12 790	15 510	13 920	7 870	8 920	12 580	12 490	12 110	17 700	12 380	13 950	6 930	12 050	13 610	16 350
milliards de SPA	4561	134	68	1092	106	423	728	46	792	7	206	110	102	57	99	886
SPA par habitant	12 090	13 070	12 730	13 290	10 080	10 710	12 040	12 240	13 730	16 329	12 930	13 570	10 220	10 990	11 140	14 850
Pourcentage du PIB	56,9	52,8	46,9	56,5	70,8	58,5	54,1	45,7	60,0	38,0	49,1	55,2	60,2	47,4	48,6	63,0

EU-15, EL: 1999. Les chiffres "par habitant" concernant EU-15, D, EL, IRL, P et UK sont des prévisions.

Source: Eurostat, comptes nationaux - ESA95 - agrégats (thème2/aggs)

Structure de la dépense de consommation des ménages, 1999 (%)

Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits alim. et boiss. non alcoolisés	:	13,3	13,1	11,1	16,6	18,3	16,2	15,4	19,0	10,1	10,5	13,4	21,2	14,2	15,4	10,5
Boissons alcoolisées et tabac	:	2,3	4,2	2,8	3,5	2,7	2,7	7,7	1,9	2,0	2,1	2,6	2,8	2,9	2,9	3,0
Vêtements et chaussures	:	5,4	5,5	5,7	8,6	7,4	5,6	6,2	7,5	5,9	6,0	6,6	6,3	4,6	5,2	5,5
"Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles,"	:	26,2	28,4	31,2	21,9	27,5	23,2	17,4	24,7	27,4	26,7	23,9	19,9	28,1	26,8	28,3
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	:	6,5	6,4	7,4	7,5	5,0	7,6	4,5	7,6	8,2	7,2	7,2	6,7	4,5	5,0	7,3
Santé	:	4,7	2,4	3,6	6,3	2,5	5,2	1,6	4,4	2,4	1,1	2,4	4,6	3,7	3,0	1,1
Transport	:	12,5	14,1	13,3	11,2	12,5	14,5	13,0	13,7	15,4	10,3	14,4	15,7	17,0	13,4	13,6
Communication	:	2,2	2,1	2,5	3,3	2,0	2,0	2,5	2,5	2,1	2,2	2,6	2,0	2,8	2,6	2,3
Loisirs et culture	:	10,7	11,2	11,9	4,5	6,2	7,6	9,1	6,3	8,7	10,4	12,3	3,7	10,7	14,6	13,4
Education	:	0,5	0,4	0,5	2,4	1,4	0,5	1,4	0,8	0,1	1,2	0,3	1,3	0,2	0,1	1,3
Restaurants et hôtels	:	5,7	4,1	4,9	8,8	9,2	6,9	5,1	4,6	9,6	7,0	5,4	9,2	4,1	3,8	7,9
Biens et services divers	:	10,0	8,1	5,0	5,5	5,1	8,1	8,1	7,1	8,0	15,3	8,9	6,5	7,1	7,2	5,8

F, P: 1994.

Source: Eurostat - Enquête sur le budget des ménages (thème3/hbs)

Nombre moyen de pièces par personne

1981/82	1,6	1,8	1,6	1,7	1,2	1,3	1,6	1,3	1,3	1,9	1,8	:	1,0	1,3	1,7	1,8
1998	1,9	2,1	2,0	1,9	1,4	1,8	2,0	2,1	1,6	2,2	2,6	2,0	1,6	1,7	2,0	2,3

Ménages propriétaires de leur logement (%)

1981/82	54	58	55	40	70	73	51	74	59	60	42	48	57	61	59	56
1990/91	59	65	54	39	76	78	54	79	68	65	45	50	65	67	56	66
1998	59	71	56	41	74	82	53	75	71	70	51	51	66	64	59	69

Source: Eurostat - Recensements de la population (1981/82, 1990/91). Panel communautaire des ménages (1998), L: 1996, FIN: 1997. S: sources nationales pour 1981/82 et 1990/91.

Pourcentage de ménages possédant certains biens de consommation durables, 1998

Télévision couleur	97	96	97	97	96	99	94	98	97	98	98	97	93	94	98	98
Magnétoscope	67	68	72	64	47	67	65	76	59	68	73	65	57	61	68	83
Four à micro-ondes	51	60	41	52	12	46	55	66	18	33	67	56	27	74	66	77
Lave-vaisselle	33	32	39	45	23	22	36	26	25	56	29	49	23	42	41	23

Pourcentage de ménages disposant d'un téléphone, par catégorie de revenu, 1998

Total	95	95	98	96	95	89	97	87	91	98	99	97	81	95	:	96
Catégorie supérieure de revenus	98	99	100	97	99	97	100	93	96	99	100	99	95	100	:	99
Catégorie inférieure de revenus	86	85	95	86	85	77	90	83	81	94	95	92	59	85	:	92

Pourcentage des ménages possédant une voiture ou une camionnette (disponible pour un usage privé), 1998

Ont une voiture	73	76	63	73	57	67	80	70	76	83	68	74	63	65	72	70
N'ont pas les moyens d'en avoir une	4	6	14	:	19	12	7	14	3	4	5	5	20	9	:	:
Ne veulent pas de voiture	23	18	24	:	24	21	13	16	21	14	27	21	17	26	:	:

L: 1996, FIN: 1997. Les objets visés dans les trois tableaux ci-dessus peuvent appartenir effectivement au ménage ou lui être loués ou mis à sa disposition. La catégorie supérieure de revenus se réfère aux revenus des ménages correspondant à 140% ou plus du revenu national médian, la catégorie inférieure aux revenus des ménages inférieurs à 60% du revenu national médian.

Source: Eurostat - Panel communautaire des ménages (PCM), UDB, version de décembre 2001.

9 CONSOMMATION(SUITE)	EU-15	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
Pourcentage d'accès à Internet des ménages																
1998	8,3	:	8,2	24,6	7,1	5,0	3,9	8,4	6,1	14,0	19,6	6,8	3,4	17,2	39,6	10,7
1999	12	12	35	11	3	6	8	6	7	17	21	12	4	21	51	17
2000	28,4	29,2	51,6	27,1	11,7	15,7	19,0	35,5	23,7	36,3	54,8	38,0	18,1	43,5	53,8	40,9
2001	37,7	36,4	58,6	38,4	9,9	24,7	30,1	47,6	33,5	43,0	63,8	47,2	26,1	50,2	60,7	49,3
Utilisateurs d'Internet par 100 habitants																
1998	9,7	7,8	18,9	12,8	3,3	4,4	6,0	8,1	5,2	11,8	10,2	7,4	6,0	25,5	33,5	13,5
1999	14,9	13,7	28,2	19,4	7,1	7,2	9,6	11,9	8,7	17,5	19,0	10,5	7,0	32,3	41,4	21,1
2000	26,3	29,3	48,4	29,5	9,4	13,7	16,9	27,4	23,4	27,8	45,8	31,9	10,1	44,5	56,1	33,6
2001	32,7	26,3	66,8	38,9	12,1	17,7	18,4	29,4	25,2	34,8	65,4	35,8	12,5	60,9	69,0	42,4
Dépenses relatives aux technologies de l'information en % du PIB (matériels, logiciels et services)																
1992	3,03	3,38	3,94	2,94	0,71	1,62	3,59	2,35	1,80	:	3,96	2,73	1,24	2,93	4,37	4,43
1998	3,57	3,97	4,77	3,62	1,00	1,78	4,09	2,38	2,01	4,30	4,83	3,30	1,73	3,89	6,24	4,82
1999	3,90	4,33	5,04	3,95	1,09	1,85	4,33	2,47	2,21	4,90	5,20	3,52	1,86	4,34	6,48	5,15
2000	4,15	4,55	5,35	4,22	1,20	1,96	4,67	2,37	2,36	:	5,37	3,73	1,99	4,46	6,87	5,53
Dépenses de communication en % du PIB (équipements et services de télécommunication)																
1992	2,1	1,8	2,1	2,2	1,5	2,0	2,0	2,7	1,7	:	2,2	2,1	1,2	1,6	2,9	2,5
1998	2,4	2,4	2,3	2,2	3,2	2,2	2,2	3,0	2,4	2,3	2,7	2,0	3,2	2,3	2,6	2,6
1999	2,5	2,5	2,4	2,3	3,5	2,3	2,3	3,0	2,5	2,7	2,8	2,1	3,3	2,4	2,7	2,7
2000	2,7	2,7	2,4	2,5	3,8	2,5	2,6	3,0	2,7	:	3,1	2,3	3,6	2,3	2,8	2,9

Source: Eurostat - statistiques de la société de l'information

Annexe III: Indicateurs-clés sociaux par pays candidat

Pour pouvoir présenter des données sur la plupart des pays candidats, les chiffres relatifs aux indicateurs de l'emploi et du chômage (7 à 11 et 18) portent sur le deuxième trimestre de 2000 et non sur l'année entière. Dans ces cas, les données indiquées pour EU-15 sont également celles du 2e trimestre 2000 et peuvent donc différer des données annuelles EU-15 figurant à l'annexe I.

N°	Indicateur-clé	Unité	Année EU-15 (et trimestre)	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR	
3	Rapport de dépendance des personnes âgées	% 2000		24	24	17*	20	21	21	22	20	18°	18	19	17	20	:
4	Taux de solde migratoire	1000 hab.	2000	2,0	0,0	1,5	0,6	0,2	0,0	-0,8	0,0	3,5	-0,5	-0,2	0,3	1,4	:
5	Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation	% 2000		18	:	15	:	14	14	:	17	:	:	22	:	7	:
6	Apprentissage tout au long de la vie (participation des adultes à l'éducation et à la formation)	% 2000		8	:	3	:	6	3	:	3	:	:	1	:	4	:
7	Taux d'emploi	%2000T2		63,1	51,5	65,5	64,9	60,6	55,9	58,2	60,1	:	55,1	64,2	56,3	62,7	:
8	Taux d'emploi des travailleurs âgés	%2000T2		37,7	22,1	49,0	36,1	43,0	21,9	35,4	42,2	:	29,0	52,0	21,5	22,3	:
9	Taux de chômage	%2000T2		8,2	16,2	4,9	8,8	13,2	6,6	14,2	15,6	:	16,3	7,0	19,1	6,9	:
10	Taux de chômage des jeunes (par rapport à la population de la même classe d'âge)	%2000T2		7,6	10,2	4,0	7,5	8,5	4,6	8,2	10,1	:	13,4	7,4	16,5	6,1	:
11	Taux de chômage de longue durée	%2000T2		3,7	10,2	1,3	4,5	6,7	3,2	8,4	8,8	:	8,0	3,6	11,3	4,5	:
12	Dépenses de protection sociale en % du PIB	% 1999		27,6	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	21,2	26,5	:
13	Prestations de vieillesse et de survie en % du total des prestations sociales	% 1999		46,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	36,6	45,4	:
14	Répartition des revenus (ratio S80/S20)	Ratio 1997		5,7	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
15a	Risque de pauvreté avant transferts sociaux	% 1997		26	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
15b	Risque de pauvreté après transferts sociaux	% 1997		18	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
16	Ménages sans emploi	% 2000		4,5	:	1,5	4,2	5,7	4,0	:	:	:	:	3,8	8,9	2,6	:
17	Proportion de femmes dans les parlements nationaux	% 1998		23°	:	:	15	18	8	:	:	9	13	:	:	12	:
18	Taux d'emploi des femmes	%2000T2		53,8	47,2	52,5	56,8	57,1	49,4	54,3	58,5	:	49,3	59,0	51,1	58,5	:
19	Écart de rémunération entre hommes et femmes	% 1998		84	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
20a	Espérance de vie à la naissance - Hommes	Années 1999		74,6	67,6	75,3	71,4	65,5	66,4	64,9	67,1	75,1	68,8	66,1	69,0	71,3	66,5°
20b	Espérance de vie à la naissance - Femmes	Années 1999		80,9	74,6	80,4	78,1	76,3	75,2	76,2	77,4	79,3	77,5	73,7	77,0	78,8	71,2°
20c	Espérance de vie à la naissance sans incapacité - Hommes	Années 1996		63	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
20d	Espérance de vie à la naissance sans incapacité - Femmes	Années 1996		66	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
21	Qualité de l'emploi (accidents graves sur le lieu de travail)	Points d'indice (1994 = 100)	1998 90	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	::

° = Le chiffre peut être celui d'une autre année (dernier chiffre disponible) ou faire l'objet d'une autre restriction.

Note explicative sur chaque indicateur-clé

- Dans l'ensemble de l'UE, les personnes de 65 ans et plus représentaient 24% de "la population en âge de travailler" (15-64 ans) en 2000.
- Le taux de solde migratoire pour l'Union en 2000 était de 2,0 pour mille habitants.
- En 2000, dans l'Union, 18% des jeunes de 18 à 24 ans sont sortis du système éducatif sans avoir obtenu de qualifications supérieures à celles du 1er cycle de l'enseignement secondaire.
- A l'échelle de l'UE, en 2000, 8% de la population âgée de 25 à 64 ans avaient suivi un enseignement/une formation (au cours des 4 dernières semaines).
- 63,1% de la population de l'UE âgée de 15 à 64 ans avaient un emploi au cours du 2e trimestre 2000.
- 37,7% de la population de l'UE âgée de 55 à 64 ans avaient un emploi au cours du 2e trimestre 2000.
- 8,2% de la population active de l'UE (personnes ayant ou cherchant un emploi) étaient au chômage au cours du 2e trimestre 2000.
- 7,6% de la population de l'UE âgée de 15 à 24 ans étaient au chômage au cours du 2e trimestre 2000.
- 3,7% de la population active de l'UE (personnes ayant ou cherchant un emploi) avaient été au chômage pendant au moins un an au cours du 2e trimestre 2000.
- En 1999, dans l'UE, les dépenses de protection sociale représentaient 27,6% du produit intérieur brut (PIB).
- Dans toute l'Union, les pensions de vieillesse et de survivant représentent le plus gros poste des dépenses de protection sociale (46,0% du total des prestations en 1999).
- Au niveau de l'UE, les 20% les plus pauvres de la population n'ont reçu que 7% du revenu total en 1997, alors que les plus riches percevaient presque 40% de celui-ci, soit 5,7 fois plus.
- Avant les transferts sociaux, 26% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1997.
- Après les transferts sociaux, 18% de la population de l'UE vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1997.
- Dans l'UE, 4,5% des personnes faisant partie d'un ménage actif (c.-à-d. dont une personne au moins appartient à la population active) vivait dans un ménage sans emploi en 2000, c.-à-d. qu'aucun membre du ménage n'occupait un emploi.
- Dans toute l'Union, 23% des sièges des Parlements nationaux (ou Chambre basse) sont occupés par des femmes en 2001.
- 54% des femmes de l'UE âgées de 15 à 64 ans avaient un emploi au cours du 2e trimestre 2000.
- Dans l'UE, le salaire horaire brut moyen des femmes s'élevait à 84% du salaire horaire brut moyen des hommes en 1998. La population de référence regroupe tous les salariés de 16 à 64 ans travaillant au moins 15 heures par semaine.
- L'espérance de vie moyenne à la naissance d'un citoyen de l'UE était de 75 ans en 1999.
- L'espérance de vie moyenne à la naissance d'une citoyenne de l'UE était de 81 ans en 1999.
- En moyenne, les citoyens de l'UE vivent 63 ans sans incapacité (données de 1996).
- En moyenne, les citoyennes de l'UE vivent 66 ans sans incapacité (données de 1996).
- À l'échelle de l'Union, on a constaté en 1998 une diminution de 10 % (100 - 10 = 90) des accidents du travail (occasionnant plus de trois jours d'arrêt de travail) pour 100 000 personnes par rapport à 1994.

Annexe IV: Données statistiques - Pays candidats à l'adhésion à l'UE

Des données statistiques supplémentaires sur les pays candidats peuvent être trouvées dans "Statistical yearbook on candidate and South-East European countries"; Eurostat, 2001, ISBN 92-894-1038-8.

1 ECONOMIE	Bulgarie	Chypre	République tchèque	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lithuanie	Malte	Pologne	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Turquie
	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Produit intérieur brut aux prix du marché													
2000, Milliards d'euros	13	10	55	5	50	8	12	4	171	40	21	20	217
Taux de croissance du PIB à prix constants (1995)													
Taux de croissance annuelle en 1999	2,4	4,5	-0,4	-7,0	4,2	1,1	-3,9	4,1	4,1	-2,3	1,9	5,2	-4,7
Taux de croissance annuelle en 2000	5,8	4,8	2,9	6,9	5,2	6,6	3,9	5,1	4,0	1,6	2,2	4,6	7,2
Par rapport au même trimestre de l'année précédente, 2001T1	4,5	:	4,1	5,8	4,4	8,3	4,4	2,1	2,3	4,8	3,0	3,2	-2,2
Par rapport au même trimestre de l'année précédente, 2001T2	5,1	:	3,9	5,0	4,0	9,2	5,7	-0,6	0,9	5,1	2,8	2,7	-9,3
PIB par habitant (Indice EU-15=100, en SPA)													
1995	28	79	62	32	46	24	27	49	34	32	44	64	29
2000	24	82	60	38	53	29	29	53	39	27	48	71	29
PIB par habitant (SPA)													
2000	5 400	18 500	13 500	8 500	11 900	6 600	6 600	11 900	8 700	6 000	10 800	16 100	6 400

Source: Eurostat - comptes nationaux.

Dette des administrations publiques (en % du PIB)

1998	82,7	61,9	14,0	6,1	62,1	10,6	16,7	56,9	42,9	17,9	29,7	:	52,3
1999	82,8	62,7	15,0	6,8	60,5	13,6	22,5	60,1	44,4	24,4	29,8	25,1	69,2
2000	76,9	63,0	17,3	5,3	55,7	14,1	23,7	60,6	40,9	22,9	32,4	25,8	57,8

Déficit des administrations publiques (en % du PIB)

1998	1,3	-3,7	-3,8	-0,4	-7,8	-0,7	-3,1	-10,8	-2,4	-4,4	-4,9	:	-11,9
1999	0,2	-4,0	-4,0	-4,1	-5,4	-5,3	-5,7	-7,8	-2,1	-2,1	-5,7	-1,3	-21,8
2000	-0,7	-3,2	-4,2	-0,7	-3,1	-2,7	-3,3	-6,6	-3,5	-3,8	-6,7	-2,3	-11,0

Source: Eurostat - comptes nationaux et financiers.

Taux d'inflation annuel par rapport au même mois de l'année précédente

octobre 2000	11,9	4,2	4,5	5,4	10,7	2,0	1,0	:	9,9	42,9	8,5	9,1	:
août 2001	:	1,8	5,4	5,9	8,7	3,1	2,7	:	:	32,4	:	8,8	:
septembre 2001	:	2,2	4,6	5,7	7,9	3,7	2,4	:	:	31,2	:	8,2	:
octobre 2001	:	:	:	:	:	3,3	:	:	:	:	:	:	:

Taux d'inflation annuel moyen sur 12 mois

octobre 2001	:	:	:	:	:	2,3	:	:	:	:	:	:	:
--------------	---	---	---	---	---	-----	---	---	---	---	---	---	---

Le taux annuel d'inflation mesure l'évolution des prix entre le mois en cours et le même mois un an plus tôt. Cette mesure est sensible aux fluctuations récentes des prix, mais peut être influencée par des effets ponctuels enregistrés au cours d'un mois quelconque. Le taux moyen sur une période d'un an ignore cette volatilité en comparant les indices des prix à la consommation harmonisés (ICPH) des 12 derniers mois à la moyenne des 12 mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

Source: Eurostat - statistiques des prix.

Rendement des obligations d'État, rendement mensuel moyen

septembre 2000	:	7,6	7,1	:	8,2	:	:	6,0	12,3	:	8,2	:	:
juillet 2001	:	7,6	:	:	:	:	8,0	:	:	:	:	:	:

Rendement des obligations d'État, rendement annuel moyen

1995	:	:	:	:	:	:	:	7,0	:	:	:	:	:
1998	:	7,2	:	:	:	:	:	6,9	:	:	:	:	:
1999	:	7,4	:	:	9,9	:	:	5,8	9,5	:	:	:	:
2000	:	7,6	7,0	:	8,5	:	:	5,8	11,7	:	8,2	:	:

Source: Eurostat - indicateurs financiers.

Revenu national net par habitant

2000, EU-15 = 100	:	:	22,7	16,6	:	:	15,5	:	:	:	:	42,3	:
-------------------	---	---	------	------	---	---	------	---	---	---	---	------	---

Consommation des ménages par habitant

2000, EU-15 = 100	8,8	:	22,2	16,9	20,2	15,5	16,2	48,2	21,9	10,0	15,7	41,0	17,5
-------------------	-----	---	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Elle comprend les dépenses de consommation individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages

Épargne nette par habitant

2000, EU-15 = 100	:	:	17,7	9,3	:	:	9,3	:	:	:	:	42,1	:
-------------------	---	---	------	-----	---	---	-----	---	---	---	---	------	---

Rémunération brute par salarié

2000, EU-15 = 100	:	:	:	15,8	:	:	15,1	43,3	:	:	:	45,4	:
-------------------	---	---	---	------	---	---	------	------	---	---	---	------	---

La rémunération brute des salariés inclut les traitements et salaires ainsi que les cotisations patronales. La rémunération brute des salariés est mesurée sur la base du concept domestique, tandis que leur nombre est déduit du concept national. Cette méthode a une incidence considérable pour le ratio de pays tels que le Luxembourg, dont une proportion relativement élevée de travailleurs résident dans les pays voisins.

Source: Eurostat - comptes nationaux.

2 POPULATION	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Population totale (1000)													
1.1.1960	7 830	:	9 638	1 209	9 961	2 104	2 756	327	29 480	18 319	3 970	1 580	27 120
1.1.1980	8 846	608	10 316	1 472	10 709	2 509	3 404	330	35 413	22 133	4 963	1 893	44 016
1.1.2001, estimation révisée	8 150	671	10 295	1 367	10 005	2 366	3 693	383	38 644	22 431	5 402	1 990	65 783
1.1.2002, première estimation	8 107	677	10 275	1 360	9 973	2 352	3 681	384	38 629	22 390	5 403	1 995	:

Taux de croissance de la population (par millier d'habitants), 2000

Accroissement total	-5,1	5,9	-1,1	-3,7	-3,8	-5,8	-1,6	6,8	-0,2	-1,1	0,7	1,2	15,5
Accroissement naturel	-5,1	4,5	-1,8	-3,9	-3,8	-5,0	-1,3	3,3	0,3	-0,9	0,4	-0,2	14,8
Solde migratoire	0,0	1,5	0,6	0,2	0,0	-0,8	-0,3	3,5	-0,5	-0,2	0,3	1,4	0,6

L'accroissement total de la population se compose de l'accroissement naturel (naissances vivantes moins les décès) et du solde migratoire. Le solde migratoire est estimé à partir de la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel (solde migratoire corrigé). TR: 1998.

Structure de la population (% du total), 2000

Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
0-19	22,8	31,3	23,4	25,5	23,6	25,3	27,1	:	28,3	26,0	28,1	23,2	41,4
20-59	55,5	53,4	58,4	54,2	56,7	54,1	54,4	:	55,2	55,3	56,5	57,8	50,7
60-79	19,6	12,9	15,9	17,7	17,2	18,1	16,0	:	14,6	16,9	13,5	16,8	7,2
80 et plus	2,1	2,5	2,3	2,6	2,4	2,5	2,5	:	1,9	1,7	1,8	2,3	0,5

TR: 1998.

Immigration par grands groupes de nationalités, 1997

Total	:	6 560	15 811	1 665	9 397	2 913	3 682	937	:	6 600	:	8 982	:
Ressortissants nationaux	:	411	2 931	509	:	1 242	1 146	453	:	:	:	1 093	:
Ressortissants d'EM de l'UE	:	2 243	648	40	1 013	:	11	:	:	2 220	:	209	:
Ressortissants de pays hors UE	:	3 906	12 232	1 116	8 384	:	2 525	:	:	4 380	:	7 680	:

Émigration par grands groupes de nationalités, 1997

Total	:	8 000	1 491	4 982	3 454	9 677	3 780	73	:	19 945	:	6 254	:
Ressortissants nationaux	:	:	686	911	955	1 257	1 323	73	:	:	:	807	:
Ressortissants d'EM de l'UE	:	:	19	17	131	:	4	:	:	11 790	:	221	:
Ressortissants de pays hors UE	:	:	786	4 054	2 368	:	2 453	:	:	8 155	:	5 226	:

Solde migratoire par grands groupes de nationalités, 1999

Total	:	-1 440	14 320	-3 317	5 943	-6 764	-98	864	:	-13 345	:	2 728	:
Ressortissants nationaux	:	:	2 245	-402	:	-15	-177	380	:	:	:	286	:
Ressortissants d'EM de l'UE	:	:	629	23	882	:	7	:	:	-9 570	:	-12	:
Ressortissants de pays hors UE	:	:	11 446	-2 938	6 016	:	72	:	:	-3 775	:	2 454	:

Source: Eurostat - statistiques sur la migration.

Population par grands groupes de nationalités, en milliers, 2000

Total	8 191	755	10 448	1 439	10 043	2 424	3 699	380	38 654	22 455	5 399	1 988	64 814
Ressortissants nationaux	:	731	10 209	:	9 890	1 805	:	372	:	22 454	:	1 945	:
Étrangers	:	24	239	:	153	620	:	9	:	1	:	43	:
Ressortissants d'EM de l'UE	:	:	17	:	18	1	:	:	:	:	:	1	:
Ressortissants de pays hors UE	:	:	222	:	135	619	:	:	:	:	:	41	:

Source: Eurostat - statistiques démographiques et Conseil de l'Europe. TR: 61 000 étrangers en 1986.

Ventilation par type de ménage de la population vivant au sein de ménages privés, 2000

Population totale	:	:	100	100	100	:	:	:	:	100	100	100	:
1 adulte sans enfant à charge	:	:	8	10	9	:	:	:	:	7	5	8	:
... De moins de 30 ans	:	:	1	1	1	:	:	:	:	1	0	1	:
... Âgé de 30 à 64 ans	:	:	3	5	4	:	:	:	:	3	2	3	:
... Âgé de 65 ans et plus	:	:	4	4	5	:	:	:	:	4	3	4	:
... Homme	:	:	3	3	3	:	:	:	:	2	1	3	:
... De moins de 30 ans	:	:	0	1	0	:	:	:	:	0	0	0	:
... Âgé de 30 à 64 ans	:	:	1	2	2	:	:	:	:	1	1	2	:
... Âgé de 65 ans et plus	:	:	1	1	1	:	:	:	:	1	1	1	:
... Femme	:	:	5	7	6	:	:	:	:	5	3	5	:
... De moins de 30 ans	:	:	0	1	0	:	:	:	:	0	0	0	:
... Âgée de 30 à 64 ans	:	:	2	3	2	:	:	:	:	2	1	2	:
... Âgée de 65 ans et plus	:	:	4	3	4	:	:	:	:	3	2	4	:
2 adultes sans enfant à charge	:	:	21	18	20	:	:	:	:	16	13	17	:
... Tous deux de moins de 65 ans	:	:	12	10	11	:	:	:	:	8	6	9	:
... Dont au moins l'un des deux de 65 ans	:	:	10	8	9	:	:	:	:	8	6	8	:
3 adultes ou plus sans enfant à charge	:	:	15	11	14	:	:	:	:	12	17	21	:
1 adulte avec enfant à charge	:	:	4	6	4	:	:	:	:	2	2	3	:
2 adultes avec enfant à charge	:	:	39	38	37	:	:	:	:	37	32	33	:
... 1 enfant	:	:	12	14	12	:	:	:	:	13	8	13	:
... 2 enfants	:	:	21	16	18	:	:	:	:	17	16	17	:
... 3 enfants ou plus	:	:	6	8	7	:	:	:	:	7	8	3	:
3 adultes ou plus avec enfants à charge	:	:	13	17	16	:	:	:	:	26	31	18	:

Note: les enfants à charge incluent tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et toutes les personnes de 15 à 24 ans qui sont économiquement inactives (principalement des élèves/étudiants) et vivent avec au moins l'un de leurs deux parents.

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail 2000.

2 POPULATION (SUITE)	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Enfants (jusqu'à 14 ans) vivant dans des familles composées d'un seul adulte (c.-à-d. 15 ans ou plus) par rap. au pour. tot. des enfants (jusqu'à 14 ans) vivant dans des fam.													
2000	:	:	6,5	9,4	6,3	:	:	:	:	3,0	2,5	3,3	:
Âge le plus jeune auquel au moins 50% des enfants ne vivent plus avec leurs parents, par sexe, 2000													
Hommes	:	25	26	24	26	:	:	:	:	29	30	30	:
Femmes	:	23	24	24	24	:	:	:	:	25	27	27	:

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail

Taux brut de nuptialité (par millier d'habitants)

1960	8,8	:	7,7	10,0	8,9	11,0	10,1	5,9	8,3	10,7	8,1	8,9	:
1970	8,6	8,6	9,2	9,1	9,3	10,2	9,5	7,4	8,6	7,2	7,9	8,3	:
1980	7,9	7,9	7,6	8,8	7,5	9,8	9,2	8,6	8,6	8,2	7,9	6,5	8,2
1990	6,7	9,3	8,8	7,5	6,4	8,8	9,8	7,1	6,7	8,3	7,6	4,3	8,2
2000	4,2	12,3	5,4	4,0	4,8	3,9	4,6	6,2	5,5	6,1	4,8	3,7	7,7

Le taux brut de nuptialité est le rapport des mariages à la population moyenne d'une année donnée. TR: données de 1998 au lieu de 2000.

Indicateur conjoncturel de fécondité

1960	2,31	3,51	2,11	:	2,02	:	2,60	3,62	2,98	2,33	3,07	2,18	6,18
1970	2,18	2,54	1,91	2,16	1,98	2,01	2,40	2,02	2,20	2,89	2,40	2,10	5,68
1980	2,05	2,46	2,10	2,02	1,91	1,90	2,00	1,99	2,28	2,45	2,32	2,11	4,36
1990	1,81	2,42	1,89	2,05	1,87	2,02	2,00	2,05	2,04	1,83	2,09	1,46	2,99
2000	1,25	1,83	1,14	1,39	1,33	1,24	1,33	:	1,34	1,30	1,20	1,25	2,50

L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme si les taux actuels de fécondité se maintenaient.

Pourcentage de naissances vivantes hors mariage

1960	8,0	0,2	4,9	:	5,5	11,9	7,3	0,7	4,5	:	4,7	9,1	:
1970	9,3	0,2	5,4	14,1	5,4	11,4	6,4	1,5	5,0	:	6,2	8,5	:
1980	10,9	0,6	5,6	18,3	7,1	12,5	6,3	1,1	4,7	:	5,7	13,1	2,9
1990	12,4	0,7	8,6	27,1	13,1	16,9	7,0	1,8	6,2	:	7,6	24,5	4,4
2000	38,4	2,1	21,8	54,5	29,0	40,3	22,6	10,1	11,7	25,5	18,3	37,1	:

Données de 1998 (CY) ou 1999 (MT et PL) au lieu de 2000.

Taux brut de divorcialité (par millier d'habitants)

1960	:	:	1,3	2,1	1,7	2,4	0,9	:	0,5	2,0	0,6	1,0	0,4
1970	1,2	0,3	2,2	3,2	2,2	4,6	2,2	:	1,1	0,4	0,8	1,1	0,3
1980	1,5	0,3	2,6	4,1	2,6	5,0	3,2	:	1,1	1,5	1,3	1,2	0,4
1990	1,3	0,6	3,1	3,7	2,4	4,0	3,4	:	1,1	1,4	1,7	0,9	0,5
2000	1,2	1,7	2,9	3,1	2,4	2,6	2,9	:	1,1	1,4	1,7	1,1	0,5

Le taux brut de divorcialité sont les rapports des divorces à la population moyenne d'une année donnée. BG, TR: données de 1999 au lieu de 2000.

Source: Eurostat - Statistiques démographiques, TR (en partie): également Conseil de l'Europe.

3 ÉDUCATION ET FORMATION	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Population âgée de 18 à 24 ans par occupation (%), 2000													
Suit une formation et occupe un emploi	:	4	:	6	4	:	6	:	:	2	:	10	:
Suit une formation mais est sans emploi	:	30	:	42	37	:	40	:	:	34	:	47	:
Ne suit pas de formation mais a un emploi	:	52	:	33	39	:	31	:	:	42	:	31	:
Ne suit pas de formation et est sans emploi	:	14	:	18	19	:	23	:	:	23	:	13	:

Ventilation de la population âgée de 25 à 64 ans par classe d'âge, sexe et niveau d'études (%), 2000

25 à 64 ans

..Hommes et femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	32,9	37,0	13,9	15,3	30,8	16,5	15,1	:	20,3	30,7	16,4	25,2	:
....2ème cycle du secondaire	48,7	37,8	74,6	56,3	55,2	65,3	42,6	:	68,3	60,1	73,3	59,1	:
....Enseignement supérieur	18,4	25,2	11,5	28,5	14,0	18,1	42,3	:	11,4	9,2	10,2	15,7	:
..Hommes													
....< 2ème cycle du secondaire	33,4	33,2	8,8	16,6	25,9	18,3	15,0	:	18,5	24,2	11,4	20,8	:
....2ème cycle du secondaire	51,1	38,8	78,1	61,9	60,4	65,1	47,5	:	71,4	65,4	77,7	65,1	:
....Enseignement supérieur	15,5	28,0	13,1	21,6	13,7	16,6	37,5	:	10,1	10,4	10,9	14,1	:
..Femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	32,5	40,8	19,0	14,1	35,3	14,9	15,3	:	22,0	37,0	21,3	29,6	:
....2ème cycle du secondaire	46,4	36,8	71,1	51,2	50,4	65,6	38,1	:	65,4	54,9	69,1	53,0	:
....Enseignement supérieur	21,1	22,4	9,9	34,7	14,3	19,5	46,6	:	12,6	8,1	9,6	17,3	:

25 à 29 ans

..Hommes et femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	25,1	18,9	6,9	12,6	19,1	13,4	11,0	:	9,8	14,9	5,0	12,1	:
....2ème cycle du secondaire	56,8	47,0	82,9	55,3	66,8	70,6	52,9	:	75,2	76,1	84,0	68,0	:
....Enseignement supérieur	18,1	34,1	10,2	32,1	14,0	16,0	36,1	:	15,0	9,0	10,9	20,0	:
..Hommes													
....< 2ème cycle du secondaire	27,0	18,9	5,7	17,7	17,8	14,6	12,6	:	10,8	13,7	4,9	14,1	:
....2ème cycle du secondaire	61,7	50,8	84,7	59,7	70,3	71,1	56,4	:	78,1	76,6	85,2	73,3	:
....Enseignement supérieur	11,3	30,2	9,7	22,6	11,9	14,4	31,0	:	11,1	9,7	9,9	12,6	:
..Femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	22,9	18,9	8,1	7,7	20,5	12,2	9,4	:	8,7	16,1	5,2	10,0	:
....2ème cycle du secondaire	51,5	43,4	81,2	51,0	63,2	70,2	49,3	:	72,3	75,6	82,8	62,6	:
....Enseignement supérieur	25,6	37,8	10,7	41,3	16,3	17,6	41,4	:	19,0	8,3	12,0	27,3	:

30 à 49 ans

..Hommes et femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	25,6	29,4	11,8	8,5	22,7	9,5	4,8	:	14,6	20,4	12,5	22,8	:
....2ème cycle du secondaire	54,0	41,7	75,4	63,0	62,6	70,9	47,9	:	74,5	70,0	76,5	61,5	:
....Enseignement supérieur	20,5	29,0	12,8	28,6	14,7	19,6	47,3	:	10,9	9,6	11,0	15,7	:
..Hommes													
....< 2ème cycle du secondaire	26,6	27,2	8,1	10,1	18,6	11,4	6,3	:	14,2	15,6	9,2	19,8	:
....2ème cycle du secondaire	56,4	40,9	77,3	70,1	68,1	72,3	52,6	:	76,2	74,1	79,1	66,5	:
....Enseignement supérieur	17,0	31,9	14,6	19,8	13,2	16,3	41,1	:	9,6	10,3	11,7	13,7	:
..Femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	24,5	31,5	15,6	6,9	26,7	7,7	3,4	:	15,0	25,1	15,8	25,9	:
....2ème cycle du secondaire	51,6	42,5	73,4	56,0	57,2	69,6	43,3	:	72,9	66,1	73,9	56,3	:
....Enseignement supérieur	23,9	26,0	11,0	37,1	16,1	22,7	53,3	:	12,1	8,8	10,3	17,8	:

50 à 64 ans

..Hommes et femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	47,1	59,6	20,3	27,6	48,5	29,1	36,0	:	35,9	56,5	30,5	35,1	:
....2ème cycle du secondaire	37,6	26,5	69,6	45,6	38,5	54,2	28,0	:	53,4	34,9	61,2	50,9	:
....Enseignement supérieur	15,3	14,0	10,1	26,8	12,9	16,7	36,0	:	10,7	8,6	8,3	14,0	:
..Hommes													
....< 2ème cycle du secondaire	46,9	51,1	11,4	28,1	42,2	32,8	34,1	:	31,0	45,5	19,9	25,5	:
....2ème cycle du secondaire	38,1	29,7	76,1	47,5	42,4	49,0	32,1	:	58,3	43,8	70,2	58,9	:
....Enseignement supérieur	14,9	19,3	12,4	24,4	15,4	18,3	33,8	:	10,6	10,7	9,9	15,6	:
..Femmes													
....< 2ème cycle du secondaire	47,3	67,7	28,6	27,2	53,9	26,3	37,5	:	40,2	66,5	39,6	44,2	:
....2ème cycle du secondaire	37,1	23,4	63,5	44,1	35,2	58,2	24,9	:	49,1	26,8	53,4	43,3	:
....Enseignement supérieur	15,6	8,9	7,9	28,7	10,9	15,6	37,6	:	10,8	6,7	7,0	12,4	:

Les niveaux d'études sont définis en fonction de la CITE (Classification internationale type de l'éducation). Les niveaux inférieurs à ceux du 2ème cycle du secondaire correspondent aux catégories 0 à 2 de la CITE, le 2ème cycle du secondaire aux catégories 3 et 4 (comprenant donc l'enseignement postsecondaire non supérieur) et l'enseignement supérieur aux catégories 5 à 6.

Taux de chômage de la population âgée de 25 à 59 ans par sexe et par niveau d'études, 2000

Hommes et femmes													
...< 2ème cycle du secondaire	24	7	20	22	10	21	23	:	23	5	37	10	:
...2ème cycle du secondaire	14	4	7	15	6	15	20	:	14	8	15	6	:
...Enseignement supérieur	6	3	3	5	1	7	9	:	5	4	4	2	:
Hommes													
...< 2ème cycle du secondaire	22	5	22	23	12	23	27	:	21	6	44	11	:
...2ème cycle du secondaire	13	2	5	15	6	15	21	:	12	7	15	6	:
...Enseignement supérieur	7	2	2	6	1	7	10	:	5	4	5	1	:
Femmes													
...< 2ème cycle du secondaire	26	9	19	22	9	17	17	:	24	4	32	10	:
...2ème cycle du secondaire	14	8	9	15	5	14	18	:	17	8	15	6	:
...Enseignement supérieur	6	3	3	4	1	8	8	:	5	3	3	3	:

3 ÉDUCATION ET FORMATION (SUITE) BG CY CZ EE HU LV LT MT PL RO SK SI TR

Participation (%) à des activités d'éducation ou de formation au cours des quatre dernières semaines de la population âgée de 25 à 64 ans par sexe et par niveau d'études, 2000

Hommes et femmes	:	3	:	6	3	:	3	:	:	1	:	4	:
..< 2ème cycle du secondaire	:	1	:	0	1	:	0	:	:	0	:	1	:
..2ème cycle du secondaire	:	2	:	4	3	:	2	:	:	1	:	5	:
..Enseignement supérieur	:	8	:	13	8	:	5	:	:	1	:	8	:
Hommes	:	3	:	4	3	:	2	:	:	1	:	4	:
..< 2ème cycle du secondaire	:	1	:	0	1	:	0	:	:	0	:	1	:
..2ème cycle du secondaire	:	2	:	3	3	:	1	:	:	1	:	4	:
..Enseignement supérieur	:	8	:	9	7	:	4	:	:	1	:	7	:
Femmes	:	3	:	8	3	:	3	:	:	1	:	5	:
..< 2ème cycle du secondaire	:	0	:	0	0	:	0	:	:	0	:	1	:
..2ème cycle du secondaire	:	3	:	5	4	:	2	:	:	1	:	5	:
..Enseignement supérieur	:	9	:	15	9	:	6	:	:	1	:	9	:

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail

Taux de participation par sexe (16-18 ans), 1998/99

Hommes	63	:	82	79	82	75	78	59	83	58	:	83	33
Femmes	66	:	83	84	85	83	84	51	88	62	:	89	24

CY: pas de chiffres de population pour les hommes et les femmes, SK: pas de ventilation par âge,

TR: 228 844 étudiants du niveau 3C de la CITE ne peuvent être ventilés par âge ou par sexe. Les données du niveau 3C de la CITE portent sur l'année scolaire 1997-1998.

Nombre de femmes pour 100 hommes dans l'enseignement supérieur

1998/99	147	127	99	137	118	160	150	106	133	104	107	127	66
---------	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

RO, SI: niveau 6 de la CITE non disponible.

Age médian des étudiants de l'enseignement supérieur, 1998/99

Hommes et femmes	22	21	22	22	22	22	21	21	23	22	:	22	22
Hommes	23	21	22	22	23	22	21	22	23	22	:	23	22
Femmes	22	20	22	22	22	23	21	21	22	22	:	22	22

RO, SI: niveau 6 de la CITE non disponible.

Source: Eurostat - UOE (Questionnaires Unesco, OECD et Eurostat sur les statistiques de l'éducation).

4 MARCHÉ DE L'EMPLOI	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Taux d'emploi, 15 à 64 ans, par sexe, 2e trimestre 2000													
Total	51,5	65,5	64,9	60,6	55,9	58,2	60,1	:	55,1	64,2	56,3	62,7	:
Hommes	56,1	78,9	73,1	64,3	62,7	62,3	61,8	:	61,2	69,5	61,6	66,7	:
Femmes	47,2	52,5	56,8	57,1	49,4	54,3	58,5	:	49,3	59,0	51,1	58,5	:
Taux d'emploi par classe d'âge et par sexe, 2e trimestre 2000													
<i>Hommes et femmes</i>													
...50-54 ans	65,6	71,3	80,4	73,6	66,4	69,9	72,8	:	61,4	70,3	69,0	64,4	:
...55-59 ans	33,5	60,5	50,2	58,4	33,7	49,3	56,8	:	37,7	56,6	34,5	29,0	:
...60-64 ans	10,5	35,1	16,9	29,4	7,6	21,8	26,4	:	20,9	48,0	6,1	15,1	:
<i>Hommes</i>													
...50-54 ans	67,6	91,0	84,5	72,5	69,7	69,9	69,3	:	65,7	77,4	74,4	77,7	:
...55-59 ans	53,6	80,8	71,6	66,5	50,2	64,5	64,3	:	47,5	63,1	55,3	40,3	:
...60-64 ans	15,7	50,0	23,5	35,5	10,8	31,6	38,4	:	27,5	52,5	10,4	19,8	:
<i>Femmes</i>													
...50-54 ans	63,8	51,8	76,3	74,5	63,2	69,9	75,8	:	57,4	63,3	63,9	51,2	:
...55-59 ans	16,2	40,7	30,4	52,0	19,8	37,5	50,8	:	28,9	51,1	16,8	17,5	:
...60-64 ans	6,1	21,5	11,2	24,8	5,1	14,9	17,7	:	15,4	44,1	2,7	11,2	:
Taux de chômage par sexe, 2e trimestre 2000													
Total	16,2	4,9	8,8	13,2	6,6	14,2	15,6	:	16,3	7,0	19,1	6,9	:
Hommes	16,6	3,2	7,3	14,7	7,2	15,0	17,9	:	14,6	7,5	19,4	6,8	:
Femmes	15,8	7,4	10,5	11,6	5,8	13,2	13,1	:	18,3	6,4	18,6	7,1	:
Proportion de jeunes (15 à 24 ans) au chômage dans la population totale du même âge, par sexe, 2e trimestre 2000													
Total	10,2	4,0	7,5	8,5	4,6	8,2	10,1	:	13,4	7,4	16,5	6,1	:
Hommes	13,0	2,8	8,3	10,3	5,9	9,4	11,5	:	13,8	8,8	19,1	6,0	:
Femmes	7,6	5,1	6,6	6,7	3,4	6,9	8,8	:	13,0	5,9	13,9	6,2	:
Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans), 2e trimestre 2000													
Total	33,3	10,5	17,0	23,7	12,3	21,2	27,5	:	35,7	17,8	16,4	36,9	:
Hommes	36,1	6,7	17,4	24,7	13,7	21,1	27,6	:	34,3	19,3	40,0	14,8	:
Femmes	29,6	14,2	16,4	22,4	10,4	21,3	27,4	:	37,2	15,9	33,3	18,5	:
Taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus), 2e trimestre 2000													
Total	10,2	1,3	4,5	6,7	3,2	8,4	8,8	:	8,0	3,6	11,3	4,5	:
Hommes	10,4	0,5	3,7	7,7	3,8	9,0	10,9	:	6,5	3,9	11,4	4,5	:
Femmes	9,9	2,5	5,5	5,7	2,6	7,8	6,7	:	9,8	3,2	11,1	4,4	:
Taux de chômage de longue durée (6 mois ou plus) des jeunes (15 à 24 ans), 2e trimestre 2000													
Total	25,8	4,9	11,8	12,8	8,5	13,7	20,4	:	26,5	13,1	28,8	11,9	:
Hommes	28,0	2,3	11,9	14,0	9,8	13,4	21,5	:	24,0	14,2	31,5	9,9	:
Femmes	22,9	7,5	11,7	11,1	6,8	14,1	18,9	:	29,4	11,8	25,9	14,6	:

Les taux d'emploi correspondent aux personnes de 15 à 64 ans occupant un emploi en tant que pourcentage de la population de la même classe d'âge. Les personnes occupant un emploi sont celles qui, durant la semaine de référence (de l'enquête sur les forces de travail) ont effectué un travail en contrepartie d'une rémunération ou de gains pendant au moins une heure ou ne travaillaient pas, mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les chômeurs - selon les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT) - sont les personnes de 15 ans ou plus qui i) sont sans travail, ii) sont disponibles pour commencer à travailler au cours des 2 semaines suivantes, iii) ont activement recherché un travail à un moment donné. Les taux de chômage correspondent aux proportions de chômeurs dans la population active de la même classe d'âge. La population active est définie comme la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Source: Eurostat - Enquête européenne sur les forces de travail

5 PROTECTION SOCIALE	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Dépenses de protection sociale en % du PIB													
1998	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	21,5	26,5	:
1999	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	21,2	26,5	:
Dépenses de protection sociale en SPA, par habitant, 1999													
Total	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	2172	3963	:
Prestations sociales par groupe de fonctions (en % du total des prestations sociales), 1999													
Prestations de vieillesse et de survivant	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	36,6	45,4	:
Maladie, soins et invalidité	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	40,6	39,5	:
Chômage	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,7	4,7	:
Famille et enfants	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	11,1	8,7	:
Logement et exclusion sociale n.c.a.	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	6,1	1,6	:
Recette de la protection sociale par type (en % du total des recettes), 1999													
Contributions publiques	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	30,1	32,3	:
Cotisations sociales à la charge de l'employeur	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	46,7	28,4	:
Cotisations sociales à la charge de la personne protégée	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	17,8	38,4	:
Autres recettes	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5,4	0,9	:

L'abréviation n.c.a. signifie "non classé ailleurs".

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

6 REVENU ET PAUVRETE	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Salaires horaires brut moyen dans l'industrie (travailleurs manuels, sections C à F de la NACE rév. 1) en ECU													
1997	80,38	:	1,73	1,28	1,83	1,26	0,98	4,39	2,08	104,95	1,35	3,88	1,67
1998	105,66	6,20	1,89	1,42	1,85	1,35	1,20	4,46	2,28	125,60	1,40	4,18	:
1999	114,02	6,36	1,91	1,53	2,03	1,46	1,27	4,70	2,87	106,95	1,37	4,37	:
2000	128,45	:	2,20	:	2,21	1,68	1,48	:	3,15	:	1,51	4,56	:

BG, RO: salaires mensuels. CZ: à l'exception du secteur de la construction.

Salaires mensuel brut moyen des employés à plein temps de l'industrie et des services (sections C à K de la NACE rév. 1) en ECU													
1997	76	1181	309	242	277	198	190	759	323	111	269	768	382
1998	100	1240	339	276	289	214	233	764	346	136	280	823	407
1999	109	1342	359	291	318	226	251	836	442	120	271	809	:
2000	127	:	400	323	348	270	299	:	490	:	286	860	:

7 ÉGALITÉ DES SEXES	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Présence des femmes dans les parlements nationaux (pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (Chambre basse))													
Année	:	:	1998	1999	1998	:	:	1998	1997	:	:	1996	:
Pourcentage	:	:	15,2	17,8	8,4	:	:	9,2	13,4	:	:	12,2	:
Présence des femmes dans les gouvernements nationaux													
Année	:	:	1998	1999	2000	:	:	1998	1999	:	:	1997	:
Pourcentage	:	:	0,0	13,3	6,1	:	:	7,1	10,5	:	:	5,6	:

Source: Base de données européenne - les femmes dans la prise de décision (www.db-decision.de).

Salaires mensuel moyen des femmes en pourcentage de celui des hommes dans l'industrie et les services (sections C à K de la NACE rév. 1)													
1995	:	69,5	:	73,3	80,3	:	76,9	:	77,7	78,0	:	83,2	:
1996	72,9	70,0	77,2	72,6	79,0	78,4	81,3	:	77,8	77,8	75,2	83,8	:
1997	74,1	70,2	75,7	72,0	77,6	79,9	78,4	:	80,2	74,3	75,0	83,8	:
1998	73,5	68,7	72,0	74,2	81,4	80,1	78,4	:	83,2	77,5	77,5	86,3	:
1999	77,6	69,3	74,2	:	81,3	77,8	80,7	76,4	82,6	81,9	76,9	90,3	:
2000	74,6	:	73,3	:	81,0	76,9	80,9	:	:	79,5	73,7	:	:

CZ: salariés à temps plein, sections A à O de la NACE rév.1. EE: Salaire horaire, toutes activités confondues. LV: données des statistiques à court terme, primes comprises. PL: Source: l'enquête représentative de septembre 1995 à 1997 ou d'octobre 1998 à 1999. RO: Salaire des femmes en pour cent de celui des hommes pour le mois d'octobre, primes comprises. Source: Enquête annuelle sur les rémunérations par profession pour le mois d'octobre. SI: Concerne toutes les activités;SI industrie uniquement: 80,6 (1998).

8 SANTÉ ET SECURITÉ	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MT	PL	RO	SK	SI	TR
Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes													
1970	27,3	26,0	20,2	17,7	35,9	17,7	19,3	27,9	36,4	49,4	25,7	24,5	:
2000	13,3*	5,7*	4,1	8,4	9,2	10,4	8,6	6,1	8,1	18,6	8,6	4,5	:
SI: données de 1999													
Espérance de vie à la naissance, hommes													
1980	68,7	72,3	66,8	64,1	65,5	63,5	65,5	68,5	66,9	66,5	66,8	67,4	55,8
1999	67,6	75,3	71,4	65,5	66,4	64,9	67,1	75,1	68,8	66,1	69,0	71,3	66,5
TR: 1998.													
Espérance de vie à la naissance, femmes													
1980	74,0	77,0	73,9	74,1	72,7	74,2	75,4	72,7	75,4	71,8	74,3	75,2	60,4
1999	74,6	80,4	78,1	76,3	75,2	76,2	77,4	79,3	77,5	73,7	77,0	78,8	71,2
TR: 1998.													

Source: Eurostat - Statistiques démographiques, TR: Conseil de l'Europe.

Taux de mortalité standardisés (TMS) pour 100 000 habitants, par sexe, 1998

<i>Hommes</i>													
Maladies circulatoires	972	:	616	82	749	848	648	411	671	855	709	438	:
Cancer	206	:	329	308	403	286	286	235	298	218	350	304	:
Affections respiratoires	76	:	52	67	68	58	78	112	61	103	68	106	:
Causes externes de blessures et d'empoisonnement	91	:	92	283	143	268	252	39	115	114	107	119	:
<i>Femmes</i>													
Maladies circulatoires	681	:	407	482	471	508	444	272	420	629	468	285	:
Cancer	118	:	177	146	204	147	139	140	156	126	160	152	:
Affections respiratoires	36	:	23	20	29	14	20	51	24	52	32	46	:
Causes externes de blessures et d'empoisonnement	26	:	35	62	49	66	57	13	32	34	23	40	:

Données de 1998, sauf PL (1996)

Source: OMS - Base de données "Santé pour tous" 2002

Nombre de personnes par 100 000 habitants sortant de l'hôpital par diagnostic ICD, 1999

Maladies infectieuses et parasitaires	505	:	467	674	395	748	1040	:	:	990	490	480	:
Cancer	522	:	1494	1555	1810	1233	1464	:	:	1091	1377	1658	:
Affections respiratoires	1781	:	1567	2165	2201	2441	3094	:	:	3008	1606	1292	:
Maladies circulatoires	1766	:	3271	3118	4084	3060	3939	:	:	2253	2723	1671	:
Troubles mentaux et du comportement	:	:	302	:	1524	1607	1291	:	:	1092	594	543	:
Causes externes de blessures et d'empoisonnement	1036	:	1740	1282	1487	2213	2141	:	:	1188	1495	1639	:

RO: troubles mentaux et du comportement: 1998.

Source: Eurostat - Statistiques de santé et sécurité.

Dépenses totales de santé (% du produit intérieur brut)

1990	:	:	5,0	:	:	:	:	:	5,3	:	:	:	3,6
1999	:	:	7,4	:	6,8	:	:	:	6,2	:	:	:	4,8

Données de 1999, sauf pour HU et TR (1998).

Source: Données sur la santé de l'OCDE 2001.

Nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation

1998	1 003	111	1 360	284	1 371	627	829	17	7 080	2 778	860	309	6 083
1999	1 047	113	1 455	232	1 306	604	748	4	6 730	2 505	671	334	5 723
2000	1 012	111	1 486	204	1 200	588	641	15	6 294	2 499	647	313	5 510

Nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation, par millier d'habitants

2000	124	165	144	149	120	248	173	39	163	111	120	157	84
------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	----

Source: Eurostat - statistiques du transport.

Accidents domestiques et de loisirs (taux de mortalité standardisé en fonction de l'âge, par 100 000 habitants), 1995

55	:	40	177	70	92	168	11	60	86	32	53	:
----	---	----	-----	----	----	-----	----	----	----	----	----	---

Source: statistiques de mortalité de l'OMS, 1995

9 CONSOMMATION

BG CY CZ EE HU LV LT MT PL RO SK SI TR

Pour plus de données statistiques sur la consommation, voir "Les consommateurs en Europe - faits et chiffres 1996-2000", Eurostat, 2001, ISBN 92-894-1400-6.

Dépense de consommation finale des ménages, 2000, prix courants

milliards d'euros	9	5	30	3	26	5	8	:	110	28	11	11	:
euros par habitant	1100	8300	2900	2200	2600	2000	2100	:	2800	1200	2000	5300	:
milliards de SPA	37	8	73	7	59	10	18	:	219	82	31	17	:
SPA par habitant	4500	:	7100	5000	5900	4200	4800	:	5700	3700	5700	8400	:
Pourcentage du PIB	71,6	:	53,7	57,7	51,1	62,5	64,1	:	64,0	70,0	52,9	54,0	:

CY: 1998.

Source: Eurostat, comptes nationaux - ESA95 - agrégats (thème2/ags)

Estimation de la structure de la dépense de consommation des ménages, 1999 (%)

Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits alim. et boiss. non alcoolisées	46,5	:	25,2	35,7	28,9	42,1	48,1	:	35,1	55,3	33,0	26,1	:
Boissons alcoolisées et tabac	3,9	:	3,5	3,4	4,3	2,8	4,0	:	3,3	2,7	3,6	3,4	:
Vêtements et chaussures	8,2	:	7,7	7,7	6,6	7,1	8,0	:	7,0	7,4	10,3	8,4	:
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles (1)	14,2	:	17,1	18,7	19,5	17,0	12,3	:	18,4	15,3	12,4	10,7	:
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	4,4	:	7,8	5,4	5,4	4,2	4,8	:	5,5	4,3	6,4	6,8	:
Santé (2)	3,3	:	1,5	1,6	3,0	3,5	3,5	:	4,4	2,3	1,2	1,6	:
Transport (3)	7,2	:	10,2	6,8	9,2	6,9	6,7	:	8,6	5,2	8,9	16,5	:
Communication (4)	1,9	:	2,0	2,8	4,4	3,2	1,9	:	2,3	1,4	2,1	1,9	:
Loisirs et culture	3,0	:	11,0	7,5	6,7	5,6	3,5	:	6,5	2,6	8,2	8,8	:
Education	0,6	:	0,6	1,2	0,4	1,0	0,3	:	1,3	0,6	0,5	0,7	:
Restaurants et hôtels	3,5	:	5,0	3,5	3,0	2,5	3,8	:	1,3	0,8	5,8	5,9	:
Biens et services divers	3,3	:	8,4	5,7	8,6	4,1	2,9	:	6,3	2,1	7,6	9,2	:

CZ: Estimations basées sur la classification nationale des 9 principales catégories de dépenses. EE: La consommation non monétaire des produits non alimentaires n'est pas comprise; les denrées alimentaires produites par les particuliers et celles reçues sans contrepartie financière sont comprises. SI: 1997.

(1) Le loyer imputé des propriétaires occupant leur logement n'est pris en compte dans aucun des logements; CZ, HU et SI: les logements mis à disposition (gratuitement ou à prix réduit) par les employeurs ne sont pas inclus; CZ: l'avantage financier résultant de la fourniture gratuite ou à prix réduit de gaz, d'électricité et d'eau n'est pas compris; LT, LV et PL: problèmes de mesure.

(2) HU, LT et PL: la dépense nette des ménages (après déduction des remboursements de sécurité sociale et assurances privées) est enregistrée; les autres pays disposent de la dépense brute des ménages; LT: toutes les dépenses des ménages sont enregistrées, sauf le logement en maison de santé; PL: les dépenses de santé ne sont pas corrigées pour les remboursements; pour les autres pays, les informations relatives aux dépenses enregistrées ne sont pas disponibles.

(3) RO, SI et SK: non prise en compte de l'utilisation d'une voiture de société ou du carburant gratuit mis à disposition à titre personnel; LV, LT et PL: problèmes de mesure.

(4) CZ: non prise en compte des lignes de téléphone mises à disposition gratuitement ou à frais réduits; LV, LT et PL: problèmes de mesure.

Source: Eurostat - Enquête sur le budget des ménages (thème3/hbs)

Pourcentage d'habitations dotées d'appareils ménagers spécifiques, 1996 (%)

Cuisinière	86,4	:	16,3	47,8	9,7	6,1	11,0	:	:	2,7	30,1	86,0	:
Four à micro-ondes	4,4	:	30,1	11,0	25,8	2,8	5,4	:	:	:	18,1	6,9	:
Réfrigérateur	88,5	:	98,1	89,7	99,9	86,6	93,7	:	100,0	68,9	97,4	95,2	:
Congélateur	17,3	:	65,2	11,7	52,4	2,2	6,2	:	30,0	13,0	55,7	85,8	:
Machine à laver automatique	40,6	:	74,7	22,6	43,9	8,6	11,6	:	50,0	7,2	57,0	96,4	:
Machine à laver non automatique	36,2	:	35,7	52,1	59,6	61,3	63,2	:	80,0	43,6	45,7	:	:
Sèche-linge	0,3	:	3,3	:	0,4	:	:	:	:	:	1,2	7,2	:
Lave-vaisselle	0,9	:	3,3	0,7	0,6	0,1	2,0	:	:	:	1,3	20,2	:
Chauffe-eau	61,1	:	38,8	11,3	47,1	3,1	2,1	:	:	0,3	30,0	47,3	:
Radiateur	83,4	:	20,5	25,4	9,3	93,6	6,5	:	:	11,9	14,4	17,4	:
Climatisation	0,4	:	0,4	:	0,4	:	:	:	:	:	0,2	0,7	:

PL: Chiffres basés sur les ménages plutôt que sur les habitations; 1993. SI: Les machines à laver automatiques comprennent les machines non automatiques

Source: Eurostat - Enquête sur la consommation d'énergie des ménages

Utilisateurs d'Internet par 100 habitants

1998	1,8	:	3,9	10,3	4,0	3,3	1,9	:	4,1	2,2	9,3	10,1	:
1999	2,9	:	6,8	13,8	6,0	4,3	2,8	:	5,4	2,7	11,1	12,6	:
2000	5,2	:	9,7	26,3	6,4	6,1	6,1	:	13,5	3,1	13,0	15,2	:

Source: Eurostat - statistiques de la société de l'information

Annexe V: Eurostat Datashops

**Belgique/
België****Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel
Planistat Belgique**

Rue du Commerce 124
Handelsstraat 124
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tel. (32-2) 234 67 50
Fax (32-2) 234 67 51
E-mail: datashop@planistat.be
<http://www.datashop.org/>

Langues parlées:
ES, DE, EN, FR

Danmark**DANMARKS STATISTIK
Bibliotek og Information
Eurostat Data Shop**

Sejrøgade 11
DK-2100 København Ø
Tlf. (45) 39 17 30 30
Fax (45) 39 17 30 03
E-mail: bib@dst.dk
<http://www.dst.dk/bibliotek>

Langues parlées:
DA, EN

Deutschland**Statistisches Bundesamt
Eurostat Data Shop Berlin**

Otto-Braun-Straße 70-72
(Eingang: Karl-Marx-Allee)
D-10178 Berlin
Tel. (49) 1888-644 94 27/28
Fax (49) 1888-644 94 30
E-Mail: datashop@destatis.de
<http://www.eu-datashop.de/>

Langues parlées:
DE, EN

España**INE
Eurostat Data Shop**

Paseo de la Castellana, 183
Oficina 011
Entrada por Estébanez Calderón
E-28046 Madrid
Tel. (34) 91 583 91 67
Fax (34) 91 579 71 20
E-mail: datashop.eurostat@ine.es
<http://www.datashop.org/>
Membre de MIDAS Net

Langues parlées:
ES, EN, FR

France**INSEE Info service
Eurostat Data Shop**

195, rue de Bercy
Tour Gamma A
F-75582 Paris Cedex 12
Tel. (33) 1 53 17 88 44
Fax (33) 1 53 17 88 22
E-mail: datashop@insee.fr
Membre de MIDAS Net

Langues parlées:
FR

Italia - Roma**ISTAT
Centro di informazione statistica
— Sede di Roma
Eurostat Data Shop**

Via Cesare Balbo, 11a
I-00184 Roma
Tel. (39) 06 46 73 31 02/06
Fax (39) 06 46 73 31 01/07
E-mail: dipdiff@istat.it
Membre de MIDAS Net

Langues parlées:
IT

Italia - Milano**ISTAT
Ufficio regionale per la Lombardia
Eurostat Data Shop**

Via Fieno, 3
I-20123 Milano
Tel. (39) 02 80 61 32 460
Fax (39) 02 80 61 32 304
E-mail: mileuro@tin.it
Membre de MIDAS Net

Langues parlées:
IT

Luxembourg**Eurostat Data Shop Luxembourg**

BP 453
L-2014 Luxembourg
4, rue Alphonse Weicker
L-2721 Luxembourg
Tél. (352) 43 35-2251
Fax (352) 43 35-22221
E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu
<http://www.datashop.org/>
Membre de MIDAS Net

Langues parlées:
ES, DE, EN, FR, IT

Nederland	<p>STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop — Voorburg Postbus 4000 2270 JM Voorburg Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl</p> <p>Langues parlées: EN, NL</p>	United Kingdom	<p>Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG UK Tel: (44) 1633 813369 Fax: (44) 1633 813333 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk</p> <p>Langues parlées: EN</p>
Portugal	<p>Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 Lisboa Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt</p> <p>Langues parlées: EN, FR, PT</p>	Norge	<p>Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 Oslo Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no</p> <p>Langues parlées: EN, NO</p>
Suomi/Finland	<p>STATISTICS FINLAND Eurostat DataShop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2. kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi http://tilastokeskus.fi/tk/kk/datashop/</p> <p>Langues parlées: EN, FI, SV</p>	Schweiz/ Suisse/ Svizzera	<p>Statistisches Amt des Kantons Zürich Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch http://www.statistik.zh.ch</p> <p>Langues parlées: DE, EN</p>
Sverige	<p>STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 Box 24 300 S-104 51 Stockholm Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se http://www.scb.se/info/datashop/eudatashop.asp</p> <p>Langues parlées: EN, SV</p>	USA	<p>HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 New York, NY 10165 Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com</p> <p>Langues parlées: EN</p>

Page d'accueil Eurostat
www.europa.eu.int/comm/eurostat/
 la liste actualisée des Datashops d'Eurostat y figure